

LE PAVILLON DES PRINCES

HISTOIRE COMPLÈTE DE LA PRISON POLITIQUE

DE

SAINTE-PÉLAGIE

ÉMILE COURET

LE PAVILLON DES PRINCES

HISTOIRE COMPLÈTE DE LA PRISON POLITIQUE

DE

SAINTE-PÉLAGIE

Depuis sa fondation jusqu'à nos jours

AVEC QUELQUES MOTS EN FORME DE PRÉFACE

D'ACHILLE BALLIÈRE

Il est malheureusement vrai que les prisons ne contiennent pas que les voleurs, les escrocs et les scélérats. On y réserve toujours de la place pour y loger les honnêtes gens.

(E. DE GIRARDIN.)

PARIS

LIBRAIRIE ERNEST FLAMMARION

26, RUE RACINE, PRÈS L'ODÉON

Tous droits réservés

abh 6686

ÉMILE COLIN — IMPRIMERIE DE LAGNY

A MON PERE ET A MES SŒURS

A MARGUERITE LEGENDRE

A tous ceux dont l'affection me console

Ce que ce livre contient de bon

Comme me venant d'eux

Je dédie

E. C.

PRÉFACE

*Un auteur à genoux, dans une humble préface,
Au lecteur qu'il ennue a beau demander grâce,*

a dit Boileau, le critique grincheux, s'adressant à ses confrères en littérature.

Mon ami Emile Couret n'a pas à se préoccuper de l'opinion de l'illustre poète; et, s'il avait fait, lui-même, sa préface, il n'aurait pas eu à demander grâce à ses lecteurs. Car, j'en suis sûr, ils ne s'ennuieront pas, en lisant une œuvre aussi documentée, aussi savante, aussi brillamment écrite.

Ma tâche est donc bien simple: il ne me reste qu'à présenter l'ouvrage de mon compagnon de cellule au public, en lui faisant connaître, en quel-

ques mots, les pensées philosophiques que la lecture du manuscrit a fait naître dans mon esprit.

Les lecteurs qui parcourent les préfaces ne devront pas se rebuter si celle-ci ne leur plaît pas : le livre est mieux, quoique n'étant pas — il faut l'avouer — une œuvre de « haute gaieté ».

On n'y parle que de prison et de prisonniers.

Tous les « pouvoirs » ont aimé avoir des prisons, des cachots et des prisonniers. C'est le thermomètre obligé qui sert à déterminer la force de la poigne du Maître.

Le premier « pouvoir » qui s'imposa aux groupes humains fut le prêtre, agent malin d'une puissance mystérieuse enfantée par son imagination et faite à son image.

Puis, la lutte pour la vie — le besoin de domination serait plus exact — produisit le chef militaire.

Les évêques et les chefs guerriers se disputèrent longtemps la possession des hommes.

Ils eurent, tour à tour, la suprématie.

Pendant les heures de conflit et de lutte entre eux, pour ne rien perdre de leurs droits, ils exercèrent, côte à côte, une justice latérale quoique disparate,

qui leur permit d'enserrer, d'endiguer les ouailles, les vassaux, et de reprendre, à tour de rôle, tantôt ceux que la justice du seigneur avait laissé échapper ; tantôt ceux que les filets judiciaires de l'abbé mitré n'avaient pu retenir.

En ce temps-là, on faisait de la justice à double mouvement.

Les gens qui déplaisaient n'échappaient pas aux « justes lois ».

Ce qui n'était pas puni par le droit civil, était puni par le droit canon — et réciproquement.

De nos jours, on a perfectionné tout cela : les mouvements se sont compliqués, les rouages multipliés.

Il y a toute une série de juridictions entre la justice administrative qui vous ruine sans raison démonstrative, et la justice criminelle qui vous condamne, souvent parce que vous avez cessé de plaire.

C'était déjà comme ça avant nous, et cela continuera probablement encore un peu de temps.

Les lois écrites qui nous viennent du mystique Justinien s'interpréteront toujours selon les nécessités du moment, et selon le caractère de celui qui les interprétera.

Et ils en ont des interprétations, diversés et étonnantes, ces braves juriconsultes qui ont mis des dizaines de lustres à se fausser le jugement par la lecture de textes pharisaïques.

Aux lois écrites, il fallait une sanction : la prison. Chaque seigneur, chaque abbé avait la sienne. Et, sur toute la surface du pays, partout où il y avait des chefs religieux, des chefs militaires, on fit des cachots et des geôles.

Le pouvoir organisé, depuis les temps les plus reculés de l'histoire, a eu des bagnes et des maisons de « gehenne ».

Quand un homme a saisi la toute-puissance, sa première pensée est de la conserver, en semant l'épouvante dans son entourage.

Pour cela, il fabrique un Code, nomme des magistrats.

Et ceux-là, pour justifier de leur utilité, remplissent, le plus vite possible, les maisons de correction et de force, discernant, à droite et à gauche, des brevets de criminalité, des certificats de forfaiture.

Un seul peuple paraît s'être, dans les temps passés, à peu près soustrait à l'usage de construire des

maisons de répression perpétuelle ou à temps. Ce fut le peuple hébreu ! Hâtons-nous de dire que, chez les Juifs, la plus petite peccadille emportait l'application de la peine capitale. Un avantage : suppression du casier judiciaire.

Aujourd'hui que leurs descendants envahissent, à nouveau, le monde ; qu'ils s'emparent de toutes les places ; qu'ils sont dans toutes les fonctions ; que, gens d'affaires peu scrupuleux, ils ont su drainer tout l'or dans leurs caves, et tout le crédit dans leurs banques, il y a lieu de supposer qu'ils vont s'emparer du pouvoir suprême, et que l'aristocratie va être remplacée par la ploutocratie juive, dernière incarnation de la bourgeoisie financière créée par Louis-Philippe et Guizot.

Il y a lieu d'espérer qu'à côté des maux qu'elle nous réserve, la Révolution économique et financière qui nous jette dans les bras de la Juiverie, va avoir pour première conséquence la suppression du fatras de lois et de règlements qui servent à notre oppression, et que nous allons revenir à ces moyens judaïques si simplistes qui n'admettaient qu'un seul moyen de coercition : LA MORT ! Cette peine, unique, un peu désagréable sur le moment, a deux avan-

tages : elle est de courte durée ; elle supprime la prison.

Les hasards de la vie politique et quelques démêlés avec les monarchistes de Versailles, après les événements de 1871, m'ont fait habiter la variété complète des prisons de France et des colonies. — La première construction qui s'élève, dans nos possessions, après l'église et la caserne, c'est la prison.

Cette promenade aux antipodes, avec station dans les géôles, aux différentes étapes de la route, m'a donné quelque titre pour apprécier et pour pouvoir juger des livres qui traitent de l'emprisonnement

Celui que vous allez lire est bon !

Il sera certainement utile.

Il servira aux philanthropes dans le grand procès à instruire contre la séquestration d'hommes qui n'ont d'autre tort que celui de ne pas penser comme les puissants du jour, et cet autre : l'écrire ou le dire.

Quelle que soit la faute commise, quand la main de l'agent s'est appuyée sur le poignet du citoyen à emprisonner, il a cessé d'être un homme : c'est un objet, un colis, quelquefois un numéro seulement.

Quand la géôle l'a absorbé, qu'il soit là pour un

léger écart de plume, ou pour une réflexion hardie à la tribune ; qu'il ait péché par parole ou par écrit, le voici maintenant la chose de gens pour lesquels il devient une source de tracasseries et de travaux.

Il va falloir le pousser à travers les corridors sombres, le déshabiller, le laver, le mesurer, le photographier, lui donner à manger, le faire se coucher, le forcer à se lever.

La chiourme se venge de tous ces soucis en injuriant et en brutalisant le sujet que les pouvoirs publics lui ont confié, pour le rendre meilleur... pour le dompter !

Et si, fatigué de ce joug qui broie sa dignité, l'écroué résiste ; s'il rend injures pour injures, c'est le cachot, ou tout au moins les mauvaises notes ; s'il frappe à son tour, s'il donne coups pour coups, c'est le bagne, ou l'échafaud !

Et tout cela se passe à l'abri de murs épais, derrière des portes verrouillées, et l'œil du philosophe et du philanthrope n'y peut rien voir, ni son oreille entendre.

L'emprisonnement, tel qu'il est pratiqué, sera la honte des sociétés du dix-neuvième siècle.

Si, un jour, la conscience humaine se réveille, que

son premier acte soit la destruction des prisons, et, avant toutes les autres, des prisons dans lesquelles on emmure la pensée rendue manifeste par un article de journal, ou par une apostrophe aux maîtres du jour.

A. BALLIÈRE.

Le 14 juillet 1789, le peuple de Paris, après un discours de Camille Desmoulins, prenait la Bastille, et la rasait.

Sur la terre française, après ce sacrifice à la Liberté, le devoir des révolutionnaires était de ne laisser exister aucune prison politique.

Et, cependant, en 1792 — trois ans après — la Convention nationale érigea Sainte-Pélagie en prison.

Les Français peuvent être spirituels; ils ne sont pas logiques.

On abolit un décret pour le remplacer par un autre décret.

On détruit un cachot : on bâtit deux cachots.

Pourquoi cela ?

Parce que, toujours, ceux qui ont le pouvoir cherchent à faire disparaître l'opposition.

Qu'ils s'appellent Convention nationale, Napoléon,

Louis XVIII, Charles X, Louis-Philippe, ou République, les gouvernements ont besoin de geôles pour enfermer ceux qui se refusent à les suivre dans la voie qu'ils se sont tracée.

La Convention, au sein de laquelle siégeaient les Carnot, les Robespierre, les Danton, les Camille Desmoulins, a, la première, ouvert les portes de Sainte-Pélagie à ceux qu'elle se jugeait hostiles.

Et, pendant un siècle, y sont entrés tous ceux qui ont tenu une plume indépendante, tous ceux qui ont parlé librement, tous ceux qui ont lutté, les armes à la main, contre une autorité que leur conscience, que leurs convictions, que leurs principes ne leur permettaient pas de reconnaître.

Quel sera le régime assez fort pour fermer et abattre la vieille prison qui a résisté à tous les orages de la politique; que, jusqu'à ce jour, tous les partis, révolutionnaire, bonapartiste, légitimiste, orléaniste, républicain, ont maudite — quand elle emprisonnait les leurs — mais de laquelle tous également se sont servis pour l'assouvissement de leurs haines et de leurs mesquines rancunes?

EMILE COURET.

HISTOIRE COMPLÈTE

DE LA

PRISON POLITIQUE

DE

SAINTE-PÉLAGIE

CHAPITRE PREMIER

Situation de Sainte-Pélagie. — Rue du Puits-de-l'Ermite. — Premières impressions. — Les deux façons de s'y rendre. — L'allocation du directeur. — Les cellules. — Mobilier. — Inscriptions. — La journée du détenu. — Les grandes lignes du règlement.

La prison de Sainte-Pélagie, qui fait partie de la première circonscription pénitentiaire, est une maison de correction.

Elle se compose de trois grands bâtiments formant un quadrilatère presque parfait, limité par les rues de la Clef, du Puits-de-l'Ermite, du Baltoir et Lacépède (1).

(1) La rue Lacépède s'appelait autrefois rue Copeau. Quant à

Elle est située dans le V^e arrondissement, à l'ouest du Jardin des Plantes et de l'hôpital de la Pitié, dont elle n'était, au dix-septième siècle, qu'une dépendance.

Nous n'avons pas l'intention d'en faire ici une description complète.

Nous ne parlerons que du *Pavillon des Princes* (1), exclusivement réservé aux détenus politiques.

Les autres corps de logis sont destinés aux *dettiers* et aux condamnés de *droit commun* dont la peine n'excède pas un an.

En 1834, il y avait déjà une entrée donnant sur la rue du Puits-de-l'Ermite, la seule entrée actuellement — celle de la rue de la Clef ayant disparu.

Quand on approche de la ruine qui forme la prison, on a le cœur serré.

Ces sortes de maisons n'inspirent généralement, quelle que soit leur apparence, aucune joie ; mais Sainte-Pélagie cause de l'effroi et de l'horreur.

On se demande, avant d'en franchir le seuil, s'il n'y a pas, au-dessus de la porte, les mots que Dante a lus inscrits aux grilles de l'Enfer : « Vous qui en la rue du Puits-de-l'Ermite, elle doit son nom à un tanneur nommé L'Ermite, qui possédait un puits sur la petite place qui se trouve à l'est du Pavillon des Princes, devant les cuisines de la prison.

(1) Ainsi nommé parce que ce pavillon a toujours été habité par les détenus privilégiés.

trez ici, laissez toute espérance ! *Lasciate ogni speranza, voi ch'entrate !* »

On se demande s'il est vrai que des hommes peuvent vivre — sans en mourir — derrière ces hideuses murailles ; si ce n'est point là le repaire de toutes les maladies morales et physiques.

On se demande aussi quand on y va pour une longue détention, si on pourra en sortir autrement que meurtri, autrement qu'anémié, autrement que perclus.

L'eau suinte sur toutes les murailles, décomposant et transformant en boue la couche poussiéreuse qu'un siècle y a attachée.

Des barreaux de fer, à toutes les fenêtres — si on peut donner ce nom à des baies de cinquante centimètres de long sur vingt de large — ne laissent entrer dans les cellules qu'un jour brisé, pâli, que des bouts de rayons de soleil.

Les portes mal jointes, ne fermant pas, aux verrous énormes, se balancent lourdement, avec un bruit sourd, au souffle du vent d'hiver.

Les escaliers sont gras, glissants, et la rampe de fer, sans revêtement de bois, colle à la main qui s'y pose et la salit d'une noirceur luisante.

Tout, dans cette prison, est hideux, repoussant.

On sent que ceux qui vous y envoient, que l'architecte lui-même qui l'a construite, n'ont qu'un but : vous faire souffrir.

Point d'air ! Point de lumière !

Et, comme l'a dit Maxime du Camp, « on a beau la nettoyer, la fourbir, la repeindre, elle succombe sous le poids de son grand âge (1). »

Pour oser y mettre les pieds, il faut être attiré par l'amitié de ceux qui y sont détenus, ou ne s'y rendre que contraint et forcé, pour purger une condamnation.

Que vous vous laissiez aller à écrire quelques phrases contre le Pouvoir, à le ridiculiser dans un dessin, à l'attaquer en réunion publique, vous allez à Sainte-Pélagie vous reposer des fatigues de la vie quotidienne, disent ceux qui ne l'ont pas vue, souffrir, répondent les autres.

Il y a deux façons de s'y rendre : la voiture cellulaire, après un stage de deux ou trois jours au Dépôt, avec la « tourbe des malfaiteurs », si vous ne déférez pas à l'invitation du Parquet qui, souvent, omet de vous en adresser une ; ou, à l'état libre, si vous avez la bonne fortune de prévenir une main mise au collet, en vous constituant prisonnier.

La seconde façon est préférable. Si vous avez l'heureuse idée de la choisir, le Parquet vous fait parvenir, par un de ses agents, le petit billet suivant :

(1) *Les Convulsions de Paris*, tome I, p. 149.

N° 50, S. C.

Paris, le

189

COUR D'APPEL

DE PARIS

Le Procureur général, près la Cour d'Appel de Paris, invite le nommé..... à se présenter le..... à une heure, au Parquet de la Cour, pour se rendre à la prison de Sainte-Pélagie, en exécution d'un arrêt de la Cour..... du.....

L'informant que s'il ne défère pas au présent avis, il sera pourvu par les voies de droit à son arrestation.

Il n'y a pas à hésiter (1). Vous allez au greffe de la

(1) Dans le cas où vous voulez faire le voyage en voiture cellulaire, le procédé à suivre est très simple. Vous ne répondez pas à la très gracieuse lettre d'avis du Procureur, et deux inspecteurs de police vont vous cueillir où ils le peuvent, généralement à votre domicile, et à la première heure du jour, en vous remettant les quelques mots ci-dessous :

EXTRAIT D'ARRÊT

PRÉFECTURE DE POLICE

Service de Sûreté.

Par arrêt de la Cour..... en date du..... le nommé..... âgé de..... (profession)..... à été condamné à..... pour (le motif).....

Ledit arrêt, dont l'exécution est requise par M. le Procureur général, près ladite Cour, est notifié au sus-nommé à qui le présent extrait est délivré, afin qu'il n'en ignore.

Paris, le.....

Le Commissaire de Police, Chef du service de sûreté.

P. L'Inspecteur principal,
(Signature régulièrement illisible.)

Dès que vous acceptez ce papier, vous êtes en état d'arresta-

Cour, et là on vous donne un mandat de dépôt ainsi conçu :

PARQUET DU PROCUREUR GÉNÉRAL

Monsieur le Directeur de la prison de Sainte-Pélagie recevra et gardera le nommé..... en exécution d'un arrêt (ou jugement) de la Cour d'assises (ou de la.... chambre correctionnelle) en date du..... qui le condamne à....

..... de prison pour.....

Le.....

*Pour le Procureur général,
Le substitut délégué.*

Muni de ce précieux papier qui vous assure mauvais gîte, détestable nourriture et... pas le reste, vous vous transportez, sans escorte d'aucune sorte, rue du Puits-de-l'Ermite, 12-14.

Vous frappez la porte de son lourd marteau de fer. Des pas se font entendre. Un judas s'ouvre. On vous demande ce que vous voulez. A la suite de votre réponse, vous êtes introduit dans le vestibule. C'est une petite pièce avec deux tables, un poêle en fonte, où, l'hiver, brûle et pétille un feu de bois.

C'est l'antichambre de la prison. Un gardien y reste en permanence.

A droite, les cabinets du Directeur et de l'Inspecteur.

tion. On vous conduit au Dépôt, puis on vous transfère à Sainte-Pélagie, en voiture cellulaire, deux ou trois jours après.

A gauche, un long couloir réservé aux employés de l'entreprise et qui conduit à la cour des condamnés de droit commun, au greffe, à la bibliothèque, à la salle de bains.

Au fond, des carreaux dépolis laissent apercevoir par de petits trous faits à l'insu de l'Administration, la sombre cour de la Dette où, à certaines heures, malades, dettiers et « politiques » peuvent se donner les apparences d'une promenade.

Le guichetier parcourt votre billet de logement, s'assure qu'il est bien rédigé suivant la formule prescrite, vous examine longuement des pieds à la tête pour bien faire votre connaissance et vous présente ensuite au Directeur, ou, en son absence, à l'Inspecteur qui, après vous avoir adressé quelques mots de bienvenue, vous assure de sa paternelle bienveillance, vous conjure de vous tenir dans les limites des règlements.

Il vous informe que dans le cas où votre nature vous porterait à en sortir, ce serait bien inutilement vouloir recommencer la lutte du pot de terre contre le pot de fer.

M. le Directeur connaît son La Fontaine.

Le pot de terre, c'est le détenu.

Le pot de fer, c'est l'Administration.

Du moins, c'est ainsi qu'elle se considère, et non sans quelque raison, car le prisonnier est sans défense, et elle, a, à sa libre disposition, vingt et

quelques gardiens, un piquet de douze municipaux, fusils chargés, et de plus, si cela était nécessaire, tout ce que Paris renferme de cavaliers, de fantasins et d'artilleurs.

Je gage que, au besoin, les pompiers prêteraient leur ministère.

Le directeur vous donne à choisir entre le restaurateur et la cuisine de la prison. Les mets de l'Administration sont loin d'être succulents et bien assaisonnés, mais très sains. Il l'affirme.

Il ne manque pas, pour ne pas trop grever le budget des dépenses, de vous insinuer que, si vos moyens vous le permettent, il est de votre intérêt de faire venir vos repas du dehors.

Touchante sollicitude !

Il vous prévient aussi que vous n'avez droit à aucun mets de luxe ; que les vins fins et les alcools sont formellement interdits ; les allumettes amorphes seules tolérées (?) ; que, si vous avez une femme (légitime, bien entendu !) et qu'une décision ministérielle vous autorise à lui offrir l'hospitalité dans votre cellule, quand elle viendra vous voir, vous n'êtes point, pour cela, autorisé à l'inviter à s'ébattre, en votre compagnie, sur la couchette que l'administration vous fournit.

Il paraît que, en prison, les rapports de l'époux et de l'épouse sont indécents et immoraux.

M. Prudhomme n'avait pu trouver cela.

C'était une lacune dans son œuvre.

La bureaucratie l'a comblée, et, grâce à elle, tout le temps que vous passez sous les verrous, vous êtes contraint, si la chair parle trop haut, de la faire taire comme vous le pouvez.

Les vices dits contre nature, parfait !

L'union sexuelle, horreur !

Nouveau François d'Assises, il vous est loisible de vous rouler, nu, l'hiver, dans la neige, et l'été, à défaut de réfrigérant et de calmant, de ressusciter M. Germiny.

Comme connaissant le règlement, vous pourriez avoir quelque disposition à ne le point violer, et qu'ainsi tout espoir de répression pourrait être perdu, on se garde bien de vous le lire.

— Vous l'apprendrez assez vite !

Si vous insistez pour en pénétrer les arcanes, vous vous exposez à être considéré comme un être grincheux et de mauvais caractère.

L'allocution du directeur terminée, un bruit de sonnette électrique se fait entendre. Le gardien-chef prend possession de vous et vous conduit au greffe.

C'est une salle très étroite et très sombre : quelque chose comme un corridor. Devant les fenêtres, pour que vous ne soyez point troublé par la vue des choses du dehors (et quel dehors ! une cour close de murs), on a eu la précaution de mettre des barreaux

fort épais et des persiennes en planches d'au moins dix centimètres d'épaisseur.

Le greffier ouvre un large registre tout maculé et usé par les frottements quotidiens de la plume et des doigts de celui qui s'en sert. Un siège vous est courtoisement offert et le petit interrogatoire suivant commence :

Vos nom et prénoms ?

Vos lieu et date de naissance ?

De qui êtes-vous fils ?

Votre profession ?

Votre demeure ?

Votre religion ?

Êtes-vous marié ?

Avez-vous satisfait à la loi sur le recrutement ?

Si, comme moi qui suis libre-penseur, vous déclarez ne pas avoir de religion, le greffier vous déclare que c'est très grave ; qu'il lui en faut absolument une ; que le règlement l'exige ; et si vous persistez à vouloir être inscrit comme athée, il met en regard de l'interrogatoire que vous appartenez à la religion juive, catholique, réformée, bouddhiste ou mahométane, à son gré.

Il est inutile de protester plus longtemps.

Si vous avez un livret militaire, on y relève votre signalement.

Vous n'avez pas sur vous cette pièce importante ? On vous mesure en tous sens, et on vous fait un

signalement tout neuf, sans hésitation — je ne dis pas sans erreur — car le temps presse, et d'autres numéros que vous peuvent attendre leur inscription sur le livre d'or de Sainte-Pélagie.

On met en regard de votre état-civil la cause et la durée de votre incarcération.

Le tout est relu avec un ton de prêtre marmottant une oraison vulgaire.

Vous signez : C'est fait.

— Conduisez monsieur à sa cellule !

A la sortie du greffe, le gardien-chef vous reprend, enfile, à votre suite, un couloir qui semble ne pas vouloir finir, et vous allez au *Pavillon des Princes*.

Sur votre passage, ce ne sont que carreaux brouillés, protégés toujours par des barres de fer, et que portes énormes dont les verrous occupent environ le quart de la surface, avec des judas microscopiques où, de temps à autre, flamboie l'œil curieux d'un surveillant.

Un large escalier de pierre dresse devant vous les cent cinq marches qui le composent, réparties entre cinq étages.

Au premier, les appartements du directeur.

Au deuxième, le parloir, ancienne cellule habitée autrefois par Proudhon et par Rochefort, et célèbre, dans la maison, à ce titre.

C'est une vaste pièce rectangulaire de cinq mètres

cinquante de long sur cinq mètres de large. Elle a deux grandes fenêtres donnant sur la rue du Puits-de-l'Ermité. C'est là que, sous l'humiliante surveillance d'un gardien, les détenus peuvent, de une heure à cinq, recevoir leurs amis. Comme ameublement, une douzaine de chaises pailonnées. Les murs nus sont peints avec une peinture verte que l'humidité a jaunie.

Au troisième, à gauche, au-dessus du parloir, le *Salon de la Gomme*, la plus belle cellule du pavillon.

Deux grandes fenêtres aussi, et un cabinet pour le débarras, plus une petite entrée.

A ce point, l'escalier monumental se rétrécit des deux tiers. C'est à peine si une personne peut y circuler, sans se heurter aux murs ou à la rampe, sale et dégoûtante, du haut au bas, du reste.

Au quatrième, deux cellules :

A droite, le *Petit Tombeau*, avec un semblant de fenêtre : cinquante centimètres de long sur dix de large ; étroit corridor dans lequel on ne se meut que difficilement.

A gauche, le *Grand Tombeau*, vaste salle carrée, très haute. Cinq fenêtres minuscules, percées presque dans le plafond.

Pour voir le dehors, il faut monter sur une chaise placée sur une table, et se hisser ensuite à la force des poignets.

Sur le mur, signalons un joli bouquet de fleurs

peint par une parente du citoyen Lafargue, lors de la première détention de ce dernier.

L'administration a bien voulu ne pas faire disparaître ce bouquet, comme elle le fait de toutes les inscriptions ou de tous les dessins de ses locataires.

Au cinquième, les cent cinq marches fatigantes épuisées — ainsi que vous, lorsque vous y arrivez — la *Petite* et la *Grande Sibérie*.

La *Petite Sibérie* n'est que la reproduction du *Petit Tombeau*, à cette seule différence près que la fenêtre, vu le peu de hauteur du plafond (1), est à hauteur d'homme, et que la pièce proprement dite est suivie d'un petit cabinet noir, sans porte.

La *Grande Sibérie*, ainsi nommée parce que l'hiver il y fait plus froid que partout ailleurs, est un grand rectangle. Le plafond n'est qu'à un mètre quarante-cinq du sol. 5 mètres 20 de long sur 4 mètres 50 de large, ce qui ne donne que 43 mètres cubes d'air pour les deux prisonniers qui, généralement, l'habitent.

Des cinq fenêtres très petites (95 sur 40), la vue est belle. Vous découvrez Belleville, Ménilmontant, le Père-Lachaise, Charonne, Vincennes, le bois de ce nom, et tout ce qui suit, en cette direction, jusqu'à Montrouge.

A deux pas, le Jardin des Plantes dont, le soir,

(1) 1 mètre 85 centimètres.

les senteurs embaumées vous parviennent librement, le printemps et l'été, et l'hôpital de la Pitié, aux fenêtres duquel on a la distraction de voir, parfois, quelques malades, et le mouvement de leurs visiteurs, jeudis et dimanches. Aux maisons voisines, des locataires aimables peuvent vous saluer et même vous parler.

Dans toutes les cellules, des inscriptions taillées dans la pierre, à l'abri du temps et de l'administration à la fois : les noms des détenus ; la date de leur séjour ; quelques cris de colère ou de protestation ; des professions de foi, des pensées, des notes de lecture (1).

(1) C'est ainsi que, au *Salon de la Gomme*, on peut lire :

Jean Richepin. — Bolâtre. — G. Deville. — Vive l'anarchie !
— A bas Constans ! — Xavier Raspail. — Vincent Raspail. —
Emile Ferrier, 1890. — Charles Malato. — Ernest Gegout.

Au *Petit Tombeau* : Vive Boulanger ! — Vive la République !
— Gérard-Richard. — Grauce, 22 avril 1885-7 mai. — Villiers,
24 décembre 1885. — A. Montaut, 1885. — J. Guesde, 1878. —
A. Crié. — J. Dormoy, 1887. — Achille Le Roy, 1880. — Thirirot,
1883. — Constant Arnould, 1867. — Béraud. — Niclosse.

On y lit aussi les inscriptions suivantes :

« Vous êtes les juges de la terre :
Ecoutez : Vous avez trahi le droit auguste,
Absous les scélérats, condamné l'homme juste,
Et lié l'innocence au pied du crime heureux !
» VICTOR HUGO. »

« Presque toujours c'est par la loi qu'on persécute et qu'on tyrannise.

» LAMENNAIS. »

On vous donne une cellule inoccupée s'il y en a ; ou on vous installe, en temps de pléthore, dans celle d'un détenu que vous pouvez ne connaître ni d'Ève, ni d'Adam.

Un second gardien survient. Il a le titre de préposé au *Service général*. Un détenu de droit commun qui sert de domestique, et plus connu sous le nom d'*auxiliaire*, l'accompagne, apportant une paire de draps, une taie d'oreiller, une gamelle en fer battu, un *quart* et une cuillère de même métal, un vase de nuit, la légendaire cruche d'eau.

Puis, vous restez seul, et vous pouvez procéder à votre installation.

« Selon que vous serez puissant ou misérable
Les jugements de Cour vous rendront blanc ou noir.
» LA FONTAINE. »

« Nul ne peut être juge impartial dans la cause de ceux qui ont le même intérêt que lui.

» MONTESQUIEU. »

« Meurs, s'il le faut, mais dis la vérité !

» MARAT. »

« Quand le juge prononce sur le sort d'un citoyen prévenu, d'après la loi, d'idées, de paroles ou d'écrits révolutionnaires, ce n'est plus un coupable qu'il frappe, c'est un ennemi.

» P.-J. PROUDHON. »

« Les tribunaux, composés en partie de membres qui sont dévoués aux puissants du jour, poursuivent les accusés avec d'autant plus d'avantages qu'ils sont faibles et privés de soutien.

» BRUNEL. »

Il y a, dans la pièce, un poêle en faïence, ou une cheminée, une table de bois rectangulaire, large de 40 centimètres, longue de 70, haute de 60, suffisamment basse pour que vous soyez obligé de vous courber en deux, au risque de vous casser les reins.

Le lit se compose de : deux tréteaux de fer reliés par trois planches de sapin, une paillasse, un matelas, un traversin et un oreiller.

Si la dureté de cette couche vous permet de dormir avant quinze nuits d'entraînement opiniâtre, vous êtes le plus heureux des hommes !

Deux chaises, paillées d'une paille noircie par

« Le monde ne s'abuse point et les sentences des magistrats ne sont flétrissantes qu'autant que le public les a confirmées.

» PAUL-LOUIS COURIER. »

« Les arrestations arbitraires sont pour les hommes de bien des couronnes civiques.

» CHAUMETTE. »

Au *Grand Tombeau* : Ferreyrol, 1890. — Gerbeaud, 1878. — Moncheraud, 1886. — Ponchet, 1835. — Limousin. — P. Delon. — Villaret, 1886. — Marc Lapierre. — Paul Lafargue, 1883-1885. — Girault. — O. Montprofit. — Gauthier Perdhuit. — Jouy, 1816. — Charles Longuet, 1864-1865.

A la *Petite Sibérie* : Jean Richepin, 1876. — O. Montjoie (Etienne Bruel). — L. Maës, 1883.

A la *Grande Sibérie* : Vive l'homme libre dans l'humanité libre ! — Malato. — Haguenaer : *l'Eclair*, 1890. — Xavier Raspail. — Alfred Le Petit. — *Vive l'anarchie!* Emile Gautier, 1834. — G. Deville, 1876. — Raoul Rigault, 1869.

l'usage et sortant de tous côtés, vous offrent leurs assises pour vous y reposer.

Une cuvette et un pot à eau en terre blanchie vous sont accordées, mais purement *par faveur*.

On doit même, pour cela, une certaine reconnaissance aux honnêtes gens qui se ruinent, prétendent-ils, pour entretenir les prisonniers, et qui s'appellent entrepreneurs.

Prisonnier politique, vous êtes libre dans le *Pavillon des Princes*.

Droit de fumer, de visiter ses codétenus, et d'arranger sa vie à sa guise.

Dispense du travail.

A six heures et demie du matin, la semaine, à sept heures, le dimanche, on ouvre votre cellule, et on vous apporte du pain — une livre pour la journée.

Un auxiliaire va remplir d'eau votre cruche, et on ne vous renferme, à nouveau, qu'à neuf heures du soir.

Dans la mauvaise saison, quinze kilogrammes de bois, par jour, vous sont portés pour votre chauffage :

Combien le feu tient douce compagnie

Au prisonnier dans les longs soirs d'hiver !

C'est Béranger qui l'a dit, et nous pouvons le redire après lui.

Vous devez vous fournir de tout le reste : éclairage, linge, vêtements, à moins que vous ne consentiez à porter le costume du *droit commun*.

Ce vêtement se compose d'une paire de chaussons, de sabots, d'un pantalon de drap gris, d'une veste et d'un bonnet, le tout de même couleur. La chemise est faite d'une toile dure dite *limace*. « Lorsqu'elle est neuve, elle râpe comme une lime, et plus d'une peau a saigné au contact de cette étoffe, si rêche qu'elle paraît avoir quelque chose de métallique (1). »

La maison ne fournit ni mouchoirs, ni serviettes.

Les détenus politiques ont leurs draps changés tous les quinze jours, et peuvent prendre un bain tous les mois.

On ne leur rase ni la barbe, ni la moustache, ni les cheveux.

Dans le cas où leurs cheveux ou leur barbe les gênent, ils ont la faculté de faire venir, à leurs frais, un coiffeur autorisé et assermenté.

Quant au mobilier et à tous les objets fournis par l'Administration, de crainte qu'on puisse oublier le lieu où l'on a le désagrément de se trouver, ils sont marqués en gros caractères de ces mots : *Prisons de la Seine*. — *S.-P.* (Sainte-Pélagie).

Chaque détenu politique a droit aux vivres de la

(1) Maxime du Camp, *Paris*, tome III, page 210.

prison ou aux vivres du restaurant voisin. Il ne peut prendre les deux à la fois.

Le régime alimentaire est très simple :

A 6 heures du matin, distribution du pain : 500 grammes.

A 9 heures : 50 centilitres de vin ; une gamelle de bouillon et environ 100 grammes de viande presque toujours immangeable : graisse ou peaux de bœuf (de nom ; en réalité, de vache ou de taureau).

A 4 heures : une cuillerée de légumes secs, dans lesquels, quel que soit leur nom, on trouve des morceaux de chou, de carotte, de panais ou de poireau.

Dimanche, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : pommes purée.

Lundi : haricots.

Samedi : riz.

Tous les quinze jours, le mardi : lentilles (1).

Dans la cour de la Dette, à quelques pas du *Pavillon des Princes*, le cantinier ouvre sa boutique aux détenus politiques, de 8 heures à 8 heures et demie du matin, et de 3 heures à 3 heures et demie, l'après-midi.

On y trouve : tabac, papier, plumes, encre, fromage, café, lait, vin, etc.

Les achats de vin excédant vingt-cinq centilitres par jour sont interdits officiellement.

(1) Régime de 1890.

Il est rare, pourtant, que la Direction n'autorise pas la prise d'un litre entier.

Fatigué de rester en cellule, vous pouvez descendre dans la cour, toutes les fois que les dettiers ne s'y promènent pas, ce qui leur arrive une heure, le matin, de 8 à 9, et le soir, de 4 à 5.

Cette cour est pavée le plus mal possible du monde et entourée de bâtiments, naturellement.

Pas un arbre ! Pas un arbrisseau ! Rien qui repose la vue ; rien qui, un seul instant, puisse faire croire qu'il y a, dans la nature, autre chose que des pierres, autre chose que des barres de fer !

Les bottines et les souliers résistant un mois au mordant du grès sont rares.

Je n'en ai pas vu d'exemple.

Il faut, cependant, prendre quelque exercice pour ne pas s'engourdir, et si on a la bonne fortune de descendre plusieurs dans la cour, on peut y passer quelques moments agréables.

Arrivons maintenant aux visites.

Elles sont de deux sortes : au parloir, à la chambre.

Le préfet de police accorde les premières, et vingt-quatre heures suffisent à ce fonctionnaire pour accéder à votre demande ; le ministre de l'intérieur se réserve le droit d'autoriser les secondes.

Il faut justifier, dans ce cas, d'un degré de parenté avec le visiteur, et huit jours sont pris, généralement, pour la constatation de cette parenté.

Un médecin et un pharmacien sont attachés à l'établissement.

Le premier vient tous les jours, sauf dimanches et fêtes, et il vous est loisible de le convoquer lorsque vous le jugez nécessaire.

Il peut vous ordonner des bains — par série de quatre — pas plus ! — une augmentation de nourriture, transformer le bœuf traditionnel en une côtelette qui ne vaut guère mieux.

Le docteur peut avoir, à votre égard, les meilleures dispositions, mais il se heurte continuellement à l'Administration qui le paralyse, qui l'annihile.

On ne refuse pas d'exécuter ses ordonnances ; mais la façon dont on les exécute, certainement, en diminue l'effet.

C'est ainsi que le barège prescrit pour le bain se transforme en scories et déchets ; l'amidon devient une farine quelconque ; le quinquina n'est qu'une teinture avariée.

Ajoutons que la salle où se prennent les bains est d'une saleté repoussante. Les baignoires, pour la plupart en bois, ne sont nettoyées que lorsque l'auxiliaire chargé de ce service le juge à propos. En tous les cas, elles sont trop petites pour la taille moyenne des détenus.

En 1890, le directeur a songé à faire modifier le plan de cette salle indispensable, à la faire, au

moins, réparer ; mais, pour cela, il faut des crédits, et on n'en accorde pas !

A qui la responsabilité de cet état de choses ? Pas au médecin, assurément ; mais à ceux qui, pour réaliser quelques économies budgétaires, se soucient fort peu de la santé des hommes confiés à leur garde.

N'innocentons pourtant pas complètement le docteur. Il a pleins pouvoirs et il lui suffirait d'un semblant d'énergie pour assurer le bon fonctionnement d'un ministère qui relève de l'Humanité avant de relever de l'Administration.

En cas de maladie grave, ou nécessitant simplement le lit, Sainte-Pélagie ne peut pas vous garder.

Aussi vous envoie-t-on ou à la maison Dubois, ou à l'infirmerie de la Santé, merveilleusement aménagée, il nous semble juste de le dire.

Passons à la bibliothèque.

Comme toutes les bibliothèques des prisons, elle est formée de vieux bouquins, plus réactionnaires ou plus nuls les uns que les autres, incomplets, dépareillés. A l'un, il manque des pages ; à l'autre, une couverture. Les ouvrages ne possèdent que la moitié des volumes qui les composent, et il vous faut attendre quarante-huit heures, sinon plus, pour en avoir la libre disposition.

On y trouve, cependant, en plus d'un grand nombre de romans-feuilletons : l'*Histoire de dix ans*,

de Louis Blanc ; l'*Histoire de la civilisation en France*, de Guizot ; les *Moralistes français*, de Prévost-Parodol ; les *Causeries du lundi*, de Sainte-Beuve ; le *Cours de littérature dramatique*, de Saint-Marc ; l'*Histoire de la Révolution*, de Thiers ; à peu près tous les écrits de Villemain, etc., etc.

Comme le corps, l'esprit est mal soigné rue du Puits-de-l'Ermite.

Il faudrait une bonne bibliothèque pour moraliser le détenu — et je ne parle ici que du détenu de droit commun, l'autre pouvant se procurer les livres qui lui plaisent — et sur cent œuvres, dans quatre-vingts il ne trouve que des contes absurdes, des faussetés et des mensonges.

L'éternel refrain revient : De l'argent !

On en trouve pour enfermer le prisonnier.

Ne vaudrait-il pas mieux employer ce même argent à l'empêcher de retomber, en lui mettant sous les yeux de bons livres ?

La bibliothèque d'une prison ne devrait pas être un accessoire. Il conviendrait, au contraire, qu'elle fût un des premiers moyens de relèvement du prisonnier.

L'Etat y est intéressé. Y songera-t-il ?

Nous avons fait connaissance avec le bâtiment et le règlement de la prison dans ses grandes lignes.

Nous allons voir maintenant son histoire.

CHAPITRE II

Sainte-Pélagie. — Sa légende. — Refuge de filles repenties. — Prison politique. — Les massacres de septembre. — Madame Roland. — On paie son loyer! — Régime alimentaire. — Une belle société. — Mémoires et notices historiques. — Scènes étranges. — Tacite et Plutarque — Lettre à Robespierre. — Projet de suicide. — Adieux à la vie. — Dernières pensées. — Testament. — Elle veut vivre. — Transfert à l'Abbaye. — Sur l'échafaud.

Pélagie, nous dit la légende, était une célèbre courtisane d'Antioche.

On raconte qu'elle se montrait dans la ville, montée sur un mulet, la tête et les seins découverts, les vêtements ornés de pierres précieuses, et que nul, même parmi les plus vertueux, ne pouvait résister à ses œillades amoureuses.

Saint Nonne, alors évêque de la ville, l'ayant rencontrée suivie d'un nombreux cortège d'adorateurs et d'une multitude de serviteurs et de servantes; regarda furtivement cette femme et la suivit de l'œil jusqu'à ce qu'il ne la vit plus; puis, se tournant

vers les deux évêques qui l'accompagnaient dans sa promenade, il leur demanda s'ils n'avaient point pris plaisir à la regarder. A quoi ils ne répondirent pas.

— Quant à moi, dit-il, je confesse que Dieu s'en servira au grand jugement pour nous condamner, et nous faire rendre compte de nos charges et ministères!

Puis il se retira dans sa chambre, ne pouvant dissimuler plus longtemps le trouble qui s'était emparé de lui; et là, avec force larmes et gémissements, il demanda à Dieu la conversion de la pécheresse.

Pélagie, informée par ses amis de la douleur du pontife, et touchée par la grâce, ajoute toujours la légende, lui écrivit la lettre dont la teneur suit, mais dont nous nous gardons bien de garantir l'authenticité: « Au saint disciple de Jésus-Christ, la pécheresse écolière du diable. J'ai ouï dire de votre Dieu qu'il était descendu des cieus en terre pour le salut des hommes, et que celui que les Chérubins n'oseraient regarder, conversa parmi les pécheurs et les publicains, n'ayant pas même dédaigné de parler à une Samaritaine et pécheresse. Si vous êtes disciple d'un tel maître, ne méprisez pas une courtisane comme moi, et ne me déniez pas votre assistance par le moyen de laquelle je désire connaître Jésus-Christ. »

Redoutant un piège du démon, saint Nonne lui fit

répondre qu'il consentait à la recevoir, mais à l'Eglise, et en présence des deux évêques, ses amis. Elle accepta avec joie, s'entretint avec le saint et sollicita le baptême qui devait la purifier, elle qui n'était qu'une « mer d'ordures et un abîme de saletés ». Le saint objecta que les canons défendaient de baptiser une pécheresse publique si elle ne renonçait à sa mauvaise vie. A quoi elle « répliqua avec larmes aux pieds de l'évêque, qu'il avisât bien à ce qu'il faisait, parce qu'il rendrait compte de son âme et de tous ses péchés s'il différait de la baptiser et de la nettoyer de ses taches, et qu'elle prierait Dieu qu'il n'eût point de part avec les saints, et qu'il fût jugé comme les incrédules s'il ne la faisait, ce jour-là, épouse de Jésus-Christ ».

Devant une telle insistance, les évêques crurent devoir céder, et Nonne la mit entre les mains d'une matrone de sa maison, nommée Tomaine, qui ne tarda pas à la rendre la femme la plus chaste de la ville.

L'évêque fut si heureux de cette insigne conversion, qu'il renonça, pour une fois, à son abstinence habituelle, fit bonne chère, assaisonna les herbes qu'il mangeait, et se laissa même aller à boire du vin. Trois jours après son baptême, Pélagie vendit tous ses biens, en remit le produit à l'évêque Nonne, prit une haire et se retira à Jérusalem, sur le mont des Olives, où elle se bâtit une cellule. Elle s'y en-

ferma, habillée en homme, et se fit appeler Pélage. Elle ne tarda pas à succomber, vaincue par les privations auxquelles elle se soumit, et elle mourut sous le règne du jeune Théodore, deux ans après sa conversion (1).

Voilà la vie de la femme qui donna son nom à la trop célèbre prison de la rue du Puits-de-l'Ermitte.

Disons, maintenant, dans quelles circonstances cette maison a été fondée.

Marie Bonneau, veuve de Beauharnais de Miramion, conseiller au Parlement de Paris, voyant avec peine les jeunes filles de la classe moyenne sacrifier généralement leur virginité avant leur mariage, imagina, pour protéger leur vertu, de faire enfermer dans une maison de bienfaisance et de correction, à la fois, celles de ces filles que leur tempérament ou leur mauvaise éducation pouvait porter à la débauche.

C'est ainsi qu'on procédait alors, et c'est ainsi, aujourd'hui encore, qu'on procède!

On ne cherche pas à combattre les causes du mal, mais simplement à en châtier les effets.

C'est, de beaucoup, plus facile!

Quoi qu'il en soit, madame de Miramion, aidée par quelques dames *pieuses*, et ayant beaucoup d'argent

(1) *Vie de sainte Pélagie*, par Jacob, diacre de l'Eglise d'An-tioche et témoin oculaire.

à dépenser, conçut l'idée de convertir les débauchées, et d'empêcher de le devenir celles qui avaient les dispositions nécessaires pour cela.

Après quelque hésitation, en 1665, Louis XIV lui accorda des lettres patentes qui l'autorisaient à établir une maison de refuge, dans les bâtiments dits de la Pitié, et lui imposaient le règlement en vigueur à l'Hôpital général.

La brave dame ne tarda pas à s'apercevoir que si ses intentions étaient bonnes, les résultats étaient loin d'être encourageants. Les femmes qui ont un tempérament de *fille* l'ont toujours, et il n'est si belle morale qui puisse provoquer et rendre sincère leur conversion. Les barreaux et les verrous de la prison préservaient les hommes de la corruption des recluses, mais ne ramenaient pas à la chasteté ces dernières. Madame de Miramion renonça donc à son premier projet, et s'attacha à maintenir dans leurs bonnes intentions les femmes de mauvaise vie qui, dégoûtées de la débauche, se montreraient disposées à sacrifier volontairement leurs habitudes à l'espoir d'une existence matérielle assurée et tranquille.

Un des bâtiments de l'hôpital de la Pitié était libre. Madame de Miramion en obtint la concession, et le fit aménager conformément au but qu'elle se proposait d'atteindre. Inspirée par la lecture de la vie de sainte Pélagie, elle se crut appelée à jouer auprès de toutes les femmes de mauvaises

mœurs le rôle de saint Nonne auprès de la courtisane d'Antioche, et se mit en mesure d'attirer dans la maison à laquelle elle avait donné le nom de la célèbre repentie le plus de filles possible.

Le vocable était heureux, mais il est à croire que la protection de Dieu fit défaut, car le nombre des débauchées qui consentirent à la réclusion fut restreint, et nous devons à la vérité de dire que si on n'y eût enfermé d'office quelques femmes dissolues, l'établissement eût promptement disparu.

C'est ainsi que madame de Miramion, qui avait voulu faire de Sainte-Pélagie une maison de bienfaisance, aboutit, en réalité, à en faire une prison.

Comme ces sortes de demeures ont l'horreur du vide, le nombre des pensionnaires ne tarda pas à s'élever considérablement; et il fallut songer, pour éviter l'encombrement, à en transférer une partie dans la maison dite des *Filles de la Mère-Dieu*, faubourg Saint-Germain. Celles qui y furent envoyées s'y conduisirent si mal, que les administrateurs protestèrent, et, sur leur demande, on les reconduisit à la prison de la rue de la Clef.

En 1691, de nouvelles lettres patentes la confirmèrent comme maison de refuge et de *détention* pour les filles, et la police, comme à toutes les époques, ne se refusa nullement à y enfermer, sur la simple présentation d'une lettre de cachet, les femmes les plus honorables.

En 1792, la Convention s'appropriâ Saint-Pélagie comme prison, et la garda.

La Commune de Paris fut chargée de l'administrer, et mention de ce fait est inscrite sur le premier feuillet du premier registre d'écrou.

On continua à enfermer dans la maison les *filles* coupables, et on ajouta à cette catégorie celle des victimes des luttes des partis.

Ce n'est toutefois qu'en 1793, après le vote de la loi sur les suspects (17 septembre), que l'ancien refuge des *repenties* put être considéré comme prison politique.

L'Abbaye, la Force, la Conciergerie, les Madelonnettes ne pouvaient suffire à enfermer tous ceux que le Tribunal révolutionnaire, le Comité de salut public ou la Commune de Paris envoyaient aux prisons.

Qui alors n'était pas suspect ?

A Paris, seulement, on évalue à 8,000 le nombre de ceux qui eurent à se justifier de suspicion.

Sainte-Pélagie dut donc contribuer à satisfaire aux besoins des accusateurs qui ne pardonnaient guère, et fermer ses lourdes portes sur ceux que les autres prisons étaient, faute de place, contraintes de refuser.

Elle était, dès lors, prison politique.

Elle l'est restée.

Il y avait déjà de nombreux prisonniers en septembre 1792. Comme à l'Abbaye, aux Carmes, à

Saint-Firmin, à la Conciergerie, aux Bernardins, à la Salpêtrière, au Châtelet, à Bicêtre, à la Force, des scènes de désordre se produisirent à Sainte-Pélagie, mais il n'y eut aucune exécution.

Les bandes armées qui s'y présentèrent trouvèrent les portes fermées et verrouillées. Elles les enfoncèrent, et trouvèrent, dans leur loge, le concierge Bouchaud et sa femme liés et bâillonnés.

Les prisonniers avaient pu s'enfuir, grâce à la complicité du brave geôlier qui, pour sauver les apparences, leur avait ordonné de l'attacher, avant de prendre la clef de la liberté.

La première prisonnière célèbre de Sainte-Pélagie fut madame Roland.

Quand la charmante amie des Girondins entra dans cette maison, elle s'y rencontra avec les filles perdues qui y étaient enfermées.

Aussi ses premières impressions ne se présentèrent-elles pas à son esprit sous un jour bien consolant : le nom de la prison qui, sous l'ancien régime, avait été habitée par des religieuses gardiennes des victimes des lettres de cachet, et qu'on supposait de mauvaises mœurs, et le souvenir des massacres de septembre 1792 l'effrayaient quelque peu.

Elle entra à Sainte-Pélagie, le 8 août 1793, dans les circonstances suivantes :

Arrêtée par Fouquier-Tinville, sur les ordres du

Comité de salut public, elle avait été conduite à l'Abbaye, le 31 mai 1793, et y était restée plus de deux mois, exposée à toutes les humiliations et dans le plus grand dénûment. Remise en liberté, elle avait pu, un instant, se croire libre, mais la Commune de Paris veillait, et, le même soir, elle fut incarcérée à Sainte-Pélagie d'où elle ne sortit que pour aller à l'Abbaye, puis à l'échafaud.

Elle raconte ainsi dans ses *Mémoires* son arrivée à l'ancien couvent de filles repenties :

« Pendant qu'on enregistrait mon entrée, un homme de sinistre figure ouvre mon paquet, le fouille curieusement; je m'en aperçois à l'instant où il remet sur le bureau du concierge des imprimés qui y étaient (c'étaient des journaux) : surprise et offensée d'un procédé qui ne doit avoir lieu que pour les personnes mises au secret, j'observe que, du moins, ce ne doit pas être à un homme d'examiner ainsi, avec indécence, le paquet de nuit d'une femme; on lui ordonne de le laisser; mais c'est le porte-clefs du corridor où l'on me loge, et j'étais destinée à voir deux fois le jour son affreux visage. On me demande si je veux une chambre à un ou deux lits. — Je suis seule et ne veux point de compagnie! — Mais la chambre sera trop petite. — Peu m'importe! — On cherche: il n'y en a pas de libre. J'entre dans une chambre à deux lits, elle a six pieds de large sur douze de long, de manière qu'avec les

deux petites tables et les deux chaises, il n'y reste guère d'espace. J'apprends qu'il faut payer d'avance le loyer du premier mois : 15 livres pour un lit, le double pour les deux. Je ne voulais en occuper qu'un, et je l'aurais pris dans une chambre où il eût été seul: je ne payai donc que 15 livres. — Mais il n'y a point de pot à l'eau, ni d'autre vase! — C'est qu'il faut les acheter! — me dit l'homme fort empressé d'offrir des services dont on voit le but intéressé. J'ajoute à ces acquisitions une écritoire, du papier, des plumes, et je m'établis. La matresse du logis vient me visiter; je m'informe des usages et de mes droits; j'apprends qu'ici l'État ne donne rien pour les prisonniers. — Comment donc vivent-ils? — Il y a une portion de haricots seulement, et une livre et demie de pain par jour, mais vous ne pourrez manger ni de l'un, ni de l'autre. — Je crois bien que cela ne ressemble pas à ce dont j'ai l'habitude; mais j'aime à connaître de chaque situation ce qui lui est propre, et à mettre mes forces au niveau de celles où je me trouve. Je veux en essayer (1). »

Elle essaya, en effet, mais ni le pain ni les haricots ne purent lui convenir, et elle dut revenir à son alimentation habituelle à l'Abbaye, une côtelette et des légumes.

On lui accorda la faveur de se faire servir par une prisonnière qui lui donnait ses soins pour sa toi-

(1) *Mémoires*, tome II, p. 59.

lette et la propreté de sa cellule ; non qu'il répugnât à madame Roland de se livrer elle-même à ce travail, mais elle voulait, en même temps, obliger une malheureuse, et s'éviter le contact des autres détenues qu'elle eût rencontrées dans le couloir ou dans la cour.

Quelque temps, elle dut se résigner à vivre la vie des filles ; mais, fatiguée de leurs propos, de leurs usages vulgaires et grossiers, de leurs gestes obscènes, elle pensa que si on avait le droit de la condamner à la mort, on n'avait pas le droit de la condamner à l'infamie, et elle demanda à être isolée.

« J'habite, écrivit-elle, avec des femme perdues et des assassins. A côté de moi, est une de ces créatures qui font métier de séduire la jeunesse et de vendre l'innocence ; au-dessus est une femme qui a fabriqué de faux assignats, et déchiré sur une grande route un individu de son sexe, avec les monstres dans la bande desquels elle est enrôlée ; chaque cellule est fermée par un gros verrou à clef, qu'un homme vient ouvrir tous les matins, en regardant effrontément si vous êtes debout, ou couchée ; alors, leurs habitantes se réunissent dans les corridors, sur les escaliers, dans une petite cour, ou dans une salle humide et puante, digne réceptacle de cette écume du monde (1). »

(1) *Mémoires*, tome II, p. 63.

Ce séjour fut loin d'être enchanteur pour elle. Autant que cela lui fut possible, elle se tint renfermée dans sa cellule ; mais même alors ses oreilles étaient blessées par les conversations de ses voisines avec les hommes qui occupaient le corps de logis opposé, et ses yeux offusqués par les actes obscènes qu'elle voyait de sa fenêtre.

Il fut impossible de la laisser plus longtemps dans un milieu aussi humiliant, et ses gardiens songèrent à lui donner une cellule plus habitable. Il ne s'en trouva pas, et, alors, mue par un noble sentiment, la femme du concierge lui offrit de passer, chez elle, les après-midi. Madame Roland accepta, avec d'autant plus de joie que les chaleurs du mois d'août rendaient intolérable son séjour dans sa chambre. Elle s'installa chez la concierge, et fit venir un forte-piano dont elle s'amusa plusieurs fois. Cette faveur était grande, et elle en remercia souvent ceux qui la lui octroyèrent.

L'administration n'avait pas les mêmes égards pour tous ceux qui en étaient dignes, car madame Roland raconte qu'elle vit enfermer, dans une même cellule, un étudiant en botanique qui avait dit du mal de Marat, et des voleurs de grand chemin ; une fille de quatorze ans que ses parents réclamaient, et la femme qui l'avait enlevée.

Dans les premiers jours de ses relations avec madame Bouchaud, la concierge de Sainte-Pélagie,

elle se contenta, ainsi qu'il a été dit plus haut, de passer les après-midi dans son logement. Celle-ci, voyant sa grande discrétion, imagina de la tirer définitivement de sa cellule, et de l'installer au-dessous de sa chambre, dans une jolie pièce du rez-de-chaussée : « Me voilà donc délivrée, s'écrie madame Roland, de l'affreux entourage qui faisait mon tourment, après trois semaines de résidence; je n'aurai plus à traverser, deux fois le jour, au milieu des femmes de mon voisinage, pour m'éloigner d'elles durant quelque temps; je ne verrai plus le porte-clefs à figure sinistre ouvrir ma porte, chaque matin, et tirer, le soir, le gros verrou sur moi, comme sur une criminelle qu'il faut sévèrement garder. C'est la douce physionomie de madame Bouchaud qui se présente à moi; c'est elle dont je sens, à chaque minute, les soins délicats; il n'est pas jusqu'au jasmin apporté devant ma fenêtre, dont on garnit les grilles de ses branches flexibles, qui n'atteste le désir dont elle est pénétrée; je me regarde comme sa pensionnaire, et j'oublie ma captivité. Tous mes objets d'étude ou d'amusement sont réunis autour de moi. Mon forte-piano est près de mon lit; des armoires me donnent la faculté d'ordonner mes petits effets de manière à faire régner dans mon asile la propreté qui me plait (1). »

(1) *Mémoires*, tome II, p. 68.

Le transfert de madame Roland avait été opéré à l'insu de l'administration et elle devait se cacher dans sa « jolie chambre », ce qui lui ôtait une grande partie du plaisir de s'y trouver. Un gendarme factionnaire se tenait précisément en permanence devant sa fenêtre, et elle ne pouvait l'ouvrir, sans en fermer les rideaux, pour se dérober à sa vue. Mais ce désagrément était largement compensé, à ses yeux, par la faculté de se trouver seule, et de pouvoir travailler à son aise. Elle y écrivit quelques-unes de ses *Notices historiques*, la plus grande partie de ses *Mémoires*, et y fut témoin de faits que nous devons raconter pour bien peindre les mœurs de la prison, et de ses administrateurs, à une époque où l'anarchie régnait partout.

Mais, laissons-lui encore la parole : mieux que nous ne saurions le faire, elle nous dira ce qu'elle a vu.

« Je suis, écrit-elle, à côté d'une grande pièce qui s'appelle fastueusement la salle du Conseil, et dans laquelle se tiennent les administrateurs de police quand ils viennent faire quelque interrogatoire. Je dois à ce voisinage la connaissance de scènes étranges dont je vais dire un mot. Deux hommes dont j'ai su le nom, mais que j'ai oublié, ou que je ne cite pas, parce que celui de tels gredins ne mérite point d'être consigné, avaient été faits prisonniers pour malversations dans l'administration des troupes dans laquelle ils sont employés; ils avaient pour

amis, ou pour complices, des gens de leur sorte qui venaient les visiter, et ces gens étaient précisément des administrateurs de police. Dans cette qualité, ceux-ci, chargés de maintenir l'ordre dans les prisons, de surveiller le concierge, etc., venaient à Sainte-Pélagie, une ou deux fois la semaine, avec d'autres amis comme eux, au nombre de dix à douze, quelquefois davantage, faisaient venir dans la salle du Conseil les deux prisonniers chéris, et là, demandant au concierge chapon, poulets, œufs, vin, s'établissaient en orgies permanentes, durant quatre ou cinq heures. On n'imaginera jamais, et, certes, je n'entreprendrai pas de rendre la joie brutale, la grossièreté des propos, l'infamie de ces festins; le mot de patriotisme appliqué bêtement, et répété avec emphase à l'occasion de l'échafaud où il convient d'envoyer *tous les gens suspects*, et cette dénomination appliquée à toute personne qui a reçu de l'éducation, et qui possède une fortune non récemment volée; les baisers dégoûtants de ces bouches pleines de vin s'appliquant avec bruit sur le visage des arrivants, et répétant ce concert au moment du départ; les sales plaisanteries d'hommes sans mœurs et sans honte, le fol orgueil d'imbéciles atroces qui ne rêvent que dénonciations, et mettent toute leur science à incarcérer des gens de bien (1). »

(1) *Mémoires*, tome II, p. 79.

Quant à l'emploi de son temps à Sainte-Pélagie, madame Roland nous fournit elle-même des renseignements suffisants pour qu'il nous soit permis de le reconstituer. Elle recevait, d'abord, la visite de quelques amis : « l'honnête Grandpré, que sa place autorisait à venir, et qui lui amenait une femme intéressante, le fidèle Bosc qui lui apportait des fleurs du Jardin des Plantes, dont les formes aimables, les couleurs brillantes et les doux parfums embellissaient son austère réduit; le sensible Champagneux qui l'engageait si vivement à prendre la plume pour continuer les *Notices historiques* qu'elle avait commencées. » L'après-midi, elle lisait Plutarque et Tacite pour qui elle avait conçu une véritable passion, à ce point qu'elle avouait ne pouvoir s'endormir sans avoir lu quelques morceaux de lui.

Elle était donc à peu près heureuse — autant qu'on peut l'être en prison — quand un administrateur brutal la découvrit dans sa retraite, et donna l'ordre de la faire remonter, le jour même, avec les autres prisonnières.

Madame Roland fut reconduite dans son ancienne cellule, mais, à certaines heures, la concierge l'en tirait secrètement, pour la changer d'air, et lui permettre de retrouver ses objets d'étude et de plaisir.

Elle n'eut pas trop à se plaindre de ce retour au régime commun. La prison commençait à ouvrir ses

portes aux personnes de distinction, et elle put converser avec la femme d'un juge de paix à qui sa voisine avait prêté des propos inciviques, celle du président du Tribunal révolutionnaire, et madame Pétion.

Les mauvais jours, loin de disparaître, se multipliaient. Le 5 septembre, prise de frayeur, elle mit la dernière main à la partie de ses *Mémoires* qu'elle désirait sauver, et les fit parvenir à un de ses amis. On venait de décréter une véritable armée révolutionnaire; on créait de nouveaux tribunaux de répression; on songeait à faire de nouvelles victimes, et nul n'était assuré de vivre vingt-quatre heures.

Elle pensa à écrire à Robespierre.

Robespierre avait apposé sa signature sur la liste où madame Roland figurait.

Robespierre avait fréquenté sa maison, avait été au nombre de ses amis.

Combien elle dut regretter d'avoir, à l'époque où l'Assemblée Constituante humiliait l'orgueil et dédaignait la parole de Robespierre, « deviné son génie, honoré son obstination, encouragé son éloquence méconnue » (1).

Dans la solitude de sa cellule, madame Roland se prit à regretter son mari, alors en fuite, et sa fille, et ses amis.

(1) Lamartine, *Histoire des Girondins*, V, liv. 51, p. 363.

Qui la tirerait de sa prison? Robespierre! Et elle se mit en tête de lui écrire pour lui dire qu'elle ne demande point grâce; qu'elle ne veut pas même se plaindre, mais qu'elle est innocente. Roland a toujours été un citoyen fidèle et un patriote généreux. Elevée dans la retraite, nourrie d'études sérieuses, enthousiaste de la Révolution, elle ne s'est jamais entretenue que de l'intérêt public; elle dédaigne les calomnies lancées contre elle; le nom de *conspirateur* ne doit point lui être appliqué; elle saura subir son sort dignement, mais nul ne saurait la persécuter sans remords.

Au moment de remettre cette lettre au médecin qui devait la porter à Robespierre, elle pensa qu'il était préférable de ne point l'envoyer. Et elle indiqua bien, dans ses *Mémoires*, le mobile auquel elle a obéi: « Que pourraient faire mes réflexions sur un homme qui sacrifie des collègues dont il connaît bien la pureté? Dès que ma lettre ne serait pas utile, elle est déplacée. C'est me compromettre sans fruit avec un tyran qui peut m'immoler, mais qui ne saurait m'avilir. »

La démarche eût été sans résultat. Robespierre, *l'incorruptible*, n'était pas disposé à se laisser attendrir, même par les supplications et les larmes. La lettre de madame Roland n'eût fait que l'encourager à poursuivre dans la voie dans laquelle il s'était engagé. C'était l'homme sans passion et sans émo-

tion. Et, comme l'a dit Lamartine, « il se fût arraché le cœur s'il l'eût cru capable de lui conseiller une faiblesse. Le système avait tué en lui la nature. Il se croyait plus qu'un homme, en immolant en lui l'humanité. Plus il souffrait de cette violence, plus il se croyait juste. »

Des idées de suicide vinrent alors à l'esprit de la prisonnière. Elle avait mis dans sa lettre à Robespierre : « Quoi qu'il me soit réservé, je saurai le subir d'une manière digne de moi, ou le *prévenir*, s'il me convient. » L'échafaud se dressait déjà devant ses yeux. Elle voulut le prévenir.

C'est dans ce dessein que, le 8 octobre 1793, elle écrivit à un de ses amis qu'elle voulait se laisser mourir de faim.

Auparavant, elle rédigea ses *Dernières pensées* qui commencent ainsi : « *To be or not to be : that is the question!* Elle sera bientôt résolue pour moi. » Au cours des quelques pages qui les composent, elle demande pardon à son mari « de disposer d'une vie qu'elle lui avait consacrée ». Elle fit ensuite son testament pour léguer à sa fille ses vêtements et les 12,000 francs à répéter de sa dot, et un millier d'écus en papier qu'elle avait pu cacher.

Au dernier moment, soit faiblesse, soit courage, elle se refusa à mourir, et attendit patiemment les événements.

Après l'exécution des Girondins, on la transféra à l'Abbaye, puis à l'échafaud.

Elle avait été condamnée à mort, à l'âge de trente-neuf ans, par jugement du Tribunal révolutionnaire, le 9 novembre 1793 (18 brumaire an II).

CHAPITRE III

Autres victimes de la Révolution. — Joséphine La Pagerie. — Sœur Agathe. — Les actrices du « Théâtre-Français ». — Une petite noce. — Un ordre de Collot d'Herbois. — Fouquier-Tinville en colère. — Labussière. — Le citoyen Camuset. — Les Thermidoriens. — Le poète Roucher. — Sainte-Pélagie sous le Directoire. — Un abri contre la police. — Sous l'Empire.

En même temps que madame Roland, la Révolution envoya à Sainte-Pélagie, Biron qui, commissaire à l'armée d'Italie, où on l'avait laissé manquer de tout, fut emprisonné, pour avoir réclamé, sur l'ordre de Pache, maire de Paris; madame Montané, femme du président du Tribunal révolutionnaire; mademoiselle Lallement, jeune et jolie fillette de quinze ans, maîtresse d'un officier de Philippe-d'Orléans, et madame Pétion, ainsi que son fils âgé de dix ans. Cette dernière eut la bonne fortune de plaire à madame Roland, et, plus d'une fois, elles prirent leurs repas en commun.

C'est aussi à cette époque que remonte l'incarcé-

ration à Sainte-Pélagie de Joséphine La Pagerie, veuve de Beauharnais, mort sur l'échafaud.

Elle a habité, dit-on, la cellule qu'occupait, plus tard, le général Allard.

M. Alfred Sirven, auteur d'une *Histoire de Sainte-Pélagie*, publiée en 1868, ne se montre pas très affirmatif sur le séjour dans l'ancien couvent de celle qui, en épousant Napoléon I^{er}, devait devenir impératrice des Français.

« A ce propos, dit-il, nous devons dire que rien n'est moins certain que cette prétendue incarcération. De nombreuses recherches ont été faites, tous les documents de cette époque ont été compulsés avec soin, et l'on a dû s'en tenir aux hypothèses (page 107). »

M. Maurice Alhoy et Louis Lurine (*Les prisons de Paris*, 1848, p. 20), n'ont pas eu les mêmes difficultés que M. Sirven, pour établir la présence de Joséphine La Pagerie, en 1793, à Sainte-Pélagie, et voici ce qu'ils disent de son séjour :

« La belle et bonne Joséphine La Pagerie fut enfermée dans une des tristes cellules de la rue de la Clef. Joséphine qui aimait à se rappeler la prédiction qui lui avait été faite dans son enfance, qu'elle deviendrait reine d'un grand Empire, dut, plus d'une fois, subir, avec tristesse, les événements qui la conduisaient à sa destinée par la prison. »

Nous avons, de plus, le témoignage de M. de Jouy

qui habita — affirme-t-il — la cellule de la veuve du général de Beauharnais, et qui retrouva sur la muraille des lettres majuscules formant le monogramme de la prisonnière.

Nous pouvons, après les derniers auteurs que nous venons de citer, affirmer le passage à Pélagie de Joséphine La Pagerie.

Elle y fut relativement bien traitée ; et, plus heureuse que madame Roland, elle échappa à l'échafaud.

Le 2 décembre 1804, la prédiction était réalisée.

Joséphine était sacrée impératrice des Français, à Notre-Dame, de par la volonté de Napoléon.

Elle avait passé plus d'un an, à Sainte-Pélagie, et au Luxembourg, et n'avait été remise en liberté qu'à la suite des pressantes démarches de mesdames Tallien et Récamier.

On n'emprisonnait pas seulement les femmes de ministres ou de généraux, mais encore les religieuses et les actrices.

Toutes les classes de la société se donnaient rendez-vous à la nouvelle prison.

C'est ainsi que fut enfermée sœur Agathe.

Labussière, secrétaire du Comité de salut public qui, peu auparavant, l'avait eue pour maîtresse, se hâta de la faire élargir, et la sauva de la guillotine, ainsi que les actrices et acteurs du « Théâtre de la Nation » (aujourd'hui Théâtre Français), dont il avait été précédemment le collègue.

Voici dans quelles circonstances, la troupe du Théâtre de la Nation fut emprisonnée.

Le 2 septembre, on jouait *Paméla*, pièce de François de Neufchâteau. Un acteur venait de dire ces deux vers ;

Oh ! les persécuteurs sont les plus condamnables,
Et les plus tolérants sont les plus excusables !

Il n'y avait là aucune allusion au goût meurtrier du jour, puisqu'il s'agissait de religion et non de politique, mais un membre de la société des Jacobins ne l'entendit pas ainsi, et il protesta.

La salle entière se souleva contre lui.

Il se retira, furieux, et on put lire le lendemain, dans le *Salut public* :

« Un patriote vient d'être insulté dans une salle où les croassements prussiens et autrichiens ont toujours dominé, où le défunt Veto trouva ses adrateurs les plus vils, où le poignard qui frappa Marat a été aiguisé, lors du faux *Ami des lois* (*L'Ami des lois* était une pièce qui avait dû disparaître de l'affiche du Théâtre de la Nation, à la suite des réclamations des *patriotes*.)

» Je demande, en conséquence, que ce sérail impur soit fermé à jamais ; que, pour le purifier, on y substitue un club de sans-culottes des faubourgs ; que tous les acteurs du théâtre dit de la Nation qui ont voulu se donner les beaux airs de l'aristocratie,

dignes par leur conduite d'être regardés comme gens suspects, soient mis en état d'arrestation dans la maison de force.

» Voilà le langage du père *Duchesne*, m'allez-vous dire ?

» A cela je répons que c'est celui de la vérité républicaine, et que, peut-être, ma motion n'est pas loin d'être appuyée (1). »

Une demande d'arrestation, en 1793, équivalait à un mandat de dépôt.

Aussi le Théâtre de la Nation fut fermé, et ses artistes mis en prison.

Les hommes furent conduits aux Madelonnettes.

C'étaient Dazincourt, Fleury, Bellemont, Vanhove, Florence, Saint-Prix, Saint-Fal, Naudet, Dunant, Laroche, Champville, sociétaires; Marcy, Gérard, Ernest Vanhove, Duval, Jules Fleury, pensionnaires.

Quant aux femmes, Sainte-Pélagie leur offrit ses cellules.

Elles s'appelaient : Lachassaigne, Suin, Raucourt, Contat, Perrin, Thénard, Jolie, Devienne, Emilie Contat, Petit, Fleury, Lange, sociétaires; Mézeray, Montgautier et Ribon pensionnaires.

Ecrouées le 3 septembre, ces dames, célèbres à leur époque, furent dispensées de toutes les formalités imposées aux autres prisonniers.

(1) *Le Salut public*, n° du 3 sept. 1793.

On se contenta d'inscrire en regard de chaque nom :
« Cette citoyenne est assez connue pour ne pas mettre ici son signalement. »

Elles ne furent pas trop attristées, pendant leur détention, si nous devons en croire madame Roland.

« Le 4 septembre, à 11 heures du soir, au moment où j'écris, des rires se font entendre dans la pièce voisine. Les actrices du Théâtre-Français, arrêtées hier, et menées à Sainte-Pélagie, ont été conduites aujourd'hui chez elles, pour la levée des scellés, et réintégrées dans la prison où l'officier de paix soupe et se divertit avec elles. Le repas est joyeux et bruyant : on entend voltiger les gais propos, et les vins étrangers pétillent. Le lieu, les objets, les personnes, mon occupation, forment un contraste qui me paraît piquant (1). »

Les malheureuses durent éprouver, cependant, de nombreuses et terribles angoisses, car la Commune de Paris ne paraissait pas disposée à les remettre en liberté, et sans le secrétaire du comité de Salut public, Labussière, il est probable qu'elles auraient payé de leur vie le mécontentement du membre de la société des Jacobins.

En effet, Collot-d'Herbois envoya à ce dernier un ordre lui enjoignant de les faire passer au Tribunal révolutionnaire dans les vingt-quatre heures.

(1) *Mémoires*, t. III, p. 120, note.

Cet ordre était ainsi conçu :

« Le Comité t'envoie, Citoyen, les pièces concernant les ci-devant comédiens français : tu sais, ainsi que tous les patriotes, combien tous ces gens-là sont contre-révolutionnaires ; tu les mettras en jugement le 13 messidor.

» A l'égard des autres, il y en a quelques-uns parmi eux qui ne méritent que la déportation ; au surplus, nous verrons ce qu'il faudra faire, après que ceux-ci auront été jugés.

» Signé : COLLOT-D'HERBOIS. »

Labussière ne voulait pas les envoyer à la mort, mais les sauver.

Ses fonctions de chef du bureau des *pièces d'accusation* facilitèrent sa tâche. Il ne put soustraire à la guillotine autant de victimes qu'il le voulait — c'eût été risquer sa tête — mais, à la faveur du désordre, il noya, en moins de quelques jours, plus de huit cents dossiers, morceau par morceau, sur les rives de la Seine, place de la Révolution.

Le 3 thermidor, Fouquier-Tinville s'aperçut de la disparition de quelques dossiers, et, mettant ce fait sur le compte de la négligence des employés, il écrivit la lettre suivante :

« Paris, 3 thermidor, an II de la République Française une et indivisible.

» Liberté, égalité, ou la mort.

» L'accusateur public près le Tribunal révolutionnaire,

» Aux citoyens membres représentants du peuple chargés de la police générale.

» Citoyens représentants,

» La dénonciation qui a été faite, ces jours derniers, à la tribune de la Convention, n'est que trop vraie. Votre bureau des détenus n'est composé que de royalistes et de contre-révolutionnaires qui entravent la marche des affaires.

» Depuis environ dix mois, il y a un désordre total dans les pièces du Comité ; sur trente individus qui me sont désignés pour être jugés, il en manque presque toujours la demie ou les deux tiers, et quelquefois davantage.

» Dernièrement encore, tout Paris s'attendait à la mise en jugement des comédiens français, et je n'ai encore rien reçu de relatif à cette affaire ; les représentants Couthon et Collot m'en avaient cependant parlé.

» J'attends des ordres à cet égard. Il m'est impossible de mettre en jugement aucun détenu sans les pièces qui m'en indiquent au moins le nom et la prison.

» Salut et fraternité.

» FOUQUIER-TINVILLE. »

Labussière avait noyé les dossiers !

Comédiens et comédiennes échappèrent à la mort, et purent attendre, les uns aux Madelonnettes, les autres à Sainte-Pélagie, la fin de la Terreur.

Avec les actrices, on enferma, le 15 frimaire an II, le citoyen Camuset.

Détail curieux à noter et qui éclaire d'un jour singulier les mœurs de cette terrible époque : il fallut trois ordres successifs du comité de Salut public pour lui trouver une prison.

On le refusa à la Force et à l'Abbaye, faute de place.

Enfin ! grâce à l'intervention personnelle et pressante de Carnot et de Prieur, il lui fut possible d'être admis à Sainte-Pélagie.

Cinq jours après, le 20 frimaire, un jeune architecte l'y rejoignit : Joseph Lebrun.

Ce malheureux, âgé de trente-huit ans, et né à Douai, fut incarcéré sans jugement, et le seul motif, mis en marge de l'ordre d'écrou, fut celui-ci :

« Suspect sous tous les rapports ; chaud partisan du blondin Lafayette et persécuteur de patriotes. »

Le comte Laval de Montmorency et le marquis de Rey firent un court séjour dans la prison, ainsi que J.-B. Lenormand (écrou du 24 avril 1793), prévenu d'avoir imprimé une tragédie sur la mort de Louis XVI.

L'administration fut plus rigoureuse contre Louis-

Jacques Auffray (3 avril), âgé de cinquante-sept ans, « né à Paris, ci-devant prêtre, prévenu... ayant dit la messe en cachette, ce qui a fanatisé le peuple, et, dans les circonstances présentes, occasionné les troubles qui assiègent la République. »

Quelle responsabilité pour un seul homme ! et combien, à toute époque l'affirmation sincère d'une croyance ou d'une opinion a été considérée comme nuisible, et a été pleine de dangers pour son auteur !

Ce n'est qu'en floréal que la Commune de Paris se préoccupa d'assurer pour tous les détenus une commune nourriture.

On leur accorda une livre et demie de pain de qualité inférieure et un plat, par jour, de haricots aussi avariés et aussi mal accommodés que ceux que fournit notre troisième et philanthrope république.

Les prisonniers aisés purent facilement éluder le règlement concernant les vivres, et, à prix d'or, substituer à l'ordinaire immangeable une nourriture plus reconfortante ; mais les pauvres se plaignirent, et, en messidor, un arrêté du comité de sûreté générale institua une cuisine dans la prison.

Il y eut possibilité alors de toucher une soupe, un demi-litre de vin, et trois plats au choix.

Les chroniqueurs disent même qu'à dater de ce jour, les réclamations furent étudiées avec soin, et que presque toutes eurent une solution conforme aux désirs de ceux qui les avaient rédigées.

La plus grande camaraderie régnait à Pélagie et les prisonniers, en cette ère des clubs, décidèrent d'en former un.

Il s'ouvrait, le soir, à huit heures ; mais, comme les malheureux ne pouvaient se réunir dans une salle commune, ils délibéraient, chacun dans sa cellule, en ayant soin d'élever la voix suffisamment pour que les discours fussent entendus des habitants d'un même corridor.

La Commune de Paris ne tarda pas à se désunir, et un de ses membres, Marino, ex-administrateur de la police de la ville, fut arrêté en messidor.

Trois cent cinquante prisonniers étaient là, pour le recevoir, et il put apprendre, par lui-même, quelle petite distance sépare de la prison ceux qui y envoient les autres.

Les commotions révolutionnaires faisaient leur œuvre.

Les cellules s'emplissaient.

On n'y restait pas longtemps, mais on partait pour l'échafaud.

Peu nombreux furent ceux qui évitèrent la mort.

L'installation matérielle de la prison laissait fort à désirer.

« Une mauvaise pailleasse, un matelas aussi dur que le marbre, et une couverture à demi usée composaient tout l'ameublement de ce triste manoir

continuellement infecté par les ordures des prisonniers qui l'occupaient, et à qui il n'était pas permis d'aller satisfaire ailleurs les besoins de la nature. »

Et Dauban, à qui nous empruntons ces détails, ajoute que les gardes ne valaient pas mieux que le matériel qu'ils mettaient à la disposition du détenu.

Sans argent on ne pouvait rien obtenir, pas même les égards auxquels sont habitués aujourd'hui les voleurs et les assassins.

Il fallait acheter sa cuvette, si on voulait se débarbouiller, son pot à eau, si on voulait boire, son assiette, si on voulait manger proprement.

Tant pis pour ceux dont la poche était vide ! Aucune amélioration à leur sort !

Vêtements, bijoux, objets précieux excitaient la cupidité de l'Administration. Il fallait les lui sacrifier, pour ne pas être molesté.

Dans *les Prisons de Paris sous la Révolution*, Dauban cite le cas d'un citoyen, habitant du numéro 12 d'un corridor du deuxième étage qui, pour se procurer une cuvette et un pot à eau, dut faire abandon pour vingt-cinq francs d'une bague d'or de cent écus.

Les trois mois qui précédèrent la chute de Robespierre furent trois mois de supplice pour les prisonniers.

Aucune communication avec le dehors n'était permise, et la prison entière était au secret. Pas de

correspondance! Pas de journaux! Pas de visites!

On pense la joie avec laquelle la nouvelle de la mort de Robespierre fut accueillie.

De chaque étage et de chaque cellule partirent des cris de bonheur, et aussi d'espérance.

Les uns croyaient au rétablissement de la Monarchie, les autres à l'établissement définitif de la République.

Le 10, au matin, l'allégresse fut générale, à l'arrivée de Lavalette, de Dumas, aide de camp du général Henriot, et de la famille Duplaix, tous amis intimes du dictateur.

On respira. La liberté allait revenir, la Terreur étant vaincue.

Le 11, la mère Duplaix, ne voulant pas survivre à Robespierre qu'elle aimait comme un fils et pleurerait comme un martyr, redoutant aussi l'échafaud, se pendit dans le cachot où elle était enfermée.

Le « tyran » disparu, la tyrannie de l'assemblée subsista, et, pendant leur court passage aux affaires, les thermidoriens eurent le temps d'envoyer à Pélagie cent quarante-sept de leurs adversaires.

Le bon poète Roucher, lui aussi, connut la captivité à Pélagie.

Il y resta du 4 octobre 1793 au 31 janvier 1794, passant son temps à travailler et à correspondre avec sa femme.

Il y corrigea sa traduction du livre de Smith :

De la richesse des Nations, et il avait presque fini la traduction des *Saisons* de Thompson, lorsqu'on le transféra à Saint-Lazare.

Voici la lettre que, à cette occasion, il adressa à sa femme.

« A Sainte-Pélagie, ce 12 pluviôse, an II (31 janvier 1794), à trois heures du matin.

» Il y a une heure que j'ai été réveillé en sursaut.

» Grand bruit dans les corridors! Grand bruit à toutes les portes!

» — Citoyen un tel!

» — Citoyen par-ci! Citoyen par-là!

» — Hé! vite! Hé vite! Levez-vous! A Saint-Lazare! Levez-vous! Tenez, par les guichets, voilà de la lumière!

» Je me lève. J'arrange d'abord mon portefeuille, mon trésor où sont tes lettres, ma chère fille! Je case mes livres dans une petite malle. J'écris quatre lignes à maman pour l'informer de l'événement. Me voilà prêt, enfin!

» On ouvre... Trois magistrats du peuple, en écharpe, précédés de deux flambeaux résineux, et brillant noir, entrent :

» — Comment t'appelles-tu?

» — Roucher!

» — Es-tu ici depuis longtemps?

» — Encore neuf jours, il y aura quatre mois.

» Ils cherchent sur trois listes.

» — Bon! Jean-Antoine Roucher, homme de lettres?

» — C'est moi!

» — On va te transférer. Prépare-toi!

» — Je suis prêt.

» Ils sortent, vont aux autres cellules; la mienne se referme sur moi... On dit que des chariots nous attendent... nous verrons!... »

En même temps que le poète, soixante-neuf détenus furent menés à Saint-Lazare.

Le 19 pluviôse, an II, à sept heures du matin, il écrivit à « sa chère minette », pour lui dépeindre sa nouvelle situation et lui apprendre qu'on l'accusait d'avoir, à Sainte-Pélagie, conspiré contre l'Assemblée Nationale.

« Il paraît que ce fut dans le corridor que j'habitais, la deuxième porte au-dessus de la mienne, que fut ourdie la première trame de ce projet entre Ronsin, Pereyre et Defleux.

» Ils complotaient à côté de nous, et nous l'ignorions. »

Parmi les hôtes illustres de la prison nous pouvons encore citer la Du Barry, qui logea dans une cellule du second étage.

Jeanne Vaubernier n'y demeura que deux mois. On la transféra ensuite à la Conciergerie. De là, à l'échafaud.

Le 4 novembre 1794, ordre d'écrou de la comtesse Marie-Françoise de Beauharnais, tante de Joséphine La Pagerie.

Sous le Directoire, la prison fut quelque peu négligée, et la surveillance se relâcha, au point qu'un condamné à la déportation vint s'y cacher, persuadé qu'on ne l'y trouverait jamais.

Son espérance ne fut pas déçue, et, après quelques jours de détention volontaire, il put prendre ses mesures, en toute sécurité, pour échapper aux poursuites dont il était l'objet.

Belle et sérieuse administration que celle qui recevait des détenus sans savoir pour quel motif, et qui les abritait même contre les recherches de la police!

Une anecdote empruntée par Dauban à un almanach de l'an V est très caractéristique.

Nous la reproduisons :

« Un jour que Cortey, l'épicier, qui se trouvait de complicité avec le ci-devant comte Laval-Montmorency, l'ex-marquis de Pons, Sombreuil, ci-devant gouverneur des Invalides, tous prévenus de conspiration, et guillotiné depuis, faisait des signaux à la fenêtre du corridor à la ci-devant princesse de Monaco, et lui envoyait des baisers, le marquis de Pons qui était présent lui dit avec hauteur :

— Il faut que vous soyez bien mal élevé, M. Cortey, pour vous familiariser avec une personne de ce

rang-là. Il n'est pas étonnant qu'on veuille vous quiNotiner avec nous, puisque vous nous traitez en égal. »

La prison abolit les classes, et on y devient vite intime, car s'il est vrai, ainsi que l'a dit Lamartine, « que le temps qui est nécessaire à la formation des amitiés dans les hautes classes, ne l'est pas dans les classes inférieures », il est plus vrai encore que l'infortune partagée égalise les tailles, unifie les caractères et fond les êtres qui la partagent en un seul et même individu.

A partir du 22 messidor, an IV, le marquis de Pons n'aurait pu tenir à Cortey même langage.

Les femmes furent réparties entre les autres prisons, et Sainte-Pélagie ne reçut plus que des hommes.

Le premier Empire n'usa pas beaucoup de Pélagie comme prison politique.

Napoléon employait des moyens plus efficaces pour réduire au silence ses adversaires.

Il lui semblait préférable de les faire fusiller ou jeter dans des culs de basse fosse, sans avertir la presse.

Les journaux, d'ailleurs, en tant que puissance, n'existaient pas. Les clubs étaient interdits. Un immense bâillon tenait toute la France.

Aussi, ne relèverons-nous que trois noms connus : Charles Nodier, Mina, Franchet.

Charles Nodier fut incarcéré pendant l'hiver de

1803, et il resta, pendant quarante-deux jours, au « secret de rigueur ».

Il habita le numéro six du troisième étage de l'arrière bâtiment.

Ce bâtiment était alors dénommé : l'*Opinion*. On y enfermait spécialement les détenus pour faits de politique.

Nodier s'y trouva avec : de Goville, Demaillet, le médocastre Guérin.

Dans un article intitulé *Les Prisons de Paris sous le Consulat*, paru, depuis, dans ses *Souvenirs*, il cite, comme habitants de la prison : de Custines, un parent du général, de Fénelon, de Beauvoir, de Res-séguiet, de Navarre, d'Astorg, d'Hozier, l'aîné, Emile Duclos, le cordonnier Chalandon.

Révolution ou Empire, le Gouvernement ne distinguait pas entre les classes : nobles et ouvriers fraternisaient dans la même cellule !

Mina, ancien chef de guérillas, en Espagne, se trouvait à Paris, lorsque l'Empereur y arriva, à son retour de l'île d'Elbe.

Immédiatement la police impériale fit arrêter Mina, pour avoir combattu la France en Espagne.

Il passa le temps de sa détention à peindre et à décorer sa cellule.

Franchet (Nicolas) fut incarcéré le 15 janvier 1811, et pendant trois ans, il dut attendre la chute du régime qu'il avait combattu.

A trente-trois ans, il était premier commis des droits réunis de la direction du Rhône.

Né à Lyon, il y demeurait encore, quand sur un ordre de la police générale il fut arrêté et transféré à Paris.

Il resta six mois pleins au secret, comme prévenu de correspondances attentatoires à la sûreté intérieure de l'Etat. La violation du secret des lettres ne date pas d'aujourd'hui. Il sut ce qu'il pouvait en coûter d'affirmer ses opinions dans une épître.

En marge, sur le registre d'érou, dans la colonne des « transfèremens, morts, ou sorties », on lit ceci : « Le 1^{er} avril 1814, le nommé Franchet (Nicolas) a été mis en liberté par ordre de monsieur le conseiller d'Etat, préfet de Police, en exécution des ordres de Sa Majesté l'empereur Alexandre.

Soixante-huit autres prisonniers sortirent en même temps que lui, sur les ordres du souverain étranger.

Parmi eux se trouvaient dix-neuf sous-officiers et gardes d'honneur, appartenant au troisième régiment.

En 1811, une réforme importante avait eu lieu au greffe de Pélagie.

Le 1^{er} avril, le préfet de Police, M. Pasquier, fit ouvrir pour les détenus politiques des registres d'érou spéciaux.

Ces livres prirent le nom de « registres des prévenus administratifs ».

Le premier feuillet du premier livre a été signé et paraphé par Pasquier, à la date du 31 mars.

Avant cette époque les noms des « politiques » et des « droit commun » figuraient sur les mêmes cahiers.

A l'heure actuelle, il en est encore de même, et on peut lire le nom de Charles Malato au-dessous de celui d'un voleur, comme celui d'un homme condamné pour outrages aux mœurs au-dessus du nom de Drumont ou d'un autre écrivain.

L'administration n'a pas le temps de faire des distinctions.

Cette promiscuité, personnellement, ne nous blesse pas ; mais la masse peut y voir une intention malveillante, et il serait facile d'avoir quelque déférence pour des hommes que le hasard seul de la lutte pour le mieux être social, livre pieds et poings liés à la discrétion du service pénitentiaire.

Le premier Empire qui fit passer à Pélagie, de 1800 à 1811, mille huit cents détenus politiques, et de 1811 à 1814 deux cent cinquante-quatre, avait plus de délicatesse. Nous sommes forcés de le reconnaître.

C'est également sous l'Empire que la prison commença de servir à l'internement des jeunes gens que leurs parents voulaient mettre en correction, ainsi que des débiteurs insolubles.

CHAPITRE IV

Sous la Restauration. — La prison est toujours pleine! — Edifiante statistique. — Le général Bonnaire. — Evasion du colonel Duvergier. — Eugène de Pradel. — Un journal à Sainte-Pélagie. — Les tribulations d'un poète.

C'est surtout à dater de la Restauration que Sainte-Pélagie acquit une célébrité comme prison politique.

Pendant les Cent-Jours, Napoléon I^{er} avait d'autres soucis que celui de se défendre contre les ennemis du dedans. Il paraît les avoir négligés complètement; et nous n'avons pu relever, pour cette courte époque, aucune trace d'arrestation politique.

L'avènement définitif de Louis XVIII mit fin à une semblable incurie.

Il fallait lutter à la fois contre les républicains et contre les bonapartistes. Les juges purent reprendre le cours interrompu de leurs exploits, et du 15 avril 1814 au 29 janvier 1815, la police conduisit à Sainte-

Pélagie cent trente-cinq individus, presque tous recrutés parmi les officiers et les sous-officiers de la garde impériale.

Après avoir conquis l'Europe derrière leur maître, ces braves avaient osé croire qu'il ne leur était pas permis de le renier, au lendemain de Waterloo.

On leur fit bien voir le contraire, et, pour les punir de leur fidélité à la foi jurée, on les jeta pêle-mêle dans les bâtiments de Sainte-Pélagie.

Du 11 septembre 1815 au 26 janvier 1816, en vertu de la première alliance franco-russe, cent quatre-vingt-douze sujets de l'Empereur Alexandre y rejoignirent les adversaires de Louis XVIII, sous l'inculpation de désertion.

Du 1^{er} au 16 mai 1816, la prétendue conspiration de l'*Épingle noire* servit de prétexte à la mise en état d'arrestation de vingt-deux prévenus. Ils y furent suivis, par le colonel Amoros, de Briqueville, et Caron-Fevrier.

Le 18 mars de la même année, on incarcéra MM. Beaupré et Beugnot, prévenus d'avoir imprimé et distribué des brochures séditieuses, notamment *le Nain tricolore*.

De 1815 à 1820, la prison ne ferma pas ses lourdes portes sur un grand nombre d'adversaires du régime établi; mais, par contre, de 1820 à 1830, les cellules ne cessèrent pas d'être occupées, et l'Administration dut songer à agrandir les bâtiments.

Les tribunaux avaient alors une rude besogne : Deux mille cent quatre-vingt-quatre « politiques » furent traduits à leur barre !

C'est, du moins, à ce chiffre que s'arrête le compte-rendu de la commission des condamnés.

Nous croyons intéressant de mettre sous les yeux de nos lecteurs les conclusions de cet important travail.

Condamnés à mort et exécutés : 118; contumaces, 114; commués, 57.

Aux travaux forcés à perpétuité : 17.

Aux travaux forcés à temps : 19.

A la déportation : 72.

A la réclusion : 18.

Au bannissement à perpétuité : 72.

Au bannissement à temps : 35.

A l'emprisonnement de quinze jours à trois mois : 129.

De trois mois à six mois et plus : 434.

De un à deux ans : 167.

De deux ans à cinq ans : 253.

A la surveillance seule, par arrêt ou jugement : 45.

A des amendes ou confiscations seules, par arrêt ou jugement : 49.

Par mesure administrative : 123.

Prévenus et acquittés, après détention : 462.

Condamnés flétris : 18.

Total général : 2,184.

Ainsi qu'on peut s'en rendre compte, M. Dupin, aîné, n'avait pas réussi à faire partager au Ministère sa théorie.

Il disait : « Ce n'est point par la prison que l'on convertit et que l'on persuade. C'est un homme de lettres qui répondit au tyran de Syracuse : « Qu'on me ramène aux carrières ! »

» On ne commande pas à la pensée avec des fers. »

Ces paroles ont été redites sous tous les régimes, mais tous les régimes, en reconnaissant leur profonde sagesse, n'en ont pas moins continué à se servir de la prison, de l'exil, et même de la mort, contre ceux dont les convictions franchement exprimées pouvaient nuire à leur omnipotence.

Il y eut, cependant, à l'époque dont nous nous occupons, deux poids et deux mesures : pendant que les uns étaient assimilés aux voleurs, aux escrocs et aux assassins, les autres jouissaient, au troisième étage du bâtiment de la Détention, pavillon de l'ouest, où se trouvent actuellement les appartements et le laboratoire du pharmacien, d'un régime plus doux et plus approprié à leur situation.

Une grande partie des vaincus de la Restauration alla méditer dans les cellules de la rue de la Clef sur les inconvénients que présentent la résistance à la force et le droit moral, pour l'écrivain, d'exprimer, en toute liberté, sa façon de penser.

A cette époque, le *Pavillon des Princes*, bâtiment de l'est, n'existait pas encore, et les détenus politiques occupaient, en majorité, le second étage de la construction principale de Sainte-Pélagie. Ce second étage avait deux corridors étroits, et, de plus, fort sombres, plus connus sous l'appellation générale de *corridor rouge*.

On y entassait les détenus, par fournées, souvent même avec les malfaiteurs.

C'était là que se tenaient les conciliabules des prisonniers, et ils échangeaient, en se promenant, leurs impressions de la journée.

Le général Bonnaire fut une des premières victimes de la répression à outrance qui suivit la chute du premier Empire.

Ne pouvant le frapper pour ses écrits ou ses paroles, lui qui ne connaissait que le métier des armes, on le condamna pour un fait qu'il était hors de son pouvoir de ne pas laisser s'accomplir.

Soldat à 17 ans, en 1792, il avait suivi la fortune de Napoléon, et gagné tous ses grades sur les champs de bataille de l'Europe.

A trente-huit ans, il était général; et, en 1815, il commandait la place de Condé que, retour de l'île d'Elbe, l'Empereur avait mise sous sa protection.

Bonnaire avait refusé, une première fois, de rendre la ville à l'ennemi.

Un matin, un individu en redingote s'approcha

des avant-postes, non en parlementaire, mais en maître.

Nécessairement, il fut arrêté.

Les soldats s'émurent de l'arrivée de cet homme qu'ils prenaient pour un espion, et demandèrent sa mort.

Le général interrogea le prisonnier. C'était le colonel Gordon, Hollandais naturalisé Français, qui, après avoir servi dans les troupes de Napoléon, avait pris du service dans l'armée du prince d'Orange.

Il venait, en cette qualité, demander la reddition de Condé.

Bonnaire, trouvant que les papiers dont il était porteur ne justifiaient pas son titre de parlementaire et que tout, dans son attitude, nécessitait une mesure de rigueur, se garda bien de céder à ses injonctions, tout en se refusant, cependant, malgré le désir exprimé par son entourage, à le faire passer par les armes.

Il poussa même la générosité jusqu'à ordonner sa mise en liberté immédiate.

Les soldats, rendus furieux par cette décision, ne voulurent pas la ratifier, et ils fusillèrent le colonel Gordon.

La Restauration, pour ne pas déplaire à la Hollande qui l'avait aidée à mettre la main sur la France, fit arrêter Bonnaire.

Il passa en jugement, et fut condamné, malgré

une splendide défense de Chauveau-Lagarde, à la déportation et à la dégradation.

Le ministère public avait demandé que le général « fût traîné au pied de la colonne de la Grande-Armée, et que sous le relief des faits d'armes si nombreux auxquels il avait pris part, il entendît dire qu'il était indigne de l'honneur et de la gloire, et que l'épée fût arrachée à cette main qui l'avait si noblement portée pendant vingt ans. »

Ce jugement, empreint de servilisme envers les alliés, ridicule même par sa cruauté sauvage, ne fut exécuté qu'en partie.

L'opinion publique s'était soulevée.

Le ministère hésita.

Bonnaire fut dégradé, mais non au pied de la colonne, et il fut enfermé, provisoirement, à Sainte-Pélagie.

« Du 5 juillet 1816, entré Bonnaire, général de division, par suite du jugement en date du 5 juin, rendu par le premier Conseil de guerre, séant à Paris. »

Il ne put résister à tant d'humiliations.

Quelque brave et courageux que l'on soit, on ne peut toujours supporter, d'un esprit égal, d'aussi mesquines vengeances, et le général mourut dans la cellule qu'avait occupée Mina, sous l'Empire, quatre mois à peine après son incarcération.

On peut lire, en marge de l'écrou : « Ce jourd'hui

(16 novembre 1816), à deux heures après midi, Bonnaire est décédé, dans sa chambre, des suites d'une fièvre adynamique, et aussi de blessures qui s'étaient rouvertes. »

Cette mort en cellule ne manqua pas d'effrayer certains des hôtes de la prison, et quelques-uns, Duvergier et Laverdurie, entre autres, conçurent l'idée de se soustraire à l'action *dissolvante* du Gouvernement, en mettant la frontière entre eux et lui.

Une évasion à Sainte-Pélagie n'est pas facile, mais n'est point impossible.

Duvergier et Laverdurie, les premiers, le prouvèrent.

Le colonel Duvergier, le capitaine Laverdurie et le lieutenant Marchebout avaient été enfermés comme instigateurs des troubles de juin 1820.

Ils étaient prévenus, ainsi qu'en fait foi leur acte d'accusation, « d'excitation à la révolte suivie d'effet. »

Cette « excitation » avait valu à chacun d'eux cinq ans de détention.

Cinq ans, c'est long!

Le lieutenant Marchebout se résigna assez promptement à son sort, mais le colonel Duvergier, encore jeune, ne voulut pas rester, autant de temps, séparé de ses relations, de sa famille et de ses intérêts.

Il se résolut donc à prendre la fuite, et comme un compagnon de captivité est toujours décidé à tenter

la fortune, le capitaine Laverdurie ne fit aucune difficulté pour s'engager à s'évader avec le colonel.

Il ne suffisait pas de dire : « Nous sortirons. » Il fallait le faire, et voici comment ils s'y prirent.

Le poète-improvisateur Eugène de Pradel, emprisonné à la requête d'un créancier hargneux, habitait alors le *Pavillon de la Dette* relié au bâtiment des détenus politiques par un préau commun aux deux classes de prisonniers. Ce fut lui qui donna à Duvergier et à Laverdurie les moyens de mener à bien leur projet.

Le lieutenant Marchebout occupait une cellule voisine de celle du poète, en compagnie de voleurs. Ayant appris le désir du colonel Duvergier, il en fit part à Pradel, et il fut immédiatement convenu que tous deux feraient le possible pour y satisfaire.

Une correspondance secrète s'établit entre les deux bâtiments, et la vigilance des gardiens put être éludée.

Peu après, le colonel recevait par les soins d'un surveillant qui ne se faisait pas un cas de conscience de transmettre ce qu'il prit, sans doute, pour le refrain d'une romance, le quatrain suivant :

Pour chercher des rives nouvelles,
Oiseaux, le ciel aide à vos vœux !
Afin que vous voyagiez deux,
A tous deux, il vous fit des ailes.

Ceci se passait le 23 décembre 1821.

Le 25, les *oiseaux* avaient franchi les barreaux de leur cage, et ils ne tardèrent pas à gagner une terre plus hospitalière pour eux que la terre de France.

Eugène de Pradel a raconté comment il s'y prit pour assurer un bon résultat à cette quelque peu périlleuse entreprise.

Nous reproduisons ici, à cause de la rareté du fait et de l'intérêt qu'il présente, les détails de cette audacieuse évasion.

« Je ne connaissais pas, a écrit Eugène de Pradel, le colonel Duvergier, lorsqu'un de mes amis, prisonnier, comme moi, à Sainte-Pélagie, le lieutenant Marchebout, me communiqua une lettre de lui dans laquelle il faisait part d'un plan d'évasion. Nous étions séparés du *corridor rouge* par une porte énormément épaisse; c'était par là, et au moyen de fausses clefs, que le colonel voulait pénétrer dans la section où nous étions détenus. Ce projet m'ayant paru impraticable, j'en proposai un autre qui lui fut soumis par Marchebout. Notre correspondance continuée, quelques jours, avec le plus grand mystère, apporta à Duvergier un tracé de la partie du bâtiment que nous occupions, sur lequel des points indiquaient le chemin à suivre, quand il s'y serait introduit, pour se rendre dans la chambre de Marchebout; je reçus, par la même voie, deux permissions avec les noms de deux visiteurs supposés dont

le signalement s'appliquait à Duvergier et au capitaine Laverdurie, avec leur déguisement projeté. C'est la veille de l'évasion seulement que j'appris l'intention du colonel d'emmener Laverdurie, condamné comme lui à cinq ans de détention, sur lesquels il s'était écoulé à peine six mois.

» Toutes mes dispositions étaient faites. Voici, d'abord, le jour étant venu d'agir, comment j'introduisis les deux prisonniers dans notre section. La même cour nous était commune pour la promenade; j'avais remarqué qu'on mettait très peu d'intervalle entre le moment où l'on faisait rentrer ces messieurs, pour laisser la cour à notre disposition. Duvergier, averti de cette circonstance, devait tâcher, sous un prétexte quelconque, de rester un peu plus longtemps dans la cour; moi, j'obtins d'un gardien qu'il me l'ouvrit à l'heure sonnante; j'y entrai, le premier, en sifflant un air connu de nos amis. J'abordai aussitôt le gardien de ces messieurs; il était occupé à fendre du bois, et j'attirai toute son attention, tandis que Duvergier et Laverdurie gagnaient l'extrémité d'une colonnade qui pouvait les dérober à ses yeux. En effet, le porte-clefs, revenant à son devoir, jeta un regard dans la cour où il ne vit personne, et, croyant son monde rentré, il rentra lui-même, et ferma la porte en dehors très soigneusement.

» Je venais de rejoindre nos amis; la foule des détenus de ma section débouchait alors dans la cour;

mais, comme il était permis aux visiteurs de se mêler aux prisonniers dans leur promenade, les prenant pour tels, nul ne les remarqua, et je les dirigeai vers la chambre de Marchebout qui les attendait.

» Des habits de ville, des perruques qui devaient changer la couleur de leurs cheveux, se trouvaient là. Nous avons disposé des rafraîchissements, des cigares. Nous les quittâmes, pour ne point éveiller l'attention, en leur recommandant le silence, et le cadenas fut mis à la porte, extérieurement. Il était alors deux heures et demie.

» Un grand pas venait d'être fait, mais le plus difficile restait à faire. Ici, une explication est indispensable: quand un visiteur se présente au premier guichet, aux heures prescrites, il exhibe sa permission, et il passe. Au second guichet, il doit laisser son permis, et, à cette époque, on lui donnait, en échange, une carte de couleur portant l'initiale de son nom, qu'il devait déposer à un troisième guichet. Ces permissions sont délivrées à la préfecture de police, sur la demande du prisonnier, visée par le concierge; elles portent, avec un timbre particulier, le nom du détenu visité, et les nom, prénoms, âge, profession et signalement du visiteur.

» Soixante, quatre-vingts, et, quelquefois un plus grand nombre de personnes visitaient les prisonniers, surtout les jours de fête; j'ai dit que c'était

le 25 décembre 1820, jour de Noël; il y avait près de cent visiteurs.

» Ce que je n'ai pas dit encore, c'est que les permissions recueillies par un geôlier sont placées tout ouvertes sur une table qu'il ne perd pas de vue, un instant; leur dimension est à peu près celle d'une feuille de papier à lettres ordinaire. J'avais remarqué tout cela, mais j'ignorais, à près de trois heures, quel moyen je mettrais en usage pour glisser nos deux permissions avec celles déposées au guichet; la chose était difficile, une feuille ouverte ne pouvant guère se cacher aux regards scrutateurs du gardien. Quant à la carte rose, timbrée à l'initiale du visiteur, je m'en étais procuré une qui me servit de modèle pour en faire deux pareilles aux lettres dont j'avais besoin. C'est ici le cas de faire observer que les permissions dont j'étais nanti portaient des noms supposés; qu'elles adressaient les visiteurs à des détenus qui ignoraient absolument leur existence, et que, enfin, on les avait fait prendre à la police par deux amis d'un signalement assez analogue à celui des captifs qui aspiraient à leur délivrance.

» Quelques instants avant d'avoir découvert le moyen de réussir dans mon plan, et quoique je ne l'eusse pas même soupçonné, j'avais confiance en moi: quelque chose me disait que je réussirais dans mon entreprise. C'était plus qu'un pressentiment. Tout à coup, vers quatre heures, surgit de ma tête

l'idée lumineuse: elle était très simple. J'avais un album; j'imaginai de faire un étui assez large pour contenir le livre et cacher les permissions, sans qu'elles y fussent pressées. Le carton me manquait; nous n'avions pas de temps à perdre; je coupai l'étui de mon chapeau; ma femme l'arrangea, y colla du papier vert et le fit sécher au feu. En moins d'une heure, tout fut terminé.

» J'allai faire part de ces dispositions à Marchebout, et nous nous rendîmes auprès de nos impatients amis pour procéder à leur toilette. En quelques minutes, Duvergier qui était très blond, devint un beau brun foncé; Laverdurie subit le changement contraire, et tous deux prirent le costume élégant du jour. Je les assurai que je me flattais d'un succès complet, et je me rendis à mon poste. Je venais d'écrire au concierge en chef pour lui demander audience: cinq heures étaient sonnées quand il me fit appeler; muni du fameux album, je me rendis auprès de lui. Il me fut facile de me tirer de cette entrevue par quelque histoire; l'essentiel était d'avoir un prétexte pour traverser le second, le redoutable guichet, et, en revenant, je m'y arrêtai. M'étant bien fait venir des gardiens, surtout depuis quelques jours, je leur dis que je voulais boire le vin blanc avec eux; un porte-clefs en alla chercher deux bouteilles à mes frais; tout marchait à ravir. Ce fut alors que je dis aux gardiens:

— Savez-vous ce que c'est qu'un album ?

— Non ! répondirent les deux gaillards placés de chaque côté de la table où reposaient les permissions.

— En voici un superbe, ajoutai-je, en sortant le mien de l'étui ; et l'étalant devant celui qui était le plus éloigné des permissions, je me mis à lui faire un discours à perte de vue sur ce dessin, sur cette aquarelle, sur ce portrait, que sais-je ? L'autre gardien voyant les images à l'envers, se leva pour les mieux voir : c'est là que je l'attendais. Tandis que tous deux feuilletaient l'épais album, je m'assis d'un trait dans le fauteuil vide, puis, ôtant une énorme clef qui retenait les permissions, et les saisissant en bloc, je les introduisis dans l'étui profond. Ce mouvement devait être remarqué ; je l'avais prévu, et, retirant les permissions de l'étui, d'un air très dégagé, je leur dis : un étui comme ça serait plus commode que cette vilaine clef. On se doute que le tas des permissions s'était augmenté de celles qui se trouvaient, d'avance, cachées dans l'étui. Un éclair subit traversa ma pensée ; je parcourus négligemment les permissions avec une crainte secrète ; la préoccupation des gardiens me laissait le champ libre. Qu'on juge si je fis bien ! Elles étaient classées par ordre alphabétique ; en deux tours de main, les miennes furent où elles devaient être. Le vin blanc arriva : je trinquai avec tout le guichet, et, laissant

l'album, l'étui, et l'argent, je les quittai avec cet adieu :

« Dans une heure, à la sortie des visiteurs, je viendrai prendre l'album, et boire la goutte avec vous. »

» Ces détails ravirent le colonel et son ami, auxquels je donnai mes instructions pour le moment propice. A six heures, je revins au guichet, après leur avoir bien recommandé de ne sortir que l'un après l'autre, en se mêlant à d'autres visiteurs. J'étais là, à mon poste, riant, buvant, offrant la prise de tabac à nos cerbères, quand, au bout de dix minutes, je vois arriver ensemble et seuls, Laverdurie et Duvergier ! Les imprudents ! Le dernier demande la permission sous le nom de Richard. On la cherche. Le hasard veut qu'on ne la trouve pas ! L'avais-je mal placée ? Sur ces entrefaites, le gardien du troisième guichet, celui qui avait reçu les cartes roses, vient du fond de son corridor, et se met à regarder fixement nos amis. J'ai beau lui dire :

« Mercier, avalez-moi ce verre de cognac !

— Je n'en veux pas ! répond-il, en regardant toujours.

« Et je savais que de nombreux camarades rôdaient aux environs, que Duvergier avait des armes, que, si l'on s'opposait à leur sortie, la violence l'obtiendrait. J'étais sur des charbons ardents ! Enfin, la permission se trouve, l'autre également, et, un instant

après, nos deux amis respiraient l'air si doux de la liberté (1). »

Cette évasion qui eut un grand retentissement contraria fort le ministère.

Ne pouvant ressaisir les fugitifs, il se vengea sur le gardien-portier, et annonça des mesures de rigueur contre tous ceux qui avaient la mauvaise fortune d'habiter Sainte-Pélagie.

M. Eugène de Pradel, ne voulant pas que ses camarades de détention fussent punis pour ce qu'on appelait sa faute, se dénonça immédiatement comme le complice de cette évasion.

Il resta d'abord dix-sept jours au secret le plus rigoureux, puis trois mois au cachot.

Quant au colonel Duvergier et au capitaine Laverdurie, cause directe de ce supplément de souffrances pour le poète-improvisateur, ils ne lui surent guère gré de ses efforts heureux pour les rendre à la liberté.

M. de Pradel, dans sa brochure, après avoir donné les détails que nous venons de lire, ajoute, non sans quelque tristesse : « Je suis allé les voir, à Paris, en 1833. Ils ne m'ont même pas rendu ma visite. »

Disons, maintenant, quelques mots de la détention de M. de Pradel.

Il avait été incarcéré, en 1820, pour avoir fondé

(1) Eugène de Pradel, *Une évasion en 1821.*

dans l'ancien hôtel du cardinal Fesch un cercle européen hostile à la politique royaliste, et c'est à cette époque que remonte la publication de son journal. Ce journal n'avait à sa disposition ni équipe de typographes, ni presses ; mais il existait, cependant ; et, deux fois la semaine, son vaillant rédacteur le faisait répandre au dehors à quarante exemplaires.

Ce n'était pas pour amener les foules au ministère que M. de Pradel le composait, à la plume, et il avait d'autant plus de courage à le faire, qu'il n'était pas sans péril, pour l'écrivain, de fulminer du fond d'une cellule contre un pouvoir qui venait de décréter la presse en esclavage.

M. de Pradel fut récidiviste.

En 1823, comme pour prouver que la prison est impuissante à comprimer la pensée et ses manifestations, il publia un volume qui devait attirer sur son auteur de nouvelles poursuites.

Les *Étincelles*, effectivement, ne passèrent pas inaperçues.

On y releva des vers outrageants pour les ministres et pour les missionnaires.

Le livre fut immédiatement saisi partout où il avait été mis en vente, et M. de Pradel fut appréhendé et traduit en police correctionnelle.

Les juges qui, dans ces sortes d'affaires, ont toujours leur condamnation à l'avance, le gratifièrent

de six mois de prison, et de mille francs d'amende.

Six semaines après, ce jugement était confirmé en appel.

Le poète fut conduit à la Conciergerie, puis à la Force, et, enfin, à Sainte-Pélagie.

On l'y laissa quelques jours avec les prisonniers de droit commun, voleurs, escrocs et pédérastes. Il réclama, avec la plus grande énergie, et fatigué de torturer ainsi inutilement un adversaire qu'il savait ne pouvoir abattre, le Gouvernement ordonna de le placer dans la section des détenus privilégiés. Il y fit son temps, en bonne compagnie; et, à l'expiration de sa peine, le Pouvoir eut la sagesse de ne pas le persécuter à nouveau.

CHAPITRE V

Deux poids et deux mesures. — Béranger. — Ses chansons de prison. — La vigne du chansonnier. — Il regretta Sainte-Pélagie. — Une appréciation de Th. Muret. — Les bontés de l'Administration. — Paul-Louis Courier. — La fin de la Restauration. — La révolution ouvre les portes de la prison.

Sous la Restauration, comme sous tous les régimes, l'administration de Sainte-Pélagie eut à son service deux poids et deux mesures.

C'est ainsi que les écrivains satiriques Jay et Jouy, en 1820, furent maltraités, alors que Béranger, Paul-Louis Courier et de Pradel lui-même, lors de sa dernière incarcération, furent soumis à un régime moins dur à supporter.

Jay et Jouy, tout le temps de leur détention, furent relégués dans l'un des corps du logis occupé par les malfaiteurs. Ils protestèrent vainement, et furent sujets au même règlement et à la même surveillance.

Il n'était pas toujours bon alors d'être détenu politique, et si Béranger a pu regretter sa cellule, il n'en a pas été de même pour les deux écrivains que nous venons de citer, ainsi que pour d'autres dont nous aurons à nous occuper, au cours de ce chapitre.

Béranger habita Sainte-Pélagie en même temps que Pradel et Paul-Louis Courier.

Il avait été condamné, le 8 décembre 1821, par la Cour d'assises de la Seine. Le même jour il distribua aux membres de la Cour, comme pour leur montrer qu'il était sûr de sa condamnation, une chanson composée pour la circonstance, dans les premiers jours, de novembre et intitulée : *Adieux à la campagne* :

On y remarquera ces vers :

Que dans l'espoir d'humilier ma vie,
Bellart s'amuse à mesurer mes fers ;
Même aux regards de la France asservie
Un noir cachot peut illustrer mes vers.
A ses barreaux je suspendrai ma lyre ;
La renommée y jettera les yeux !

Cette chanson insérée dans l'édition complète publiée par les soins de l'éditeur Perrotin, en 1847, se termine ainsi :

Sur ma prison vienne au moins Philomèle !
Jadis, un roi causa tous mes malheurs.

Partons ! J'entends le geôlier qui m'appelle.
Adieu les champs, les eaux, les prés, les fleurs.
Mes fers sont prêts, la Liberté m'inspire.
Je vais chanter son hymne glorieux.
Ciel vaste et pur, daigne encor me sourire !
Echos des bois, répétez mes adieux !

Nous n'avons pas besoin de dire que le cachot de Béranger ne fut point noir, et que les fers, de bon goût dans sa poésie, n'en sortirent pas, et ne meurtrirent ni ses pieds, ni ses mains.

Il fut placé dans une cellule disparue aujourd'hui, mais où ni l'air, ni la lumière ne lui manquèrent ; et, suivant ses propres aveux, il y mena joyeuse et délectable vie.

Cependant, après l'évasion du colonel Duvergier et du capitaine Laverdurie, le règlement, même pour les privilégiés, au nombre desquels figurait Béranger, fut modifié, et, certes, non dans un sens libéral. Aussi, le 27 décembre 1821, le poète put-il écrire à son ami Bérard, maître des requêtes à Paris :

« On s'attend, ici, à de nouvelles vexations. La justice et la police, qui nous ont honorés de leurs visites, blâment, m'a-t-on dit, la permission que nous avons de faire du feu ». Les détenus devinrent l'objet d'une surveillance de tous les instants, et le droit qu'ils avaient eu, jusque-là, de recevoir les visiteurs dans leurs cellules, leur fut retiré.

On leur affecta un parloir, à certaines heures de la journée.

Le poète ne se plaignit pas de cette mesure qui lui permit de travailler plus tranquillement, étant moins dérangé.

Béranger semble avoir été très flatté de sa détention.

Il est vrai que, à cette époque, les prisonniers étaient considérés comme de véritables héros pour lesquels la masse n'avait ni assez d'admiration, ni assez de reconnaissance.

Que les temps sont changés !

Aujourd'hui la même masse laisse passer inaperçus ceux qui se font enfermer pour la défense de ses droits, et elle n'est pas loin de penser, comme Paul-Louis Courier, qu'ils sont, purement et simplement, des niais et des sots.

Le célèbre pamphlétaire ne partageait donc nullement l'enthousiasme du chansonnier pour la vieille prison.

Le poète était philosophe — ce qui l'excuse dans une certaine mesure — et, pour charmer les loisirs de sa solitude, il chantait.

Les chansons de la prison ne sont point les moins belles de son œuvre, et sans son ami et éditeur Perrotin, nous en aurions été privés.

Béranger ne se donnait pas la peine de les transcrire sur le papier. Il les composait sur le mur, au

crayon, et ne se souciait même pas de les retenir par cœur.

Heureusement, Perrotin veillait, et son premier soin en arrivant dans la cellule de Béranger, était d'inspecter la muraille, et d'y relever les rimes du chansonnier, à son insu.

Aussi ce dernier fut-il très étonné de voir figurer, plus tard, dans l'édition de 1847, les vers faits à Sainte-Pélagie, et depuis complètement oubliés.

C'est donc à l'intelligence de Perrotin que nous sommes redevables de *La Liberté*, cette belle protestation de l'homme libre, malgré la prison, et qui raille finement ceux qui l'ont enfermé :

D'un petit bout de chaîne
 Depuis que j'ai tâté
 Mon cœur en belle haine
 A pris la Liberté.
 Fi de la Liberté !
 A bas la Liberté !

Béranger composa aussi, pendant son séjour dans la maison de la rue de la Clef, *l'Ombre d'Anacréon*, *La chasse*, remerciement à des chasseurs d'Ille-et-Vilaine qui lui avaient envoyé un bourriche garnie d'excellent gibier.

Il n'oublie pas, à la fin de cette chanson, de critiquer le pouvoir, ne voulant pas perdre de vue, un seul instant, que s'il est poète, il est aussi, à sa manière, homme politique :

Vous qui consolez ma disgrâce,
 Pour nos droits, vous tremblez, dit-on ;
 Tonton, tonton, tontaine, tonton .
 Sauvez au moins le droit de chasse,
 Pour l'honneur du pays breton !
 Tonton, tontaine, tonton !

Dans *Mon Carnaval* (à Sainte-Pélagie, en sous-titre), il dit :

Sur ma prison dans l'ombre ensevelie,
 Il m'a semblé voir passer les amours ;
 J'entends au loin l'archet de la folie !
 O mes amis, prolongez d'heureux jours !

N'oublions pas *Ma guérison*, en réponse à des Semurois qui, qui pour faire passer la folie qu'il a eue d'essayer de guérir des gens incurables, lui ont envoyé du vin de Chambertin et de Romanée, en lui ordonnant de prendre des douches internes pendant sa détention, le *Pigeon messenger* ; l'*Épithaphe de ma muse*, où il trouve moyen de flageller Marchangy :

Marchangy qui rampa vingt ans,

et Dupin « serpent qui ne pouvant mordre la lime, voulut l'avalier ».

A Sainte-Pélagie, Béranger ne fit pas que des chansons.

Il planta une vigne qui a existé longtemps et qui

a évoqué, pendant des années, le souvenir du célèbre chansonnier à l'esprit de ses nombreux successeurs.

On se montrait, non sans quelque admiration, la vigne de Béranger.

Mais l'administration pénitentiaire, qui tient à ce que ses victimes ne laissent, après leur départ, que le moins de souvenirs possible, l'a détruite, et il n'en reste, actuellement, aucune trace.

Cette vigne était, paraît-il, adossée au mur de la cour dite de la *Dette*, et dans lequel M. Patin, directeur en 1890, a fait percer une porte donnant accès au couloir qui mène à la chapelle.

Ne faut-il pas qu'il ne reste rien du passage des détenus politiques ?

En 1829, lors de sa seconde condamnation, Béranger ne revint pas à Sainte-Pélagie.

Dès le 24 décembre 1828, il écrivit à un de ses amis :

« Mon cher Barthe,

» Voudriez-vous, en allant au Palais, voir M. le Procureur du Roi, et le prévenir que je vais bientôt me rendre en prison.

» Vous le prierez d'ordonner la levée de mon jugement nécessaire pour me faire écrouer, et vous vous entendrez avec lui pour qu'il ordonne aux huissiers de m'écrouer à la Force et non à Sainte-Pélagie. »

Condamné à neuf mois de prison et à dix mille

francs d'amende, il fit ses neuf mois de prison à la *Force*, suivant son désir, et paya, non dix mille, mais onze mille deux cent-cinquante francs, le décime et les frais s'ajoutant toujours à la somme fixée par le jugement.

C'est à La *Force* qu'il composa : *Mes jours gras en 1829* :

Mon bon Roi, Dieu vous tienne en joie !
 Bien qu'en butte à votre courroux,
 Je passe encor, grâce à Bridioie,
 Un carnaval sous les verrous (1).

Il y écrivit aussi *le Quatorze juillet* :

Pour un captif souvenir plein de charme !

et la chanson qui a pour titre : *Les dix mille francs* :

Dix mille francs, dix mille francs d'amende !
 Dieu ! quel loyer pour neuf mois de prison !
 Le pain est cher, et la misère est grande,
 Et pour longtemps je dine à la maison.
 Cher président, n'en peut-on rien rabattre ?
 — Non ! non ! Jeunez et vous et vos parents.
 Pour fait d'outrage aux enfants d'Henri Quatre,
 De par le Roi, payez dix mille francs !

Le pauvre hère regretta, à l'état libre, Sainte-Pélagie, et ce qu'il appelait « les douceurs de son régime ».

(1) Il avait, ainsi que nous l'avons dit plus haut, passé le carnaval de 1822, à Sainte-Pélagie.

Il n'avait pas toujours, le malheureux, malgré tout son talent, du bois pour se chauffer, l'hiver, et un bon lit pour dormir.

M. de Pradel à qui nous sommes redevable de tant de précieux détails sur les habitants de Sainte-Pélagie pendant les années qui s'écoulèrent de 1820 à 1823, raconte qu'un jour, au courant d'une conversation, le chansonnier se laissa aller à regretter « la prison qui l'avait gâté ».

— Dans ce temps-là, rien ne manquait : les vins exquis, le gibier, les présents de toute sorte pleuvaient chez nous, sans que j'en connusse la source, et je les recevais pour les partager avec mes compagnons d'infortune : jusqu'alors j'avais ignoré les commodités de la vie : mal logé, mal couché, n'ayant jamais de feu en travaillant dans mon réduit, même pendant le plus dur hiver ; tandis que, dans la prison, mon coucher était excellent, ma table bien, trop bien servie, et ma chambre si soigneusement chauffée que le vent de décembre n'y pouvait pénétrer. Cependant, il n'y a pas d'avantages sans inconvénients : les visites, d'ailleurs fort aimables, ne discontinuaient pas : elles me laissaient à peine le temps de respirer ; encore moins de faire quelque chose. »

Voilà ce qu'a dit Béranger en faveur de la vieille prison.

Voyons, maintenant, une appréciation moins favo-

nable, plus conforme à l'opinion générale de ceux qui l'ont habitée, car tous les prisonniers n'eurent pas, à leur sortie, des regrets aussi vifs que ceux du chansonnier.

M. Th. Muret, entre autres, est moins laudatif :

« Sainte-Pélagie, c'est le supplice par la langueur, la torture par l'ennui, l'homicide par la consommation ! C'est une espèce de machine pneumatique appliquée au cerveau qui pompe, goutte à goutte, toute sa sève, et l'hébète, et l'alanguit, et l'épuise. Ce n'est pas l'agitation, et ce n'est pas la paix. Ce n'est pas Paris, et ce n'est pas la solitude. C'est un mélange de toutes choses : de l'air, un peu ; de l'espace, presque pas ; des amis, quelques-uns ; des importuns, à foison. C'est une prison qui tient du monde ; c'est un monde qui n'est pas fait pour une prison ; c'est un directeur humain qui a des formes aimables ; ce sont des gardiens qui ressemblent à des ouvreuses de loges ; ce n'est pas dur, et c'est triste ; c'est une espèce de police civilisée ; c'est quelque chose de perpétuellement faux... Sainte-Pélagie est insupportable (1). »

Nous regrettons, pour l'Administration, d'avoir à dire qu'en tous points cette appréciation sévère est exacte.

(1) M. Th. Muret, cité par Maurice Alhoy et Louis Lurine, *Les prisons de Paris*, p. 219.

Elle l'est, aujourd'hui, encore plus, si possible, qu'à l'époque où elle a été émise, maintenant surtout que la direction pénitentiaire, au ministère de l'Intérieur, s'efforce, par tous les moyens, les plus odieux comme les plus grotesques, d'assimiler les détenus politiques aux détenus de droit commun, et qu'il se trouve des directeurs pour se plaindre ouvertement de ce que les journalistes ont encore « trop de latitude ». Il y en a même un qui a eu l'audace de nous dire que les voleurs et autres gens de même acabit pourraient, à bon droit, se plaindre de la différence qui existe, dans les règlements, en faveur des victimes du pouvoir.

La déclamation violente de Muret serait, d'ailleurs, assez justifiée par les traitements barbares que l'Administration crut devoir faire subir à un jeune journaliste, rédacteur à l'*Album*, M. Magalon.

Le régime de Sainte-Pélagie fut trouvé trop doux pour le crime abominable qu'il avait commis, et qui ne différait pas, cependant, sensiblement, de celui que commettent tous les écrivains de l'opposition : attaque au ministère !

Aussi, décida-t-on, au mépris de tous les usages et de toutes les traditions, de le transférer de Pélagie à Poissy, où l'on n'enfermait que les voleurs et les escarpes de toutes catégories.

MM. Maurice Alhoy et Louis Lurine qui relatent le fait, le font avec tant de cœur que nous nous croi-

rions coupables si nous ne leur empruntons cette belle page de l'*Histoire des prisons de Paris* :

« Quand, un matin, au réveil, les détenus de Sainte-Pélagie apprirent qu'un de leurs compagnons de captivité, coupable de quelques pages caustiques, venait d'être envoyé à Poissy, parmi des hommes chargés de vices et de crimes, ce fut à la fois un cri d'indignation et de douleur. Ce cri franchit les murs de la geôle, et la ville apprit bientôt les détails de cette barbare exécution, dont elle accusa la Cour. Magalon avait été saisi dans sa cellule au point du jour; amené au greffe, il avait trouvé des gendarmes qui l'attendaient : l'un d'eux prit les mains du jeune écrivain et lui serra fortement les pouces avec des ficelles. Le jeune homme demande en quel lieu on allait le conduire :

» — A la prison de Poissy ! répond-on.

» De Paris à Poissy, la distance est de sept lieues. Magalon espère qu'on lui permettra de prendre à ses frais une voiture. L'ordre est donné de le conduire à pied, à travers les rues, de faire de son passage un spectacle pour la foule. Magalon se résigne. D'autres humiliations étaient réservées au captif : il ne devait pas faire seul le voyage. Un compagnon de route allait lui être adjoint ; cet homme était un réclusionnaire ; il portait l'habit de la prison ; il fut accouplé à l'écrivain.

» Et quand le voyage fut terminé, quand Magalon

eut épuisé tout ce que la résignation put lui donner de force pour accomplir cette affreuse étape, on apprit que l'homme auquel on avait accouplé pendant la route l'écrivain, avait été exprès choisi parmi les malades atteints de cette lèpre dont le nom même ne se prononce qu'avec dégoût.

» Magalon fut adjoint à la nombreuse population des malfaiteurs, et son compagnon de route fut mis entre les mains des infirmiers.

» La presse s'émeut de ce raffinement de cruauté ; elle en demande compte à l'autorité ; la tribune parlementaire retentit de paroles sévères et énergiques ; on reproche au ministère cet acte d'inhumanité, qu'il cherche vainement à justifier.

» Un homme dont la vie a laissé de nobles souvenirs, Alexandre de Laborde, se rend à Poissy, pour prononcer avec connaissance de cause entre ceux qui accusent et ceux qui repoussent le blâme. Il trouve Magalon couvert de l'habit de la prison, jeté au milieu des voleurs ; il s'informe de l'homme qui a été le compagnon de route de l'homme de lettres... il le découvre à l'infirmierie, où il se fait traiter du mal qu'on a signalé, et dont tout son corps est souillé.

» Magalon fut contraint de travailler dans un atelier, à des ouvrages manuels (1). »

(1) Maurice Alhoy et Louis Lurine, *Les prisons de Paris*, p. 210.

Cet odieux traitement infligé à un journaliste, souleva toute la presse contre le pouvoir.

Les libéraux et les partisans les plus ardents de la dynastie des Bourbons protestèrent à l'envi, mais leurs protestations demeurèrent vaines, et Magalon acheva à Poissy le temps de sa détention.

Quelques années plus tard, un autre rédacteur de l'*Album* ne fut guère mieux traité que Magalon. Il s'appelait Marie Fontan. Lui aussi fut, un beau matin, extrait de Sainte-Pélagie et conduit à Poissy où il dut, comme Magalon, porter le costume des criminels, subir leur règlement, et travailler à un métier Jacquart.

Ce n'est pas nous qui oserons dire que, de nos jours, le retour de faits aussi révoltants serait impossible.

La presse, assurément, protesterait et verrait, dans l'atteinte portée à la dignité d'un de ses membres, une menace pour tous; mais, sous notre troisième République de nom, il se trouverait, non moins assurément, un ministre pour renouveler les crimes des ministres de la Restauration.

Paul-Louis Courier n'eut pas à supporter les humiliations dont on abreuva Magalon et Marie Fontan.

Il fut un des privilégiés de l'époque, et, malgré cela, il n'appert pas de sa correspondance qu'il se soit amusé beaucoup à Sainte-Pélagie.

Il y fut bien traité, et n'eut pas à se plaindre de l'Administration.

Il ne fit à Sainte-Pélagie qu'un séjour de deux mois, et encore en la douce et réconfortante compagnie de Béranger.

Il avait été condamné, le 28 août 1821, à deux mois de prison et deux cents francs d'amende.

Il se constitua prisonnier, le 11 octobre, et écrivit aussitôt à sa femme.

« 11 octobre 1821.

» ... Ce soir, je m'établis à Sainte-Pélagie. On y est fort bien; on ne manque de rien; on voit du monde; on reçoit des visites plus que je ne voudrais.

» ... J'allai voir hier le local qu'on me destine. Il me paraît être bien disposé, au midi, sec, en bon air.

» ... Tous ces gens-là ont la mine de se bien porter: ils reçoivent des visites sans fin jusqu'à huit heures du soir. »

Trois jours après, il ajoutait :

« ... Je suis là aussi bien qu'on peut être en prison: bien logé, bien nourri, et des gens fort aimables; logement sain, air excellent. »

La cellule se trouvait la première en entrant dans l'ancien corridor rouge. Les premiers jours de son

incarcération lui furent pénibles, et il écrivit encore à sa femme :

« Tu sais ce que je pense sur la sottise de ceux qui se mettent en prison. Dieu veuille que je ne m'en repente pas! »

De tous les articles du règlement, celui qui lui pesa le plus lourdement fut l'article prescrivant la fermeture à clef, le soir, à neuf heures, de la porte de chaque cellule.

« On m'enferme, écrivait-il, et, quoique je n'aie nulle envie de sortir, cela me contrarie extrêmement. »

Quel est le prisonnier qui n'a protesté contre cette contrainte plutôt morale que matérielle, et d'autant plus vexatoire?

Béranger, souvent de bonne humeur, sut adoucir par ses couplets et ses spirituelles improvisations la détention du plus illustre de nos pamphlétaires.

Combien nous devons regretter que les conversations qu'ils eurent ensemble, en prenant leurs repas, ne soient pas venues jusqu'à nous!

Cauchois Lemaire fut le commensal de Béranger et de Paul-Louis Courier. Il voyait sa femme tous les jours, et ne trouva pas un seul instant pour s'en-nuyer, en compagnie de ses illustres co-détenus.

La Restauration ne se borna pas à ces détenus de marque.

Elle emprisonna également Barginet, Bert, Bonnier, le chansonnier Emile de Braux, Chatelain,

Dubois, Victor Ducange, Léonard Gallois, Guillon, Lapclouze, Le Page, Poulain d'Angers, le vicomte Sosthènes de la Rochefoucauld, et Barthélemy, l'auteur de la *Némésis*, qui grava sur les murs de sa cellule, le quatrain suivant :

« Ici vient expirer la tempête qui gronde
Sur les jours agités des habitants du monde,
C'est un port, au milieu de l'ouragan Paris.
Une éternelle paix règne sous nos lambris! »

La révolution de juillet arriva. Les insurgés, au nombre desquels était Félix Pyat, formèrent leurs rangs « pour aller prendre la caserne de Babylone où ils laissèrent le plus brave d'eux tous, Vanneau ; pour aller prendre ensuite les Tuileries, où ils laissèrent Farcy ; puis, brûlant le trône sur le Carrousel, ils allèrent enfin à Sainte-Pélagie délivrer Armand Carrel et les autres prisonniers politiques et mettre sur la porte de la prison : LIBERTÉ. — ÉGALITÉ. — FRATERNITÉ! (1) »

Et l'auteur de ces lignes ajoute tristement :

« Que n'ont-ils rasé palais et prison!

» En effet, continue-t-il, peu de temps après, LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ, s'effaçaient de la porte ; la prison s'emplissait de nouveaux prisonniers, et le palais d'un nouveau roi. »

(1) Félix Pyat, *Le doyen des Pélagiens*, article paru dans *Pélagie-la-Sainte*, 1890.

CHAPITRE VI

Le sort des révolutions. — Les détenus de Juillet. — Défauts ordinaires de l'Administration. — Aventures plaisantes. — Sorti sans le savoir. — Le Pavillon des Princes. — Enlèvement des Sabines. — La prière du soir. — Les craintes d'un directeur. — Républicains et légitimistes. — Le martyr politique. — Un pandæmonium. — Réunions philosophiques et littéraires. — Dissentiments entre détenus. — Il n'y a plus de place! — « Ce bon Bérard! » — Curieuse anecdote. — « Donne ton cachot! drôle! » — Suicide émouvant.

Les révolutions finissent toujours très mal pour ceux qui y prennent part, et Sainte-Pélagie, ordinairement, ouvre ses portes aux vaincus dans les luttes des partis.

Aussi, après les trois « glorieuses » de Juillet, de nombreux républicains allèrent se reposer dans la prison d'Etat de leurs fatigues. On leur fit expier le renversement du ministère, et le remplacement d'un roi par un autre roi.

Du 9 août 1830 à l'incarcération de Marrast, en

1831, quatre cent cinquante prévenus de crimes ou de délits politiques, sans compter les condamnés, s'entassèrent dans la maison de la rue de la Clef.

On dut songer à agrandir la prison, devenue insuffisante, et à en modifier l'organisation administrative jugée jusque-là défectueuse.

Un nommé M. Ballard, pour le prix modeste de 787,257 francs, dressa des plans qui furent, de suite, exécutés. Il en sortit le bâtiment neuf, dit *Pavillon des Princes*.

M. Baude, préfet de police, par arrêté en date du 15 février 1831, l'érigea en prison politique; et, le 19 mars suivant, son successeur, M. Vivien, procéda à une réorganisation complète des services de Sainte-Pélagie; l'aile droite fut réservée aux prévenus politiques; le centre aux enfants au-dessous de seize ans, détenus correctionnellement; l'aile gauche fut exclusivement consacrée aux condamnés politiques.

Cette dernière partie de la prison comprenait, outre le Pavillon des Princes, les « Travées » et le « Corridor rouge ».

L'architecte Ballard avait mal jugé les intentions du Gouvernement.

Où celui-ci aurait voulu loger au moins cent hôtes, celui-là n'avait fait que sept cellules, dans un bâtiment de cinq étages.

De là, la nécessité d'adjoindre au Pavillon des Princes les « Travées » et le « Corridor rouge ».

Les privilégiés furent logés dans le Pavillon ; les malheureux et les inconnus continuèrent de séjourner dans ses annexes.

Quant à l'administration intérieure, tant que durèrent l'Empire et la Restauration, elle laissa fortement à désirer.

« Il n'était pas rare que des détenus demeurassent, six et sept mois, sans subir un interrogatoire. Un M. Poulain d'Angers, demeura, dit-on, dans cette prison, un trimestre, sans qu'il pût deviner le motif qui l'avait fait incarcérer. Un autre, M. Guillon, qui avait été attaché au cabinet de l'Empereur, fatigué des tracasseries que la Restauration faisait subir à lui et à ses amis, prit le parti de venir se constituer prisonnier, sans avoir subi de jugement. Il demeura deux mois captif, sans écrou, et, un beau matin, on le mit à la porte, malgré lui (1) ».

Les aventures plaisantes ne manquent pas, à cette époque.

Elles prouvent toutes le désordre qui régnait dans le service des prisons.

Nous ne pouvons nous refuser le plaisir d'en publier une qui est très caractéristique sous ce rapport.

M. Guillon, assez gravement indisposé, obtient d'un médecin une carte de bains ; ne sachant dans

quelle partie du bâtiment se trouvait l'infirmerie, il présente sa carte à un porte-clefs ivre, et celui-ci ouvre aussitôt le guichet qui donne sur la rue du Puits-de-l'Ermite. M. Guillon se trouve ainsi, sans le savoir, en liberté, et prend cette ruelle étroite pour un chemin de ronde ; il fait quelques pas, et ne rencontrant personne à qui s'adresser, il revient sur le factionnaire, et lui demande où sont les bains.

— Quels bains ? dit la sentinelle.

— Ceux de la prison.

— Eh bien ! ils sont probablement dans la prison, mais vous ne pouvez pas entrer.

— Comment je ne puis pas entrer ? Mais, je suis donc dehors ?

— Vous êtes dans la rue ; vous devez bien le savoir !

— Je ne m'en doutais pas, et ça ne fait pas mon compte.

« M. Guillon frappa au guichet et avertit, en riant, le porte-clefs de sa méprise ; celui-ci, rendu subitement à son bon sens, remercie le prisonnier de n'avoir pas profité de sa faute et le supplie de garder le secret sur ce qui vient d'arriver (1). »

Dès que l'aile droite eut été réservée aux prévenus, le centre aux enfants, et l'aile gauche aux détenus politiques, les promenades furent réglementées.

(1) Maurice Alhoy et Louis Lurine, *op. cit.*, p. 217.

(1) Maurice Alhoy et Louis Lurine, *op. cit.*, p. 217.

On avait tout prévu, en agrandissant la prison, sauf les cours nécessaires aux exercices quotidiens des détenus!

Ils durent donc, à heure fixe et déterminée par arrêté du préfet, se promener à tour de rôle.

Un grand dortoir fut mis, en outre, à la disposition des détenus politiques : ils eurent la facilité de s'y réunir et d'échapper aux ennuis de la solitude, en menant bonne et joyeuse vie.

Ils s'organisèrent au mieux de leurs intérêts et de leurs plaisirs, prirent leurs aises, autant que possible, mais ne se livrèrent à aucun désordre.

Nous ignorons si « le respect des lois qui les avait fait s'insurger leur faisait sentir le besoin de l'ordre » ; mais il est certain qu'en faisant leur police eux-mêmes, et en mêlant très peu l'Administration à leurs affaires, ils réussirent à transformer la prison en maison de santé, de repos, de jeu, et aussi de discussions animées où l'esprit de chacun s'alimentait, se développait, à l'avantage de tous.

Chaque jour ils faisaient l'exercice ou la promenade, ensemble, et, le soir, ils terminaient une journée passée d'une façon relativement agréable, en échangeant des paroles de consolation, d'espérance, de réconfortement.

Il ne faut attribuer qu'aux modifications apportées au règlement les quelques scènes tumultueuses qui se produisirent.

De tout temps, les détenus politiques ont voulu se voir traiter en prisonniers de guerre.

Ils désirent, une fois hors d'état de lutter, rester tranquilles, et si, par des vexations maladroites, de décisions arbitraires, modificatives des usages établis, le service pénitentiaire occasionne des troubles il doit, seul, en être rendu responsable.

La dignité des écrivains, des penseurs, des philosophes s'oppose à toute compromission de leur part avec l'arbitraire.

De là naquirent les faits que nous allons sommairement raconter.

« Si, disent les auteurs cités plus haut, l'Administration avait été ferme et juste, vigilante sans cruauté, si ses rares faveurs eussent été accordées aux détenus, et qui étaient de nature à ce qu'on ne pût pas les refuser, sans être accusé de servir d'instrument à la vengeance plutôt qu'à la justice; si ces faveurs eussent été accordées sans arrière-pensée, et sans intention, souvent, de les voir amener le désordre pour justifier la répression, et faire de l'interdit une nécessité, les repas qu'on permit aux détenus de prendre en commun n'eussent pas été transformés en galas bruyants; le vin n'eût pas subi au guichet le miracle de la transformation en alcool; les chants patriotiques auraient, comme par le passé, continué de frapper les voûtes de la prison, et de rappeler à ceux qui avaient profité, sans courir de

chances, du grand coup de dé révolutionnaire, quel était le lot de ceux qui avaient mis leur vie comme enjeu ; si l'administration avait respecté l'homme dans le détenu, le détenu eût respecté les murs de la geôle, et ne les eût pas salis d'inscriptions menaçantes ou de figures coupables ; si l'administration, comprenant l'égalité, n'eût pas accordé aux prières et aux larmes d'une femme du monde ce qu'elle refusait aux prières et aux larmes d'une femme du peuple, on n'eût jamais renouvelé à Sainte-Pélagie l'épisode romain de l'enlèvement des Sabines (1). »

L'Administration, au contraire, fit tout ce qu'il fallait pour provoquer une révolte ; et, un dimanche, les visites dans les cellules ayant été brutalement supprimées, sans que rien pût justifier cette mesure, les détenus prirent dans leurs bras leurs visiteuses, et les montèrent dans leurs chambres, en présence des gardiens qui, épouvantés de cet acte d'audace, n'osèrent s'y opposer.

En janvier 1832, les geôliers eurent plus d'énergie.

Quelques détenus ayant obtenu l'autorisation de dîner au Parloir avec les amis venus les visiter, d'autres prisonniers, en manière de protestation, se réunirent aussitôt ; et, dans le dortoir commun, apportant celui-ci à manger, et celui-là à boire, organisèrent rapidement un festin.

(1) Maurice Alhoy et Louis Lurine, *Les Prisons de Paris*, p. 219.

Ils passèrent la nuit à boire du vin chaud et de l'alcool, et aussi à chanter.

Vers le matin, la direction s'émut, cria au scandale.

Son intervention mit le feu aux poudres. Surexcités, les détenus refusèrent de se séparer.

Armand Marrast, Thouret et Philippon se rendent à leur tour au dortoir, essaient de calmer les têtes chaudes de leurs co-détenus, et parlementent longuement en vain.

Les moyens de persuasion mis en avant ne servent qu'à irriter davantage les prisonniers.

On a recours alors à la force armée.

Un commissaire de police et trente gardes municipaux envahissent la salle, baïonnette au canon.

L'ordre se rétablit, après les sommations d'usage, et, pour une fois, l'Administration eut le bon esprit de ne pas sévir.

C'est vers la même époque, et avec une liberté qu'on ne saurait trouver de nos jours, que les « politiques » instituèrent, à Pélagie, la prière du soir.

Le grand nombre de ses hôtes imposait au directeur, et jamais il ne se crut autorisé à leur défendre de manifester, en toute indépendance, leurs sentiments politiques, dans la cour, en commun, et en grand appareil.

Dès que la porte de la prison se fut fermée sur les

vaincus de juillet 1830, républicains et légitimistes, unis dans la même haine du roi Louis-Philippe, sentirent le besoin de crier, tous les soirs, leurs colères, ainsi que leur ardent désir de rendre à la France, les uns, son Souverain légitime ; les autres, sa Liberté, la République !

Il faut se reporter à cette époque, et lire dans les auteurs du temps la description des scènes émouvantes et passionnées au cours desquelles légitimistes et républicains, à la fois, empruntaient à l'Église son caractère poétique et solennel pour consacrer, dans l'affirmation énergique de leurs sincères convictions, la fin des journées passées en prison pour « la cause ».

De même que, dans les séminaires, on fait la prière pour offrir à Dieu un travail qui sera utilisé pour sa plus grande gloire ; de même, à Sainte-Pélagie, les détenus faisaient, la nuit venue, l'offrande de leur liberté à la cause pour laquelle ils avaient combattu, et pour laquelle ils souffraient.

Cet usage, qui paraîtrait légèrement ridicule à notre heure de scepticisme et d'*incroyance* à outrance, avait aussi un autre but.

Il permettait aux fidèles de chaque parti de se réunir, de se serrer les coudes, de se communiquer les impressions de la journée, et de retremper leur courage dans une communion de haine contre le pouvoir qui les avait enfermés.

Il y avait, ordinairement, deux prières : celle des légitimistes et celle des républicains.

Les premiers procédaient à cet acte avec un pieux recueillement.

Nous croyons intéresser nos lecteurs en mettant sous leurs yeux la description de cette cérémonie telle que l'a décrite un légitimiste enfermé, en 1832, à Sainte-Pélagie, et qui y assistait très régulièrement et très dévotement :

« Le buste du comte de Chambord, placé sur une colonne entourée de fleurs et surmontée de drapeaux blancs, recevait les hommages des serviteurs du prince qui, tour à tour, la main tendue vers son visage, juraient de lui rester fidèles. Le sérieux avec lequel s'accomplissait cette cérémonie lui imprimait un caractère religieux qui élevait le dévouement de chacun à la hauteur d'un devoir de conscience. Tout se terminait par la reprise en chœur d'un chant de guerre fort répandu alors :

Près d'Henri, serrons nos bataillons !
La mort ou la victoire ! (1)

Armand Marrast a décrit ainsi la prière du soir des républicains :

(1) Bérard, *Sainte-Pélagie en 1832*, p. 36 et suiv.

« A la tombée du jour, les prolétaires détachent respectueusement le drapeau tricolore, l'accompagnent dans la cour, et se placent en cercle autour de lui. Tous les républicains descendent, réunis par la religion de l'Égalité, et viennent avec joie lui rendre hommage, tous placés au hasard, s'animant au souvenir d'un autre temps, et répétant en chœur les inspirations de nos poètes révolutionnaires. Un des assistants entonne le *Chant du départ* ; bientôt, toutes les voix s'élèvent, de concert, pour répéter le refrain. On passe ensuite à d'autres hymnes de liberté : qu'elles paraissent nobles, élevées, sublimes ! Le patriotisme s'échauffe, le cœur s'anime et se passionne, l'âme s'élève. Rien ne trouble cet enthousiasme ! Toutes ces voix fortes et viriles, ce silence, ces lieux, cette liberté vantée, exaltée, cette présence des trois couleurs, tous ces hommes dont la foi déborde, dont la conviction accentue les paroles, et rend les vœux si fermes et si vibrants, tout cela forme une solennité touchante, une espèce de fête où l'espérance dresse l'autel, un culte où chacun apporte son corps pour le sacrifice. C'est beau ! C'est grand ! Puis vient la *Parisienne* dont on supprime quelques vers, puis la *Marseillaise*. Tout cela se chante gravement, du fond de l'âme, et tout le monde est à genoux ! Quand l'hymne est fini, le porte-drapeau fait le tour du cercle, chacun baise les trois couleurs, puis on se relève ; le drapeau est

reconduit avec la même cérémonie (1) » et la prière du soir est terminée.

Marrast oublie de dire que cet acte plus religieux que politique, renouvelé tous les soirs, faisait grand peur au directeur de la prison et aux légitimistes.

Aussi, M. Bérard cherche-t-il, dans son livre, à diminuer le caractère de cette prière qui, à coup sûr, ne présentait pas moins d'intérêt et de beauté que celle des partisans du comte de Chambord :

« Au premier éclat de leur farouche invocation, écrit-il, un sentiment d'effroi s'empare de tous les cœurs ; le poste de la prison prend les armes ; on double les factionnaires. Le malheureux directeur, qui perd la tête, parcourt les couloirs à grands pas, bien entendu au delà des grilles qui le protègent, car il a peur ! De temps en temps, il porte la main à son front qu'inonde la sueur. En ce moment, le drapeau rouge apparaît. Celui qui le porte est une espèce de Goliath à cheveux blancs, coiffé d'un bonnet phrygien qui fait songer à l'abattoir ; ses bras sont nus, ses larges épaules et son dos également nus fluctuaient comme une outre au balancement cadencé de ses pas. C'est ce singulier citoyen qui va figurer tout ensemble et l'autel et le dieu de la Patrie. Entendez-vous ce cri ? Tous les habitants

(1) Armand Marrast, cité par Sirven, p. 133.

des rues environnantes en frémissent : c'est une sorte de tocsin, un appel à l'anarchie et au désordre : ne faut-il pas qu'il retentisse ? Cependant, dans le chant patriotique qui lui succède, il y a de l'harmonie, mais combien de terreur dans les paroles, quelle affreuse pantomime dans le geste !

Philippe apportera sa tête
Sur ton autel, ô Liberté !

» Si j'étais peintre, je voudrais confier à la toile cet épisode de la scène au moment où tous, à genoux, la tête découverte, les mains tendues vers le ciel, invoquent, sur un rythme plaintif et douloureux, la Liberté, leur insensible idole, puis, quand, se dressant avec fureur, ils poussent ce cri menaçant :

Aux armes... (1). »

Ces quelques lignes prouvent à quel point la haine politique permet de travestir les actes de ses adversaires.

Inutile de dire que la description d'Armand Marrast, telle que nous l'avons reproduite, proteste contre celle de l'auteur de *Sainte-Pélagie en 1832*, et qu'il n'y avait dans la cérémonie républicaine ni drapeau rouge, ni idole.

(1) Bérard, *Op. cit.*, p. 37.

Mais, déjà, il était de bon ton dans le camp de la réaction d'évoquer le spectre de l'anarchie.

Voilà donc, à quelques détails peu importants près, ce que fut pendant deux ans environ la prière du soir à Pélagie.

Elle s'usa, peu à peu, comme s'usent les meilleures choses, et quand les détenus, en 1848, voulurent la faire revivre, ils ne purent y réussir.

Autre temps ! autres mœurs !

Il y avait alors comme détenus de marque Raspail, Viersausie, Bonias, Cavaignac, Armand Marrast, Blanqui, Thierry, Barbès, Lapommeray, Martin Bernard, Dantan, Trélat, Sambuc, Philippon, Duchâtel, Gervais (de Caen), Delaunay, Sarrut, Gallois, Bascans, de Genoude, Thouret-Antony ; ces trois derniers au *Pavillon des Princes*, et plus de quatre cents soldats légitimistes de la Garde Suisse qui habitaient les Travées. Ils faisaient presque tous partie du régiment de M. de Laplain, et avaient été arrêtés sur la route de la Vendée.

Le martyr politique était de mode à cette époque, et M. Bérard écrivait avec raison : « On va se faire écrouer à Sainte-Pélagie, comme on va à l'offrande. Le faubourg Saint-Germain se montrait d'ailleurs intraitable sur ce point. Qui-conque n'avait pas lancé son programme provocateur dans un journal légitimiste, ou pris part avec un certain éclat à quelque souscription outra-

geante pour le pouvoir, n'avait pas le droit de se poser (1).»

Aussi la prison ne tarda-t-elle pas à devenir une sorte de « pandæmonium politique ». Toutes les opinions s'y trouvaient représentées ; tous les drapeaux, du rouge au blanc, en passant par le tricolore, y avaient leurs fidèles ; tous les journaux un au moins de leurs rédacteurs. Légitimistes et républicains s'y trouvaient en majorité, cependant.

Les premiers se réunissaient, tous les soirs, dans une pièce commune, et là, loin du bruit des importuns et des fâcheux, ils passaient le temps à causer de leur passé, de leur vie, de leurs projets et surtout de leurs espérances. Le docteur Verneuil, le baron de Briant, directeur de *La Quotidienne*, de Florac et Bérard faisaient généralement les frais de ces petits conciliabules intimes où l'on parlait à cœur ouvert, et où aussi, parfois, on organisait de petites conspirations.

Il est si bon de conspirer entre les quatre murs d'une cellule, loin des agents du pouvoir ! on ne peut être plus tranquille en aucun endroit de Paris.

Pas de gardes pour écouter, pas de surveillance à craindre, de policiers à deviner.

Ces messieurs ne se gênaient donc en aucune façon, et communiquaient les lettres de la duchesse

(1) *Sainte-Pélagie en 1832*, p. 63.

de Berry, passées par le greffe, dans le double fond d'une cafetière : « circonstance aggravante qui ne permettait à personne d'en mettre l'authenticité et l'importance en doute ».

On ne s'occupait pas exclusivement de politique. La littérature était de la petite fête, et un nommé Pignolet, admirateur de Victor Hugo, y débitait ses dernières pièces de vers.

Cette petite société ne se plaisait guère au milieu des autres détenus, et évitait surtout, avec le plus grand soin, de se laisser voir en la compagnie des républicains.

Cette division prit même un caractère de haine et de colère.

C'est ainsi que Bérard raconte qu'à son arrivée à Sainte-Pélagie, ignorant des usages, il allait s'avancer vers un groupe de détenus qui se tenaient à l'autre extrémité de la cour. Mais on veillait, heureusement ! sur ses premiers pas dans la prison, et son ami, le docteur Verneuil, lui cria de toutes ses forces, en le tirant brusquement par le bras :

— Que faites-vous, grand Dieu ! Ce sont des républicains !

M. Bérard, homme de bonne société, se retira aussitôt, et il ne tarda pas à se plaindre de ce que sa chambre n'était séparée d'un dortoir de républicains que par une simple cloison :

« Dire, écrit-il, ce qui s'échappait de cris, d'im-

précations, de menaces, de rumeurs étranges, de ce pandæmonium, serait impossible : pour en avoir une idée, ce n'est pas assez de songer aux excès de l'ivresse, aux désordres de la folie ; il faut croire à l'enfer. Derrière ce mur fatal, on avait, je crois, réuni tous les perturbateurs-nés du repos public et du mien. C'étaient les Trélat, les Pepin, les Fieschi, les Barbès, les Duchâtel, les Désirabade et bien d'autres dont je ne me rappelle pas les noms, jeunes néophytes qui avaient déjà donné à la Patrie sur les barricades d'heureux gages de l'avenir qu'ils lui réservaient (1). »

M. Bérard, évidemment, exagère ; et nous ne perdons pas notre temps à démontrer, une fois de plus, son insigne mauvaise foi.

A l'arrivée de cet historien peu soucieux de la vérité, Sainte-Pélagie était le rendez-vous de l'élite de la société parisienne. La prison regorgeait de prisonniers, et, grâce à ses opinions, on put, cependant, lui donner une chambre de six pieds carrés qu'il trouva, nécessairement, malpropre et insuffisamment éclairée. On lui épargna même la cohabitation d'un second détenu, dans les curieuses circonstances qu'il raconte de la façon suivante :

« J'étais à peine installé dans ma chambre, m'appropriant à goûter cet heureux moment de repos qui

(1) *Op. et loc. cit.*, p. 67.

consiste à *prendre langue* sur sa situation, que ma porte s'ouvrit avec fracas, et me laissa voir un grand jeune homme blême et décharné, espèce de pétrification humaine, à chevelure inculte, à barbe avariée. A peine m'aperçoit-il que le voilà qui se retourne furieux vers le gardien qui le conduit, et proteste qu'il veut loger seul...

— Je fais bande à part ! s'écrie-t-il, d'une voix sombre. D'ailleurs, impossible que je reste ici, entends-tu, gardien ?

— Mais, monsieur, Pélagie est pleine comme un œuf. Les autres sont six dans les chambres particulières. Il faut bien que chacun se prête un peu à la circonstance. A présent, ici, c'est comme tous les dimanches à la Courtille. Si vous voulez un cachot, j'ai un beau petit cachot à votre service...

— Donne ton cachot, drôle ! dit l'homme » (1).

Et le gardien le conduisit au cachot où il resta plusieurs jours, en attendant que l'Administration pût lui accorder une pièce pour son habitation.

M. Bérard avait voulu composer à Sainte-Pélagie un livre intitulé : *Les Cancans*. L'Administration s'émut et se refusa à laisser le livre franchir les murs de la prison. Il n'en fut pas moins publié et mis en vente.

Le préfet ordonna alors la saisie de tous les exem-

(1) *Op. cit.*, p. 21.

plaires, et un commissaire de police fut chargé d'aller à Pélagie même s'emparer de tous ceux qui pouvaient se trouver entre les mains de l'auteur et de ses co-détenus.

L'ordre ne fut pas facile à exécuter. Les prisonniers se soulevèrent, et sans l'intervention de M. Bérrard, lui-même, le malheureux commissaire eût été mis en pièces. Il dut se retirer, sans avoir pu procéder à la saisie du livre poursuivi.

On se montrait fort solidaire à Sainte-Pélagie, ce qui n'empêchait point d'y mener joyeuse vie. Les riches partageaient avec les pauvres, et tous se considéraient comme des frères unis par un même malheur. Le 24 décembre 1832, veille de Noël, De Lapommeraye reçut deux cent cinquante francs pour un dîner offert aux « patriotes ».

Chaque détenu reçut quatre-vingts centimes et une cocarde tricolore. Noël se passa en joyeuses libations. Le vin coula fréquemment des verres dans les gosiers, et peu s'en fallut qu'une rixe ne s'ensuivît. Au milieu de cette union et de cette joie, un terrible événement vint jeter une note douloureuse.

Aussi, ce n'est pas sans quelque tristesse que nous allons aborder le récit de la vie et de la mort du malheureux Zanoïff à Sainte-Pélagie.

Cette mort est à la honte du Pouvoir. Elle a fait verser bien des larmes, a excité bien des colères, suscité bien des ressentiments.

Zanoïff, né en France, de parents suisses, avait pris part aux manifestations républicaines de 1830.

En 1831, le parquet parvint à l'impliquer dans une conspiration.

On l'arrêta, à deux cents lieues de Paris, et on le fit venir, dans cette ville, à pied, les menottes aux mains, enchaîné comme un voleur.

On le plaça à la Conciergerie, puis à La Force, et, enfin, à Sainte-Pélagie.

Il avait déjà fait six mois de prison.

Au parloir, chaque jour, il partageait avec sa femme les vivres de la prison. La misère de cette dernière, qui était grande, s'accrut encore à la suite d'une maladie de son bébé, âgé de dix-huit mois.

Zanoïff ne se sentit pas le courage de lutter davantage. Il résolut de mourir.

Avant de mettre son projet à exécution, il s'assura que ses amis n'abandonneraient ni la mère, ni l'enfant, puis, tranquilisé sur leur sort, il se coupa la gorge avec un rasoir.

Armand Marrast, détenu en même temps que lui, a raconté ses derniers moments. Nous lui en empruntons le détail.

« Un matin, à cinq heures, il fit appeler M. de Laplain (1). Il était agité.

(1) Capitaine aux gardes suisses, son ami également détenu.

— Si je mourais, lui dit-il, ma femme aurait-elle du pain ?

— Mais, oui ! Soyez tranquille.

— Oh ! je vous en réponds ! reprit-il d'une voix ferme et résolue... Je suis tranquille.

« Deux heures après, le jour commençait. Les camarades sortaient du lit. Zanoïff se dirige vers la planche sur laquelle étaient ses habits ; il fouille, retire aussitôt un rasoir à large lame, et se coupe la gorge. Ses camarades courent à lui... Il était nu, brandissant encore le rasoir ; le premier coup n'avait pas bien porté : il s'en donne un second avec plus de force, et refait le mouvement pour se frapper une troisième fois. On le saisit, et, pour le désarmer, on est obligé de le jeter à terre. Il mordait alors ceux qui le retenaient : « Mais je veux mourir ! » leur disait-il.

» Cependant le sang jaillissait de son cou ouvert à la profondeur de trois pouces... Le bruit se répand dans la prison : nous accourons tous... Zanoïff se débattait sur le carreau, mais ses forces s'épuisaient. On le replace sur la toile noire-grise de son matelas. Un interne de la Pitié fait un premier pansement. La blessure était affreuse ; mais, pourtant, la mort n'avait pas suivi immédiatement : il y avait une lueur d'espoir... Le malheureux prisonnier recevait de chacun des témoignages d'intérêt et des consolations... Il paraissait plus calme ; pourtant,

une sourde agitation roidissait sa face et cavait ses yeux. A peine le pansement est-il terminé que Zanoïff, recouvrant un peu de force, dégage ses bras retenus dans une couverture, et arrache le bandage et tout l'appareil... On fut obligé de le garder à vue, et de lui mettre une camisole. Il parlait peu ; pourtant, il dit à son meilleur ami : « Enfermé ici, je ne peux pas travailler pour nourrir ma femme, ni mendier toujours de l'argent ; mais, moi mort, on aura pitié d'elle ; c'est pour cela que je me suis tué... »

» La femme de Zanoïff se présenta à l'heure ordinaire. On lui dit que son mari était malade... Elle voulait entrer. Le malheureux suicidé souffrit encore pendant quarante-huit heures ; au bout de ce temps, il expira (1). »

M. Bérard a cru bon de chercher à salir, dans son livre, l'épouse du républicain Zanoïff. Il prétend que ce malheureux se coupa la gorge parce que sa femme se conduisait mal.

Le récit de Marrast proteste contre cette calomnie légitimiste.

(1) Armand Marrast, cité par Maurice Alhoy et Louis Lurine, *Les Prisons de Paris*, p. 215.

CHAPITRE VII

L'affaire des « Prouvaires ». — Un complot à Sainte-Pélagie. — « *Delenda Carthago!* » — Le poète Pignolet. — La police sait tout. — Tuons le directeur! — « Voilà ma clef! » — Le signal de la révolte. — La fermeture. — La consigne est de ronfler. — Résultats de la conjuration. — Le roi des chiffonniers. — Les républicains à Sainte-Pélagie. — Les provocations du gouvernement. — Les légitimistes font leur devoir. — Lâcheté du Pouvoir. — Fusillade dans les escaliers. — Mort de Jacobéus. — Les soldats traînent son cadavre. — Exaspération des détenus. — Huit jours de cachot. — Résistance de Raspail. — Union des légitimistes et des républicains. — Les journées des 5 et 6 juin 1832. — Raspail, prisonnier, dirige le mouvement. — Les employés à genoux. — Une nuit d'angoisses. — Mille insurgés en prison.

La chute de Charles X, dans la Révolution de Juillet, et l'avènement au trône, le 9 août 1830, du duc d'Orléans, Louis-Philippe, n'étaient point des événements faits pour plaire aux légitimistes; ils refusèrent de se rallier.

L'arrivée au ministère de Casimir-Périer (1831) les poussa à la révolte, et, dès lors, ils formèrent

une série de complots qui, tous, se terminèrent de la façon la plus ridicule.

En province, les départements de l'Ouest menacèrent de recommencer la guerre de Vendée de la Révolution; à Lyon, l'insurrection des ouvriers qui avaient écrit sur leurs drapeaux: « Vivre en travaillant, ou mourir en combattant! » fut noyée dans le sang; à Paris, éclatèrent les complots dits des Tours Notre-Dame et de la rue des Prouvaires.

Nous ne nous occuperons, ici, que de ce dernier.

C'est à Sainte-Pélagie, en effet, qu'il fut en partie préparé, et c'est dans la prison de la rue de la Clef qu'il trouva son dénouement.

Les légitimistes qui s'y trouvaient enfermés ne cessaient de correspondre avec leurs coreligionnaires du dehors, et, à toute heure de la journée, les actes du Ministère et du Roi y provoquaient de violentes colères qui se terminaient toutes par le fameux *Delenda Carthago!*

Les plus surexcités finirent par trouver ce refrain monotone; et il fut décidé, dans un conciliabule, entre les principaux chefs, tenu dans les *Travées*, que les paroles avaient fait leur temps; que le moment était venu de passer aux actes.

On raconta alors dans la prison, devant M. Prat, le directeur lui-même, que quarante mille hommes armés, la garde nationale, l'artillerie de Versailles, et plusieurs généraux étaient dévoués à la cause de

Charles X; que ces braves gens n'attendaient qu'un signal pour renverser le gouvernement; qu'il fallait donner ce signal.

Les esprits s'échauffèrent, l'enthousiasme gagna tous les détenus, et le « coup » fut fixé au 2 février.

Il n'y avait pas de temps à perdre!

Les huit cents captifs devaient, les premiers, « briser leurs fers », se répandre dans la capitale, et appeler le peuple aux armes!

De nombreux visiteurs s'offrirent pour apporter, clandestinement, dans les cellules, des pistolets, des fusils, des sabres, de la poudre, et suivant un historien du temps, « au risque d'une catastrophe qui pouvait envoyer Sainte-Pélagie dans le Jardin des Plantes, les murs, les cheminées et les parquets de toutes les chambres ouvrirent bientôt leurs flancs à des amas de balles, de poudre et autres engins homicides ».

Le malheur voulut que le préfet de police, M. Gisquet, n'ignorât aucun détail de tous ces préparatifs.

Par ses ordres, des agents provocateurs envahirent, aux heures de visite, la prison, exhortant les détenus à se soulever, en leur promettant le concours de la France entière pour le triomphe de la « bonne cause ».

Naïfs, comme la plupart des conspirateurs de salon, les légitimistes s'ouvraient, avec la plus grande confiance, de tous leurs projets à ces messieurs de

la police, et les remerciaient de leur précieux concours.

Visiteurs, visiteuses et gardiens parlaient à haute voix, criaient que tout était prêt; que, sous peu, Louis-Philippe aurait vécu; et madame de La Rochejacquelein, au comble de l'impatience, ayant peur que les braves gens qui l'entouraient n'entendissent pas bien un discours du général Latour-Maubourg, se laissa aller à lui dire:

— Mais, parlez donc plus haut!

Irrité, le général lui répondit:

— Madame, je parlerai plus haut quand vous vous taisez.

« Que la conjuration légitimiste, dit M. Bérard, à qui nous empruntons la plus grande partie de ces détails, péchât par les formes, et surtout qu'elle ne brillât pas du côté de la discrétion, cela va sans dire; mais, pourtant, tant de monde, tant de bruit, tant de mouvement devaient, nécessairement, aboutir à quelque chose de neuf. D'ailleurs, pour n'être pas la conspiration du silence, elle n'en était pas moins la conspiration la mieux éduquée, la plus fleurie et la plus élégiaque que, de mémoire de conspirateur, on eût vu naître.

» Tous nos conjurés ne marchaient que chargés de médailles de l'exilé; ils en avaient au cou, aux doigts, à la cravate, partout: en or, en argent, en bronze. Toutes leurs poches étaient pleines de litho-

graphies séditeuses ; leurs tabatières avaient des légendes attendrissantes, des chiffres emblématiques ; leur canne vous lançait inopinément au nez un petit buste à ressort déchirant de ressemblance ; leur montre, réglée au méridien d'Edimbourg, ne voulait plus sonner que cinq heures, nombre sacré ! C'étaient de vrais prodiges de dévouement et de sensibilité, tout à la fois (1). »

Le poète Pignolet, seul, ne voulut point conspirer.

Que lui importaient le Gouvernement, Louis-Philippe, le ministère !

Il n'avait qu'un but : la destruction de l'Académie des Sciences et la suppression des « classiques ».

Il parcourait les groupes de conspirateurs, en récitant des vers, jetant sur leurs sombres projets des notes de gaieté, se faisant rarement applaudir, et surtout éconduire à chaque instant.

Il s'agissait bien de poésie !

La première chose à faire était de s'assurer du directeur de la maison, M. Prat, qui avait la garde des clefs, et comme il eût fallu le garder, et distraire ainsi une partie des forces de la petite troupe, on résolut sa mort.

M. Bérard fut chargé de procéder à son exécution.

(1) Bérard, *Sainte-Pélagie en 1832*, p. 73.

Il protesta, d'abord, mais on lui donna de si bonnes raisons qu'il finit par y consentir, puisque de cet acte dépendait « le bonheur de la France ! »

Quand il fit part de cette décision à son compagnon de cellule, M. Guérin, de la maison du duc d'Angoulême, ils ne purent retenir tous deux un bruyant éclat de rire.

M. Prat était sauvé.

MM. Bérard et Guérin habitaient la *Grande Sibérie*.

Les *Travées* communiquaient alors, par une porte, avec le *Salon de la Gomme* du *Pavillon des Princes*.

Ils furent donc chargés, le soir du 1^{er} février, de se mettre à leurs fenêtres, en observation, et d'attendre, pour le transmettre à tous les détenus, le signal de la révolte.

Ce signal devait être donné d'une maison formant l'angle de la rue du Puits-de-l'Ermite et de la rue de la Pitié, et consistait en une bougie promenée derrière les vitres d'une fenêtre, pendant quelques instants.

Ces deux messieurs avaient, en outre, mission de désarmer le poste, de monter immédiatement après à cheval, et d'appeler Paris aux barricades.

Inutile de faire remarquer que le poste se composait d'une vingtaine de soldats, au courant du complot, et prêts à se défendre ; qu'il n'y avait point de chevaux à Pélagie, et que Paris ne se souciait aucu-

nement de la conspiration, de sa réussite ou de son insuccès.

MM. Bérard et Guérin ne tardèrent pas à se rendre parfaitement compte de l'impossibilité de ce projet, et ils refusèrent de l'accepter.

M. de Verneuil fit alors appeler M. Bérard et lui déclara que lui, seul, se chargeait d'ouvrir les portes de Pélagie.

« Je le trouvai, dit Bérard, à mon grand étonnement, vêtu de noir, la canne à la main et le chapeau sur la tête; il arpentait sa chambre à grands pas, comme un homme sous l'empire d'une grande préoccupation.

» — Et où allez-vous donc ainsi vêtu? lui dis-je.

» — Je sors!

» — En effet, vous avez l'air d'un médecin en tournée dans Paris.

» — Les choses ne vont pas, me dit-il rapidement. Il y a malentendu au Comité. Ma présence y est absolument nécessaire, et je m'y rends.

» — Vous avez donc la permission de sortir?

» D'un geste dramatique, le docteur me montra un pistolet de poche de la grandeur du doigt :

» — Voilà ma clef! dit-il, en élevant l'arme enfantine à la hauteur de l'œil.

» — Diable! Ça prend tournure!

» En ce moment, M. Magnan entra tout haletant et lui remit une clef. C'était celle de l'une des portes

latérales de la prison, mais porte constamment gardée à l'intérieur par un factionnaire. J'en fis la remarque.

» — Et mon pistolet! donc? répliqua fièrement le docteur, le comptez-vous pour rien?

» — C'est différent! dis-je.

» En effet, l'argument était sans réplique.

» Toutefois, en comparant, dans ma pensée, la taille du grenadier de garde, son grand fusil, sa longue baïonnette, à l'exiguïté de l'arme qui devait terrasser tout cela, j'eus comme une velléité coupable de trouver l'entreprise tout à fait ridicule. Mais, quand les choses sont extravagantes, c'est par des extravagances qu'on s'en tire le mieux!

» Cependant, le docteur partait au pas de charge et en homme déterminé. Mon oreille l'avait suivi jusqu'à la dernière marche de l'escalier qui retentissait sous ses pas. En calculant la distance qu'il avait à parcourir pour joindre le grenadier, il devait avoir traversé la cour, et déjà franchissait le grand couloir. En ce moment, j'eus un petit frisson... Il est à la première porte, pensai-je; il l'ouvre...; nouveau frisson. Le voilà en face de son soldat... il le vise... il... le... Ce dernier mot me prit à la gorge! Je ne respirais plus dans l'attente d'une détonation; cinq minutes s'écoulèrent. Point de détonation! Le pistolet avait-il donc raté? Non, le docteur avait réfléchi, à l'aspect du grenadier, qu'il pouvait, sans

inconvenient, remettre sa sortie à un autre jour (1). »

La conspiration devenait plus que ridicule. Elle se continua, cependant, sans qu'aucun des conspirateurs voulût se donner la peine de réfléchir à son inanité.

A huit heures du soir, ils montèrent tous, dans leurs chambres, attendre le signal, et fourbir et nettoyer leurs armes pour le prochain combat.

A ce moment, le poste de la prison fut doublé, et deux factionnaires, fusil chargé, prirent position dans chaque corridor.

Les surveillants crièrent, suivant leur habitude : *La fermeture !* et ceux des conjurés qui se promenaient, impatients, dans les cours, furent sommés de rentrer chez eux. Ils obéirent.

A onze heures, le silence de la prison n'était plus troublé que par le ronflement sonore de quelques captifs et le cliquetis des armes des patrouilles qui, tous les quarts d'heure, défilaient dans les escaliers.

L'artillerie occupa les rues du Battoir et du Puits-de-l'Ermitte, pendant que le chemin de grande ronde se garnissait de fantassins, baïonnette au canon.

C'est ce moment que choisirent les chefs pour donner le signal de la révolte.

Aussitôt, une troupe de sergents de ville envahit les escaliers, l'épée nue, précédée du directeur.

(1) Bérard, *op. cit.*, p. 87.

Les prisonniers eurent à peine le temps de se jeter sur leurs lits et de simuler le sommeil. Les agents se retirèrent.

La comédie était finie !

Il n'en fut, malheureusement, pas de même dans Paris. Rue des Prouvaires, une émeute commença : il y eut des tués, des blessés et des prisonniers qui furent dirigés sur Sainte-Pélagie.

Chose étrange ! Parmi les arrivants, et malgré tous ses efforts, le docteur Verneuil ne put trouver un seul légitimiste ! Ils avaient été tous pris, au hasard, par les agents de M. Gisquet.

Le directeur parqua ces malheureux dans la cour, faute de place, et se mit en devoir de les interroger.

Ici, nous devons relater une scène curieuse qu'a racontée, tout au long, M. Bérard :

« Comme M. Prat demandait à un petit homme maigre, à jambes arquées, vêtu d'un habit vert lézard, à boutons jaunes, et coiffé d'un chapeau privé de ses bords, les motifs de son arrestation :

» — Je vais vous énumérer la chose, répondit l'individu. Au premier vent des dangers que courait notre auguste monarchie, nous nous sommes précipités à son secours, et voilà !

» — Tu mens ! s'écria M. Prat. Comment t'appelles-tu ?

» — Ah ! reprend le petit homme vert, d'un ton

de suffisance, en pirouettant sur ses talons. Ah ! comment je m'appelle ! Voilà qui est singulier ! L'homme le plus utile et le plus répandu de la capitale, qui possède une industrie, j'ose le dire, et une armée sous ses ordres.

» On riait à se tenir les côtes de l'aplomb du petit homme vert, et de la fureur du directeur.

» — Ton nom ! Ton nom ! lui criait-on de tous côtés.

» — Ah ! mon nom ! A la bonne heure, c'est conséquent ce que vous dites là !

» Et le petit homme fit deux pas en arrière, renfonça son chapeau, détira ses manches, et, levant la tête comme un empereur romain :

» — Eh bien ! puisqu'il faut vous dire mon nom, je m'appelle... Maroquin !

» Il y eut un moment de silence pendant lequel chacun semblait chercher dans sa mémoire à quelle sorte de héros de l'antiquité ce nom pouvait bien appartenir ! Le commissaire fut le premier et le seul qui parût s'en douter.

» — Donnez moi la preuve que vous êtes Maroquin, lui dit-il. Avez-vous des témoins ?

» — Des témoins ! Ah ! une armée !

» Et le petit homme, introduisant deux doigts dans sa bouche, fit entendre un sifflement à percer les murailles ; puis se tournant gravement vers la porte du guichet :

» — Faites entrer ces messieurs et ces dames ! dit-il d'un ton superbe.

» En peu d'instants, une rumeur d'abord sourde, puis plus distincte, puis grandissant comme une tempête, se fit entendre à la porte de Sainte-Pélagie. C'était un mélange de voix de femmes, d'enfants, rauques, aigres, chevrotantes. Le greffier s'enfuit du bureau, et vint à nous tout effrayé...

» — Les chiffonniers, dit-il, une émeute ! Ils vont mettre le feu à la prison !

» On sait que le nombre des chiffonniers dans Paris s'élève à plus de trente mille.

» Personne ne riait plus.

» Maroquin, seul, dominait, calme au milieu de l'effroi général, promenant sur la foule des regards dédaigneux.

» — Monsieur Maroquin, dit le commissaire le plus poliment du monde au chef des chiffonniers, — car c'était bien lui, — je vous rends la liberté !

» — Ah ! ce n'est pas trop tôt ! fit Maroquin, qui pirouetta de nouveau.

» — Emmenez tout votre monde avec vous, ajouta le commissaire.

» — Ah ! oui, mes chéris, hein ! les entendez-vous ? Ah ! bien oui, qu'on touche à leur papa ! Pauvres bijoux ! Attendez, mes petits ! Attendez ! me voilà ! me voilà !

» Et Maroquin s'élança vers la porte et disparut.

» Nous prêtâmes l'oreille au triomphe qui l'attendait à sa sortie. Ce fut quelque chose d'indescriptible. L'amour des gueux, chanté par Béranger, ne s'était jamais manifesté au monde d'une manière aussi éclatante (1). »

Le parti légitimiste eut le bon goût de ne plus recommencer de conjuration à Sainte-Pélagie.

Le pouvoir ayant réussi à désorganiser les forces qui pouvaient rester au service de la cause de la branche aînée, se tourna contre les républicains; et, pour mieux les dompter, mêla à leurs agissements des agents provocateurs qui devaient le tenir au courant de leurs faits et gestes, ainsi que de leurs projets.

Les partisans de Saint-Simon et de Fourier, dans toutes les grandes villes, recrutaient de nombreux adhérents.

On n'attaquait plus seulement la forme du gouvernement, mais aussi la propriété, la famille, la religion.

Le pouvoir s'émut, et résolut, pour mettre fin à l'agitation républicaine, de préparer un guet-apens dans lequel succomberaient les chefs du parti avancé.

Pour empêcher les excès, le ministère de Broglie, Guizot et Thiers, en prit la direction.

(1) Bérard, *op. cit.*, p. 105 et suiv.

Étrange théorie!

Averti qu'une insurrection républicaine se préparait et qu'on voulait délivrer Raspail et Marrast, alors à Pélagie, le préfet de police soudoya des hommes qui, mêlés aux groupes politiques, devaient les conduire à la vieille prison.

La troupe, alors, interviendrait, et ce serait une excellente occasion pour se débarrasser, à coups de fusil et de baïonnette, des opposants et des gêneurs.

Un matin, donc, une troupe de deux cents hommes, en guenilles, et précédés du drapeau rouge, vint se poster sous les murs de la prison, et crier : « Liberté! Liberté! »

La police, bien entendu, laissa faire, et alla jusqu'à protéger cette bande contre les attaques des passants qui ne pouvaient se tromper sur le rôle odieux qu'elle jouait.

M. de Lapommeraye allait tomber dans ce piège grossier, et, de sa cellule, il criait déjà : « Aux armes! » quand Raspail et Marrast se précipitèrent chez lui, et lui firent part de leurs soupçons.

Il n'y avait pas possibilité de faire erreur.

Les *mouchards*, sous l'œil des soldats du poste qui laissaient faire et ricanait, brisaient les vitres à coups de pierres.

Malheureusement la plus grande partie des détenus ne pouvait se rendre compte de ce qui se passait; et croyant à un véritable mouvement popu-

laire, on commençait à s'émouvoir et à s'armer pour aider les stipendiés du ministère dans leur triste besogne.

En un clin d'œil, les murs furent renversés, les grilles arrachées, à l'exception de celle du guichet qui résista assez longtemps pour donner à la troupe le temps matériel de déboucher de toutes les rues avoisinantes où elle était embusquée, et de cerner la prison.

Gendarmes, artilleurs, grenadiers se tenaient prêts à massacrer les prisonniers, mais aucun des faux émeutiers, porteurs d'un insigne spécial, ne fut arrêté, ni même bousculé.

La grille, cependant, allait céder quand une colonne de gardes municipaux venant du corridor qui va de la rue du Puits-de-l'Ermitage à la rue de la Clef, fit irruption dans la maison.

Une décharge épouvantable se fit entendre. La fusillade, tant désirée ! commençait.

Les prisonniers se replièrent aussitôt, mais pas assez vite pour que plusieurs d'entre eux ne fussent atteints.

C'était l'heure des visites; il y avait un grand nombre de femmes dans la prison. Elles poussaient des cris terribles que l'écho des corridors longs et hauts répercutait.

Légitimistes et républicains s'unirent alors pour faire face à l'ennemi commun et purent gagner, en

petit nombre, le second étage de l'escalier du Pavillon des Princes, tandis que les autres, fuyant par toutes les issues, montaient sur le toit et le démolissaient pour en faire pleuvoir les débris sur la troupe assaillante.

Le premier étage ne tarda pas à s'écrouler, entraînant dans sa chute tous ceux qui s'y étaient réfugiés.

« Telle était, dit M. Bérard qui assista à cette scène, l'attitude des parties belligérantes, lorsqu'un événement fort naturel, en pareil cas, mais hideux par l'action barbare qui l'accompagna, vint mettre un terme à la lutte. Un prisonnier frappé d'une balle en pleine poitrine tomba du haut de l'escarpement sur le pavé du corridor. Le son mat et flasque que la chute de son corps produisit sur les dalles, nous fit tressaillir. C'était celui du républicain Jacobéus; il gisait aux pieds du soldat qui venait de l'abattre; il nous sembla qu'il râlait encore. Le triomphateur se baissa, saisit sa victime par un pied et la traîna triomphalement à travers le corridor, en traçant à sa suite un sillon de sang sur les dalles.

» L'atrocité d'un pareil acte, que l'antiquité ne pardonna pas au plus vaillant des Grecs, comment eussions-nous pu la supporter ?

» Nous nous jetâmes dans la galerie, au-devant des soldats, et Dieu sait ce qui en serait résulté si, au même instant, M. le baron de Rivière, prisonnier

comme nous, et qui, depuis une demi-heure, parlait dans la geôle avec les autorités, ne fût venu nous engager à la modération. La guerre était donc finie (1) ».

L'enterrement de Jacobéus pouvait provoquer un nouveau déchaînement de colères.

Aussi, enleva-t-on le cadavre de ce malheureux, à minuit, alors que tous dormaient.

Des agents le placèrent sur la galerie d'un fiacre dans une grande caisse, et le firent mener au cimetière où on l'enterra, sans aucune formalité. La révolte comprimée, le ministère, qui en était l'instigateur, voulut punir les détenus par lui provoqués, et dépêcha à Sainte-Pélagie M. Carlier (2), commissaire central à Paris, pour faire une enquête.

« Il commença par tonner, dit Bérard, contre l'audacieuse entreprise des détenus, et par déclarer qu'il était bien décidé à les faire massacrer tous, sans pitié, s'ils ne se soumettaient ».

Il demanda ensuite les noms des meneurs.

On lui répondit de toutes parts : « La police ! »

Furieux, il désigna Raspail du doigt, et lui infligea huit jours de cachot.

Ce dernier se contenta de hausser les épaules, et quitta immédiatement la cour pour monter dans sa

(1) *Sainte-Pélagie en 1832*, p. 118 et suiv.

(2) Préfet de police en 1848.

chambre où il se barricada « comme un sanglier dans sa bauge, furieux et hérissé ».

Carlier hésita à le faire saisir par les soldats, mais le lendemain matin, il donna l'ordre de le lui amener.

Douze soldats enfoncèrent la porte de la cellule du célèbre républicain, et, après l'avoir meurtri de coups, le descendirent dans leurs bras, au cachot, où il ne resta d'ailleurs que quelques heures.

A la suite de ces incidents, légitimistes et républicains réconciliés par leur lutte commune contre le gouvernement, ne voulurent plus se séparer, et habitèrent les uns chez les autres.

Ils allèrent jusqu'à coucher dans la même cellule, à faire des armes ensemble, à discuter leurs principes et leurs doctrines, ce à quoi ils n'avaient jamais pu consentir jusqu'à ce jour.

Bérard raconte que Raspail s'installa chez lui, d'où la vue était magnifique, et y disposa « sa riche collection de réactifs et d'anti-toxiques ».

« Sans doute, ajoute-t-il, le savant chimiste avait un but en disposant sa pharmacie à mon cinquième étage; de ma fenêtre, il pouvait avoir l'œil sur les belvédères du Jardin des Plantes où stationnaient habituellement quelques républicains fort chauds, avec lesquels, du geste, le grand conspirateur pouvait entrer en relations (1). »

(1) *Op. cit.*, p. 129.

Le 5 juin arriva, et, à la suite des funérailles du général Lamarque, les républicains avaient décidé un mouvement, une prise d'armes.

Vers les quatre heures, Raspail monta chez Bérard et dit à la femme de l'auteur des *Cancans*, alors présente :

— Madame, hâtez-vous de quitter la prison ! Dans une heure, il serait trop tard. Nos sections sont en armes, et tout Paris va devenir un champ de bataille. »

Cette nouvelle inattendue se répandit aussitôt dans Sainte-Pélagie, et visiteurs et visiteuses se retirèrent immédiatement.

Quelques instant après, la fusillade commençait sur le boulevard de l'Hôpital.

De sa fenêtre, Raspail télégraphia aussitôt au belvédère du Jardin des Plantes où les courriers se succédaient sans relâche.

« Les bulletins variaient d'un moment à l'autre : jamais service n'avait été mieux organisé, et n'avait joint plus d'activité à plus d'exactitude. »

L'intérieur de la prison resta calme. Les détenus, accrochés aux barreaux de leurs fenêtres, cherchaient à se rendre compte du progrès des révolutionnaires ou de la garde nationale qui les combattait. Le canon tonnait, de minute en minute, et des pluies de projectiles traversaient les rues avoisinantes. Il n'y eut cependant, de la part des républicains, aucune ten-

tative d'évasion. Le directeur et les gardiens n'abordaient Raspail qu'en tremblant, et n'étaient pas loin de le considérer comme leur maître du lendemain.

Pendant la nuit, Raspail demeura avec Bérard dans la chambre de MM. Bonias et Le Bon à fumer des cigares, à boire le « thé de la concorde ».

« Une grande table carrée sur laquelle brûlait une lampe unique, tenait le milieu de la chambre, ce qui laissait le tour de la muraille dans l'ombre. Deux canapés et quelques chaises garnissaient les côtés de cette table. Sur l'un des canapés, étaient MM. Bonias et Le Bon.

» Le premier, nonchalamment couché de tout son long, avait pour oreiller les genoux de son ami qui s'amusa à lui chatouiller le menton. Je faisais face à ces messieurs, à côté de M. Berthier de Savigny et d'un jeune homme qui se disait le secrétaire du général de Montholon. Les chaises étaient occupées par diverses personnes dont je ne saurais me rappeler les noms. Quant à Raspail,

De soins plus importants, l'âme préoccupée,

il se promenait dans la pénombre, derrière nous, les mains dans les poches d'une ample redingote blanchâtre à longs poils.

» Le moindre intervalle entre le grondement de

l'artillerie ou de la fusillade causait à ce dernier une anxiété mortelle ; on le voyait courir précipitamment vers l'un des créneaux, et y appliquer son oreille, en nous imposant silence du geste et de la voix.

» — Chut ! Silence ! Ecoutez !

» A notre tour, l'inquiétude finissait par nous gagner et nous allions également appliquer l'oreille aux créneaux. Parfois, le bruit de guerre avait cessé, et alors nous n'entendions que cette rumeur vague et confuse qui s'élève nécessairement d'une grande ville livrée à l'anarchie, et dont les habitants veillent et s'agitent ; mais bientôt le terrible concert de la destruction recommençait de nouveau, et son feu, subit comme l'éclair, illuminait un segment de l'horizon.

» — Oh ! faisait Raspail, avec un soulagement notable, ils ne sont donc pas morts ?

» Toute la nuit s'écoula dans cette alternative d'inquiétude et d'espoir ; Je me trompe : de minuit à une heure du matin, le feu devint si terrible que le succès ne sembla plus douteux à ces messieurs.

— Ce sont les sections de réserve ! disait Raspail : Louis-Philippe est perdu !

« Puis, comme ses pas inégaux obéissaient aux impressions de son âme, il arpentait de nouveau la chambre, passait derrière moi, comme une ombre, et j'entendais ses lèvres frémissantes prononcer ces

mots : Le Peuple !... Le Peuple !... Il aura sa part !... Il est bien temps qu'il ait sa part !...

» L'entretien des autres n'était pas plus rassurant (1). »

Le 6 juin, tout fut fini : les républicains étaient défaits ; et Louis-Philippe conservait son trône.

Dès le lendemain, plus d'un millier d'insurgés furent amenés à Sainte-Pélagie.

On les entassa dans les cours, dans les escaliers, partout où on put trouver de la place, et, vingt-quatre heures après, la prison reprenait son aspect accoutumé : on les avait transférés dans d'autres maisons, en attendant leur jugement.

(1) Bérard, *op. cit.*, p. 137.

CHAPITRE VIII.

Le choléra à Sainte-Pélagie. — Madame de Florac. — Raspail et les enfants détenus correctionnellement. — Une page de son œuvre. — Les haïletés de M. Prat. — Régime de la prison. — Un casino joyeux. — M. Fortier et sa tentative d'évasion. — Transfert à Bicêtre. — Les sévérités du règlement. — Le procès d'avril. — Toujours les républicains en prison. — L'anniversaire du 21 janvier. — Scènes de violence. — Evasion de vingt-huit détenus. — « La République désertel » — Noms des condamnés. — Le procès des « familles ». — L'insurrection du 12 mai 1839.

Le choléra qui éclata à Paris, en 1832, n'épargna pas Sainte-Pélagie.

Pour remédier, autant que possible, aux ravages du fléau, on dirigea la plus grande partie des détenus sur les prisons de Poissy et de Versailles, et républicains et légitimistes se hâtèrent d'accepter l'offre qui leur fut faite par la préfecture de police, de quitter la prison pour une maison de santé.

La maladie débuta dans le Pavillon de la Dette, et malgré le zèle des docteurs en médecine de la Pitié,

elle ne tarda pas à contaminer tous les bâtiments.

Le préfet envoya des commissaires spéciaux pour faire procéder à la désinfection complète de Sainte-Pélagie, et quelques détenus politiques furent remis en liberté sur parole ; mais, tous ne purent profiter de cette mesure, ni de celle qui permettait de se retirer dans une maison de santé.

Aussi, Bérard et Berthier de Savigny résolurent-ils de rester en prison jusqu'à ce que les dispositions sanitaires que réclamait l'état des prisonniers eussent été prises.

MM. Berthier de Savigny et le comte de Florac écrivirent au préfet pour lui demander d'apporter quelque adoucissement au régime des prisonniers...

M. de Florac avait quatre-vingts ans.

Sa femme, infirme et aveugle, ne voulut pas qu'il s'exposât plus longtemps aux atteintes de la contagion, et obtint son ordre de sortie.

Le vieux légitimiste — détail touchant ! — n'abandonna ses co-détenus que sur leurs instantes prières, et après les plus vives sollicitations de son épouse.

Avec lui, partit M. Berthier de Savigny.

M. Bérard resta donc seul, parmi les légitimistes, avec MM. Baquié et Fargues.

« L'idée de mon isolement, écrit-il, me pesait. J'allais me trouver comme un abandonné dans un vaste et silencieux corps de logis où fumaient je ne sais combien d'appareils prétendus désinfectants

qui exhalaient la bonne odeur du fléau, et semblaient nous crier :

« — Prisonniers ! prenez garde à vous ! (1) »

Il ne tarda pas à apprendre la mort du détenu, Morvant qui, quoique atteint du choléra, avait été transféré de Sainte-Pélagie à la Force, et jeté au cachot, à la suite d'une dénonciation.

Mais, bientôt, le choléra passa, et la prison se reprit à recevoir des hôtes.

Nous avons cité comme locataires principaux de Sainte-Pélagie, MM. de Florac, ancien préfet du Calvados, de Genoude, directeur de la *Gazette de France*, de Verneuil, Charbonnier de la Guesnerie, de Briant, directeur de la *Quotidienne*, Guérin, Baquié, le vicomte de Touche-Bœuf, Clermont, de Saint-Goumand.

Madame de Florac venait voir son mari, tous les jours, « non, pour le voir, car elle était aveugle, mais pour l'entendre, lui parler, et par mille causeries enjouées, et spirituelles, dont elle possédait si bien l'art, entretenir une douce sérénité dans l'âme du pieux et courageux prisonnier ».

Parlons, maintenant, d'Armand Carrel et de Raspail.

Le premier avait obtenu la permission de sortir, tous les soirs. Il quittait la prison, dans son grand

(1) *Op. cit.*, p. 158.

manteau de drap bleu doublé de rouge, et allait, sans escorte aucune, où le besoin de ses affaires et de ses relations l'appelait.

Quant à François-Vincent Raspail (1), toujours mu par une idée généreuse, il passait son temps à instruire les jeunes enfants détenus correctionnellement dans la prison. Il nous a laissé le souvenir de ses essais pour les ramener au bien, et nous nous faisons un devoir de transcrire ici cette belle page de ses œuvres :

« Lorsque nous sommes entrés à Sainte-Pélagie, ces petits mômes dont grouillait notre hasse-cour, restaient dans une grande réserve avec nous ; ils n'avaient pas appris à nous connaître, et ils ne savaient pas trop s'ils devaient se méfier de nos rapports ; ils causaient peu et ne se parlaient qu'à l'oreille ; ils nous répondaient avec beaucoup de politesse, mais brièvement et sans s'arrêter, car ils avaient leurs jeux à part, et leurs conversations particulières, dans les coins les plus retirés, et aussi

(1) C'est à Sainte-Pélagie, en 1831, que Raspail composa et écrivit son *Essai de chimie microscopique* et son *Cours élémentaire d'agriculture et d'économie rurale*.

Un des premiers, et longtemps avant Pasteur et Koch, il avait trouvé le *microbe*, qu'il appelait *l'infinitement petit*.

Au lieu de le cultiver, il le détruisait.

Même dans le domaine de la science, on ne veut pas toujours rendre à César ce qui lui appartient, et on paraît trop oublier, de nos jours, la belle découverte de Raspail, pour en attribuer toute la gloire à d'autres, plus soigneux de leur réputation et de la réclame.

loin qu'ils pouvaient se placer des groupes formés, çà et là, par les plus grands. On en voyait toujours un de chaque cercle qui tenait le haut bout de la conversation, et que tous les autres écoutaient, sans mot dire, assis à terre, l'œil fixe, et l'oreille attentive ; l'orateur faisait une pose à l'approche d'un grand, et l'auditoire retournait la tête, comme pour dire au voisin : « Vous êtes de trop ici. » Ces petits conciliabules portaient l'empreinte du mystère et de la discrétion ; il s'y faisait, sans doute, des communications de la plus haute importance, et rien n'en transpirait au dehors ; l'œil de la police, qui perce les murailles et les voûtes des plus profonds souterrains, rencontrait une atmosphère opaque et imperméable à sa puissance, autour de ces petites réunions qui se tenaient en plein air. On peut se douter de ce qui s'y disait par ce que le hasard m'a mis, un jour, à même d'y voir faire. Je trouvai sur mon palier un groupe de ces marmots qui jouaient aux billes ; ils se rangèrent tous pour me laisser passer, et reprirent leur jeu dès que j'eus fermé ma porte. Il faisait beaucoup de vent, ce jour-là. Tout à coup je sens un courant d'air assez vif qui ne pouvait provenir que de la fenêtre ouverte du carré ; effectivement, à la fenêtre qui était fermée, il manquait une vitre : ce que je n'avais pas remarqué en montant. Il n'y avait pas d'autre remède à cet inconvénient que de transporter sa table de travail dans un autre angle de la

pistole. Un instant après, le courant d'air avait le double d'intensité, et le vent ne paraissait pas souffler plus fort que tout à l'heure. Je rouvre ma porte, pour boucher ce maudit carreau ; mais, au lieu d'un, j'en trouvai, cette fois, deux qui manquaient de verres — et mes petits gamins paraissaient quatre fois plus affectionnés au jeu qu'auparavant. Je leur marchai sur les pieds tant ils faisaient peu attention aux talons de mes bottes ! Je soupçonnai alors ce que vous devinez déjà, et j'en acquis la certitude, en observant de plus près : ces lutins s'étudiaient à *faire* la vitre (c'est le terme de leur argot) sans laisser la moindre trace de mastic, et sans que le voisin, si éveillé qu'il fût, pût entendre tinter le verre, et frémir le châssis. Où passait cette lame de verre ? Je l'ignore. Quels instruments si délicats employaient-ils à une opération si délicate ? Ils devaient les loger dans le bout de leurs ongles, car, pour sûr, ils n'en avaient pas de vestige entre les mains ; mais enfin mon escalier n'en était pas moins une école mutuelle, dont mes joueurs aux billes étaient déjà de fort habiles industriels dans l'une des principales branches du grand art des caroubleurs.

» Et puis, ensuite, ils me l'ont avoué d'un signe de tête, lorsqu'ils ont conçu un peu plus de confiance dans ma prudence, et dans mes bons conseils. La toute puissante loi dépense beaucoup d'argent, et autre chose de pire, pour obtenir des révélations

qui ne me coûtaient que quelques marques d'intérêt ; mais la loi ne voudrait pas de ma recette, qui est trop simple, car tout le monde pourrait être la loi et les prophètes, à ce prix : ce qui serait désastreux pour notre ordre de choses, et ruineux pour une foule d'intérêts matériels et de droits acquis.

» Voyez donc un peu si on s'adressait à ces petits apprentis du vice, en ces termes :

» Mon enfant ! tu viens de mal faire ; avoue-le-moi franchement, et en preuve d'amitié, non pas que je veuille t'en faire subir la moindre peine, et te donner des verges, parce qu'une mauvaise pensée t'aura trouvé faible et mal appris. Oh ! mon Dieu ! non ! tu n'as rien à craindre de moi ; je ne suis pas assez sot que de me montrer méchant envers toi, dans l'idée de vouloir te rendre bon ; pourquoi ne te pardonnerais-je pas ce que tu as commis, puisque Dieu m'a pardonné tant de choses ? Parle-moi, à cœur ouvert ; la franchise d'un aveu soulage d'un grand poids la conscience fautive, et désarme le bras le plus violent. Dis-moi ce qui t'a porté au mal, afin que je cherche avec toi à conjurer ce mauvais génie : Est-ce la faim ! Tiens, voilà du pain blanc, avec quelque autre chose. Si tu pouvais t'imaginer le bonheur que l'on éprouve à se rendre utile, tu m'indiquerais comme une aumône l'occasion de faire une bonne action. Ainsi, ne crains rien ; tu parles à un de tes semblables ; avoue-moi tout, quand tu auras

commis une faute ; tout encore, quand tu en auras commis une autre ; peut-être, à la quatrième, je finirai, à force de bonté, par me faire comprendre. Tout sera effacé, dès que nous serons parvenus à réparer le dommage : je n'aurai pas perdu mon temps, si mes bons conseils te ramènent, et si je n'y réussis pas, j'aurai du moins appris à mieux m'y prendre une autre fois (1). »

L'exemple de Raspail porta ses fruits, et nombre de détenus politiques se mirent à instruire et à éduquer les jeunes *croûtons*.

M. Prat, le directeur, se prêta, du reste, de fort bonne grâce à ces tentatives de relèvement de l'enfance.

Quel serait, aujourd'hui, le directeur assez osé pour suivre l'exemple de M. Prat ? On ne trouve plus que des fonctionnaires, dans le monde des employés de prison ; des hommes qui n'ont d'autre souci que celui de garder leur place, et non des philanthropes ou des philosophes que l'amour de leurs hôtes pourrait amener à désirer le relèvement moral de leurs pensionnaires.

C'est ainsi que M. Prat ne considérait pas les prisonniers du *Pavillon des Princes* comme des gens dangereux ; il leur témoignait même une grande déférence, allant jusqu'à prendre leur avis quand il s'agissait de l'interprétation d'un article du règlement.

(1) Maurice Alhoy et Louis Lurine, *Les Prisons de Paris*, p. 222.

Disons aussi que, à l'époque dont nous parlons, il y avait, à la fois, plus de huit cents *politiques* à Pélagie, et que, suivant l'expression de M. Bérard, « les autorités de la maison, si elles avaient manqué à leur devoir, auraient été fort mal protégées par leurs grilles et leurs verrous contre la fureur des prisonniers, hommes habitués, pour la plupart, à batailler dans les rues, et à jeter leur vie aux hasards d'une révolte. »

Aussi, le règlement n'était-il pas toujours inflexible.

A six heures du matin, on ouvrait les cellules, et les détenus pouvaient communiquer entre eux.

A onze heures, les visiteurs arrivaient, et avaient la faculté de voir leurs parents ou amis dans leur chambre ou au parloir, à leur gré.

De plus, on était libre de prendre les vivres de la prison, et, en même temps, d'en faire venir du dehors.

« Quand l'heure des repas sonnait, dit Bérard, chacun allait tendre son écuelle de bois à l'immense chaudronnée de légumes qui fumait au pied de l'escalier. » Et riches, comme pauvres, allaient prendre leur pitance, les seconds parce qu'ils en avaient besoin, les premiers pour augmenter la part de leurs compagnons moins aisés, et surtout « pour que le gouvernement ne profitât de leur abstinence, et ne s'accoutumât à les retenir *gratis* en prison ».

Ajoutez à cela la faculté de sortir, à peu près aussi souvent qu'on avait le désir d'aller respirer l'air libre du dehors ; et vous conviendrez que le séjour de la prison n'était point par trop désagréable.

Toutes les fois, en outre, qu'un prévenu était appelé chez le juge d'instruction, il était rare que le gendarme qui l'accompagnait s'opposât, au sortir du cabinet du magistrat, à ce qu'il allât vaquer à ses occupations, même plusieurs heures, avant de réintégrer la maison de la rue de la Clef.

Sainte-Pélagie n'était pas une prison, au véritable sens du mot, comme elle l'est aujourd'hui.

On y donnait de petites fêtes intimes, des dîners ; et on y recevait comme dans les salons du faubourg Saint-Germain.

Quelque historien a dit qu'à cette époque, c'était un *casino joyeux*.

Le casino eût, peut-être, eu besoin de réparations, et d'une appropriation plus en rapport avec ce nom, c'est possible ; mais la joie n'en était nullement bannie, à coup sûr, et on devait avoir l'envie de persévérer dans son crime plutôt que celle de s'en repentir.

En 1833, le 18 février, le vicomte Sosthènes de La Rochefoucauld, renommé pour bien traiter ses amis, leur offrit un concert.

La place manquant dans sa cellule, il demanda et obtint le salon du directeur.

Madame Chabouillé-Saint-Phal tint le piano requis pour la circonstance ; Clavel, de l'Opéra, apporta son violon ; et la maîtresse de musique de la fille du noble vicomte, à plusieurs reprises, joua de la harpe.

On ne faisait pas que de la musique, cependant, à Sainte-Pélagie.

On y luttait toujours un peu pour la défense de la liberté, et les écrivains révolutionnaires y déposaient leurs œuvres pour les mettre sûrement à l'abri des investigations de dame police.

Rarement on procédait à des saisies dans les chambres, et ce n'est qu'à la suite d'une indiscretion que, le 23 juillet 1833, un commissaire de police, sur ordre du parquet, put mettre la main sur deux cent dix-neuf manifestes anti-royalistes qui, le 24, au matin, devaient être distribués aux visiteurs et répandus dans Paris.

C'est qu'à Sainte-Pélagie, les détenus étaient solidaires.

Tous unis dans une même colère contre ceux qui les détenaient, ils se vantaient de faire la loi à leurs geôliers, et tiraient vanité de leurs répétées victoires remportées sur la direction.

M. Moreau-Christophe, fonctionnaire du service pénitentiaire, dans son rapport sur l'*État des prisons* en France, de 1830 à 1833, était bien forcé d'avouer l'impuissance des mesures de rigueur.

Les gardiens, d'ailleurs, faisaient parfois cause commune avec les prisonniers. Souvent, pendant les jeux, et au cours des promenades dans les cours, ils se mêlaient à eux, discutaient, se laissaient convaincre.

Plus que l'administration supérieure ne l'aurait voulu, la direction mettait les pouces, fermait les yeux, se refusait à sévir.

Nous devons à la vérité d'ajouter que les excès étaient rares, et que, en quelques occasions, en présence de détenus de parti pris, ou trop violents dans leurs réclamations, leurs collègues intervenaient, rétablissaient l'ordre ou ramenaient à leur juste valeur des réclamations par trop osées.

« Je me rappelle, dit M. Moreau-Christophe, qu'un jour du mois d'octobre 1833, une sédition ayant éclaté à Sainte-Pélagie, à l'occasion du pain que les détenus prétendaient leur donner des coliques, je priai M. Raspail d'analyser la farine de ce pain. L'opération achevée, je fis venir dans la panneterie le nommé Cendrier, l'un des meneurs. M. Raspail lui expliqua avec un ton de persuasion et de sagesse dont je ne pus trop le remercier, que le pain qu'il disait mauvais était excellent.

» — Citoyen Raspail, répondit Cendrier, je ne suis ni savant, ni chimiste comme vous, mais je sais ce que je sais, et tous les camarades vous diront comme moi que ce pain ne vaut rien, et qu'il nous fait mal.

» — Citoyen Cendrier, reprit M. Raspail, vous buvez

de l'eau-de-vie, vous et les camarades ; vos excès troublent les voies digestives, et vous ne trouvez rien de mieux que d'attribuer au pain ce qui provient de toute autre cause.

» Le citoyen Cendrier se retira en grommelant et, quand il fut sorti, M. Raspail me dit d'un air peiné :

» — Voilà l'énigme de tout ceci. C'est contre moi, et non contre l'Administration que toutes les têtes sont aujourd'hui montées. Ils ne peuvent me pardonner d'avoir écrit, ces jours derniers, dans le *National*, que, maintenant, enfin ! on mangeait de bon pain dans la prison... »

A diverses reprises, les détenus de la même époque obtinrent l'autorisation de sortir pour surveiller leurs intérêts, vaquer à leurs affaires, visiter leurs familles et leurs amis — et cela sans l'assistance d'aucun garde, sans nulle surveillance. On ne leur demandait même pas qu'ils promissent de rentrer à heure fixe.

Les malades se rendaient chez le médecin de leur choix ou se retiraient, pour tout leur temps de prison restant à faire, dans une maison de santé. M. Laurent de Saint-Julien fut le seul à qui le Ministère refusa cette faveur.

Quant à M. Charbonnier de la Guernerie, chaque matin, il prenait son bain aux Néothermes, et, pendant deux heures, pouvait, à son gré, disposer de sa liberté.

Malheureusement pour le gros des hôtes de Sainte-Pélagie, des abus furent commis ; et, tout en restant débonnaire, le règlement se modifia dans le sens de la sévérité.

On ne tente pas de s'évader d'une prison où l'on est bien ; mais, du jour où les liens se serrent au point d'incommoder, on a hâte de s'en délivrer.

La rigueur appelle la révolte contre celui qui l'ordonne.

M. Auguste Fortier, condamné à sept ans de détention, à la suite de l'émeute dite de la rue des Prouvaires, tenta, en 1834, de s'évader.

Il habitait, non le Pavillon des Princes, mais le grand bâtiment de la Détention, aujourd'hui spécialement affecté aux condamnés pour délits de droit commun.

Il avait déjà réussi à passer dans le bâtiment de la Dette, à l'aide d'une fausse clef qu'il put faire passer ensuite à l'éditeur Dentu, alors en prison, pour délit de presse.

Au moment où il allait sortir avec les visiteurs, il fut reconnu et mis au cachot. Le lendemain, le directeur lui demanda ou sa parole d'honneur de ne plus tenter de s'évader, ou son consentement à un transfert à Bicêtre.

Il préféra partir pour cette maison, et ce n'est qu'un an après qu'il fut reconduit à Sainte-Pélagie

où il trouva les colonels carlistes Eguia Urbistondo et O'Donnel.

A cette époque, le règlement était très rigoureux, et M. Durdan, prévenu de complot, ne put obtenir l'autorisation de sortir, même sous escorte, pour aller enterrer son fils, sa femme étant dangereusement malade.

Il était aussi interdit de parler à haute voix, et douze jeunes gens, dont le plus âgé n'avait pas vingt ans, furent transférés à la Force pour avoir chanté dans la cour.

Ajoutons que, comme compensation, les visites étaient autorisées à toute heure de la journée, et que les détenus n'étaient verrouillés qu'après dix heures du soir.

Quant aux accusés du procès d'avril, ils avaient la facilité de communiquer entre eux, en toute liberté.

C'est ainsi qu'ils purent composer un Comité de défense où entrèrent Godefroy Cavaignac, Guinard, Armand Marrast, Lebon, Vignerte, Landolphe, Chilian, Granger et Pichonnier, et correspondre avec leurs co-accusés de Lyon pour les engager à se défendre.

Il y eut, même, le 21 janvier, de grandes scènes de violence dans la prison.

Les républicains, pour fêter l'anniversaire de l'exécution de Louis XVI, avaient décidé une illumina-

nation générale à laquelle la direction ne s'était pas cru le droit de s'opposer.

Armand Carrel, qui purgeait alors un mois de détention pour outrage à la Chambre des Pairs, sollicité de s'associer à cette manifestation, refusa.

Ses co-détenus ayant voulu l'y contraindre, il dut, pour échapper à leurs violences, se barricader dans sa cellule, et il ne fallut rien moins pour le protéger contre la fureur des prisonniers que l'intervention des soldats du poste.

Les républicains se bornèrent alors à l'injurier, le traitant de « faquin » et de « gant-jaune », et hurlant :

— A la lanterne ! l'aristocrate !

En avril, le 13 et le 14, cent quatre-vingt-deux prévenus furent enfermés sans mandat, par simple mesure administrative !

Le 20 mai 1835, on signifia aux prévenus des avocats d'office.

Des protestations, signées des avocats les plus éminents et des plus grands écrivains, surgirent de toutes parts, et, le 18 avril, eut lieu à Sainte-Pélagie une grande réunion des Comités de défense de Paris et de Lyon, dans laquelle on arrêta la marche à suivre devant la Cour des pairs.

Il n'entre pas dans le cadre de notre ouvrage de rappeler les détails de ce procès.

Nous nous bornerons à dire que, le 3 mai, les

prisonniers furent conduits à la maison de force du Luxembourg d'où un couloir en planches les menait directement au Palais, sans passer par la rue.

Le 13, les débats furent suspendus, et les accusés réintégrèrent Sainte-Pélagie (1).

Le procès traînait en longueur ; la persécution semblait vouloir s'éterniser, et les condamnations prévues devaient être très rigoureuses.

Aussi, après l'arrêt du 11 juillet prononçant la disjonction des affaires de Lyon et de Paris, les républicains décidèrent de s'évader, « persuadés qu'on ne leur laisserait pas même le bénéfice moral de leur courage ».

Guinard, Imbert, Cavaignac et Marrast se chargèrent de faire un plan d'évasion.

Il fut décidé qu'on s'introduirait dans la cave, qu'on percerait les fondations, et qu'on creuserait un souterrain aboutissant au jardin d'une maison voisine.

Guinard, après plusieurs tentatives infructueuses, réussit à prendre l'empreinte de la serrure, et sa

(1) Un mois auparavant, Lionne avait été condamné à trois ans de prison pour outrage à la Chambre des Pairs. Le 20 mai, leur lettre aux accusés fit condamner Trélat à trois ans de prison et 10,000 francs d'amende ; Michel (de Bourges) à un an et 10,000 francs ; les gérants de *la Tribune*, Bichat, et du *Réformateur*, Jaffendu, à un mois et à 10,000 francs ; Reynaud, à un mois et 500 francs ; Gervais, Jules Bernard, David (de Thiais), Andry de Payraveau, à un mois et à 200 francs.

femme fit exécuter la clef nécessaire chez un serrurier de ses amis.

Hubert et Guinard ouvrirent alors la porte, et reconnurent l'état des lieux. Les femmes des détenus apportèrent sous leurs vêtements des pioches et des pieux, et les travaux commencèrent. Mais « la porte qui donnait sur la cour, étant toujours ouverte et surveillée, il était impossible d'ouvrir, sans être vu, la porte de la cave qui se trouvait tout à fait en face ; il fallut alors employer la ruse. Les prévenus organisèrent une partie de balle ; ils jouèrent quelque temps, en ayant soin de toujours chasser la balle du côté de la porte, en feignant d'être gênés dans leurs plaisirs parce qu'elle restait ouverte. Les gardiens, fatigués de ces plaintes, se décidèrent à la fermer pendant que la partie durait. Ainsi, quand les détenus voulaient entrer dans la cave, ou en sortir, un d'eux mettait la partie en train, et les autres pouvaient agir en sûreté (1) ».

Il fut alors relativement facile de percer un souterrain de 17 mètres de long sur 1 mètre de large.

La route était prête.

Voyons, maintenant, comment ils l'utilisèrent.

Louis Blanc, dans son *Histoire de dix ans*, a rapporté cette évasion célèbre. Nous lui en empruntons le récit :

« L'évasion est fixée au 12 juillet, dans la soirée,

(1) Sirven, *op. cit.*, p. 141.

et l'on se livre avec ardeur aux préparatifs. Les complices du dehors ont déjà reçu leurs instructions. Pour désarmer la défiance du directeur, on lui adresse plusieurs demandes qui supposent la prolongation de séjour des prisonniers à Sainte-Pélagie, et M. Armand Marrast, qui avait coutume de prendre un bain chaque soir, commande son bain pour dix heures, comme à l'ordinaire. Rien ne transpire du projet, et, cependant, ceux qui l'ont conçu ne vivent plus que dans une brûlante alternative d'inquiétude et d'espérance. A la nuit tombante, toutes les dispositions étaient prises. M. Dorney avait envoyé le produit des souscriptions à répartir entre les détenus ; les voitures destinées à les recueillir, à la sortie de la prison, commencent à filer le long de Sainte-Pélagie. M. Armand Barbès s'acheminait, donnant le bras à la femme d'un détenu, vers la maison Vatin où il importait de prendre position, sous un prétexte quelconque ; enfin, MM. Etienne Arago, Klein et Fulgence Gérard se trouvaient installés dans un appartement situé en face de la chambre de M. Guinard, auquel ils devaient apprendre, par des signes convenus, si les rues voisines étaient sûres et les patrouilles absentes. De son côté, pour indiquer aux auxiliaires du complot que tout allait bien à l'intérieur, M. Guinard devait se promener devant une lampe, puis l'élever en l'air, quand il aurait lui-même à descendre dans le caveau.

» Huit heures sonnèrent à l'horloge de la prison. Aussitôt, les meneurs vont à ceux de leurs camarades qui ne sont pas dans le secret, disant à chacun : « Veux-tu être libre ! Voici de l'argent ! Au caveau ! » Quelques-uns repoussèrent l'offre. La plupart l'accueillirent avec une joie pleine de stupeur. Et, tandis qu'ils se hâtaient, un à un, vers le rendez-vous mystérieux, un petit groupe, pour donner le change aux gardiens, se formait à l'entrée de la chambre de M. Armand Marrast, devant laquelle il était d'usage que les prisonniers vissent en masse, chaque soir, écouter la lecture du *Messenger*. C'en est fait ! Les fugitifs sont réunis dans le caveau ! Mais ils s'y agitent, ils s'y coudoient dans l'obscurité la plus profonde, et tous, étourdis d'une nouvelle aussi peu attendue qu'expliquée, se demandent s'ils ne sont pas les jouets d'une sorte de fantasmagorie lugubre. M. Landolphe avait eu soin de se munir d'un briquet phosphorique : une lampe s'allume tout à coup dans ces ténèbres, et elle n'éclaire de ses rayons vacillants que des visages étonnés, couverts de pâleur. On eût dit une assemblée de fantômes. Seul, désormais, M. Guinard était attendu. Il fait à MM. Arago et Klein le signal du départ, et court rejoindre ses compagnons.

» Avant d'aller plus loin, on envoya MM. Rozière, Vilain, Fournier, Landolphe, percer la croûte qui fermait encore la sortie du souterrain. Cette besogne

fut faite en peu d'instant, et parut durer des siècles. « C'est fini ! » s'écria enfin M. Landolphe, du fond de l'excavation. Alors, les fugitifs se mirent à ramper, l'un après l'autre, dans la voie sombre, étouffante, qui devait les conduire à la lumière. Ils avaient à passer sous le chemin de ronde, et, sur leurs têtes, ils entendirent, mêlé au bruit de la marche pesante des sentinelles, le retentissement des fusils frappant le sol. Ils arrivent ainsi, et successivement, jusqu'à l'issue qui leur a été ménagée, gagnent le jardin, se dirigent vers la maison. Quelle que fût leur audace, ils s'avançaient avec précaution, avec inquiétude, car le ciel était clair, et ils avaient aperçu au faite de la prison un factionnaire qui, l'œil fixe, le corps penché en avant, les observait dans l'attitude de l'indécision et de la menace. Mais bientôt des coups de sifflet, venus du dehors, leur apprirent qu'ils touchaient à un heureux dénouement.

» Et, en effet, tandis que MM. Klein et Fulgence Gérard parcouraient la rue Copeau d'un regard vigilant, tandis que M. Étienne Arago, amusant le concierge de M. Vatin par de futiles discours, veillait à ce que la porte de la cour ne fût pas fermée, M. Barbès s'introduisait dans la maison avec la dame qu'il accompagnait. Le propriétaire était absent. M. Barbès prétexte une affaire urgente à lui communiquer, demande la permission de lui écrire,

ne pouvant le voir, et attend ses amis dans la fièvre de l'impatience. Soudain, les marches du perron résonnent ; la porte vitrée qui s'ouvre sur le jardin est ébranlée par des mains violentes. Madame Vatin pousse un cri de terreur, mais l'étrangère lui dit : « Ne craignez rien, madame, ce sont les détonus de Sainte-Pélagie qui s'évadent ! » En même temps, M. Barbès s'est élancé sur le domestique qu'il tient en respect. Traverser la maison, franchir la cour, monter en voiture, se disperser, disparaître, tout cela fut, pour les républicains, l'affaire d'un moment. Ils étaient sauvés (1) ! »

Le 23 janvier 1836, la Cour des Pairs terminait le procès d'avril par de fortes condamnations contre Beaumont, de Kersausie, Crevat, Pruvot, Sauriac, Bastien, Roger, Varé, Cahuzac, Billon, Delayen, Delacquires, Buzelin, Cavaignac, Berryer-Fontaine, Vignerte, Lebon, Guinard, Delente, Deludre, A. Mar rast, Fouet, Granger, Villain, Boura, Mathé, Lenormand, Landolphe, Yvon, Aubert, Pichonnier, Guéroult, Souillard, Herbert, Chilman, Pornin, Rozières, Poirotte, Tassin et Fournier.

Vingt-huit républicains avaient quitté Sainte-Pélagie. MM. de Kersausie, Beaumont, Sauriac, Hubin de Guer furent de ceux qui refusèrent la liberté, et ne crurent pas devoir échapper aux condamnations qui pouvaient leur être infligées.

(1) Louis Blanc, *Histoire de dix ans*, t. IV, p. 417 et suiv.

Lorsque le directeur de la prison, tout tremblant, porta la nouvelle de l'évasion à M. Gisquet, celui-ci se contenta de sourire, en disant : « Tant mieux, la République déserte ! (1) »

Le ministère refusa de poursuivre les fugitifs, et ils purent, sans être inquiétés, passer la frontière, en attendant des jours meilleurs.

En septembre 1835, la mode étant aux évasions, le comte de Richmond, qui se disait fils de Louis XVI et duc de Normandie, MM. de Couderc et de Rossignol prirent, eux aussi, la clé de la liberté.

On ne se donna même pas la peine de les poursuivre.

Le procès des « Familles », en 1835, envoya encore à Sainte-Pélagie Blanqui, Barbès, Martin-Bernard, Quetin, Eugène Raspail, Métré, Frémont, et plusieurs autres.

Mais ils n'y restèrent que peu de temps ; l'amnistie du 8 mai 1837 leur en ouvrit les portes.

L'année qui suivit cette mesure de justice, de nombreux journalistes ou hommes politiques furent traduits devant la Cour d'assises ou la Cour des Pairs ; à la suite de nombreux acquittements, on se résolut à ne plus ordonner de poursuites.

Le 22 janvier 1839, le Ministère Molé voulut se retirer. Le roi, dont la cause était en jeu, refusa d'ac-

(1) Maxime du Camp, *Paris*, t. 3, p. 231.

cepter les démissions, et prononça la dissolution de la Chambre. Le Ministère fut battu, à la suite des élections nouvelles, et, pendant plus d'un mois, le roi resta sans ministres. Paris était extraordinairement furieux. Blanqui et Barbès crurent le moment venu de supprimer la Royauté par une révolution.

Le 12 mai, une émeute, promptement réprimée, éclata, et ses organisateurs furent traduits devant la Chambre des Pairs. Ils comparurent le 27 juin, et furent condamnés le 12 juillet, et en janvier 1840 (1).

(1) Condamnés du 12 juillet : Barbès, à la peine de mort ; Martin-Bernard, à la déportation ; Mialon, aux travaux forcés à perpétuité ; Delsade et Austen, à quinze ans de détention ; Nouguès et Philibert, à six ans ; Roudil, Guilbert et Lemièrre, à cinq ans ; Martin et Longuet, à cinq ans de prison ; Marescal, à trois ans ; Walch et Pierné, à deux ans.

Condamnés de janvier 1840 : Blanqui, à la peine de mort ; Quignot et Elie, à quinze ans de détention ; Bonnefond, Hendrick, Herbulet, Vallière, Dubourdieu, Godard, à dix ans ; Espinousse, à sept ans.

Charles Piéfort, Focillon, Lombart, Hubert, Petremann, Evanno, Dupouy, Druy, Gérard, Bouvraud, Dubuisson, à cinq ans ; Béasse, Bordon, Lehéricy, à cinq ans d'emprisonnement ; Quarie et Patissier, à trois ans !

CHAPITRE IX

Lamennais. — Un an de prison. — Son entrée à Sainte-Pélagie. — Le régime de la maison. — « Journal de ma prison. » — Félix Pyat. — Histoire d'une malle et d'un auxiliaire. — « Ah ! Ah ! Vous n'avez pas de confiance ! » — Proudhon. — Sa première incarcération à Sainte-Pélagie. — Description de sa cellule. — Le régime. — Lettre au ministre de l'intérieur. — Le droit de sortir. — Ennuis des premiers jours. — Son mariage. — Ses travaux. — Le deuxième séjour. — Occupations. — Le 2 décembre. — Ce qu'il pense de Napoléon III. — On peut et on doit travailler en prison. — De 1849 à 1851. — Le duel de Cournet.

Lamennais vint à Sainte-Pélagie en 1841, à la suite d'une condamnation à un an de prison pour son pamphlet contre la Chambre des Pairs, *le Pays et le Gouvernement*.

Il se constitua prisonnier le 4 janvier 1841, avec la douce espérance de « pouvoir enfin travailler librement, loin des agitations du dehors, dans ce calme profond où l'âme se sent à l'aise », ainsi qu'il l'a écrit.

Le régime de la prison comportait deux repas : un à huit heures, l'autre à quatre heures ; une livre de pain blanc pour la journée, ou une livre et demie de pain noir, au choix ; le matin, un bouillon maigre ; le soir, une cuillerée de légumes ; une fois par semaine, le jeudi, 125 grammes de viande bouillie, à la place des légumes. Pas de vin !

L'auteur des *Paroles d'un Croyant* ne put s'accommoder de ce régime, et dut faire venir ses repas d'un restaurant voisin.

Lamennais habitait la *Grande Sibérie* : cette chambre lui plaisait mieux que toute autre. Il pouvait voir la rue, et c'était une atténuation de peine pour lui, être sensible, qui ne vivait que d'émotions et de sensations.

Dès son arrivée, il se mit au travail, et entra en relations amicales avec l'aumônier, M. Cail e des Mares, qui, presque quotidiennement, venait le visiter, et lui porter les nouvelles du dehors.

Une seule chose gênait le prisonnier : les barreaux.

Il n'en supportait la vue qu'avec impatience, et il semble ne s'y être jamais habitué.

La mélancolie l'envahit peu à peu, et tout travail intellectuel ne tarda pas à lui devenir impossible.

Celui qui a dit que « l'homme se redresse toujours quand il le veut », dut se courber devant la prison, et ce n'est qu'avec peine qu'il put conduire

son journal de captivité du 4 au 16 janvier. *Les verrous arrêtaient sa pensée.* Il mena, dans sa cellule, une vie toute de méditation et de recueillement, ne descendant jamais dans la cour, et trouvant le plus grand plaisir à se promener des yeux « dans les allées du Jardin des Plantes sablées à neuf, et sur les rives éloignées de la Seine (1). »

Nous nous en voudrions de supprimer quoi que ce soit de ce journal, et nous le publions en entier. Les éditeurs de Lamennais ne l'ont pas laissé se perdre, et c'est avec joie que nous le transcrivons ici tel qu'il a été rédigé, au jour le jour.

Journal de ma prison.

« Sainte-Pélagie, 4 janvier 1841. — Entré vers trois heures. Chambre de quinze à seize pieds carrés, six pieds de hauteur. Eclairée par cinq impostes, deux à l'est, trois au sud. Ces impostes, hautes de dix pouces, ne peuvent laisser passer que peu ou point de soleil, et ne donnent qu'une lumière triste et louche, avec des ombres singulières. J'espère ne pas souffrir du froid à l'aide de mon poêle. Dîner à six heures, froid. Coucher à neuf heures et demie. A neuf, on m'enferme. Point de secours

(1) *Biographie du Clergé contemporain*, par un solitaire, 5^e livraison, tome I : M. F. de Lamennais, p. 150, *ad notam*.

pendant la nuit, si l'on tombait malade (1); mais aussi point de bruit, ce qui est une grande chose pour moi.

5 janvier. — A huit heures et demie, le condamné qui fait ma chambre vient voir si j'ai des souliers à faire nettoyer. Cela ressemble assez à une plaisanterie, puisque je ne sors pas de ma chambre, où je ne porte que des pantoufles. Dormi paisiblement. Le guichetier était venu ouvrir à huit heures; j'ai eu du lait à dix heures et demie, mais point de pain. Je vois bien qu'il faudra que je change mon régime. Ce que j'éprouve, ce n'est ni de la tristesse, ni de l'ennui, mais une sorte de manque d'air. On est, ici, comme dans un monde à part, et qui flétrit l'âme; car l'homme n'y apparaît que par ce qu'il a de mauvais, à partir de l'architecte dont la pensée très apparente a été de faire souffrir ceux qui logeraient là, en les privant d'air et de lumière.

» Lieux, boyau de cinq pieds de longueur sur une largeur de trente pouces; au fond, un trou au niveau du pavé, sans siège, ni appui. L'esprit d'invention, et dans le même sens, se remarque, ici, partout.

» Régime des prisonniers. Deux repas, vers huit heures et à quatre heures, une livre de pain blanc

(1) Il y a maintenant, dans chaque cellule, une sonnette communiquant avec la pièce où se tient la garde, la nuit.

ou une livre et demie de pain noir ; au déjeuner, du bouillon maigre ; au dîner, une cuillerée de légumes. Le jeudi, un quart de livre de viande qui tient lieu de la portion de légumes. Le tout ensemble insuffisant pour le besoin.

» Mercredi 6. — Assez mauvaise nuit. Je m'étais couché à neuf heures, excédé de fatigue ; j'espérais dormir. Ma porte qu'on verrouille et le bruit de l'escalier me réveillent vers dix heures. Plus de sommeil jusqu'au matin. Levé à huit heures ; visite du docteur Gaubert qu'accompagne le directeur. Ils me trouvent travaillant à allumer mon poêle. J'y parviens avec peine ; enfin, j'en viens à bout.

» Jeudi 7. — Peu de sommeil ; relevé à minuit, mais le froid m'oblige à me recoucher bientôt. Le pire moment est celui du réveil ; le meilleur est celui de la tombée de la nuit. Le poêle, toujours long et difficile à allumer, faute de copeaux. On m'en a promis pour demain. Vers dix heures, je fais mon café ; cela prend du temps. Puis, voulant me raser, je ne sais comment faire chauffer de l'eau. Je parviens pourtant à en avoir de tiède.

» Ma barbe faite, je nettoie mes dents. Tout cela me conduit jusqu'à onze heures. On vient faire ma chambre où se glisse un rayon de soleil qui me donne un moment de joie triste. Je commence à croire qu'il n'est pas possible de travailler en prison,

à moins que ce ne soit à quelque ouvrage pour ainsi dire mécanique, comme l'étude d'une langue ou autre chose semblable. Il faudra donc probablement me résoudre à perdre une année. Tout ce que Dieu fait est bien.

» Vendredi 8. — Levé tard, temps sombre, neige, vif désir de travailler. Je ne le puis encore. J'aurais cru le contraire avant d'être ici. Outre tout le reste, il y a quelque chose d'affaiblissant dans la prison. Aussi, je ne connais aucun ouvrage qui y ait été écrit (1).

» Samedi 9. — Froid vif, neige. Toujours peu de sommeil. Je me décide à entreprendre un petit ouvrage sur la religion, expliquée selon les principes exposés dans *l'Esquisse d'une philosophie*. J'ai, dans l'esprit, un autre petit livre que je ferai ensuite, si j'en ai le temps, ou plutôt la force, car la vie de prison affaiblit beaucoup.

» Dimanche 10. — Mal dormi. Pendant la nuit, sensation singulière éprouvée déjà plusieurs fois. Il me semblait que les murailles me serraient, me

(1) Lamennais commet ici une erreur grande.

Un grand nombre d'ouvrages ont été composés en prison.

Nous donnons, plus loin, dans un chapitre spécial, la liste aussi complète que possible de ceux qui ont été écrits à Sainte-Pélagie, avec les noms de leurs auteurs. La liste en est longue.

Les gouvernements qui croient supprimer l'écrivain, en lui retirant sa liberté, arrivent à un résultat opposé à celui qu'ils désirent — et ce n'est pas un mal !

pressaient, et que je faisais de vains efforts pour les repousser.

» Cette impression n'est pas le cauchemar, car je ne la ressens jamais qu'éveillé.

Lundi 11. — Visite du docteur Gaubert qui me trouve au lit. Dérangé, tout le jour, par le retard du déjeuner, et le serrurier que l'on vient appeler trois fois, pendant qu'il place la serrure de mon petit placard (1). Convenu avec Marie (2) qu'elle viendra tous les lundis.

» Mardi 12. — Lettres nombreuses. Je fais dire au greffe de n'en recevoir aucune, si l'on ne veut permettre qu'elles me soient montrées auparavant, de sorte que je puisse refuser celles qu'il ne me conviendrait pas de retirer. Parmi celles de ce jour, il y en a une d'injures atroces, où l'on me dit que je mourrai dans l'année, et que j'aie à remédier aux désordres de ma conscience. Elle me vient du midi, et me coûte vingt-deux sols de port.

» Mercredi 13. — Écrit à M. et madame Didier, à Benoît, à Pagnerre.

Jeudi 14. — Vent et pluie comme hier. Toujours peu de sommeil et mauvais. A cela près, et quelque faiblesse, je m'accommode très bien à la posi-

(1) Aujourd'hui disparu.

(2) Sa gouvernante.

tion qu'on m'a faite. Je n'ai pas encore éprouvé un quart d'heure d'ennui.

» Samedi 16. — Un an de prison, c'est une peine de mort partielle, car c'est une année retranchée de la vie. »

Malheureusement le journal de Lamennais s'arrête là.

Il n'a pas eu le courage de fixer plus longtemps, sur le papier, ses impressions de captivité.

Les visites douces et affectueuses ne lui manquèrent pourtant pas ; et de midi à dix heures du soir, il pouvait tenir un petit salon dans lequel venaient causer Chateaubriand, Arago, Berryer, Cormenin.

A la fermeture, il lisait ou restait encore des heures entières, debout, dans la *Grande Sibérie*, qu'il arpentait à grands pas, en songeant aux *Paroles d'un Croyant*.

Pendant la détention de Lamennais, comme aujourd'hui, du reste, l'administration pénitentiaire se permettait de décacheter les lettres adressées aux détenus politiques.

Il n'en était pas ainsi sous la Restauration.

Béranger recevait sa correspondance intacte. Il signala le fait à Lamennais ; mais ce dernier, qui avait en horreur les protestations, ne se donna pas la peine de réclamer une faveur accordée à beaucoup d'autres.

Ajoutons que, de tous temps, au point de vue de

la correspondance ; les ministres qui se sont succédé au pouvoir se sont montrés discrets ou indiscrets, suivant les cas.

En 1890, Charles Malato, Ernest Gégout et moi recevions nos lettres ouvertes, alors que le marquis de Morès, Léon Maës, et quelques autres n'étaient pas soumis à la formalité du visa, formalité vexatoire, humiliante, et qui n'a aucune utilité pour l'administration.

De 1841 à 1848, il n'y eut pas foule à Sainte-Pélagie.

Aussi, parmi les écrivains célèbres, ne trouvons-nous plus, avant le coup d'Etat du 2 décembre, que Félix Pyat de qui nous puissions parler quelque peu.

Il alla, en 1849, y faire six mois de prison, pour avoir réhabilité la Révolution française outragée par Jules Janin, à propos de la reprise au Théâtre-Français du *Tibère* de Marie-Joseph Chénier.

Au greffe, dès qu'il arriva, on lui prit ses bijoux et son argent, ennui qui avait été épargné jusque-là aux détenus, et on lui donna pour cellule la *Grande Sibérie*.

Alfred Sirven a raconté, à son sujet, dans son histoire de Sainte-Pélagie, une anecdote amusante que nous reproduisons simplement :

« Après avoir procédé à son installation, Pyat ferma soigneusement sa malle. Son auxiliaire, offensé de

la mesure, lui dit d'un ton auquel il n'y avait pas à se méprendre ;

— Ah ! Ah ! Vous n'avez pas de confiance !

» Félix Pyat, qui ne se souciait pas de s'aliéner son auxiliaire, répondit que c'était simplement une habitude prise.

— Oui ! oui ! C'est une habitude... d'ordre... et puis... vous n'avez pas confiance !

— Je ne me défie pas, mais je ne vois pas pourquoi je laisserais ma malle ouverte.

— Sans doute... d'ailleurs, quand on n'a pas de confiance !

— Enfin ! Je ferme ma malle parce que cela me plaît.

— Vous avez raison ! Ça rassure quand on n'a pas de confiance !

» Le lendemain matin, Félix Pyat ouvre sa malle, pour en tirer du linge dont il avait besoin : elle était vide !

» Il appela son auxiliaire. Celui-ci n'avait fait qu'une plaisanterie. Il remit à Pyat les objets qu'il avait un instant détournés, en ajoutant d'un air narquois :

— Fermez tout de même, monsieur Pyat, ça donne de la confiance ! »

Après avoir quitté Sainte-Pélagie, longtemps après Félix Pyat regretta de ne pas avoir, en 1830, lors des « trois glorieuses journées de juillet », fait raser

la prison, mais d'y avoir simplement écrit sur les murs extérieurs : *Liberté. — Égalité. — Fraternité!*

Mais pourquoi ce regret?

L'illustre révolutionnaire pouvait-il raisonnablement espérer que Pélagie détruite n'eût pas été remplacée?

La Bastille, en 1789, tomba, oui!

Mais depuis, que de Bastilles ont surgi!

Le gouvernement de Louis-Philippe fut certainement moins dur à Félix Pyat que ne l'est aujourd'hui celui de Casimir-Périer à ceux qui ont l'heur de ne pas l'admirer.

Le *Diogène* de Pyat allait être joué à l'Odéon, quand l'auteur du *Chiffonnier* fut incarcéré.

Félix Pyat voulait voir son œuvre, mais le moyen d'aller au théâtre quand on est à Sainte-Pélagie?

On lui suggéra l'idée de demander d'assister à la première représentation.

Il le fit, et le résultat de sa démarche lui permit d'applaudir les interprètes de sa pièce.

Qui mieux est, au dernier acte, il reçut, dans les coulisses, les félicitations du préfet de police et de ses amis personnels, alors que ses adversaires politiques, dans la salle, le sifflaient et criaient après lui.

Les puissants du jour savaient alors consentir quelques trêves et ils se seraient bien gardés de molester des écrivains et des penseurs.

Après la saisie et l'occupation militaire des bureaux du journal *le Peuple*, Proudhon fut arrêté, le 5 juin 1849, et conduit à la Conciergerie.

Il resta dans cette célèbre prison jusqu'au 28 septembre, date à laquelle on le transféra à Sainte-Pélagie.

Il avait été condamné le 28 mars, alors qu'il était représentant du peuple, à trois ans d'emprisonnement, pour « excitation au mépris et à la haine du Gouvernement, et injures au Prince-Président de la République! »

Le séjour de Sainte-Pélagie ne lui fut point par trop désagréable.

« Je suis, écrivit-il à un de ses amis, aussi bien qu'on peut être en prison. J'occupe une chambre carrée d'environ cinq mètres de toute dimension, ayant deux fenêtres et vue sur la Pitié et le Jardin des Plantes. Je n'étais pas si bien logé à la rue Mazarine, même quand j'étais représentant. Je mange le pain de la prison, qui est bon; je prends le bouillon, deux fois gras et cinq fois maigre, la semaine; je me pourvois du surplus au restaurant. L'administration nous fournit du vin à douze sous le litre, supérieur à celui des marchands de vin à 1 fr. 50 la bouteille. Je reçois mes visiteurs chez moi. J'ai obtenu la permission de recevoir brochures et journaux; j'ai fait venir tous mes bou-

quins; tout ce que je possède, enfin, est comme moi sous les verrous (1) ».

Le régime de la prison n'eût pu lui suffire, malgré son petit appétit.

Ayant quelque argent, il pouvait améliorer sa vie; mais la situation de ceux qui, moins fortunés que lui, devaient se contenter d'une cuillerée de bouillon et de légumes l'émut, et il écrivit au ministre de l'Intérieur pour demander un traitement moins rigoureux pour les prisonniers politiques.

Les malheureux ne pouvaient voir leur famille dans leur chambre, et étaient mal nourris.

La protestation fortement motivée de Proudhon serait encore utile à cette heure.

Aussi, la reproduisons-nous, en désirant qu'on veuille bien en tenir compte.

Il n'est pas encore trop tard.

Voici cette lettre :

« Sainte-Pélagie, 31 octobre 1849.

» *A monsieur le Ministre de l'Intérieur.*

» Monsieur le Ministre,

» Je me préparais, hier, à vous adresser ce petit mémoire, lorsque je reçus la visite de M. Marbeau, fondateur des crèches, accompagné de MM. Lalou,

(1) *Correspondance*, tome III, p. 39.

directeur de Sainte-Pélagie, et Ollivier Dufresne, inspecteur général des prisons.

» La visite de ces messieurs avait précisément le même objet que mon mémoire, ils voulurent bien faire appel à mon témoignage. Voici quelle fut ma réponse à leurs questions, réponse dont ces messieurs m'ont paru, du reste, reconnaître la vérité, autant que la modération :

» Le régime des prisons de la Seine est certainement meilleur qu'il n'a jamais été. Le pain est de bonne qualité, la viande, le bouillon (gras et maigre), les légumes sont passables. Aussi, s'il ne fallait juger de la position du détenu que sur ce simple exposé, on pourrait être surpris des réclamations incessantes d'une partie — ce sont les plus pauvres — des détenus de Sainte-Pélagie.

» Mais, Monsieur le Ministre, la vérité n'est pas tout entière dans ces faits bruts; il est malheureusement trop certain que, pour le prisonnier qui ne peut se procurer le moindre supplément, l'alimentation, telle que l'administration la lui fournit, est insuffisante. Un potage, le matin, dont le détenu se fait une soupe, en y mettant une part de son pain; le soir, l'éternel haricot, remplacé, deux fois seulement la semaine, par une tranche de bœuf; j'ose affirmer que la ration est au-dessous des besoins du plus petit estomac. Pour ma part, je prends le pain et le bouillon, quelquefois les légumes; je laisse ma

portion de viande à de plus nécessaires, mais cette portion, je la remplace, ainsi que les légumes, matin et soir, en vin, en viande, légumes, desserts, etc., par une quantité de substances alimentaires plus fortes que tout ce que je reçois de l'administration, sans parler de la variété quotidienne des mets, et de la supériorité de l'assaisonnement, si importantes dans la nourriture de l'homme. En sorte que, tant pour le supplément que je puis me procurer, que pour la meilleure façon culinaire, je consomme, en réalité, plus du double de matière nutritive que n'en prend le détenu réduit à la portion congrue de la prison. Et pourtant, le régime que je suis depuis mon incarcération est moins substantiel qu'il ne l'était auparavant; une certaine diète est de nécessité hygiénique pour le prisonnier.

» Ce qui délabre le plus l'estomac des pauvres hôtes de Sainte-Pélagie, c'est donc, avec la rareté de la viande, d'une part, la privation de vin et d'assaisonnement; de l'autre, l'insupportable uniformité du régime. Après quelques jours, il n'est plus possible de voir ces haricots et lentilles que j'ai mangés quelquefois avec plaisir. Alors, le pain lui-même semble détestable; le potage soulève le cœur, et cette espèce de consommation que M. l'inspecteur Dufresne appelle *fièvre des prisons*, et à laquelle nul de nous n'échappe, dévore le condamné. De temps en temps, les plus faibles tombent malades, et vont se refaire à l'infir-

merie; il y en a dont la tête s'égaré, et qui finissent par devenir fous.

» En dehors de ces privations toutes physiques, il est, pour la grande majorité des détenus politiques, un autre genre de tourment qui aggrave singulièrement leur état; c'est le défaut de communications intimes avec leurs femmes et leurs enfants, et l'impossibilité pour eux de s'épancher en famille, ailleurs que dans un commun parloir où sont rassemblés pêle-mêle cent cinquante et deux cents personnes. Cette situation, ainsi que j'ai pu m'en assurer, aigrit tellement le détenu que sa nourriture lui semble dix fois plus fastidieuse. Telle est la cause de cette agitation permanente qui se traduit à chaque instant en plaintes, dans les journaux, et même à la tribune.

» Or, rien ne serait plus facile que de donner satisfaction aux condamnés, et, j'ose le dire, au grand avantage de l'administration, de l'amélioration du sort des détenus, et de la paix publique.

» Rien, selon la remarque judicieuse de l'honorable M. Marbeau, ne rend plus supportable le pain sec et la misère; rien n'éloigne davantage des conciliabules de la place publique et des agitations du club, et nous avons tout cela à Sainte-Pélagie; rien, enfin, ne dispose mieux l'esprit à l'ordre et à la paix, que les affections de famille. J'en ai fait la remarque à la Conciergerie à Sainte-Pélagie, et l'ad-

ministration peut en rendre témoignage : les visites que reçoit le condamné, dans sa cellule, ont une influence énorme sur son sens moral. C'est à cela qu'est due la différence des mœurs qui existe entre les détenus du Pavillon de l'Est et ceux de la cour de la Dette. Tandis que ceux-ci sont dans un état permanent d'exaltation, les autres réfléchissent, raisonnent, se font une théorie du Droit et du Devoir politiques, et toute théorie est salutaire. Peu à peu, sans quitter le fond de leurs idées, on les voit prendre la discipline et les habitudes de véritables amis de l'ordre.

» En résumé, Monsieur le Ministre, je suis convaincu par les observations que je fais, tous les jours, que vous auriez, en général, bon marché des condamnés politiques ; que les récidives, dans cet ordre de délits, seraient fort rares, et que le Gouvernement ferait à la fois une œuvre de justice et de pacification, si les conditions actuelles de l'emprisonnement pour le détenu politique étaient modifiées de la façon suivante :

A déjeuner, le bouillon avec portion de légumes ;

» A dîner, la portion de viande, tous les jours ; un peu de vin, s'il est possible.

» La dépense pour ce supplément serait si minime qu'il ne vaut pas la peine, de l'avis de M. le directeur Lalou, lui-même, d'en faire mention.

» Favoriser, le plus possible, sauf les précautions

de décence et d'ordre, les entretiens du prisonnier avec sa femme, ses enfants, ses proches ; faciliter le travail à ceux qui peuvent s'en procurer du dehors, ce qui vaudrait infiniment mieux que d'organiser des ateliers.

» Dans ce double but, permettre aux prisonniers de se classer eux-mêmes, et de composer leurs chambrées.

» Telles sont, Monsieur le Ministre, les idées que j'ai exprimées hier à mes honorables visiteurs, et que j'ai cru devoir soumettre à votre bienveillance. Le détenu politique — c'est une expérience que j'ai acquise, et que, je l'espère, et je le désire de tout mon cœur, Monsieur le Ministre, vous n'aurez point à faire — le détenu politique, dis-je, demande à être traité d'une manière spéciale. Il se regarde comme un citoyen que la société met aux arrêts, mais qu'elle n'a pas le droit de punir et d'affliger dans son corps et dans son âme. Et, malheureusement, il faut reconnaître que nos révolutions, si fréquentes, donnent raison à cette théorie.

» Je suis, avec respect, Monsieur le Ministre, votre très humble et très obéissant serviteur.

» P.-J. PROUDHON (1). »

A cette époque, cependant, les détenus politiques

(1) *Correspondance*, tome III, p. 44.

avaient des privilèges dont nous avons à regretter, aujourd'hui, la disparition.

Ils pouvaient sortir, quand ils le jugeaient à propos, et sur parole, quatre fois par mois.

« Je sors, écrivait Proudhon, une fois par semaine, ainsi que la plupart des détenus politiques qui se trouvent dans les prisons de Paris (1). »

Heureux temps où le pouvoir voyait, dans ses adversaires, des prisonniers de guerre, et non des gens, dont il faut, suivant sa nouvelle théorie, abattre la résistance par tous les moyens !

Les premiers jours furent pénibles à Proudhon ; et, malgré son travail incessant, il ne put se dérober entièrement à l'ennui et à la lassitude.

Habitué à l'air libre, et à un grand déploiement d'activité, les barreaux de sa cellule pesaient lourdement sur l'écrivain, et il regretta plus d'une fois de s'être laissé emprisonner.

Contrairement à ceux qui pensent que le travail intellectuel est impossible en prison, le célèbre polémiste estimait que le devoir de l'homme politique est de ne point se plier aux milieux dans lesquels il vit, mais de faire plier ces mêmes milieux devant sa volonté.

Sans travail, d'ailleurs, le détenu se démoralise, se laisse aller, ses facultés s'engourdissent ; et, s'il est entré en prison pour s'être montré dangereux, il

(1) *Ibid.*, p. 375.

en sort, au bout de plusieurs mois, abattu, fatigué, et incapable de toute nouvelle lutte, comme de toute résistance.

Proudhon savait cela.

Aussi, travailla-t-il, avec fièvre, de longues heures par jour, tant à Sainte-Pélagie qu'à la Conciergerie ou à Doullens.

Il écrivait, d'abord, quotidiennement, un grand nombre de lettres.

On n'a pu en conserver qu'un petit nombre, mais toutes très longues, très étudiées, dans lesquelles il explique avec une rare abondance ses idées politiques, philosophiques ou économiques.

C'est pendant son premier séjour à Pélagie qu'il livra à l'impression ses *Confessions*, et composa son système des *Contradictions*.

Il avait, de plus, la tête bourrée de mille projets, et un si grand désir de les mener à bien, et très vite, qu'il allait jusqu'à regretter que les journées n'eussent pas quarante-huit heures.

Il trouva moyen, même étant au secret, de diriger de la façon la plus active la *Voix du Peuple*, parue aussitôt après la suppression du *Peuple*, son premier journal ; de conseiller ses amis sur l'attitude qu'ils devaient observer devant la Haute-Cour, de faire son travail de rédacteur en chef ; de préparer la réorganisation de la Banque du Peuple, et, enfin, de se marier.

Le 15 février 1850, il dut comparaître devant le juge d'instruction, au sujet d'un article paru, dix jours auparavant, sous sa signature, et intitulé :

« *Vive l'Empereur !* »

Il fut mis au secret.

Dès lors, débarrassé de visiteurs, toujours agréables, mais parfois aussi importuns, il fait réimprimer sa *Discussion avec Bastiat* et en corrige les épreuves.

Du 15 février au 21, il reste à la Conciergerie.

Il obtient enfin de retourner à Sainte-Pélagie, après avoir promis de ne plus rien publier, mais on lui interdit la lecture des brochures et des journaux, et on supprime sa correspondance.

Ne pouvant vivre sans nouvelles du dehors, et sans ses lettres, il a recours à l'ingénieux procédé que voici.

Il fait passer, à la dérobée, une lettre à un de ses co-détenus, Bonnard, logé juste au-dessus de lui, et lui demande de lui faire tenir ses lettres et journaux par une ficelle qui les descendrait, le soir, à neuf heures, à la hauteur de la fenêtre de gauche de sa chambre. Le paquet arriverait droit devant une vitre cassée, et il pourrait le prendre, sans lumière et sans ouvrir, pour ne pas attirer l'attention du factionnaire.

Le procédé fut mis en usage, et réussit parfaitement jusqu'au 17 mars.

Ce jour-là, on enleva Proudhon de Sainte-Pélagie pour le transférer à la Conciergerie.

Motif : la publication continuée, malgré défense, d'articles signés dans la *Voix du Peuple*.

Le 20 avril, on l'emmenait à la Citadelle de Doullens.

Cet adieu à la vieille prison de la rue de la Clef ne fut pas définitif. Proudhon revint, le 18 septembre 1851, occuper la chambre qu'il avait habitée précédemment.

Désireux de voir sa femme tous les jours, autant par amour pour elle que pour assurer sa correspondance, et pouvoir transmettre ses instructions à ses amis, il l'installa, à deux pas de la maison, rue de la Fontaine, numéro 9.

Il prenait ses repas avec elle, et sortait, comme par le passé, mais seulement trois fois par mois, et non plus chaque semaine.

« Un journal ayant rapporté, écrit-il, le 20 octobre, que l'on m'avait vu au spectacle, le ministre exige que je déclare ne pas y être allé, et surtout, que je promette de n'y aller jamais. J'ai répondu que j'étais prisonnier de guerre, que je sortais sur parole, c'est-à-dire sous condition de rentrer et de ne me mêler à aucune manifestation politique; que, cette condition remplie, je restais maître de mon temps, et de mes mouvements, et qu'il m'était impossible de me considérer comme un coupable mis

en pénitence, obligé de cacher sa honte et ses remords. Depuis quatre jours, on tient conseil sur cet incident, et, en attendant, mes trois sorties par mois me sont retirées (1). »

On les lui rendit peu après.

Le 2 décembre arriva.

Il était *de sortie* précisément, ce jour-là.

Sa femme était à la veille d'accoucher et il avait tenu à la voir.

Dans la journée, il rencontra Victor Hugo qui lui demanda de prendre part aux tentatives de résistance à organiser contre Bonaparte.

Respectueux de la parole donnée, Proudhon refusa.

Le soir, à l'heure réglementaire, il réintégra Sainte-Pélagie, à la grande stupéfaction des gardiens et du directeur qui avaient cru, un moment, qu'il aurait profité des incidents de la journée pour se dérober à la prison.

Pendant les huit premiers jours qui suivirent le 2 décembre, les détenus politiques furent consignés dans leurs cellules, gardés à vue, et privés de toutes communications avec le dehors.

Ils n'eurent de nouvelles sur ce qui se passait dans Paris que par le bruit du canon et de la fusillade.

(1) *Correspondance*, tome IV, p. 401.

Proudhon ne put reprendre le cours de ses sorties que le 26 décembre : il éprouva même une grande tristesse en s'apercevant que ses ouvrages avaient disparu des étalages des libraires.

Il n'en continua pas moins de travailler avec acharnement.

« Je suis, pour le moment, tout à l'histoire, écrit-il à M. Pauthier. J'ai pensé qu'il nous manquait dans cette branche de l'enseignement un travail dans le genre du *Discours sur l'Histoire universelle* de Bossuet, mais conçu d'un point de vue philosophique et pratique supérieur, et au niveau des connaissances acquises (1). »

Il s'occupa, en même temps, de son journal, et de la préparation d'un livre « qui, sous le titre de *Kronos*, serait l'histoire de la démocratie » ; il polémiqua avec Émile de Girardin ; écrit nombre de lettres remarquables contre le coup d'État ; correspond avec le ministre de la Marine, à l'occasion de l'ouverture d'un crédit pour premiers frais d'installation d'une colonie pénitentiaire à la Guyane, et demande que les condamnés politiques à la transportation soient libres de s'installer, hors d'Europe, et des possessions françaises ; prépare un essai de constitution de la science économique ; rêve de la publication d'une *Biographie universelle* en cinquante

(1) *Correspondance*, tome IV, p. 403.

volumes in-octavo, à deux colonnes; traite de la religion, du jacobinisme, de l'individualisme, de la propriété, de la famille, des *Harmonies économiques* de Bastiat, et de la Banque du peuple, qui lui tenait tant à cœur.

Pour se reposer, il écrit à Dupin, à propos de l'expulsion des d'Orléans, à Michelet, à Louis Blanc, à Mazzini, renégat de la Démocratie, et n'hésite pas à envoyer à Madier de Montjau, de Sainte-Pélagie, cette lettre qui si elle eût été surprise, lui eût valu, sans doute, la transportation :

« Le prince est, de plus en plus, sombre et taciturne, affreusement fatigué. Il travaille seul, ne se grise point comme on le disait, ou, du moins, ne se grise plus, mais est plus passionné que jamais pour le sexe. Je vous dis qu'il nous faut deux ans de cette tyrannie immonde, deux ans de cette débauche monstrueuse où la France, ses trésors, sa force, son industrie, sa gloire, toute sa richesse, en un mot, est jetée en proie au plus obscène, au plus exécrationnable des maniaques. Notre nation n'a que ce qu'elle mérite. Puisse-t-elle seulement, après avoir été châtiée, faire, à son tour, justice de ses corrupteurs et de ses Judas (1). »

La lettre put passer, et, comme elle ne fut publiée que longtemps après, Proudhon n'en éprouva aucun désagrément.

(1) *Correspondance*, tome IV, p. 219.

Il continua ses travaux jusqu'au 4 juin, date à laquelle il sortit de Sainte-Pélagie, pour ne plus y revenir.

Nous avons insisté sur les nombreux travaux de Proudhon, en prison, non sans dessein.

Il est encore des gens qui croient que la prison désarme; que la prison empêche tout travail.

Proudhon a prouvé le contraire, et n'a jamais autant produit que rue du Puits-de-l'Ermitte, dans la cellule qui, actuellement, sert de parloir aux détenus politiques.

En même temps que Proudhon, il y avait à Sainte-Pélagie, Pillette; Cournet; Boïsse; Duchêne; Pinel, maire du XII^e arrondissement; Jourdan, rédacteur du journal *le Siècle*; Suchet; Vitu; Nicolle; Duhamel, dit *Junius*, poursuivi pour les affaires de juin 1848, et auteur d'une satire sociale intitulée: *la Ménippée nouvelle*.

Vitu avait été condamné, en 1851, aux travaux forcés, et il attendit, rue de la Clef, son transfert dans une maison centrale, à la suite d'une commutation de peine.

Sous le préfectorat de M. Carlier, les détenus politiques jouirent d'une bienveillance que ne leur témoigna aucun autre préfet de police.

« Dès qu'un détenu, écrit Sirven, manifestait le désir de sortir, sous le moindre prétexte, ou même sans donner de raison, il s'empressait d'accéder à sa

demande et ne le soumettait à aucune surveillance. Il comprenait qu'aucun des détenus laissés libres dans de pareilles conditions, ne manquerait de rentrer à l'heure et au jour convenus. Sa confiance, à cet égard, ne fut jamais trompée (1).

C'est ainsi que Cournet put sortir, et se battre en duel avec Delapierre, à la suite d'un article de ce dernier paru dans *le Corsaire*, et où il était dit que « les socialistes méritaient une volée de bois vert ».

Les prisonniers ne furent pas, cependant, exempts de toute tracasserie.

C'est ainsi que, le 20 mai 1850, malgré la promesse qui lui avait été faite, Duchêne fut enlevé, le matin de Sainte-Pélagie, et transféré à Clairvaux, sans avoir pu même dire adieu à ses co-détenus.

La prison, à cette époque, était pleine, et il fallut loger grand nombre de condamnés dans les travées, ainsi que dans le Pavillon de l'Ouest.

Le coup d'Etat de Bonaparte envoya à Sainte-Pélagie 34 représentants du peuple, qui y furent écroués pour quelques jours, le 17 décembre 1851.

Voici leurs noms :

Belin (Drôme); Benoist (Rhône); Besse (Dordogne); Bixio (Doubs); Burgard (Haut-Rhin); Chaix (Hautes-Alpes); Cholat (Isère); Colfavru (Saône-et-Loire); Delbetz (Dordogne); Duvergier de Hauranne

(1) *Les prisons politiques, Sainte-Pélagie, 1868, p. 88.*

(Cher); Faure (Rhône); Gambon (Nièvre); Greppo (Rhône); Huguenin (Haute-Saône); Joret (Gers); Laboulaye (Bas-Rhin); Lafont (Lot); Lagrange (Seine); Latrade (Corrèze); Leydet (Basses-Alpes); Madet (Allier); Marc Dufraisse (Dordogne); Miot (Nièvre); Nadaud (Creuse); Pascal Duprat (Landes); Paulin Duriou (Cantal); Peau (Loiret); Perdiguier (Seine); Racouchot (Saône-et-Loire); Renaud (Basses-Pyrénées); Richardet (Jura); Thouret (Nord); Treillard-Latérisse (Cantal); Valentin (Bas-Rhin).

On y écroua aussi Vacquerie, aujourd'hui rédacteur en chef du *Rappel* et cinq cent quarante-trois autres personnes.

Le premier acte de l'Empire à Sainte-Pélagie fut de rendre le règlement plus sévère.

On supprima tous les instruments contondants qui pouvaient se trouver en la possession des détenus.

C'est également de cette époque que date l'interdiction du vin blanc et des liqueurs, et la suppression presque complète des sorties, jusque-là tolérées.

CHAPITRE X

Sainte-Pélagie sous l'Empire. — De Mirecourt et le « Salon de la Gomme ». — Ses publications. — Louis-Auguste Martin et les malades de la Pitié. — Les « auxiliaires ». — Policiers et voleurs. — Alfred Sirven. — Au pavillon de la Dette. — Faveurs octroyées. — Au cachot. — Blanqui. — Sa vie en prison. — Liberté relative. — Victor Koning et ses recours en grâce. — Du champagne ! — Le règlement de 1867. — On ne l'a jamais appliqué. — Arthur Ranc. — Le costume des détenus politiques. — Les réclamations en 1868. — Gilbert Martin. — Charges contre l'Empereur. — Administration peu clairvoyante. — Jules Vallès. — Alphonse Humbert. — Délits politiques et délits de droit commun. — Henri Rochefort. — Lissagaray. — Le 4 septembre 1870.

Sous l'Empire, Sainte-Pélagie ne chôma pas.

En 1853 s'y trouvaient Henrycy, rédacteur au *National*, Pilhes, Langlois et Vauthier, transférés, à la demande de Proudhon, de Belle-Ile au *Pavillon des Princes*, Darimon et Boutteville.

En 1854, Ranc y entra pour vingt mois, qui ne lui parurent pas trop longs, grâce à la tolérance de

l'administration, peu tracassière à cette époque.

Il y fut même heureux, si on peut en croire certains de ses amis.

Mais, hélas ! pour lui aussi, il faut le répéter : *Le Quantum mutatus !* de Virgile est toujours vrai, car Ranc ne défend plus les détenus politiques que mollement, et sa plume brillante s'est émoussée, rouillée même, dans l'encre que l'administration du journal *Paris* lui fournit.

Les affaires de l'Opéra-Comique et de l'Hippodrome amenèrent peu après, rue de la Clef, Delescluze, Copineau, Ruant, Mariette et d'autres.

Les attentats alors succédaient aux attentats, et le coup de main connu sous le nom de « l'affaire des deux rives » y conduisit le docteur Dubos, et Constant Arnould.

Quant à Jacquot, dit de Mirecourt, il y vint en 1858.

Il a laissé à la prison le souvenir de son installation princière dans le *Salon de la Gomme*, et on y parle encore de son luxe, de ses tapis, de ses meubles, de sa manière de vivre.

Sa femme et sa fille passaient la journée entière à ses côtés, faisant de la dentelle, alors qu'il écrivait ses *Biographies* ou rédigeait son journal *la Vérité pour tous*.

Il sortait, au moins une fois par semaine, pour aller au théâtre, en soirée, ou à ses affaires, et deux

domestiques restaient continuellement à sa disposition.

Louis-Auguste Martin, qui habitait la grande Sibérie, était détenu pour outrage à la morale religieuse.

Le Parquet avait relevé ce délit dans son ouvrage : *Les faux et les vrais catholiques*, livre qui, aujourd'hui, ne soulèverait point, certes, l'ire de la cour d'assises.

Mais on était sous l'Empire, et malheur à celui qui attentait au respect prescrit à l'Église, cette pierre angulaire du Despotisme et de la Réaction.

Louis-Auguste Martin passa son temps à regarder les malades de la Pitié, et aussi à travailler.

« Au lieu d'un volume que je parviens à faire, chaque année, en état de liberté, j'en ai fait deux en six mois de captivité (1) », a-t-il écrit, et il ajoute : « J'y vivais plus réellement qu'en liberté, parce que j'y étais plus en possession de moi-même pour l'élaboration de mes idées et de mon style. »

Pendant sa captivité, cet écrivain eut le loisir d'étudier les auxiliaires.

Ils ne se bornaient pas à vider les eaux et à faire les corvées, comme de nos jours, mais ils étaient attachés, à raison de quinze francs par mois, aux prisonniers qui réclamaient leurs services.

(1) *Petit Journal*, numéro du 9 décembre 1866.

L'administration, qui ne recule jamais devant une petite infamie, profitait de leur contact avec les « politiques » pour leur faire dresser des rapports qui étaient envoyés au ministère.

Ces malheureux ne se contentaient pas d'être espions, ils volaient tout ce qui leur tombait sous la main : cigarettes, cigares et bouteilles de vin.

Actuellement, ils ne peuvent plus se conduire de la sorte.

On les change très souvent, et ils ne font, dans les cellules, qu'une courte apparition, deux fois par jour, pour apporter des cruches d'eau ou enlever les ordures.

De plus, ils ne *mouchardent* pas, et on ne peut raisonnablement se plaindre d'eux.

Malheur, cependant, à celui qui laisse traîner son tabac sur sa table.

Il disparaît rapidement, et ce vol est très excusable chez des gens à qui l'administration interdit de fumer, sous peine de quinze jours de cachot, et qui voient les « politiques » abondamment pourvus de cigares et de cigarettes.

Alfred Sirvén fit sa première apparition à Sainte-Pélagie en 1860, à la suite d'une condamnation encourue par lui, alors qu'il était rédacteur au *Gaulois*, pour un article incitant à la haine et au mépris du gouvernement.

On le logea au Pavillon de la Dette, et il y fut

soumis au régime des *Pistoliers* en compagnie de Sénique et de Chaumette, condamnés en même temps que Blanqui.

« Voici, dit-il dans son ouvrage sur Sainte-Pélagie, les faveurs qui nous étaient octroyées : exemption du travail sans rétribution, bouillon gras tous les matins, au lieu de bouillon maigre, morceau de hœuf, chopine de vin ; nous avions, en outre, le droit de ne pas assister à la messe, et de laisser nos bougies allumées, toute la nuit, si bon nous plaisait. A part cela, même pain, mêmes légumes, même parloir et mêmes égards de messieurs les gardiens (1) » que les autres prisonniers.

Par ce mot *égards*, il faut entendre *brutalité*, et Sirven raconte que Chaumette, pour avoir voulu protester contre une insolence d'un surveillant, fut condamné par le directeur à passer quelques heures au cachot.

L'auteur des *Prisons politiques*, réincarcéré en 1862, fut plus heureux, cette fois. Il y avait une cellule (2) vacante au Pavillon des Princes ; on la lui donna.

Il s'y rencontra avec Blanqui, Jules Miot, Taule, Casse et Tridon.

Il surprit, un jour, un auxiliaire en flagrant délit d'espionnage, et Blanqui, qui ne fréquentait

(1) Sirven, *op. cit.*, p. 69.

(2) Le parloir actuel.

personne, lui dit, en le croisant dans l'escalier :

— Ah ! ah ! vous êtes encore un prisonnier novice. Vous écrivez en prison, et vous laissez traîner vos papiers ! Grand merci ! (1) »

En 1862, les écrivains jouissaient d'une grande liberté.

On ne les tracassait pas mesquinement.

On leur permettait même de garder dans leurs cellules des outils et des pistolets, et on les traitait en vaincus et non en criminels.

Aussi, tous ceux qui sont allés à Sainte-Pélagie, à cette époque, en ont-ils gardé un bon souvenir.

Alfred Sirven y fit deux mois pour sa brochure : *Revenons à l'Évangile !*

Lorsqu'il quitta la prison, Blanqui s'installa au parloir, et Laurent-Pichat prit le Salon de la Gomme que venait d'abandonner le vieux révolutionnaire.

Laurent-Pichat ne s'accommoda pas de cette grande salle, et y fit construire un cabinet de toilette avec une porte vitrée qui subsiste encore aujourd'hui.

Les nombreux séjours de Blanqui en prison avaient surexcité Alfred Sirven. Il avait attaqué le Gouvernement et l'Église : il attaqua, la troisième fois, un de ses concitoyens, et se fit reconduire à Sainte-Pélagie, à la suite d'un procès en diffamation, en 1863.

(1) Sirven, *op. cit.*, p. 167.

Il y retrouva Blanqui, Jules Miot, et y fit la connaissance de Victor Koning.

« Blanqui, rapporte-t-il, non seulement n'écrivait pas en prison, mais il ne desserre les dents qu'avec ses intimes ou ceux qu'il a jugés dignes de recevoir, non ses confidences — il n'en fait à personne — mais ses paroles même les plus banales. Je suis resté deux mois son voisin ; nous nous croisions journellement, et je n'ai jamais obtenu de lui qu'un salut des plus glacés. A ma troisième station à Sainte-Pélagie, Blanqui y était encore. En me revoyant, son visage, d'ordinaire si sombre, si farouche, se rasséréna, et de sa bouche que je croyais de marbre, il laissa s'échapper ces mots :

— Vous nous revenez donc, monsieur ? (1) »

Blanqui et Sirven se lièrent alors, et déjeunèrent même souvent ensemble.

On a presque quelque honte à se plaindre d'aller en prison, quand on voit que ce vaillant lutteur ne murmurait jamais, se nourrissait de maïs, de lait et de carottes, ne buvait que de l'eau, et était insensible aux intempéries des saisons.

Combien il dut mépriser Victor Koning, son co-détenu qui, en douze jours de détention, trouva moyen d'adresser à l'Empereur vingt-cinq recours en grâce, et d'être continuellement malade !

(1) Sirven, p. 168.

Heureusement que tous les prisonniers ne sont pas affligés d'un pareil tempérament.

Jules Miot se trouvait très heureux à Sainte-Pélagie. Il y faisait des bons mots, et remplissait la cour et les escaliers de la prison de son rire sonore.

Le règlement, d'ailleurs, n'avait pas les sévérités de celui d'aujourd'hui.

Détenus et visiteurs prenaient leurs repas ensemble, et, plus d'une fois, les bouchons des joyeuses bouteilles de champagne allèrent frapper les murs des cellules du Pavillon des Princes.

C'est de 1867 que date le premier règlement sévère applicable aux détenus politiques.

L'Empire, dès cette époque, paraissait vouloir aller au libéralisme, et ce n'est pas sans surprise que les hôtes de la rue de la Clef se virent signifier, un beau matin, que leur vie allait changer complètement, et qu'au lieu du *casino joyeux* de la Restauration, Sainte-Pélagie allait devenir une véritable prison avec des articles répressifs d'abus.

Adieu, les noces et les festins !

Adieu, les douces compagnies des petites femmes rieuses faisant, aux heures des visites dans les cellules, paraître les murs moins noirs, dissimulant les barreaux sous le flot de leurs dentelles ; étouffant le bruit sonore des clefs et des verrous avec le froufrou de leurs robes ; jetant dans l'escalier sombre les douces notes de leurs jolies voix cristallines.

Le règlement allait prohiber la gatté.

Le voici :

RÈGLEMENT

PRISON DE SAINTE-PÉLAGIE

Règlement particulier pour le quartier des détenus politiques.

Nous, préfet de police,

Procédant en conformité des instructions de Son Excellence monsieur le ministre de l'Intérieur.

Arrêtons ce qui suit :

Article premier. — Il a été créé à la maison de correction de Sainte-Pélagie un quartier spécial destiné aux détenus politiques condamnés à moins d'un an et un jour d'emprisonnement.

Article 2. — Les détenus placés dans le quartier dont il s'agit seront soumis au régime alimentaire exceptionnellement accordé aux détenus politiques, et comprenant, par jour, six cents grammes de pain blanc et un demi-litre de vin, et, par semaine, cinq services gras et deux services maigres.

Les détenus pourront faire venir des aliments du dehors, sous le contrôle du directeur qui devra s'opposer à l'introduction des mets de luxe.

Aucun détenu ne pourra faire entrer plus d'un litre de vin par jour.

Article 3. — Les détenus pourront communiquer entre eux, pendant le jour, dans l'intérieur du quartier qui leur est propre.

Ils communiqueront, dans un parloir affecté audit quartier, sur le vu de permissions délivrées dans les bureaux de

la préfecture de police, tant'avec les membres de leurs familles qu'avec les personnes étrangères ayant justifié de motifs légitimes de les visiter.

Ces différentes communications pourront avoir lieu les lundis, mardis, mercredis, vendredis et samedis, de midi à quatre heures, et les autres jours, de huit heures du matin à midi.

Article 4. — La correspondance des détenus, soit à l'entrée, soit à la sortie, sera remise exclusivement au greffe, et soumise au visa préalable prescrit par le règlement général des prisons.

Il en sera de même des livres, brochures, journaux ou écrits quelconques.

Article 5. — Toute contravention aux dispositions du présent arrêté, tout manquement grave à l'ordre ou à la discipline de la prison, pourra, suivant les circonstances, entraîner pour le détenu l'interdiction de communiquer avec les personnes du dehors ou ses co-détenus.

Article 6. — Le présent arrêté sera affiché dans les cellules, et partout où besoin sera.

Paris, le 9 février 1867.

Le préfet de police,

J.-M. PIÉTRI.

Approuvé :

Le ministre de l'intérieur,

LA VALETTE.

Ce règlement souleva contre lui toute la presse. Les journalistes de tous les partis se sentirent menacés, et tout autant par sympathie pour les prisonniers que par mesure de précaution pour eux-

mêmes dans l'avenir, ils commencèrent une violente campagne qui eut pour résultat la non mise en vigueur de l'arrêté de M. Piétri.

On le laissa dormir dans les cartons administratifs et il n'en fut plus question.

Comme auparavant, la direction de Sainte-Pélagie se montra tolérante pour les petites fraudes de ses administrés.

On avait compris, au ministère, le danger de froisser une presse qui commençait à devenir une puissance avec laquelle il faudrait, bientôt, compter, et souvent *concessionner*.

Comme avant la mise au *Bulletin des lois* de ce document mort-né, les prisonniers continuèrent à recevoir toute la journée les visiteurs dans leurs cellules, et à festoyer sans interruption.

Et de même que sous la Restauration, Sainte-Pélagie, sous l'Empire, fut joyeux séjour.

L'administration était assez aimable pour comprendre que la privation de la liberté était une peine suffisante pour les écrivains, et elle ne songea, jamais, comme celle de nos jours, à créer à ses hôtes des ennuis et des incommodités.

Ce n'était pas moins intelligent.

Emile Acollas, depuis professeur agrégé de la Faculté de droit de Paris (1) et alors publiciste dis-

(1) Mort en 1891.

tingué, fut un des premiers que M. Piétri eut l'intention de molester.

Il passa un an à la maison de Pélagie pour avoir participé au congrès international démocratique de Genève, et ne tarda pas à être rejoint par Arthur Ranc (1) qui n'en était pas à ses débuts dans la vie du prisonnier.

En 1854, il avait passé vingt mois dans les travées.

En 1868, il eut la bonne fortune d'être installé plus commodément au Pavillon des Princes, où se trouvait Gilbert Martin, le célèbre caricaturiste.

Ah ! l'heureux temps !

Les détenus sortaient avec l'autorisation jamais refusée du préfet de police, sans même être accompagnés par les agents. Ils recevaient toutes les visites sollicitées, et il arriva même, plus d'une fois, que des amis purent entrer sans que leurs noms eussent été, au préalable, soumis à l'approbation de M. Piétri.

Dans les *travées*, des chambrées contenant plus de vingt détenus étaient de vrais salons qui, aux heures des repas, se transformaient en salles à manger, succursales des meilleurs restaurants.

Dans les couloirs, sur chaque marche d'escalier, cuisaient, sur de petits fourneaux, les aliments et l'odeur de la cuisine se mêlait agréablement aux

(1) Aujourd'hui sénateur et rédacteur en chef du *Paris*.

parfums des dames qui, à l'arrivée, comme au départ, devaient serrer leurs jupes pour ne point renverser les casseroles et les plats.

Aux anniversaires, les invités, en grand nombre, se répandaient dans la maison.

On banquetait à chaque étage. Les chants, la musique, les discours et les toasts se succédaient, au milieu de l'enthousiasme général, enthousiasme bruyant, — avouons-le — et qui jetait l'émoi dans les appartements du directeur et dans les bureaux de ses subordonnés.

M. Ranc a conservé un bon souvenir de cette époque, et, certes, il préfère avoir été détenu sous l'Empire plutôt que sous la République.

Les politiques avaient, en outre, la faculté de porter un costume que leur fournissait l'administration.

A l'heure actuelle, ce droit a disparu, et, si vous êtes dépourvu de vêtements, on ne met à votre disposition que le « complet » répugnant des prisonniers de droit commun.

En 1868, l'uniforme se composait d'un pantalon, d'une jaquette et d'une casquette de velours de coton à côtes brun fauve et d'une paire de souliers.

Certes, les détenus préféraient s'habiller à leurs frais, mais, au moins, s'ils n'en avaient pas la faculté, on ne leur imposait pas la livrée humiliante que l'on réserve au monde habituel des prisons.

Arthur Ranc travailla beaucoup à Sainte-Pélagie, et s'y livra à des occupations tout autres que celles de Gilbert Martin.

Le caricaturiste occupa ses deux mois de captivité à décorer sa chambre de peintures et de dessins-charges contre l'Empereur.

« Je n'étais pas, a-t-il écrit dans *Pélagie-la-Sainte*, sous les verrous depuis une semaine, que ma cellule avait changé d'aspect. A grands coups de crayon et à grand renfort d'encre, j'improvisai le long des murs toutes les pochades de circonstance qui me passèrent par la tête. Au chevet de mon lit, un sergent de ville, les yeux angéliquement baissés, les bras en croix sur la poitrine, déployait ses ailes rehaussées de crayon blanc. C'était l'ange gardien du prisonnier.

» Tout près de la porte, un geôlier muni d'un énorme trousseau de clés, sa casquette à la main, à demi incliné, avec un sourire engageant, invitait le détenu à entrer et semblait lui faire les honneurs du logis. Puis, de tous les côtés, aussi haut que ma main pouvait atteindre, un pêle-mêle de croquis, de charges, d'ébauches grotesques qui s'augmentaient de jour en jour. Sous une apparence purement plaisante, plusieurs de ces caricatures cachaient des satires fort raides contre l'Empire. Quand on n'avait pas la clef, on n'y voyait que des bonshommes et des paysages inoffensifs, mais les détails étaient

agencés de telle sorte que la figure de Napoléon III se répétait à chaque instant, dans des compositions qui devenaient alors cruellement impertinentes. Ainsi, à la place la plus en vue, se détachait un sinistre bandit de grand chemin, serrant un gourdin entre ses doigts, et protégé par un rocher, derrière lequel il guettait une proie. Les fissures du rocher qui n'offraient rien de particulier, au premier abord, formaient le profil très ressemblant de l'Empereur. C'était la paraphrase du livre premier des *Châtiments*.

« Or, il arriva qu'un jour, le directeur de Sainte-Pélagie entra dans ma chambre, pour je ne sais quel motif, et se trouva au milieu de cette galerie d'un genre à part. Il s'en amusa énormément, s'arrêtant devant chaque croquis, et riant à se tordre. Vous pensez si je riais aussi. Mes compagnons de captivité, qui étaient dans le secret, accoururent à leur tour, pour assister à ce merveilleux spectacle d'un fonctionnaire de l'Empire s'extasiant sur des charges contre l'Empire, crayonnées dans une prison impériale. Ce fut une de nos bonnes journées. Mais le naïf directeur ne s'en tint pas là; il voulut faire partager à d'autres son amusement. Lorsqu'il recevait des visiteurs, il me demandait la permission de les introduire dans mon musée, et la même scène se renouvelait en plus grand comité. La chance vou-

lut qu'aucun d'eux ne découvrit le pot aux roses. Il était dit que cette aventure conserverait son sel jusqu'à la fin. Quelques mois après ma mise en liberté, l'administration supérieure décida de faire repeindre l'intérieur de Sainte-Pélagie. Cette nouvelle mit le directeur dans la désolation. Il s'était si bien habitué à regarder mes caricatures comme inséparables de son domaine que le cœur lui saignait à la pensée de les voir disparaître. Il mit tout en œuvre pour tâcher de les sauver. Peine inutile!

« Un jour, les peintres arrivèrent avec de grands pots. Le directeur leur livra les murs en soupirant. Jusqu'au dernier moment, il réserva la chambre égayée par mon crayon. L'heure du sacrifice sonna enfin. L'œil morne, il assista à l'œuvre de destruction, voyant s'effacer, l'un après l'autre, les croquis auxquels il tenait tant. Une couche de peinture verte d'eau remplaça, du haut en bas du *Pavillon des Princes*, l'ignoble badigeon jaunâtre souillé par le temps, et emporta le secret inviolé de mes caricatures. Le directeur de Sainte-Pélagie n'a jamais su la mystification à laquelle il s'était prêté si candidement. Je crois bien qu'à l'instant suprême de l'adieu, s'il s'était trouvé quelqu'un pour lui expliquer combien il avait été roulé, l'amertume de ses regrets eût été considérablement diminuée! »

Ainsi qu'il est facile de s'en rendre compte, la

bonne humeur n'était pas bannie de Pélagie, en 1868.

Malheureusement, tous les détenus politiques n'étaient pas traités sur le même pied d'égalité, et alors que ceux du *Pavillon des Princes* jouissaient à peu près de toutes les faveurs, il n'en était pas de même pour ceux que la mauvaise fortune avait relégués, soit dans les *travées*, soit au Pavillon de l'Ouest, et que la Direction se plaisait à traiter, parfois, en détenus ordinaires.

L'Empire touchait à sa fin.

Les républicains l'avaient compris; leur opposition devenait plus nette, plus énergique.

Sainte-Pélagie reçut de nombreux opposants.

En 1869, Sigismond Lacroix vint habiter la *Grande Sibérie* qu'Edouard Lockroy venait de quitter; Delescluze prit possession du parloir que Vallès, malade, lui abandonna pour se retirer dans une maison de santé, et céda ensuite sa place à Laferrière, depuis vice-président du Conseil d'Etat; Raoul Rigault, Victor Cosse, Secondigné, Passedouel, Gaillard, Genton, Caulet de Tayac (1), Abel Peyrouton (2),

(1) Condamné à la déportation à la suite de la Commune. Caulet de Tayac fut envoyé en Nouvelle-Calédonie.

Il en revint peu avant l'amnistie et mourut deux mois après son retour des suites des souffrances et des privations par lui endurées.

(2) Publiciste opportuniste.

Brisson (1) et Oudet se partagèrent les cellules disponibles.

La nourriture, sans être succulente, était propre et bonne.

De sept heures du matin à dix heures du soir, les détenus pouvaient communiquer entre eux, et, toutes les fois qu'ils formulaient une plainte, satisfaction leur était, de suite, accordée.

Alphonse Humbert, aujourd'hui député de Paris, a gardé de son séjour à Pélagie le meilleur souvenir, et il a raconté, récemment, qu'il n'eût de difficultés avec le directeur qu'une seule fois.

Encore, obtint-il gain de cause.

Un médecin de ses amis étant allé lui rendre visite, lui avait apporté quelques victuailles et deux bouteilles de vin fin.

Le gardien-portier arrêta le docteur au passage :
— Ce sont des vivres de luxe. Le règlement est formel. Ils ne peuvent être remis à M. Humbert.

— Pardon ! Je suis son médecin. Je le traite par les toniques, et je lui ordonne de boire du champagne. Cela ne regarde que moi.

Le gardien, fidèle à sa consigne, refusa de céder, comme le docteur d'abandonner le vin.

(1) Depuis président de la Chambre des députés, président du Conseil des ministres. Sera peut-être même président de la République... Sainte-Pélagie mène à tout !

Pour trancher le différend, on résolut de s'en remettre à la décision du directeur.

Ce dernier présenta, d'abord, quelques timides observations, puis laissa passer le champagne.

Le chef du service pénitentiaire, en 1890-1891, M. Herbertte, qui était à Sainte-Pélagie, à cette époque, aurait bien dû, lors de son passage au pouvoir, se souvenir des libertés que l'Empire accordait à lui et à ses co-détenus, et ne pas se montrer aussi sévère, aussi dur qu'il fut pour ceux qui prirent sa place au Pavillon des Princes !

Sous le ministère d'Emile Ollivier, peu après le meurtre de Victor Noir, par Pierre Bonaparte, le 14 janvier 1870, Henri Rochefort fut arrêté.

Le Corps Législatif, le 17 du même mois, autorisa les poursuites contre le à jamais célèbre rédacteur en chef de l'*Intransigeant*, et le soir du 8 février, au sortir d'une réunion publique, le député-publiciste fut conduit en prison.

Il resta plusieurs jours au secret le plus absolu ; mais, on finit par lui rendre justice, et il put s'installer dans la plus belle pièce du Pavillon des Princes, le Salon de la Gomme.

Il eut comme compagnons de captivité Lissagaray, Amouroux (1), Duval, Arnould(2), Frankel, Gaillard,

(1) Depuis membre de la Commune, mort député de Paris.

(2) A écrit de charmants feuilletons, sous le pseudonyme de Mathey.

Raoul Rigault, Pilottel, Lefrançais, Trinquet et Vermorel.

Vermorel, rédacteur à la *Réforme*, avait été condamné à six mois de prison.

Le gérant du *Rappel* les y rejoignit pour avoir publié un dessin représentant Victor Noir sur son lit de mort, ainsi que Malespine, le gérant de la *Réforme* (trois mois); Jean-Baptiste Clément (six mois)(1).

Quant à Félix Pyat, il eut également six mois à faire parce qu'un journal « avait reproduit, à son insu, une proclamation à la nation espagnole, lancée de Londres, deux ans auparavant, et une lettre particulière écrite à un ami depuis plus de deux mois (2). »

Henri Rochefort, la première semaine qui suivit son installation au Pavillon des Princes, fut assez froidement traité par quelques-uns de ses co-détenus avec qui il avait eu des difficultés antérieurement.

Peu à peu, la glace se brisa, la cordialité revint, et on ne s'occupait plus que de cribler l'Empire agonisant d'épigrammes, de faire de bons repas, et de traiter galamment et à la française les jolies actrices qui venaient, le jour, diminuer l'horreur de la prison.

(1) Chansonnier socialiste.

(2) E. Lesigne, l'*Affaire Victor Noir*.

Le Gouvernement s'émut de ces agapes où il était plutôt question d'achever sa perte que de théâtre, et quelques jours avant le 4 septembre, la Préfecture de police donna l'ordre d'évacuer les prisonniers politiques sur Beauvais.

Loin de la capitale, ils étaient moins à craindre.

Sans amis pour les visiter, sans autre moyen de correspondance que sous le visa d'un directeur dévoué, ils ne pouvaient plus être un centre d'agitation.

Henri Rochefort, cependant, put rester à Sainte-Pélagie.

Lissagaray, Frankel, Lefrançais, Vermorel et les autres détenus, ne comprenant pas les motifs de leur transfert, ou plutôt, désireux de rester à Paris, dans l'attente des événements graves qui se préparaient, et qu'ils savaient prochains, refusèrent de partir en voiture cellulaire.

Ils se formèrent en carré, dans la cour, et déclarèrent hautement et fièrement qu'ils ne consentiraient jamais à monter dans les « cabanons à voleurs ».

On les menaça de faire intervenir la troupe, et déjà une compagnie, l'arme au bras, s'appêtait à leur faire violence, quand Paschal Grousset intervint.

Refuser de se rendre à Beauvais était impossible. On y consentit, mais à une condition : des fiacres conduiraient à la gare les détenus, et on leur épargnerait la voiture cellulaire.

Le directeur, à qui Grousset n'avait cessé de recommander le calme, fit entrer les soldats dans le corps de garde, éloigner les *omnibus de la Préfecture*, et des voitures de place emmenèrent les détenus à la gare du Nord.

Point n'est nécessaire de dire que la condescendance de l'Administration s'arrêta là, et que les « politiques » durent effectuer leur voyage, de Paris à Beauvais, dans les wagons du service pénitentiaire, sous la conduite de gardiens armés jusqu'aux dents.

Le 4 septembre, au matin, le directeur de Sainte-Pélagie était absent. Peu soucieux d'encourir, ce jour-là, une responsabilité quelconque, il se déroba prudemment.

Peu à peu, la foule s'amassa devant la prison, et une vingtaine de visiteurs se répandirent dans les cellules du Pavillon des Princes.

Les cris de : *A bas Napoléon ! Vive la République !* ne tardèrent pas à se faire entendre, et le peuple, alors, fit sommation aux gardiens d'avoir à ouvrir les portes.

Ceux-ci s'y refusèrent. Mais, on les bouscula, on emplit les corridors, et Henri Rochefort put sortir, sans avoir signé la levée de son écrou, suivi de toute une foule en délire.

Les détenus de droit commun ne songèrent pas, un seul instant, à profiter du désordre pour s'évader.

D'eux tous, l'*auxiliaire* de Henri Rochefort fut le seul qui, le soir venu, ne répondit pas : « Présent ! » à l'appel.

Après le 4 septembre, par deux fois, Sainte-Pélagie fut évacuée.

Mégy et Eudes furent mis en liberté ; mais l'ordre de leur élargissement vint, non pas du ministère, mais des Comités populaires, et du groupement blanquiste.

Quatre mois après, sous le Gouvernement de la Défense Nationale, quatorze jours après l'élection de l'assemblée de Bordeaux, Sainte-Pélagie eut à subir un nouvel envahissement.

Brunel, commandant du 107^e bataillon de la garde nationale, et Piazza, avaient été enfermés à Sainte-Pélagie pour y subir une condamnation à deux ans de prison prononcée contre eux parce qu'ils avaient voulu s'opposer par la force à la livraison aux Allemands des forts de Paris.

Dans la nuit du 22 au 23 février, vers deux heures du matin, le 203^e bataillon, du X^e arrondissement, sous les ordres du citoyen Henri Champy, délégué par la Commission militaire, se présenta à la prison.

En moins de trente minutes, le poste fut désarmé, la porte enfoncée à coups de crosse, et Piazza et Brunel, suivis d'une vingtaine d'autres détenus politiques, recouvrèrent la liberté.

CHAPITRE XI

Sous la Commune. — Un oubli du Gouvernement du 18 mars. — Les critiques de la réaction. — Augustin Ranvier. — Le personnel. — Exécution de Chaudey. — Les trois gendarmes. — Deux vicaires et un bedeau. — L'armée de l'ordre. — Après le triomphe.

La Commune eut un tort : trouvant Sainte-Pélagie debout, elle devait l'abattre. Elle ne l'a pas fait.

Aux derniers jours de la lutte, il est vrai, le temps lui manqua pour cette destruction nécessaire.

« Plus de nids, plus d'oiseaux ! » a écrit, en quelque endroit de ses œuvres, Félix Pyat.

Le nid est resté et les oiseaux y sont revenus et y reviendront longtemps encore, sans doute, car toujours, les gouvernants auront des prisons pour les gouvernés assez peu respectueux pour se permettre de critiquer leurs actes.

N'en veillons pas, d'ailleurs, aux vaincus de mai 1871 d'avoir oublié de raser Sainte-Pélagie.

Les mouvements populaires sont parfois impuis-

sants, alors même qu'ils triomphent, à supprimer les obstacles au Progrès, et Sainte-Pélagie est un obstacle.

La Commune garda donc la vieille mesure, mais ne l'utilisa que fort peu, comme prison politique : Il n'y passa qu'un journaliste venimeux, agent provocateur, trois gendarmes, deux prêtres et un bedeau.

Les réactionnaires n'en ont pas moins poussé de hauts cris, et affirmé que Pélagie, sous la Commune, fut le théâtre de faits immondes et d'assassinats révoltants.

Voyons ce qui fut, avec impartialité. Notre rôle est de raconter, et non de juger.

Le 18 mars, M. Lasalle était directeur de la prison. Il ne fut remplacé, à ce poste, que le 23, à huit heures du matin, par Augustin Ranvier, frère de Gabriel Ranvier, proclamé membre de la Commune, le 22 mars, pour le XX^e arrondissement avec Bergeret, Flourens et Blanqui.

Augustin Ranvier avait été, pendant le siège, lieutenant au 122^e bataillon de marche de la garde nationale.

« Il était dur, dit M. Du Camp, ivrogne, toujours au comptoir des marchands de vin du quartier, peu délicat dans le choix de ses plaisirs, fort embarrassé en présence des registres, des paperasses de toute sorte qu'il voyait dans le greffe, et sachant d'autant

moins comment il se tirerait de ce grimoire que M. Beauquesne, le greffier normal, avait eu le bon esprit de partir, en emportant les livres de comptabilité (1). »

Le réactionnaire insultant le républicain, c'est logique ! Mais, ce qui est moins logique, c'est que M. Du Camp reproche à Ranvier de s'être servi des éléments qu'il avait à sa disposition, et félicite de leur trahison les employés sur qui le nouveau directeur était en droit de compter.

Ayant la responsabilité de plus de trois cents détenus pour faits de droit commun, Ranvier n'hésita pas ; et ne pouvant attendre le retour de ceux qui l'avaient abandonné et qui auraient dû, même dans l'intérêt bien entendu du service, rester à leur poste, il pourvut, tout de suite, à leur remplacement.

Le sieur Beauquesne avait pris la fuite, comme nous l'avons dit plus haut, en emportant les livres de comptabilité et en commettant ainsi le crime de détournement de pièces publiques. Ranvier lui donna comme successeurs les citoyens Clément et Benn, et, voulant que sa prison subît le moins de dommage possible à la suite du départ de ceux qui en assuraient le fonctionnement régulier des services, il leur adjoignit, au titre d'aide, un nommé Gustave-Simon Préau de Védel, au courant des us

(1) *Les Convulsions de Paris*, t. I, p. 153.

et règlements de la maison. Préau de Védel assumait, de bonne grâce, la tâche qu'on lui confiait, et l'administration n'eut qu'à se louer de son énergie et de sa bonne volonté. Il est d'ailleurs tout au moins étrange que M. Maxime Du Camp glorifie les gardiens de la Santé restés fidèles à leur poste, et glorifie, en même temps, les déserteurs de Sainte-Pélagie, les uns et les autres ne pouvant avoir raison également dans une conduite complètement opposée. L'auteur des *Convulsions de Paris* nous semble admirer, beaucoup plus que la morale ne le permet, la politique des résultats.

La seule faute commise par la Direction fut la suppression du travail des détenus, considéré comme nuisible aux ouvriers libres.

On ne peut rester inoccupé, en prison, et l'intérêt même du prisonnier commande de le faire travailler. Il eût suffi d'élever le salaire, et travailleurs libres et travailleurs détenus y eussent trouvé leur avantage.

Le 26 avril, un ancien surveillant de la Santé fut appelé à prendre, à Sainte-Pélagie, les fonctions de sous-brigadier, et à aider de son expérience et de sa pratique du monde des prisons, la direction du citoyen Ranvier. Cela prouve que ce dernier cherchait à s'entourer de tout ce qui pouvait éclairer son administration, et la rendre plus intelligente. Villemin, le nouveau sous-brigadier, avait été pro-

posé par M. Claude, ancien chef de la sûreté, et il est hors de doute que ce monsieur ne lui eût pas fait confier ce poste important, s'il ne l'eût connu comme un agent excellent et capable de remplir ponctuellement ses fonctions.

La direction ne tarda pas à découvrir en Villemin un agent de Versailles. On ne le fusilla pourtant pas — ce qu'on eût été en droit de faire — et on se contenta de lui imposer un brigadier, comme chef hiérarchique. Ce fut Félix-Magloire Gentil qui fut choisi pour ce poste. Gentil avait été précédemment commissaire de police. Il était très dévoué à Raoul Rigault qui le protégeait, et au Gouvernement de la Commune.

A l'appui de la modération de Ranvier nous pouvons citer cet autre fait : A une époque pendant laquelle les prêtres étaient regardés — et non sans quelque apparence de juste raison — comme des agents de réaction et de désordre, il laissa à l'abbé Beugnot la faculté de continuer ses fonctions d'aumônier de Sainte-Pélagie, et si ce monsieur crut de son devoir de résigner ses fonctions, il le fit librement, et ne fut nullement inquiété.

Il n'entra aucun prisonnier politique à Sainte-Pélagie avant le 23 mars.

Ce jour-là, on écroua trois gendarmes : Auguste Bouzon, Léon Capdeville et Dominique Pacotte, qui purent vivre sans ennui tout le temps de leur déten-

tion. Ils avaient été arrêtés, le matin même, à la caserne des Célestins, et conduits à la prison sur l'ordre de Séguin, commandant de place de l'Etat-Major général, pour refus de service.

Quant à Gustave Chaudey, avocat à la Cour d'appel, et rédacteur au journal le *Siècle*, il ne fut écroué que le 19 mai, un vendredi. Il avait cinquante-deux ans.

On le logea au *Pavillon des Princes*, dans la cellule qui porte actuellement le n° 4, et connue communément sous le nom de *Grande Sibérie*. Raoul Rigault, ainsi qu'en fait foi l'inscription de son nom dans la pierre formant le chambranle gauche d'une fenêtre, avait habité cette pièce en 1869.

Chaudey avait été arrêté, le 13 avril, par ordre du Procureur de la Commune, le même Raoul Rigault, incarcéré au Dépôt, et transféré à Mazas, le 14.

Son arrestation était motivée par les propos qu'il avait tenus, le 22 janvier, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

En voyant la garde nationale des faubourgs envahir la place, il s'était écrié :

— Il n'y a donc pas de troupes ici. Qu'on fusille cette canaille !

Immédiatement, une décharge se fit entendre partie particulièrement des fenêtres de la salle qu'il occupait, et Ballière qui, entre beaucoup d'autres, m'a attesté le fait, et qui était alors sergent-major

au régiment de marche de Paris, commandé par le colonel-romancier Louis Noir, ne dut son salut qu'à une chute qu'il fit sur la neige qui couvrait la place.

Il y eut des morts et des blessés.

Aussi, dès ce jour, le sort de Chaudey fut-il décidé.

Il ne fut, cependant, arrêté que le 13 avril, trois mois après avoir prononcé son criminel propos, et il fallut, pour qu'on prit cette mesure, l'intervention de l'honnête Delescluze. A la séance de la Commune, tenue le 12 avril, au soir, celui-ci ne put s'empêcher de dire : « Je suis surpris que Chaudey ne soit pas arrêté. »

Le lendemain, Pilotell mettait en état d'arrestation le rédacteur du *Siècle*.

La presse, elle aussi, avait demandé son incarcération, et il eût été difficile de ne pas y procéder. Dans son numéro du 22 germinal, page 8, le *Père Duchêne* avait écrit :

« Il y a le misérable Chaudey qui a joué un sale rôle dans cette affaire-là (22 janvier), et qui se balade encore dans Paris, aussi tranquille qu'un petit Jean-Baptiste. Est-ce qu'on ne va pas bientôt décréter d'accusation ce jean-foutre, et lui faire connaître un peu le goût des pruneaux dont il nous a régales dans le temps ? »

Bergeret avait, dès le 31 mars, fait prendre des

renseignements sur le journaliste, et son rapport fut favorable à la mise en accusation.

La Commune n'eut pas le temps d'instruire l'affaire, et se borna à envoyer Chaudey à Sainte-Pélagie. Il y fut excessivement bien traité. Sa femme avait obtenu l'autorisation de le visiter tous les jours, et elle déjeunait avec lui.

Arriva le 23 mai. La situation de la Commune était désespérée.

Devait-elle relâcher ses ennemis prisonniers et leur permettre de guider les soldats de Versailles dans l'accomplissement de leur cruelle et détestable besogne? Elle ne le crut pas, et trois nouveaux détenus vinrent rejoindre Chaudey au *Pavillon des Princes* : les abbés Asselin de Villequier et Picon, vicaires de la paroisse de Saint-Médard, et le bedeau Platuel.

A midi, madame Chaudey voulut, comme les jours précédents, monter déjeuner avec son mari. Augustin Ranvier s'y opposa. On pouvait craindre une tentative d'évasion, et il était indispensable, à cette heure, de tenir les adversaires de la Commune, en dehors des bruits de la rue qui eussent pu leur procurer trop de joie, en leur faisant prévoir le triomphe prochain des troupes dites de « l'ordre ».

A onze heures du soir, Chaudey travaillait en robe de chambre dans sa cellule, quand un surveillant vint le prévenir qu'on le demandait au greffe.

— Que me veut-on ? interrogea-t-il.

— Descendez !

— Est-il nécessaire que je m'habille ?

— C'est inutile !

Chaudey trouva au greffe Raoul Rigault, le directeur de la prison avec son personnel, un commissaire de police et le secrétaire particulier du Procureur de la Commune.

Huit hommes armés, devant composer le peloton d'exécution, attendaient à quelques pas de distance.

Le journaliste comprit qu'il allait mourir. Il demanda grâce, au nom de sa femme et au nom de son enfant.

Rigault ne se crut pas le droit de céder à ses supplications.

Celui qui, le 22 janvier, avait fait tirer sur le peuple, devait mourir.

Il fut fusillé, le long du mur qu'on trouve au bout du chemin de ronde qui longe le bâtiment actuellement occupé par le parloir des détenus de droit commun, et la pharmacie, et parallèle à la rue de la Clef.

Nous avons pu relever personnellement, sur ce mur, à quelques mètres de la chapelle, les empreintes des balles qui ne l'ont pas atteint.

Nous n'avons sur les derniers instants de Chaudey que le témoignage très suspect de M. Maxime Du Camp.

D'après cet à peu près d'historien, quand Raoul Rigault eut appris à Chaudey qu'il allait être fusillé, ce dernier se serait écrié :

— Eh bien ! je vais vous montrer comment un républicain sait mourir !

Raoul Rigault leva les épaules, et, s'adressant à son secrétaire Slam, il lui dit :

« Toi, écris ! » Puis, il dicta le procès-verbal de la condamnation : « Par-devant nous, Raoul Rigault, membre de la Commune, Procureur général de ladite Commune, sont comparus : Gustave Chaudey, ex-adjoint au maire de Paris ; Bouzon, Capdeville et Pacotte, gardes républicains, et leur avons signifié qu'attendu que les Versaillais nous tirent dessus par les fenêtres, et qu'il est temps d'en finir avec ces agissements ; qu'en conséquence, ils allaient être fusillés dans la cour de cette maison. Paris, le 23 mai 1871. Le Procureur de la Commune, Raoul Rigault. — Le secrétaire du Procureur : Slam (1). »

Alors même que ce procès-verbal ne serait pas apocryphe, et ne contrasterait pas, par sa rédaction, avec le style ordinaire de Raoul Rigault, qui avait de l'instruction, il serait justifié, quant au fond, par l'attitude de Chaudey, et la cruauté des soldats de M. Thiers.

M. Maxime Du Camp, qui ne craint pas de se con-

tedire, après avoir parlé du courage de Chaudey, raconte qu'il chercha inutilement à émouvoir le Procureur de la Commune : « Rigault, lui dit-il, j'ai une femme, j'ai des enfants ! » Rigault répliqua : « Pas de sensiblerie ! Bast ! Quand les Versaillais me tiendront, ils ne me feront pas tant de grâce ! »

On a dit aussi que Rigault, en faisant exécuter le rédacteur du *Siècle*, avait voulu servir une rancune personnelle. Nous n'avons pu, malgré toutes nos recherches, trouver quoi que ce soit à l'appui de cette assertion ; s'il y a eu assouvissement d'une rancune, cette rancune, selon nous, ne saurait être autre que celle du peuple qu'on assassinait, et qui voulait, avant de succomber, mettre hors d'état de lui nuire le plus grand nombre possible de ses adversaires.

M. Cernuschi, directeur du *Siècle*, avait fait les plus grands efforts pour sauver son rédacteur et ami.

Au début de la terrible semaine, il n'épargna rien, et ne recula devant aucun péril pour parvenir jusqu'à la prison.

Renvoyés de barricade en barricade, lui et son collaborateur Duret qui l'accompagnait, ils ne purent arriver à Sainte-Pélagie qu'au moment où les troupes venaient de s'en emparer. Ils y trouvèrent Chaudey, mais Chaudey mort ! (1).

(1) *Les Convulsions de Paris*, t. I, p. 162.

(1) Voir Camille Pelletan, *La Semaine de mai*, p. 95.

Voilà le résultat des guerres civiles et surtout de la conduite atroce des gens du pouvoir de Versailles !

Après Chaudey, Raoul Rigault fit immédiatement passer par les armes, au même endroit, les trois gendarmes, qui eurent au moment d'être exécutés la ridicule prétention d'exiger leur mise en liberté à titre de soldats de l'armée régulière.

Quant aux prêtres, on les épargna.

On n'avait, raisonnablement, aucun motif de les fusiller.

Ils n'avaient pris part, ni directement, ni indirectement, à la répression.

Avec sa mauvaise foi habituelle et sa lâcheté de bourgeois trembleur devant la Commune triomphante, mais brave devant la Commune abattue, M. Maxime Du Camp prétend que si Raoul Rigault les a épargnés, c'est qu'il ignorait leur incarcération.

Cela est impossible. Le Procureur de la Commune avait la libre disposition du registre d'écrou, et, dans le cas peu probable où il ne l'eût pas compulsé, il est difficile de croire que Ranvier et Préau de Védel lui eussent laissé ignorer la présence, dans la maison, des trois ecclésiastiques.

Ils connaissaient trop leur devoir pour cela !

Le 24 mai, Augustin Ranvier, à l'approche de l'armée de Versailles, dut abandonner ses fonctions.

Dès que son départ fut connu, le sous-brigadier

Villemin justifia les soupçons qu'on avait eus de ses rapports avec la réaction, en faisant abattre le drapeau rouge qui flottait au-dessus du Pavillon des Princes, et, le vendredi 26, un peloton de soldats vint occuper la prison.

Le greffier Clément, le brigadier Gentil, Benn et Préau de Védel furent fusillés, sur-le-champ, et sans autre forme de procès.

Raoul Rigault fut tué à coups de revolver, le 25, rue Gay-Lussac. Il mourut bravement, en criant : « A bas les assassins ! » Il avait eu, certes, pour Chaudey, plus d'égards que n'en eurent pour lui les Versaillais.

Quant à Augustin Ranvier, on trouva son cadavre dans une chambre du 139 de la rue Saint-Maur. On a dit qu'il s'était pendu. Toujours bien informé, l'auteur des *Convulsions de Paris*, qui n'hésite jamais à joindre la calomnie à l'insulte, prétend qu'on trouva sur lui un billet ainsi conçu : « Ranvier, directeur de Sainte-Pélagie. Je meurs parce que mon crime est impardonnable. »

Si ce billet n'a pas été écrit de la main de l'académicien, il est à la honte de Ranvier qui n'a fait que son devoir à Sainte-Pélagie, et qui ne pouvait se repentir d'actes qu'il lui eût été d'ailleurs, moralement et matériellement, impossible de ne pas laisser commettre.

CHAPITRE XII

La troisième République. — Les républicains en prison. — Xavier Raspail. — Après le père, le fils ! — Il refuse de monter en voiture cellulaire. — Sa résistance et son triomphe. — Léon Cladel. — Promenades dans la cour. — Manque d'impressions. — Jean Richepin et la « *Chanson des Gueux* ». — Une poésie. — Sigismond Lacroix. — Simon Boubée. — Le régime de l'époque. — Les auxiliaires. — Cadeau du « père Grévy ». — Emile Gautier. — « Vive l'anarchie ! » — Une aggravation de peine. — Paul Lafargue. — Louis Desprez. — Alfred Le Petit. — Deux portraits du directeur.

La troisième République se garda bien de fermer Sainte-Pélagie.

On put croire, un moment, que la liberté de parler, que la liberté d'écrire ne seraient plus de vains mots.

On fut vite détrompé.

Mais, disons-le, non sans quelque honte, contrairement aux régimes déçus, la République enferma surtout ses défenseurs, surtout ceux qui luttèrent pour sa consolidation définitive, pour son affranchissement intégral.

Quand Louis XVIII, quand Charles X, quand Louis-Philippe, quand Napoléon III envoyaient en prison des écrivains, c'est que ces écrivains les avaient combattus ; notre belle République, opportuniste et ploutocrate, n'a pas cette logique.

Elle réserve ses emplois et ses honneurs à ceux qui l'ont toujours attaquée, et ses prisons et ses cachots à ses meilleurs enfants.

En 1872, le premier qui entra à Sainte-Pélagie fut Chaponi.

En 1874, y vinrent séjourner quelque temps Xavier Raspail, Camille Dreyfus, l'éditeur Sagnier et bien d'autres.

François-Vincent Raspail avait habité Sainte-Pélagie, sous la Monarchie de juillet, étant républicain.

Son fils, Xavier, devait, lui aussi, habiter Sainte-Pélagie, sous la République, parce que républicain.

C'est bizarre, mais c'est ainsi. *Dura lex, sed lex!*

Il y entra le 19 avril 1874, pour purger une condamnation à six mois de prison.

On l'installa à la *Petite Sibérie*, mais il n'y resta que quelques jours. Le *Salon de la Gomme* devint libre, et il lui fut permis d'y transporter, avec son lit, ses livres et ses papiers, le seul mobilier dont se plaisent à s'embarrasser les détenus politiques.

Comme cette chambre, de toutes celles qui composent la prison, a toujours été la plus belle, elle ne

tarda pas, l'amabilité de Raspail aidant, à devenir le rendez-vous favori des prisonniers.

Ils y lisaient les journaux, y prenaient leurs repas en commun et y tenaient de fort agréables et instructives discussions sur les événements du jour, et sur la forme qu'il conviendrait de donner à la République naissante pour la rendre habitable à tous ceux qui ont au cœur un autre désir que celui de s'amasser des rentes, au détriment de l'intérêt commun.

Il y avait là André Sagnier, éditeur de propagande républicaine, qui mettait ses principes au-dessus de ses affaires, Jules Kergomard, Camille Dreyfus, depuis député de la Seine, publiciste remarquable et savant distingué, ainsi qu'un jeune romancier dont nous n'avons pu retrouver le nom.

Le crime de ce dernier consistait dans la mise au jour d'une œuvre naturaliste intitulée : *Sur les genoux de l'Eglise*, crime puni de six mois de prison par la magistrature.

En 1874, comme aujourd'hui, le détenu appelé pour un procès au Palais de Justice devait s'y rendre en voiture cellulaire.

Xavier Raspail poursuivi, à nouveau, pour une production de combat, refusa de se soumettre à cet article du règlement.

Il a raconté ainsi, dans *Pélagie la Sainte*, sa résistance et son triomphe :

« La veille du jour où mon affaire devait venir

devant la Cour, le directeur me fit appeler au greffe où je le trouvai en compagnie de deux inconnus.

— Monsieur Raspail, me dit-il, vous allez quitter la prison pour être conduit au Dépôt. Ces messieurs vous attendent,

— Comment! m'écriai-je! Je ne vous comprends pas!

— Monsieur, me répondit le directeur, il est d'usage que tout prisonnier appelant d'un jugement soit conduit au dépôt de la Conciergerie : c'est une règle formelle.

» A cette déclaration, je ne pus maîtriser mon indignation.

— Ah! c'est trop fort! Employer un tel procédé envers un prisonnier politique! Eh bien! venez me chercher!

» Et, sans crier « gare! » je regagnai ma chambre où, en un instant, je fus barricadé; et, entouré de bouteilles qui devaient me servir de projectiles, j'attendis :

» J'en fus pour mes frais d'héroïsme, et, le lendemain, je me rendis à la Chambre correctionnelle de la Cour, escorté de deux inspecteurs que j'avais demandés à la Préfecture de police. »

L'administration de Pélagie avait cédé.

Camille Dreyfus fut moins heureux que Xavier Raspail. Arrêté à la suite d'une condamnation à cinq mois de prison, pour un article paru dans l'*Avenir de la*

Sarthe, à la fin de 1873, et jugé offensant pour le Maréchal-Président, il fut conduit à la Conciergerie — où il resta cinq jours — puis, à Sainte-Pélagie, en voiture cellulaire.

Il habita la *Grande Sibérie*, tout le temps de sa détention, du 8 juillet au 8 décembre 1874.

De 1874 à 1876 furent enfermés Louis Baudier et Le Révérend.

En 1877, vint le tour de Gabriel Deville, révolutionnaire-socialiste de l'école de Jules Guesde et qui, plus tard, fut rédacteur au *Cri du Peuple* et au *Socialiste*; de Léon Cladel; de Filiâtre, gérant de l'*Evénement*, son complice, ancien chasseur d'Afrique; et du cordonnier Bolâtre, écroué plusieurs fois sous l'Empire, comme gérant de la *Marseillaise* de Rochefort, et alors comme gérant des *Droits de l'Homme*.

Léon Cladel avait publié, dans l'*Evénement*, un article littéraire intitulé, *uné maudité*, sorte de plaidoyer en faveur de la Commune vaincue.

N'osant pas le poursuivre, pour délit d'apologie d'un fait qualifié *crime*, le Parquet fouilla sa belle prose pour y trouver quelques expressions outrageantes pour la morale publique, et on lui infligea un mois de prison.

Arrêté à la sortie de l'audience, il fut conduit à Sainte-Pélagie, entre deux gardes municipaux, passé à la toise, fouillé, examiné, et placé dans le *Salon de la Gomme*.

A cette époque, on fermait les cellules à cinq heures du soir.

Léon Cladel s'ennuya beaucoup.

Poète, il souffrait entre les murs de sa cellule, où les impressions et les couleurs lui manquaient, où toutes ses sensations étaient douloureuses.

Il déjeunait, le plus souvent, avec sa femme et sa fille aînée, se promenait le reste du temps dans la cour, pensant et méditant, mais ne pouvant travailler, tant la prison lui causait d'ennui et de lassitude.

Vingt-quatre heures après son départ, Jean Richepin vint occuper sa cellule.

La *Chanson des Gueux* fut traitée d'immorale; cette œuvre superbe insultait à la pudibonderie de l'Elysée et de la Réaction, et Richepin, le grand poète, dut aller à Sainte-Pélagie méditer sur l'hypocrisie de ses juges.

Il s'est vengé de cette condamnation par la belle poésie suivante :

Laudavi igitur lætitiā, quod non esset homini bonum sub sole, nisi quod comederet et biberet, atque gauderet, et hoc solum secum auferret de labore suo in diebus vitæ suæ. (ECCLESIASTICUS, VIII, 15.)

« Mange aussi. Manger, boire et b....., tout est là. (Voir la *Chanson des Gueux*, pièce : *Frère, il faut vivre*, Première édition). Ce vers m'a fait poursuivre Et condamner. Pourtant qui donc a dit cela ? Un vieux sage. Je l'ai traduit. Lui seul parla.

L'auteur de cet « outrage aux mœurs », un « bohème ivre »,
A nom l'Ecclésiaste, eh ! oui (voir le saint Livre :
C'est au chapitre huit, verset quinze. Voilà !).

Nos mœurs ont des pudeurs, des rougeurs et des zèles
Bien étranges. Putains, elles font les pucelles.
On les voit forniquer à ventre que veux-tu,

Grasses de fard, puant le vin, suant l'orgie,
Et ces filles en carte, au nom de leur vertu
Fourrent l'Ecclésiaste à Sainte-Pélagie (1)...

Richepin n'avait qu'un mois de prison à faire ; et
et il le passa au *Salon de la Gomme*.

Son incarcération ne fut point temps perdu pour
lui : il composa les *Caresses*.

Le régime de la prison lui sembla rigoureux, et,
plus tard, il se plaignit de n'avoir pu recevoir de
visites, dans sa cellule, mais seulement au Parloir,
et sous la surveillance d'un gardien.

En 1877, Sigismond Lacroix passa à Sainte-Péla-
gie, trois mois, avec Henry Maret, Yves Guyot et
Bolâtre.

Jules Simon était alors président du Conseil des
ministres, et un article des *Droits de l'Homme* lui
avait paru blessant pour les catholiques.

Depuis, rédacteur au *Radical*, et député de Paris,
Sigismond Lacroix a gardé un excellent souvenir de
la prison.

(1) *Pélagie la Sainte*, 1889, p. 4.

Il tuait le temps en jouant aux boules avec Henry
Maret et Yves Guyot, et faisait venir ses repas du
dehors.

A cette heureuse époque, les détenus politiques
étaient traités très dignement et jouissaient de
toutes les libertés, celle de sortir exceptée.

Simon Boubée, en 1882, pour avoir dit que « Jules
Grévy était un vieux farceur », et avoir ainsi devancé
de cinq ans, le jugement de ses contemporains, fut
condamné à trois mois de prison.

Il a raconté lui-même, dans *Pélagie la Sainte*, la
seule anecdote intéressante de son séjour à la
prison.

Nous nous permettons de la reproduire :

« J'avais alors l'honneur d'être visité par des gens
de marque dont le nom éblouissait mon auxiliaire.
Un jour, pourtant, il eut une surprise un peu péni-
ble. Deux de mes amis, M. le comte de X..., et un
de nos confrères les plus spirituels, étaient venus
déjeuner avec moi. Ils avaient amené — autant pour
les amuser que pour me distraire — deux jeunes
personnes appartenant au corps de ballet de l'Opéra.

» L'une d'elles était cette pauvre petite Berthe
Carpentier qui vient de mourir à Bruxelles. Elle était
admirablement jolie, mais n'avait pas été élevée au
Sacré-Cœur. Un peu animée par du vin de luxe et
la nouveauté de la situation, elle adressa inopinément
à M. le comte de X..., une épithète monosyl-

labique que M. Zola lui-même croirait devoir exprimer par une initiale. L'incident fut bien vite oublié; mais lorsque mon auxiliaire se retrouva seul avec moi, il me dit, en enlevant le couvert :

— Ah ! monsieur, je n'aurais jamais cru que l'on parlât ainsi dans le grand monde ! »

Pendant la détention de M. Simon Boubée, les détenus étaient suffisamment nourris : le matin, une côtelette ou bœuf bouilli, et deux œufs ; le soir, une gamelle de légumes : pois, haricots, lentilles, pommes de terre.

Cette gamelle, en fer blanc, faisait la joie de Boubée.

Aussi, la conserva-t-il, et, plus tard, il la mit à une place d'honneur, dans sa collection, avec cette inscription : *Cadeau du père Grévy.*

Les auxiliaires ne se bornaient pas à vider les eaux sales, mais restaient toute la journée à la disposition des détenus, faisaient leur petit ménage, et même les servaient à table.

Que les temps sont changés !

Les visites avaient lieu de huit heures du matin à quatre heures du soir, dans les cellules, et les portes n'étaient verrouillées qu'à neuf heures.

Le directeur était un homme charmant, et Simon Boubée n'eut qu'un seul démêlé avec lui. Il l'a raconté en ces termes :

« Je faisais venir mes repas du dehors, et je pou-

vais manger ce que je voulais. J'eus cependant quelques démêlés avec le directeur. Il voulait m'interdire les plats de luxe.

— Mais enfin ! demandai-je, qu'appellez-vous mets de luxe ?

— Par exemple, le poisson.

— Ah ! en ma qualité de méridional, j'aime beaucoup la morue à l'huile. Est-ce un mets de luxe ?

« Il fut forcé de convenir que non. Et je pus ainsi, par l'impossibilité où il fut de préciser ce qu'il entendait par mets de luxe, me faire servir des soles, des homards, et tout ce que je voulus. »

Peu après, l'anarchiste Emile Gautier entra à Sainte-Pélagie, et grava sur le mur d'une des fenêtres de la *Grande Sibérie* son nom, et l'inscription suivante ! *Vive l'Anarchie !*

Aujourd'hui, il collabore au *Figaro*, à l'*Echo de Paris*, au *Paris*, au *XIX^e Siècle*.

Quantum mutatus !

Léon Maës, qui fut son co-détenu, raconte que Gautier était le seul réellement prisonnier.

Sa femme, en effet, chaque jour, venait partager sa cellule, de neuf heures du matin à sept heures du soir, et, pendant tout ce temps, il ne pouvait fréquenter ses compagnons de captivité.

Plus d'une fois, il se plaignit de cette aggravation de peine, mais il était tant aimé qu'il n'osa insister, et se résigna à son sort.

Quant au socialiste Paul Lafargue, qui y passa une partie des années 1883 et 1884, il a laissé de son passage au *Grand Tombeau*, et au *Salon de la Gomme*, outre des brochures révolutionnaires, quatre peintures que l'Administration a bien voulu respecter : deux bouquets de rouges coquelicots, et au-dessus de la cheminée de la cellule numéro 2, deux oiseaux.

La légende prétend que c'est une main de femme qui les a exécutés.

Quoi qu'il en soit, c'est un ornement agréable et qui repose la vue de la monotonie des murs.

Parlons maintenant de Louis Desprez.

A la suite de la publication de son beau roman « *Autour d'un clocher* », il fut condamné, en 1885, et incarcéré à Sainte-Pélagie. On lui interdit le séjour du *Pavillon des Princes*, ne voulant pas le reconnaître comme écrivain, et on le plaça parmi les condamnés de droit commun.

Sa santé fortement ébranlée ne put résister à la rigueur du régime. On dut le transférer à l'Infirmerie.

Il y passa quelques jours entre la vie et la mort, et, quand il en sortit, il était brisé.

Peu de temps après, il mourut. Celui-là fut victime de Pélagie, jusqu'à la mort.

Emile Zola, dans le *Figaro*, a suffisamment flagellé l'Administration pour que nous puissions nous dispenser de cette besogne.

Nous nous contenterons de répéter, après lui : « Ceux qui ont tué cet enfant, sont des misérables. »

Louis Desprez avait besoin de soins ; on ne lui en a accordé que d'insuffisants, et trop tard, comme si on eût craint que, fait complètement homme, l'écrivain ne mordît de tout son talent, qui fut grand, l'ignoble société dans laquelle il ne put vivre.

Pillard d'Arkaï vint à la maison de la rue du Puits-de-l'Ermite, en 1887, et fut logé dans la *Petite Sibérie*.

Le cabinet attenant à cette cellule lui fut, paraît-il, d'un usage assez agréable, mais il trouva qu'il manquait bien des choses.

On n'est pas, il est vrai, en prison, pour y jouir de toutes les commodités.

Le 23 janvier 1888, après avoir passé deux jours au Dépôt, le socialiste indépendant Pons fut conduit à Sainte-Pélagie, en voiture cellulaire.

On le logea, pendant trois mois, au *Petit Tombeau*.

S'il eut le désavantage d'occuper la cellule la moins bonne de la maison, il eut l'agrément de ne trouver que des amis connus de longue date, et auprès de qui, lors des visites qu'il leur faisait, avant son incarcération, il avait pu s'entretenir de la prison et du régime qu'on y subissait.

Edouard Devertus, installé au *Salon de la Gomme*,

purgeait une condamnation à un an de prison pour délit de parole en réunion publique.

Emile Odin, dans le *Grand Tombeau*, pour se venger des trois mois de pénitence que lui avait valus un article de la *Révolution cosmopolite* intitulé : « *Souvenez-vous !* » continuait d'écrire contre le Gouvernement, et jetait déjà, sur le papier, les grandes lignes de son œuvre principale : « la *Grande Prostituée* », dossier presque complet de la magistrature.

Dans la *Grande Sibérie* vivait Moreau, membre de la *Ligue des anti-patriotes*, homme ardent et militant dévoué : deux mois pour avoir affiché des placards adressés aux conscrits à l'occasion du tirage au sort.

Bal, à la *Petite Sibérie*, pour avoir commis le même délit que Devèrtus, et dans la même réunion, à Saint-Quentin, subissait le même châtement.

Etroitement unis, les uns et les autres, ils vécurent cordialement, et assez bien.

Pons n'a de haine contre personne, et, à l'heure actuelle, quand il parle de la prison par lui habitée, il le fait sans colère.

Le règlement était doux et les gardiens polis.

On jouissait encore des faveurs accordées par l'Empire et que la bourgeoisie n'avait pas osé supprimer.

De sept heures du matin à neuf heures du soir, les détenus communiquaient librement entre eux.

De dix heures à cinq heures, qui voulait les visiter le faisait, sans surveillance, dans les cellules et non pas au parloir. On ne les questionnait pas sur la nature des aliments et des boissons qu'ils apportaient, et il en résulta qu'il ne se commit aucun abus, qu'il ne se produisit aucun scandale.

Leurs compagnes, légitimes ou non, étaient également tolérées par l'Administration.

Nulle femme n'était tenue au greffe de se déclarer hypocritement sœur, cousine, ou épouse. Les portes s'ouvraient grandes, à l'arrivée. Les cellules n'étaient que des succursales de leurs demeures. Elles pouvaient aller aux provisions, faire la cuisine, demeurer — même couchées — *horresco referens !* — jusqu'à huit heures du soir.

Plusieurs fois même, M. Poral, directeur d'une galanterie parfaite, autorisa, pour les femmes, des permissions de neuf heures.

Le *Temps*, le *Gil Blas*, le *Figaro*, le *Gaulois*, le *Soleil*, le *Radical*, le *Cri du Peuple*, l'*Intransigeant* et la *Cocarde*, de leur côté, adoucissaient l'ennui du séjour, en faisant gratuitement le service régulier de leurs feuilles aux prisonniers.

La cour était à leur disposition toute la journée, ainsi que la cantine. Ils avaient, en outre, la possibilité d'envoyer quérir, au dehors, par les gardiens, tout ce qui leur était nécessaire.

L'hiver, ils brûlaient du bois, à discrétion.

En 1889, Sainte-Pélagie eut pour locataires Rieffel, Baudelot, Savine, l'éditeur bien connu, Auguste Chirac, depuis mon collaborateur à l'*Egalité*, homme savant, et qui, député eût pu rendre, au point de vue financier, de réels services, à la Chambre.

Il eut le tort de se compromettre, de bonne foi, dans l'affaire des *Dossiers* de Numa Gilly.

Ce dernier fut son compagnon de captivité.

N'oublions pas Alfred Le Petit, directeur du journal satirique *la Charge*.

Ce dessinateur, d'un talent très original, et très redouté de notre Gouvernement qui ne saurait oublier que le ridicule est l'arme la plus puissante, avait orné la *Grande Sibérie* de dessins satiriques contre l'Administration, en général, et contre le directeur, M. Poral, en particulier.

Il avait fait, sur la porte de sa cellule, deux caricatures : l'une, à l'intérieur, le directeur pleurant ; l'autre, à l'extérieur, le directeur riant.

Ce qui n'était qu'une « blague » d'atelier émut le Gouvernement.

La seconde session annuelle (juin) du Conseil supérieur des prisons allait s'ouvrir.

Le Ministère pria le Conseil de discuter immédiatement un nouveau régime applicable aux détenus politiques.

On s'était habitué à considérer la détention politique comme un simple « retrait de la circulation. »

On se trompait.

La prison politique est bien une peine destinée, dans l'esprit des juges, à faire réfléchir le condamné, à l'amender, si possible, et, en tout cas, à lui faire subir, pour n'avoir pas pensé, écrit, parlé ou dessiné, conformément aux termes de la loi, des mesures vexatoires, odieuses même, dans un temps où les idées des hommes devraient être matière à discussion, et non sujet de répression.

On examina donc au Conseil supérieur des prisons, sur l'ordre du Ministère de l'Intérieur, s'il n'y avait pas lieu de créer des distinctions entre les détenus.

Les uns seraient autorisés à recevoir des visites, des livres, des journaux, à correspondre librement.

Les autres seraient complètement isolés de la société.

On voit à quel point d'aberration la lutte pour la sauvegarde de leurs intérêts peut pousser les hommes qui ont la France à leur discrétion.

Dans Paris, le seul règlement existant était celui de l'Empire, signé Piétri, datant de 1867.

Il avait bien soumis au visa la correspondance et les livres, mais, toujours, l'Administration avait fermé les yeux, laissé faire, et nul ne s'était plaint !

L'ordre n'avait pas été troublé, et la prison avait pu passer comme tolérable.

Mais M. Alfred Le Petit, quoique — ou parce que

— détenu avait trouvé le moyen de faire des charges contre le Gouvernement.

Inde iræ!

Les détenus politiques ne jouiront plus d'aucune faveur, et ceux-là seuls à qui l'Administration voudra bien le permettre, en échange de leur silence et de leur résignation, pourront recevoir des visites, en dehors des heures réglementaires, et prendre tous arrangements avec leurs geôliers.

Pour les autres la prison sera noire.

La presse eut beau protester. Le règlement fut modifié; et Alfred Le Petit, l'auteur involontaire de cette modification, fut le premier qui en ressentit les effets.

On lui causa, dès lors, le plus de désagréments possible, et le directeur fit gratter la porte sur les deux côtés de laquelle il était représenté irrévérencieusement.

Le prisonnier offrit cinq cents francs de cette porte, offrit aussi de la faire remplacer à ses frais.

L'Administration fut incorruptible.

Les dessins furent détruits à coups d'éponge, et le bois raclé profondément pour qu'il ne restât aucune trace des caricatures offensantes.

De plus, on lava les quatre murs de la cellule ornés de charges contre le Procureur général d'alors, M. Quesnay de Beaurepaire.

Chaque matin, les surveillants durent les gratter.

Inutile de dire que cette opération, chaque soir, était à recommencer, le dessinateur étant infatigable.

Bientôt, on ne se contenta plus de nettoyer la prison, malgré ses locataires : on rogna la nourriture, on accumula les vexations.

Aussi, dès le 17 juin, M. Alfred Le Petit dut-il écrire à l'*Intransigeant* la lettre suivante :

« Mon cher confrère,

» Comme vous l'avez si bien dit, les condamnés politiques actuellement détenus à Sainte-Pélagie subissent un traitement odieux que l'Empire, de néfaste mémoire, n'aurait lui-même osé appliquer.

» Indépendamment des taquineries mesquines et des vexations auxquelles nous sommes journellement en butte, on a supprimé le beefsteak du dimanche, sous le fallacieux prétexte que nous étions trop nombreux; ensuite l'homme chargé du nettoyage, puis les journaux quotidiens.

» Enfin, fait inique entre tous : M. Numa Gilly, mon compagnon de cellule, recevait comme nous tous, et comme de droit, le maigre ordinaire de la prison. Le matin, bouillon et bœuf, un demi-litre de vin et une demi-boule de son pour toute la journée; le soir, un légume.

» Or, M. Gilly, très gravement atteint d'une maladie de foie, ne prenait que le bouillon du matin et le

vin. Le soir, il faisait venir son repas du dehors avec du vin, ce qui, étant donné son état maladif, constituait son unique nourriture.

» Eh bien ! il vient de lui être signifié que son bouillon et son vin lui étaient supprimés sous prétexte qu'il prenait sa nourriture au dehors.

» Il me semble, cependant, que M. Gilly a été condamné à six mois de prison, et non à la peine de mort. Pour tout homme honnête et impartial, le traitement qu'on lui inflige ne peut qu'être, étant donné son état de santé, considéré comme un assassinat.

» Maintenant je me demande où passe le boni, et aussi pourquoi, lorsqu'un détenu fait acheter au dehors un litre de vin, il ne reçoit que 75 centilitres.

» Pour moi, il n'est pas douteux que si M. Gilly consentait à se départir de sa dignité et s'abaissait à demander quelque chose à ceux qui, sans inconvénient, pourraient être à sa place, il l'obtiendrait certainement ; mais c'est un homme de caractère, qui mourrait de faim plutôt que de commettre une bassesse, ainsi qu'il l'a déclaré au directeur de la prison.

» Vous savez aussi qu'il nous est interdit de recevoir des visites dans la cellule et même au parloir.

» J'avais donc raison de vous dire, au commencement de cette lettre, que jamais, même sous l'Em-

pire, les détenus politiques n'avaient été soumis à un régime aussi rigoureux.

» Ainsi, par exemple, en 1868, M. Yves Guyot, aujourd'hui ministre, était rédacteur en chef de l'*Indépendant du Midi*, paraissant à Nîmes. Il fut condamné, pour un article de ce journal, à un mois de prison.

» Pendant sa détention à la maison-d'arrêt, M. Janvier de la Motte, alors préfet du Gard, donna de tels ordres au sujet du futur ministre, que celui-ci pouvait recevoir tous ses amis et faire venir du dehors, sans avoir à subir aucun contrôle, nourriture, boisson et journaux.

» Au nombre des visiteurs était le citoyen Numa Gilly ; ce dernier, interné aujourd'hui à Sainte-Pélagie pour un fait identique, est traité, ainsi que ses co-détenus, comme un simple Prado.

» N'est-ce pas que la comparaison mérite d'être faite ?

» Qu'en pense Son Excellence M. Yves Guyot ?

» Voulez-vous savoir à quoi nous devons ce redoublement d'aménité ? Tout simplement aux dessins que j'ai, étant détenu, publiés dans mon journal la *Charge* ; ensuite à une lettre de protestation écrite par un ami et publiée dans votre numéro du 23 mai dernier, lettre dans laquelle il était dit que défense expresse m'était faite de signer mes dessins et surtout de faire savoir que j'étais détenu à Sainte-Péla-

gie, sous peine d'être mis, ainsi que les autres détenus politiques, avec les voleurs, souteneurs, escarpes et autres saucissonniers.

» Agréez, mon cher confrère, etc.

» Alfred LE PETIT.»

Cette lettre fit le tour de la presse, suivie de commentaires peu favorables pour le ministre de l'Intérieur. On lui reprocha de surtout venger les attaques personnelles dont il était l'objet. Il tint compte de cette critique, et pressé par Son Excellence M. Thévenet, alors ministre de la Justice, il décida qu'à l'avenir les « politiques » seraient mis dans l'impossibilité de manifester, en prison, leurs opinions sur les hommes au pouvoir.

De là l'arrêté du 4 janvier 1890.

CHAPITRE XIII

L'arrêté du 4 janvier 1890. — Moins de liberté que sous l'Empire. — Les articles du nouveau règlement. — Un directeur qui s'en tient à la lettre.

On croit généralement que les règlements sont faits pour être communiqués à ceux qui doivent s'y conformer. C'est une véritable erreur pour tout ce qui touche à l'Administration pénitentiaire.

Les prisonniers de droit commun ont, dans leurs cellules, des extraits affichés du règlement qu'ils ont à observer.

Les détenus politiques ne jouissent pas de la même faveur. Jusqu'à présent on a refusé de le leur communiquer, et si nous pouvons le mettre *in extenso* sous les yeux de nos lecteurs, c'est à l'insu de l'Administration, et grâce à un stratagème dont la réussite n'a pas demandé moins de huit jours de démarches, de luttes, et de sollicitations de toute nature.

Il a fallu l'intervention de plusieurs députés, et la promesse de ne point faire un « mauvais usage » de la communication. »

Les secrets de l'Etat sont, certes, moins bien gardés que ce document que le lecteur trouvera peut-être, à première vue, dépourvu d'une telle importance.

Le voici, dans toute sa beauté :

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction
de

l'administration pénitentiaire.

—
Cabinet du conseiller d'Etat
Directeur

—
Régime d'emprisonnement
des
personnes condamnées
pour faits
ayant un caractère politique
ou admis
comme assimilables aux faits
politiques.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 30 mai 18...

Monsieur le Préfet.

J'ai l'honneur de vous adresser le texte de l'arrêté par lequel il a été pourvu à la réglementation du régime d'emprisonnement des personnes condamnées pour faits politiques ou pour faits qui seraient admis comme assimilables aux faits politiques, et subissant leurs peines dans une des maisons d'arrêt, de justice et de correction.

Je joins à cette communication copie du rapport qui a

exposé les motifs de ces mesures et qui en marque l'esprit.

J'appelle votre attention sur l'article 6 portant « qu'il sera pourvu par instructions ou décisions générales ou spéciales du Ministre, à tous les cas qui n'auraient pas été prévus par le présent arrêté et par les règlements généraux qu'il vise, en ce qui concerne le régime et la situation des détenus de ladite catégorie. »

J'ajoute que toutes les explications que vous jugeriez désirables vous seraient aussitôt fournies sur les points que vous signaleriez.

Ainsi que vous le remarquerez, l'arrêté n'avait à viser que le régime des établissements pour courtes peines, qui a fait l'objet du règlement général de 1885. Mais vous n'ignorez pas que, par décision spéciale, les condamnations à l'emprisonnement excédant la durée d'une année peuvent être subies dans une maison de correction, ce qui impliquerait, pour les détenus placés dans cette situation, l'application de l'arrêté spécial dont je vous fais part.

Quant aux peines d'emprisonnement qui auraient à être subies dans un établissement autre qu'une maison départementale, mon intention serait d'admettre les mêmes conditions générales de régime autant que les permettraient les nécessités du service et l'organisation matérielle de l'établissement. Mais il y aurait lieu à provoquer mes décisions, en chaque cas, à raison même des difficultés que l'on pourrait avoir à résoudre.

Je crois inutile d'insister sur le caractère du règlement ainsi arrêté, et sur le témoignage qu'il nous donne des dispositions équitables de mon administration à l'égard des détenus politiques et des personnes à assimiler, soit d'après les précédents et les distinctions qui constituent la jurisprudence de la Chancellerie, soit d'après les décisions que j'aurais été mis à même de prendre.

Je vous prie d'assurer l'exécution des présentes instructions, et d'agréer l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur.

Par délégation :

Le Conseiller d'Etat,

Directeur de l'Administration pénitentiaire,

L. HERBETTE.

RÈGLEMENT SPÉCIAL

APPLICABLE AUX DÉTENUS POLITIQUES

Rapport

à Monsieur le Ministre de l'Intérieur

Monsieur le Ministre,

Le décret du 11 novembre 1885, portant règlement du service et du régime des prisons pour courtes peines (emprisonnement en commun), a indiqué, par son article 99, qu'un règlement spécial déterminerait les dispositions particulièrement applicables à tous individus condamnés pour faits politiques.

D'autre part, le décret destiné à fixer définitivement le régime des maisons affectées à l'emprisonnement individuel sera prochainement promulgué. Les principales dispositions du projet récemment revu par le Conseil supérieur des prisons sont en vigueur dès maintenant, par voie de règlements particuliers, dans chaque établissement cellulaire.

Il n'est donc pas sans urgence d'arrêter les conditions dont pourront bénéficier régulièrement les détenus politiques, de telle sorte que ces conditions ne semblent pas incertaines

et ne nécessitent pas trop fréquemment des décisions ou instructions ministérielles. Et comment ne se préoccuperait-on pas de régler de manière équitable, égale dans toute la France, la situation des personnes dont la condamnation se rattache à des faits politiques ?

Aussi, la préparation d'un règlement général figurait-elle, depuis un certain temps déjà, parmi les questions soumises au Conseil. En attendant, il avait paru convenable de prendre pour base du régime des détenus politiques les règles applicables à la catégorie de détenus la plus avantageusement traitée d'après le décret du 11 novembre 1885, c'est-à-dire les prévenus qui sont réputés innocents jusqu'au jour de leur condamnation.

En province, les mesures prises dans ce sens, n'ont entraîné aucune difficulté ; elles étaient d'ailleurs tout indiquées, puisqu'il n'existait nulle part de règlement spécial pour les détenus politiques.

Mais il en existait un, à Paris, pour le quartier des détenus politiques à la prison de Sainte-Pélagie. Ce règlement rendu sous forme d'arrêté du Préfet de police, à la date du 9 février 1867, était assez bref et peu explicite sur les points les plus importants. Il ne prévoyait pas les facilités et les adoucissements que le règlement général de 1885 a admis pour certaines catégories de détenus, et qui peuvent être accordés dans les divers départements. Mais, en fait, comme il semblait rigoureux de s'en tenir à la lettre de cet arrêté de 1867, on s'en est écarté jusqu'au point de paraître démuné de toute règle et de toute garantie pour le personnel de l'Administration comme pour les détenus intéressés.

Comment oublier quels inconvénients peuvent résulter, surtout dans les prisons, d'un régime disciplinaire anormal et de règles indécises, tour à tour invoquées ou méconnues, en sorte que les détenus pouvaient demander s'il en existait

vraiment, et en quoi elles consistaient, tandis que le personnel pouvait ignorer où commençaient et où s'arrêtaient son action et son devoir ?

Néanmoins, par esprit de bienveillante tolérance, on avait admis le maintien, en attendant l'élaboration du règlement général, de cet état de fait dans lequel des facilités étaient laissées aux détenus du quartier spécial de Sainte-Pélagie, en dehors du texte du règlement de ce quartier. Pour ne citer qu'un exemple, c'est ainsi qu'on laissait se faire les visites dans la chambre des détenus, facilité qui a été prévue dans certaines conditions par le décret de 1885, mais qui ne figure pas dans l'arrêté de 1867.

Cet état de fait a subsisté jusqu'à l'époque de certains incidents dont le public s'est étonné, sans pouvoir en connaître les causes exactes, et dont l'autorité judiciaire pouvait s'émouvoir. En effet, ces visites en chambre que l'arrêté de 1867 ne prévoyait pas, et qui s'étaient produites sans le discernement et les précautions nécessaires, pouvaient occasionner des faits délictueux.

Il était logique que l'Administration eût à donner des explications, ou fût engagée à prendre des mesures pour éviter le retour de semblables faits ; même, elle pouvait se trouver moralement responsable de ce qu'elle laissait faire par des personnes placées sous son entière autorité.

Or, si l'on se reportait au texte du règlement de 1867, le seul en vigueur pour le quartier spécial de Sainte-Pélagie, il fallait retirer les facilités et adoucissements tolérés jusqu'alors. Mais si l'on voulait considérer ce règlement comme n'existant plus, il en fallait faire aussitôt un autre, sous peine de laisser le personnel et les détenus dans l'arbitraire. Aussi, en même temps qu'on prenait, à titre provisoire, les mesures qui semblaient nécessaires, le Conseil supérieur des prisons, réuni dans sa deuxième session, était prié

d'examiner s'il ne pouvait s'occuper utilement du règlement général annoncé par l'article 99 du décret du 21 novembre 1885.

Après avoir débattu les questions complexes qui se posaient, le Conseil a pensé que l'élaboration d'un règlement général ne pourrait fournir de solutions assez prochaines. Je ne mentionnerai pas ici les points que l'état de la législation rend difficiles à résoudre pour la détermination exacte de faits qui seraient ou ne seraient pas qualifiés politiques et pour l'énumération des catégories de personnes qui bénéficieraient ou non d'un régime spécial. Nul n'ignore, d'autre part, combien il est malaisé de définir les délits commis par la voie de la presse qui comporteraient ou non assimilation aux faits politiques, puisque le chantage, les menaces de mort, les attaques aux mœurs, peuvent se produire par cette voie. Le Conseil n'a pas cru possible de débattre, surtout pour une solution urgente, les cas multiples qui peuvent se rencontrer, et que l'autorité administrative, éclairée selon les cas par l'autorité judiciaire, aurait à apprécier. Visant seulement le mot de détenus politiques contenu dans l'arrêté de 1867, et réservant l'étude ultérieure d'un règlement général sur la matière, il a émis, dans sa séance du 9 juillet dernier, un avis déclarant : que si aucun texte n'a énuméré l'ensemble des délits dits politiques, il n'en existe pas moins à cet égard des règles et des traditions dont l'Administration pénitentiaire s'est inspirée, et qu'il convient de maintenir ; qu'en présence des cas douteux c'est au Ministre de l'Intérieur qu'il appartiendrait de décider, après avis du Ministre de la Justice, si la condamnation a ou non un caractère politique.

Le conseil a conclu aussi que le règlement du 9 février 1867 ne devait pas faire obstacle à ce que l'on atténuat par autorisations générales ou spéciales certaines mesures d'or-

dre intérieur, notamment les mesures relatives aux visites reçues par les détenus ; mais que ces autorisations demeureraient toujours subordonnées aux nécessités du bon ordre.

Enfin, le Conseil a émis le vœu que la situation des détenus politiques fût la même dans les prisons des départements et dans celles de Paris.

Les dispositions prises et les instructions données depuis deux mois par notre administration ont répondu, comme il pouvait être fait, à titre provisoire, à la situation que marquait ainsi le Conseil supérieur ; et le projet d'arrêté que j'ai l'honneur de soumettre à votre appréciation a pour but de donner autant que possible satisfaction, dans toute la France, aux nécessités et aux intérêts, qui sont si divers et si distincts, qui semblent souvent opposés et ne doivent pourtant être sacrifiés ni les uns, ni les autres. Cet arrêté consacrerait précisément les facilités, les adoucissements de régime qu'il était permis de désirer, mais qui devaient être accordés de manière régulière avec les garanties indispensables de bon ordre dans les établissements pénitentiaires, et selon les conditions essentielles d'exécution des peines que la loi édicte, que la justice prononce et que l'Administration a charge d'exécuter.

Je suis assuré de suivre vos intentions par ce souci des devoirs qui incombent à l'administration et tout ensemble de sentiments d'équité qu'elle tient à honneur de témoigner envers ceux qui sont placés sous son autorité. Qu'il me soit permis de le dire, l'ensemble des règlements qui ont été élaborés depuis plusieurs années et dont certains ont demandé un long travail de préparation et de mise en pratique, fait suffisamment preuve de cette double préoccupation ; et votre administration se félicite de s'être constamment associée aux vues du Conseil supérieur, où siègent des hommes si éminents, si profondément dévoués à la réa-

lisation des réformes utiles et des idées généreuses. Si vous approuvez le présent rapport et le projet d'arrêté ci-joint, je vous prie de bien vouloir les revêtir de votre signature.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de mon respectueux dévouement.

*Le Conseiller d'Etat,
Directeur de l'Administration pénitentiaire,*
L. HERBETTE.

Approuvé :
Le Ministre de l'Intérieur,
CONSTANS.

Paris, le 4 janvier 1890.

ARRÊTÉ

Le Ministre de l'Intérieur,

Vu le décret du 11 novembre 1885, portant règlement du service et du régime des prisons de courtes peines, affectées à l'emprisonnement en commun ;

Vu la délibération du Conseil supérieur des prisons, en date du 9 juillet 1889 ;

Sur la proposition du Conseiller d'Etat, directeur de l'Administration pénitentiaire,

Arrête :

Article premier. — Jusqu'à ce qu'il ait été statué, par règlement général, sur le régime applicable dans les établissements pénitentiaires, aux personnes condamnées pour faits politiques, notamment en matière de presse, la situa-

tion de ces détenus sera réglée d'après les dispositions contenues au présent arrêté.

Article 2. — D'une manière générale, sous réserve des dérogations qu'exigeraient les nécessités d'ordre et de service, et qui seraient fixées par décision ministérielle, ces détenus bénéficieront du régime déterminé en faveur des prévenus, par les règlements généraux et particuliers applicables aux maisons d'arrêt.

Ils bénéficieront en conséquence des dispositions relatives à la dispense du travail, à l'alimentation, à la faculté de se nourrir à la cantine ou de faire venir des vivres du dehors, à l'usage des vêtements personnels, au port de la barbe et des cheveux, à la pistole.

Ils restent, comme doivent l'être tous détenus, à quelque catégorie qu'ils appartiennent, soumis à la règle du visa, pour l'envoi ou la réception des correspondances, communications et objets quelconques.

Article 3. — Ils pourront recevoir, tous les jours, dans une pièce spéciale affectée à usage de parloir et selon les conditions déterminées, avec approbation du Ministre, par le règlement intérieur de chaque maison, les visites des personnes qui auront été autorisées à les voir.

Ces visites, spécialement celles de la famille, pourront, en outre, être reçues, selon les cas, dans la cellule ou chambre individuelle du détenu, pour tels motifs qu'il aura fait connaître et sur autorisation expresse du Ministre pour chaque personne ainsi admise à pénétrer dans la prison.

Ces diverses autorisations pourront toujours être retirées, ainsi qu'il en est de toutes facilités spéciales que les règlements généraux permettent d'accorder à des détenus et qui sont subordonnées au maintien du bon ordre, et aux conditions essentielles du régime des prisons.

Article 4. — Ces détenus seront séparés de toutes autres

catégories et placés en cellule ou chambre individuelle.

Ils pourront travailler, prendre leurs repas, se promener au préau avec les autres détenus de même catégorie qui se trouveraient dans l'établissement selon les conditions déterminées par le règlement intérieur et sous réserve des mesures à prendre en cas d'abus ou par nécessité de service.

Article 5. — En cas de placement dans une maison cellulaire, bien que la réduction du quart de la peine soit réservée, par la loi du 5 juin 1873, aux condamnés constamment soumis au régime d'isolement individuel, ne serait pas considéré comme constituant la vie en commun, et comme faisant perdre l'avantage de la réduction de peine, le fait pour les détenus politiques d'être autorisés à se visiter les uns les autres, soit au parloir, soit en cellule, mais seulement aux heures réglementaires de visites.

Article 6. — Il sera pourvu par instructions ou décisions générales ou spéciales du Ministre à tous les cas qui n'auraient pas été prévus par le présent arrêté, et par les règlements généraux qu'il vise en ce qui concerne le régime et la situation des détenus de ladite catégorie.

Article 7. — Sont et demeurent sans effet tous règlements particuliers d'établissements pénitentiaires, en ce qu'ils auraient de contraire aux présentes dispositions, et notamment le règlement qui avait été arrêté, le 9 avril 1867, sur le régime du quartier spécial de la prison de Sainte-Pélagie, qui ne spécifiait pas les facilités actuellement accordées, et qui n'a, d'ailleurs, pas reçu, en réalité, force d'application.

Article 8. — Le Conseiller d'Etat, directeur de l'Administration pénitentiaire, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait, à Paris, le 4 janvier 1890.

CONSTANS.

Ce règlement, même comparé à celui de 1867, qui d'ailleurs n'a jamais été appliqué, ayant été trouvé trop rigoureux par l'administration impériale, est plus dur — et cela grâce à l'application qui en est faite. C'est ainsi que tout ce qui n'est pas expressément permis — contrairement aux principes généraux — est défendu; que les visites ne sont autorisées que de une heure à cinq; qu'il est interdit de boire plus de 75 centilitres de vin par jour; qu'on ne peut, à la fois, prendre les vivres de la prison et en faire venir, à titre de complément, du dehors; qu'un surveillant se tient en permanence dans le parloir, etc., etc.

La Direction, à notre avis, exagère le règlement, et dénature même les intentions de ses auteurs, en s'en tenant étroitement à l'interprétation de la lettre et non de l'esprit.

Or, en cela, comme en tout, la lettre tue et l'esprit vivifie.

CHAPITRE XIV

Le 1^{er} mai. — Socialisme et Bourgeoisie. — Nombreuses condamnations pour délits de presse. — Journalistes au Dépôt. — Pléthore de locataires. — Le gérant de « La Croix ». — Le 14 juillet. — Le marquis de Morès. — La chatte « Pélagie ». — Travaux des détenus. — Les belles malades de la Pitié. — L'amour en prison. — Mon arrivée à Sainte-Pélagie. — Pourquoi j'y fus. — Premières impressions. — Mes camarades. — L'éditeur Ferreyrol. — Achille Ballière. — « Le voilà monsieur Larocque! »

Les Congrès ouvriers tenus en 1889 avaient décidé, pour le 1^{er} mai de l'année suivante, une imposante manifestation de toute la masse prolétarienne, en faveur de la réduction à huit heures de la journée de travail.

La presse socialiste, toujours à l'avant-garde et exposée aux coups de la magistrature, ne faillit pas à sa tâche, et demanda aux manifestants de s'affirmer dans la rue, énergiques et réellement révolutionnaires.

Des poursuites furent immédiatement commencées contre l'*Egalité*, l'*Attaque* et le *Père Peinard*.

Le 13 février, j'obtins, comme prix de mes articles, six mois de prison ; le 6 avril, à nouveau, quinze mois de prison ; Michel Zévaco, quatre mois de prison ; Caillava, notre gérant, cinq mois ; et, quelques jours après, Ernest Gégout, ancien sous-préfet, et Charles Malato, virent leurs efforts pour tirer les révolutionnaires de leur engourdissement, récompensés par quinze mois d'emprisonnement, chacun, et trois mille francs d'amende ; le marquis de Morès, et le « compagnon » Vallée, gagnèrent à la loterie de la neuvième chambre, le premier, trois mois, et le second, un mois de repos.

Tous passèrent par le Dépôt, au mépris des usages et des traditions, assimilés ainsi, malgré la nature de leurs délits, aux criminels, aux voleurs et aux escarpes.

On ne leur épargna aucune humiliation : ni l'anthropométrie, ni la photographie.

Puis, quand on les eut jugés suffisamment insultés, on les dirigea sur Sainte-Pélagie, où je les rejoignis trois mois après.

Caillava, Morès, Gégout, Malato et Vallée ne s'ennuyèrent pas beaucoup dans cette prison.

Gégout et Malato s'installèrent à la *Grande Sibérie*, et y vécurent dans la plus grande intimité, non seulement physique, mais encore morale et intellectuelle.

Quant à Zévaco et à Caillava, ils habitèrent le *Salon de la Gomme*.

Anarchistes et socialistes-autoritaires ne sont pas près d'être d'accord ; mais, en prison, tout s'efface, tout disparaît pour ne laisser place qu'à la plus grande familiarité.

L'arrivée de Morès et de Vallée, le 1^{er} juillet, vint rompre la monotonie des discussions.

Marquis et ouvrier logèrent ensemble dans le *Grand Tombeau* et les six prisonniers ne tardèrent pas à nouer les relations les plus amicales, malgré l'extrême diversité de leurs opinions ; et, plus d'une fois, M. Hervagaux, gérant du journal *La Croix*, détenu en même temps qu'eux, dut être scandalisé de leurs libres propos.

Le matin, ils lisaient en commun les journaux, discutant à qui mieux mieux les systèmes les plus propres à assurer le bonheur du peuple.

— L'homme libre dans l'humanité libre ! clamaient Gégout et Malato. L'anarchie, voilà la panacée universelle !

Zévaco prônait la Révolution sociale avec l'insurrection, la lutte dans la rue, le drapeau rouge au sommet des barricades, la dynamite partout, et la suppression des bourgeois.

Morès attaqua les sémites :

— Tant qu'ils ne seront pas abattus, le prolétariat ne pourra s'émanciper !

Hervagaux se laissait, et, aux mots violents, se signait, écoutant avec terreur les voix qui s'élevaient à des tons inconnus même dans les réunions publiques, confuses, assourdissantes, et les doctrines qui démolissaient avec rage, dans un accompagnement de coups de poing sur la table les théories qui lui étaient chères.

Au parloir, de une heure à cinq heures, toutes les classes, tous les costumes se confondaient.

Anarchistes, compagnons et compagnes, révolutionnaires, socialistes-chrétiens, prêtres, moines et dominicains, tous, cependant, animés de la même haine du même pouvoir, unissaient leurs imprécations contre le Ministère.

Le soir, après le repas, assemblés dans la *Grande Sibérie*, les détenus faisaient d'interminables parties de piquet, de dames ou d'échecs, tout en buvant un café arrosé de fine-champagne passée en fraude, ou coupaient leurs récréations de chants, de déclamations, qui, plus d'une fois, arrêtaient sous les murs de la geôle les passants étonnés, ou allèrent éveiller l'attention endormie des surveillants et du directeur.

Alors, un gardien montait.

— Pardon! messieurs, vous serait-il possible de parler un peu moins haut?

Dix minutes après son départ, discussions et chants reprenaient leur allure ordinaire, et le surveillant n'osait pas insister.

— Mais on se tue, là-haut! disait M. Palin.

— Non, monsieur le Directeur, ce sont les « politiques » qui discutent!

Aussi, quand neuf heures sonnaient, les prisonniers n'étaient-ils point mécontents de réintégrer chacun sa cellule, pour pouvoir se reposer et prendre de nouvelles forces, en vue des luttes du lendemain.

Le 14 juillet arriva, mais point l'amnistie.

Le gouvernement célébra la prise de la Bastille, mais se refusa à ouvrir les portes de Pélagie.

On s'attendait un peu, dans la vieille prison, à sortir ce jour-là.

M. Constans en décida autrement, et c'est de derrière leurs barreaux de fer que les détenus politiques assistèrent aux réjouissances organisées dans Paris.

Les feux d'artifice illuminèrent, un instant, leurs cellules, puis, ils durent se quitter à l'heure réglementaire, et donner à leurs espérances de liberté rendez-vous pour des jours meilleurs.

Le 31 août, après deux mois de détention, le marquis de Morès fut gracié. La prison lui avait pesé lourdement sur les épaules. Habitué à la vie active et fatigante du voyageur, il s'était résigné, avec peine, à occuper une cellule où l'air et la lumière manquent à la fois.

L'hôpital de la Pitié dont les murs se dressent

devant le Pavillon des Princes, ne pouvait lui faire oublier les paysages de l'Amérique ou de l'Indo-Chine; ses promenades rares dans une cour infecte et limitée par d'énormes bâtiments prohibant le soleil, restreignant le bleu du ciel à un petit rectangle, ne pouvaient lui tenir lieu de ses courses habituelles à travers l'Europe, l'Amérique et l'Asie.

Ce fut donc avec une joie, bien naturelle d'ailleurs, qu'il apprit sa grâce, et sans même se donner le temps de terminer son repas, il quitta Sainte-Pélagie.

Gégout et Malato, restés seuls avec le « vieux père » Niclosse, gérant de la *Cocarde*, pour se distraire, et aussi pour ne point s'atrophier, se mirent au travail. L'ancien sous-préfet ne cessa depuis de faire dans le *Figaro* ou le *Gaulois*, de brillantes chroniques dans lesquelles l'Administration était fort maltraitée.

Gégout sait qu'aucun geôlier ne peut prétendre à l'amitié de celui qu'il détient sous les verrous, et il ne s'est nullement gêné pour dire, à plusieurs reprises, son fait au directeur et à l'administration pénitentiaire.

Quant à Malato, c'est à Pélagie qu'il mit la dernière main à un important ouvrage : *Révolution chrétienne et Révolution sociale*.

Ces deux détenus avaient réussi à faire pénétrer et à garder dans leur cellule une toute petite chatte

à laquelle ils ont donné le nom de leur prison. Cet animal remplaça pour eux l'araignée de Pellisson, les divertit, les amusa et leur fit paraître le temps moins long.

Pour avoir été privée de liberté quinze mois, « Pélagie » n'en fut pas moins la plus heureuse des chattes. Elle mangeait les meilleurs morceaux de ceux que j'appellerais ses maîtres, si je ne craignais de froisser leurs principes. Elle dormait avec eux, longuement choyée, tendrement caressée, et si, même maintenant, elle venait à mourir. — *Di omen avertant!* — que de larmes elle ferait couler.

Les deux anarchistes nouèrent des relations amoureuses avec les belles malades de l'hôpital de la Pitié.

Du Pavillon des Princes, on les voit très bien se mouvoir derrière les vitres des fenêtres, et alors, à cette distance, le prisonnier, sans courir risque de manquer à la foi jurée, peut se permettre de les provoquer ou de répondre à leurs œillades ardentes.

L'essentiel est d'attirer leur attention et de ne point la laisser se détourner; pour cela, chaque jour, les fenêtres s'ouvrent violemment et des cœurs de papier rouge s'enflamment et se tordent sous la morsure du feu.

C'est dire aux malades : « Nous brûlons d'amour pour vous! »

Elles comprennent toutes ce langage et y répondent par des gestes et des signaux qui, souvent

répétés, finissent par laisser concevoir leur signification.

Une fois à ce point, on lie connaissance.

D'immenses lettres découpées dans toute la longueur d'un journal et appliquées sur un carton de couleur se succèdent jusqu'à ce qu'un mot soit complètement formé.

Nom, prénoms, adresse, profession, moyens de correspondre : tout y passe.

Deux ou trois jours après, un visiteur complaisant, souvent même une visiteuse, tant on se garde bien de déplaire aux malheureux détenus, va à la poste restante la plus voisine, en rapporte une lettre et en porte une autre à l'hôpital.

Des heures entières sont consacrées tous les jours à cette correspondance. Chaque prisonnier a son amoureuse, lui parle de sa « flamme », de ses désirs, de sa vie.

L'administration, plus d'une fois, s'est aperçue de ce petit manège, mais elle le laisse se perpétuer, espérant, la naïve ! que des gens d'opposition occupés à l'amour ne pensent plus à chercher des arguments, à forger des armes contre le pouvoir dont ils ont rêvé et rêvent toujours la disparition.

Ces liaisons, qu'on ne saurait qualifier de « dangereuses », se terminent, règle générale, au départ du prisonnier ou de la « belle malade » qui, pendant quelques jours, ont uni leurs cœurs.

Il y en a pourtant de durables.

Un de nos co-détenus qui, en cette occurrence, me saura gré, peut-être, de ne pas lui faire de la réclame, en le nommant, quitta Pélagie le jour même où sa « bien-aimée » déserta la Pitié.

Il n'avait pas de maîtresse ; elle n'avait pas d'ami.

Ils se sont unis et ils... furent heureux.

Qui dira, après cet exemple cité, que le Dieu d'Amour, aux flèches meurtrières, dédaigne de s'attaquer aux barreaux d'une prison.

Condamné à six mois de prison, le 13 février, et à quinze le 6 avril suivant, pour des articles parus dans le journal *l'Égalité*, je ne consentis à me constituer prisonnier que le 14 juillet, après un voyage que je ne pourrai qualifier d'agrément, à Bruxelles et à Liège. On m'ajourna, faute de place, au 4 septembre.

La prison de la Santé me fut offerte, mais je déclinai cette offre, ne voulant pas créer de précédent dont le parquet pût se servir plus tard, pour enfermer les journalistes dans cette maison affectée aux détenus de droit commun, plutôt qu'à Sainte-Pélagie.

Je connaissais déjà les tendances du directeur du service pénitentiaire.

M. Herbette, oubliant, en effet, qu'il avait été, sous l'Empire, prisonnier politique, semblait vouloir assimiler les condamnés pour délits de presse,

aux escrocs, voleurs, et autres gens de même catégorie.

Je résistai donc, de toutes mes forces, à cette prétention, et j'attendis, sans aucune impatience, que le marquis de Morès voulût bien s'en aller, pour me céder sa cellule.

Le 4 septembre, à deux heures, on me donna au Parquet mon ordre d'écrou, et à quatre heures, j'étais à Sainte-Pélagie.

Après les formalités d'usage, je me rendis au *Grand Tombeau*.

Dès qu'ils me surent dans leurs murs, mes quatre compagnons de captivité, Charles Malato, Ernest Gégout, Caillava et Niclosse, bon vieillard de 70 ans, vinrent me serrer la main, et me faire les honneurs du logis.

Je les connaissais tous quatre, et ils m'invitèrent à passer la soirée avec eux, pour atténuer, autant qu'il était possible, ce que pouvaient avoir de pénible les premières heures de mon intarcération.

A neuf heures, un gardien vint nous séparer, et je fus enfermé dans ma cellule. La clef dont on se servit pour fixer le verrou de ma porte m'étonna. Elle avait bien quarante centimètres de long et huit de circonférence.

— Le pauvre homme! pensais-je du gardien. A-t-il crainte que je veuille lutter avec mes dents

contre la serrure énorme qui barre, à l'extérieur, la moitié de ma porte?

Dès que je fus seul, mon premier désir fut de reconnaître ce qui m'entourait.

Je plaçai une table sous la fenêtre, une chaise sur la table, et je montai pour voir.

Et alors, à travers les barreaux, je considérai Paris.

Paris s'étalait devant moi, énorme, ne laissant percer dans la nuit que les formes indécises de ses monuments, avec ses milliers de becs de gaz clignotants.

A mes pieds, deux masses noires : la Pitié et le Jardin des Plantes.

Je me pris alors à penser à tous ceux qui me sont chers, et je restai ainsi, jusqu'à minuit, ne pouvant me résoudre à dormir, repassant rapidement ma vie.

Le garde républicain, placé en sentinelle dans la cour, troublait seul du cliquetis de son sabre ou du bruit de son fusil posé lourdement à terre, le silence qui m'enveloppait.

Je parlai à haute voix et la pièce grande où j'étais fit écho.

Je pensai aussi aux premiers six mois de prison qui commençaient, aux quinze autres qui devaient suivre, et je m'avouai que si ce que l'avocat général, requérant contre moi, avait appelé mon « crime »

était à recommencer, je le recommencerais, car c'est toujours faire œuvre de justice que de dire aux coquins qu'ils sont des coquins, et qu'il faut qu'ils disparaissent.

Le lendemain matin, on vint m'éveiller vers les six heures. Il faut avouer que la nuit je m'étais passablement ennuyé. Le *Grand Tombeau*, privé d'air, avec ses cinq minuscules fenêtres, me pesait. Je me hâtai d'aller trouver mes co-détenus. Ils étaient debout, et travaillaient.

Peu après, je fis plus ample connaissance avec le directeur, l'inspecteur et les gardiens. Le premier, de prime abord, me parut charmant.

— Vous aurez ici, me dit-il, toutes les libertés!

— Oui, repris-je, sauf l'unique, la grande, celle d'aller, de venir, d'agir à ma convenance.

— Que voulez-vous! Vous êtes en prison! Espérons que vous ne serez pas trop malheureux et que vous nous quitterez bientôt.

Quant aux gardiens, très polis, ils me parurent presque obséquieux. Ils ont l'air gênés d'avoir à vous détenir, et semblent toujours vous dire, par leur regard et leur attitude:

— Ne m'en veuillez pas. J'exerce un bien vilain métier, mais je le fais pour gagner ma vie et celle de ma famille.

Le ventre excuse beaucoup de choses.

Le 6 septembre, Gérault-Richard, secrétaire et

gérant de la *Bataille*, vint pour huit jours partager nos ennuis. Très aimable et très bon garçon, il fit tout son possible pour nous distraire.

Nous passâmes le temps de son séjour en commun, déjeunant, dînant, jouant ensemble, et aussi correspondant avec de gracieuses malades de la Pitié qui, des fenêtres de leur hôpital, nous envoyaient de nombreux baisers.

Je me permettrai de recommander ce genre de distraction aux prisonniers partisans de l'amour platonique. On peut s'en donner à cœur-joie et le temps passé à échanger des signaux, pour se faire comprendre, n'est pas le plus triste de la journée.

Gérault-Richard, dès le lever, quittait le *Petit Tombeau* et allait s'installer aux fenêtres de la *Grande Sibérie*.

Puis, on parlait politique, on tonnait avec véhémence contre le Ministère et contre ses agents; on discutait les principes du socialisme; on parlait de la Commune passée, des révoltes à venir, et enfin de cette société d'or pour l'avènement de laquelle tous ceux qui étaient là avaient lutté, et étaient disposés à lutter encore, peu découragés par les mois de prison qui s'étaient abattus sur leurs têtes.

Le 14, au matin, Richard quitta Sainte-Pélagie.

Nous n'étions plus que quatre à nous partager le *Pavillon des Princes*

Malato et Gégout s'installèrent, par droit d'ancien-

neté, au *Salon de la Gomme* ; je montai à la *Grande Sibérie*, et Niclosse resta à la *Petite Sibérie*.

Le lendemain, André Castelin, député de l'Aisne, et alors directeur de la *Cocarde*, vint nous surprendre à huit heures du soir, pendant que nous prenions le café.

Il venait purger une condamnation à quinze jours de prison pour diffamation d'un fonctionnaire, dans un journal de Tunis.

Je lui rappelai le mot de Victor Hugo dans l'*Histoire d'un Crime* :

« Il est bon que les hommes qui font les lois connaissent les prisons pour y avoir passé. »

Je ne sais s'il fut très charmé de réaliser le désir de notre poète.

Le *Grand Tombeau* ne le séduisit pas. Je lui offris l'hospitalité dans ma chambre, et, quelques heures après, le directeur donnait l'autorisation nécessaire, car il faut une autorisation pour cela.

Nous signâmes donc un papier par lequel nous reconnaissons que la cohabitation ne nous était pas imposée, mais était demandée par nous.

Nous vécûmes alors, Castelin, Niclosse et moi, ensemble toute la journée. Le bon vieux gérant de la *Cocarde* nous racontait ses campagnes, la prise d'Alger, les bons tours qu'il avait joués dans sa jeunesse, les luttes héroïques auxquelles il avait pris part en Crimée, et enfin, la guerre de 1870 qu'il con-

naissait comme pas un, et les exploits par lui commis.

A neuf heures, il se retirait.

Le travail sérieux commençait alors pour Castelin et pour moi, jusqu'à une heure du matin, heure habituelle de notre coucher.

L'après-midi, mes sœurs nous donnaient un petit concert. L'archet vibrait sur leurs deux violons ; on chantait, et quand, à cinq heures, un gardien venait congédier nos parents, nous nous quittions, heureux d'avoir passé quelques heures agréables, en dépit de Constans et de l'Administration pénitentiaire.

Trois jours après l'arrivée de Castelin, l'éditeur Ferreyrol vint faire les huit jours de prison auxquels il avait été condamné pour outrage à la morale publique.

Le malheureux avait publié, sans avoir eu la précaution de le lire au préalable, un ouvrage de Larocque dont nous aurons à parler plus loin, et intitulé la *Naiade*.

Ce livre quelque peu licencieux, à la vérité, avait attiré sur notre ami les foudres du Parquet.

On est très chaste dans le sanctuaire de Madame Thémis. Comme Socrate, Ferreyrol fut accusé d'avoir voulu corrompre ses concitoyens.

Le livre fut saisi, à peine mis en vente.

Cette intelligence du Parquet nous étonna. Il

procède différemment d'ordinaire et laisse vendre jusqu'au dernier exemplaire les ouvrages qu'il a l'intention de poursuivre.

Mais Ferreyrol avait des ennemis politiques, et on chercha à lui faire le plus de tort possible et le plus promptement.

Il eut la bonne fortune de se tirer de ce mauvais pas avec huit jours de prison. Nous ne nous en plaignîmes pas, car nous passâmes ensemble une semaine très gaie et très agréable.

Nous étions déjà quatre à la *Grande Sibérie* quand Ballière arriva, le 23 septembre. Aussitôt, nous fraternisâmes, la prison ayant le don d'unir tous ses hôtes et de les lier d'une très grande et très forte amitié.

Du *Petit Tombeau* il monta chez nous, et à cinq, nous formâmes un concert d'imprécations contre le pouvoir, dans lequel, malgré la très grande diversité de nos opinions, chacun faisait sa partie.

C'est à deux heures de l'après-midi que Ballière arriva. Nous étions à déjeuner avec nos familles. Il prit place à nos côtés, et nous raconta ses « malheurs ».

Il avait, pendant le procès de la Haute-Cour, et à la suite d'injures proférées contre lui par le Procureur général, désormais célèbre, M. Q. de Beaurepaire, écrit à ce fonctionnaire une lettre très vive que publia la *Cocarde*.

Cette épître lui valut six mois de prison que lui infligea la neuvième Chambre, présidée par M. Toutée (1).

M. Ballière ayant été boulangiste, on se garda bien d'employer, à son égard, les procédés généralement courtois qu'on emploie avec les autres condamnés.

On l'appréhenda, un beau matin, chez lui, et on le conduisit au Dépôt. Il y passa deux jours, et fut mené en voiture cellulaire à Saint-Pélagie.

Les gouvernants d'aujourd'hui veulent, à tout prix, être odieux. Ils ne se contentent pas de condamner, et d'emprisonner, de longs mois, leurs adversaires, ils leur imposent toutes les humiliations.

Le Dépôt, nous dit Ballière, est le véritable enfer social.

On voit là des malheureux qui n'ont souvent commis d'autre crime que celui d'être sans pain et sans asile, traités avec la dernière cruauté, et la plus basse ignominie.

Quant à lui, ses vêtements élégants et propres pouvaient le faire considérer comme un prisonnier de marque, on ne le bouscula point par trop, mais on

(1) M. Toutée est ce magistrat que M. Charles Laurent, directeur du Journal le *Journal*, n'a pas craint d'assimiler au célèbre Delesvaux qui se suicida, le 4 septembre 1870, pour échapper aux remords que lui causaient ses nombreuses forfaitures.

le photographia, et on le fit passer à l'appareil anthropométrique.

Il fut étonné d'abord d'être bien à Sainte-Pélagie, mais quand il eut repris un peu ses esprits, il nous avoua que jamais l'Empire n'avait osé traiter les détenus politiques comme la République le faisait.

Il s'installa, à la hâte, dans le *Petit Tombeau*, remonta au milieu de nous, et, depuis, nous ne nous sommes pas quittés.

Ferreyrol était sur le point d'être rendu à la liberté.

Pour fêter sa délivrance, nous fîmes un grand dîner auquel nous convîâmes nos familles ; il y eut, à la suite, de la musique, des chants, et les apostrophes virulentes ordinaires à l'adresse de M. Constans et de son ministère.

Le 28 septembre, à sept heures et demie du matin, nous reconduisîmes, suivant la tradition et l'inspiration de notre cœur, Ferreyrol jusqu'au guichet, et nous ne le quittâmes qu'après lui avoir fait promettre de revenir nous voir. Il a tenu sa parole.

Le 1^{er} octobre, pour son dernier jour de Pélagie, Castelin nous convia à dîner.

Le directeur, homme curieux par profession, vint nous surprendre au milieu du repas, pour voir, sans doute, si nous étions pourvus de tout ce qu'il nous fallait, et se retira aussitôt, non sans avoir jeté un rapide regard sur la table.

Il ne s'y trouvait ni champagne, ni eaux-de-vie, ni mets de luxe.

Nous n'avions pas enfreint le règlement, et il ne put, en conséquence, nous adresser aucune observation.

Le lendemain, Castelin et Niclosse avaient fini leur temps.

Ce n'est pas sans émotion que nous nous séparâmes. On s'éprend vite d'amitié en prison, tout y prête : la nécessité de se lier pour résister à l'administration, et aussi le besoin qu'on a, étant comprimé, de pouvoir parler librement.

A Sainte-Pélagie, quand un détenu part, un autre le remplace.

Aussi, le 3 octobre, Gaston Dumont, condamné à quatre mois de prison pour avoir collaboré à l'impression d'un manifeste adressé aux soldats, à l'occasion du 1^{er} mai, vint habiter la *Petite Sibérie*. A la suite d'une demande en réduction de peine adressée par lui au Président Carnot, la durée de son incarcération fut abaissée à deux mois.

Nous éprouvâmes tous un peu de tristesse à voir un de nos co-détenus demander grâce, mais Dumont, pour se justifier, donna des raisons assez plausibles : il n'était qu'un simple ouvrier, n'avait jamais fait de politique, et avait l'intention bien arrêtée de ne jamais en faire.

C'est à la même époque qu'arriva à Sainte-Pélagie

un homme dont le passage a été court — vingt-quatre heures à peine — mais qui a laissé un souvenir qui ne disparaîtra pas de sitôt.

Nous voulons parler de M. Larocque, un vieillard, auteur des *Voluptueuses*, titre général d'une série de volumes légers qui ont nom : *Viviane*, *Daphné* et *la Naiade*. Les deux premiers ne furent pas poursuivis, mais, dans le troisième, le Parquet, qui se réveille quelquefois, releva le délit d'outrage à la morale.

Inutile de dire que *Viviane* et *Daphné* ne le cédaient en rien, pour les descriptions érotiques, à la *Naiade*. Pourquoi avoir laissé passer les autres, et avoir poursuivi ce livre ? A cette question, le Parquet seul pourrait répondre.

Quoi qu'il en soit, après saisie, et saisie complète, de tous les exemplaires de la *Naiade*, M. Larocque fut traduit devant la neuvième chambre correctionnelle, condamné à quatre mois, et envoyé à Sainte-Pélagie, au Pavillon des Princes.

Dès les premiers mots de la conversation, nous sûmes à qui nous avions affaire.

Soit que sa condamnation lui eût tourné l'esprit, soit que sa préoccupation habituelle de choses de l'amour lui eût altéré le cerveau, l'auteur des *Voluptueuses* ne jouissait pas de son bon sens.

Il se livra à une foule d'excentricités, se couchant, tout nu sur son lit avec son chapeau haut de forme,

sur la tête, et son parapluie ouvert à la main, et voulant nous expulser de nos cellules, sous le prétexte drôle que nous manquions de femmes.

Par deux fois, il jeta sa nourriture dans les cabinets d'aisances, et, malgré toutes nos observations, se refusa à absorber quoi que ce soit des vivres de la prison et même de ceux que nous voulûmes lui offrir.

Il fallut le garder à vue. A chaque instant, il quittait sa cellule, venait dans les nôtres, et s'écriait, en accentuant chaque syllabe :

« — Ça manque de femmes ! » ou : « Le voilà, M. Larocque ! Que lui voulez-vous, à M. Larocque ? »

On dut faire passer la nuit auprès de lui à un gardien, et lui retirer une corde dont il était muni, et dont il semblait vouloir se servir pour se pendre.

Le médecin, M. Moulard, mandé en toute hâte par la Direction, jugea dangereux son séjour à la prison, et il fut, le lendemain de son arrivée, transféré à l'infirmerie du Dépôt, et de là, à Sainte-Anne.

Le pauvre homme y mourut dans les premiers jours de décembre 1890.

CHAPITRE XV

Les dettiers au Pavillon des Princes. — Léon Maës. — Confirmation du principe. — A la messe. — Les reliques de sainte Pélagie. — Brûlons du bois. — Mes promenades et nos jeux. — Les libertés diminuent. — Tentative d'assimilation des détenus politiques aux détenus de droit commun. — Premières résistances opposées. — La suppression du Parloir. — Lettre au ministre de l'Intérieur. — Retour offensif. — Amélioration de la nourriture. — Toutes les visites dans les cellules. — Droit de sortir sur parole. — M. Herbette répond. — Son triple refus.

Le 5 octobre, au matin, en nous promenant dans la cour, suivant notre hygiénique habitude, nous aperçûmes à une des fenêtres du premier étage du « Pavillon de la Dette », l'ex-secrétaire de la *Cocarde*, Léon Maës.

Aussitôt, nous liâmes conversation avec notre sympathique confrère, et nous apprîmes qu'il avait été amené là; le matin même, en voiture cellulaire, après le stage de deux jours au Dépôt qu'on inflige

aussi régulièrement que malhonnêtement aux journalistes de l'opposition.

Immédiatement, et de concert avec lui, nous organisâmes dans la presse une campagne en faveur de son transfèrement d'urgence au Pavillon des Princes.

Léon Maës avait été condamné, pour délit de presse, à un mois de prison, et à quinze cents francs d'amende. Il avait purgé sa prison à Sainte-Pélagie, mais n'avait pu payer son amende. Il fut donc arrêté, et au lieu de l'installer au quartier des détenus politiques, d'où il sortait à peine, on le versa avec les dettiers.

Quelque journal officieux prétendit que cette assimilation n'avait rien de blessant pour Maës; qu'il n'y avait dans ce quartier que des débiteurs de l'Etat.

Les feuilles indépendantes protestèrent, et affirmèrent que, en réalité, il s'y trouvait bien des débiteurs de l'Etat, mais des débiteurs à la suite de faux, d'escroquerie, de banqueroute, de vol, etc., etc.

Maës ne pouvait rester avec eux.

Il découvrit dans le règlement un article 56 du décret sur la matière qui venait à l'appui de la thèse par lui soutenue :

« Article 56. — Les débiteurs de l'Etat, pour crimes, délits ou contraventions de droit commun, sont soumis au régime des condamnés. »

Le délit commis par Maës était un délit de presse, un délit politique.

Il ne pouvait donc subsister de doute sur le pavillon qu'il avait le droit d'habiter.

« Il est bien évident, fit-il écrire dans l'*Eclair*, que cet article 56 ne pouvait lui être appliqué, et qu'en l'absence d'un texte le visant spécialement, il n'y avait qu'à régler sa situation conformément aux règles de la plus vulgaire logique.

« En cas de non paiement de l'amende, ajouta le journal, l'emprisonnement n'est point une peine corporelle substituée, en raison de la force majeure, à la peine pécuniaire, et dont elle emprunte forcément le caractère, puisque ce caractère est déterminé par le délit origine de la condamnation. D'où il suit que, si l'amende a été prononcée pour faits politiques, la contrainte par corps qu'elle entraîne éventuellement ne peut être exercée que dans des conditions réservant le caractère politique de l'infraction. »

Le ministre, après plusieurs jours d'hésitation, voulut bien avouer qu'il avait commis une petite infamie en faisant enfermer un journaliste avec des voleurs, et Léon Maës, à notre grande joie à tous, fut transféré, le 14 octobre, après neuf jours de pourparlers, au Pavillon des Princes, dans le *Petit Tom beau*.

Le 20, M. Sattler, gérant de la *Jeune République*,

journal aujourd'hui disparu, vint confirmer la décision ministérielle relative au cas de notre ami. Incarcéré pour une dette au Trésor de 62 francs, il fut placé dans notre pavillon. Le lendemain, la somme était versée entre les mains du receveur, et Sattler rendu à la liberté.

Désormais donc, il y a lieu de croire qu'on épargnera aux débiteurs politiques de l'Etat l'humiliation d'un séjour avec les détenus de droit commun.

Un samedi soir, je manifestai l'intention de visiter la chapelle, et comme il n'y avait d'autre moyen de s'y rendre que d'assister à la messe, nous demandâmes, Maës et moi, à y être conduits, le lendemain matin.

A sept heures moins un quart, le gardien-chef vint nous chercher, et nous mena à la chapelle.

Depuis de longues années, paraît-il, les détenus politiques avaient perdu l'habitude d'assister à l'office; aussi, quand nous arrivâmes, les *droit commun* nous considérèrent-ils avec quelque étonnement.

Quant à l'aumônier, il était stupéfait.

Notre attitude fut correcte, et, à la fin de la cérémonie, il nous pria de passer à la sacristie pour nous remercier du bon exemple que nous avions donné.

Nous lui expliquâmes que nous étions venus, non pour faire acte de dévotion, mais purement en sim-

ples visiteurs, curieux de connaître toutes les parties de la maison qu'ils habitaient.

Cette réponse le refroidit quelque peu à notre égard, mais il n'en continua pas moins à se montrer aimable et à nous donner les renseignements que nous voulions avoir.

C'est au cours de cette visite à la sacristie que je découvris un petit carton bordé de rouge, relatif aux reliques de la sainte qui a donné son nom à la prison.

Nous le reproduisons ici :

« Il y avait, avant la Révolution de 1793, des reliques de sainte Pélagie pénitente dans la chapelle de l'établissement de refuge fondé par madame de Miramion pour les filles repenties; elles disparurent à cette époque, et la maison, depuis ce temps, fut convertie en prison. M. l'abbé Caille, qui en est aumônier, ayant appris qu'il existait encore des reliques de cette sainte, à La Ferté-sous-Jouarre, en Brie, s'adressa à Mgr l'évêque de Meaux, et sollicita une portion de ces précieux restes pour enrichir la chapelle de la prison qui est sous le même vocable que lors de sa fondation, et qui a donné son nom à cet établissement pénitentiaire. Sa requête fut exaucée; il eut la douce satisfaction d'obtenir une relique insigne de sainte Pélagie, qui fut introduite et installée solennellement dans la chapelle, ainsi que le constate la copie du procès-verbal suivant :

« L'an de Notre-Seigneur Jésus-Christ mil huit cent cinquante-quatre et le dimanche premier jour d'octobre, en la fête de saint Rémy; sous le pontificat de sa sainteté le pape Pie IX, et l'Empire de sa Majesté Napoléon III, l'illustrissime et révérendissime Marie-Dominique Sibour étant archevêque de Paris, à neuf heures du matin, et en présence de MM. Antoine-Joseph Caille des Mares, aumônier de Sainte-Pélagie, Pierre-Léon-Auguste Peyron, chanoine honoraire de la Basse-Terre; Alexandre-Edouard Chapelin, vicaire de la paroisse de Saint-Médard; Alphonse Cordier, prêtre missionnaire, et de plusieurs ecclésiastiques, a été solennellement introduite en la chapelle de la prison, une châsse en bois doré, contenant un os de l'avant-bras de sainte Pélagie, pénitente, lequel os est renfermé dans un reliquaire de cuivre doré, sous le numéro 136, de forme ovale, bien fermé, muni d'un seul verre, et scellé du sceau épiscopal de Mgr Auguste Allou, évêque de Meaux. La dite châsse, après avoir été respectueusement encensée par l'aumônier, a été placée en avant du sanctuaire, sur un autel provisoire.

» MM. Piétri, préfet de police; de la Gastine, directeur de la maison de Sainte-Pélagie; Vimont, greffier; Félix Griffon, brigadier des employés.

» En foi de quoi nous avons signé le présent procès-verbal, le même jour que dessus. »

(Suivent les signatures.)

On faisait bien les affaires de la religion sous l'Empire.

Même dans les prisons, on mettait des reliques de pénitentes à la disposition des détenus.

L'histoire ne nous dit pas quelle influence l'os de sainte Pélagie exerça sur ceux qui furent appelés à le vénérer.

Espérons qu'elle a été salutaire.

Aujourd'hui, on ne s'en soucie guère, et le directeur alors, M. Patin, en ignorait complètement la présence dans sa maison. C'est moi qui la lui ai révélée.

Les détenus de droit commun sont libres d'assister à la messe, ou de ne pas y assister.

Les deux tiers d'entre eux y vont, cependant, assez régulièrement.

C'est une distraction pour ces malheureux, et la petite allocution de l'officiant n'est point faite pour leur déplaire.

Le jour où nous y allâmes, Maës et moi, l'aumônier leur fit un discours sur la résignation, la soumission à leurs gardiens, et leur promit, en échange, le Paradis à la fin de leurs jours.

Les auditeurs de ce brave homme causaient entre eux, à voix basse, ou, s'ils l'écoutaient, souriaient amèrement.

Quant à la chapelle, elle est froide avec ses grands murs nus, ses piliers de pierre.

Entre l'autel et les assistants, comme si le prêtre ne devait pas avoir confiance dans ceux qui viennent l'entendre, une grille et quatre ou cinq gardiens.

Bâtie en 1816, et du style dorique employé par l'école jésuite, elle ressemble, par son architecture, aux *Minimes* de Clermont-Ferrand, ou à la *Gloriette* de Caen. Son dôme est Louis XV.

La chapelle sert, le dimanche, à la célébration de la messe, et, les autres jours, de salle d'école et de réfectoire.

Jusqu'en 1890, les détenus mangeaient dans la cour. M. Patin a cru, avec raison, plus humain de leur assurer un abri pour prendre leurs repas, et il a fait, à la grande colère du clergé, disposer dans la nef des tables et des bancs.

Le 15 octobre arrivé, on nous donna du bois. Le premier jour où l'on fait du feu est presque un jour de fête. Le bois coûte cher à l'administration, et on se garde bien de le laisser pourrir.

Au risque de s'asphyxier, on en brûlerait cent kilos par jour, chacun, si l'entreprise ne veillait pas. Elle ne donne que trente livres — quantité insuffisante pour chauffer la *Grande Sibérie*, le *Grand Tombeau* et le *Salon de la Gomme*. Mais, toutes nos réclamations ont été inutiles. Si on occupe à deux la même pièce, on vous délivre, le matin, double ration, et alors vous pouvez espérer être chauffé

convenablement. Malheur à celui qui est seul — *væ homini soli!* — il gèle la moitié de la journée.

C'est de l'arrivée de Maës à Sainte-Pélagie que date l'organisation, à la prison, de parties de balles, de barres, ou d'autres exercices physiques.

Jusqu'à là on s'était contenté de se promener suivant la doctrine péripatéticienne, en dissertant.

Avec lui, on abandonna la promenade pour la course, mais nos jeux — trop bruyants suivant la Direction — ne durèrent que quelques jours. Les détenus de droit commun auraient pu être attristés par la vue d'ébats auxquels ils ne pouvaient prendre part!

A la suite de cette observation aimable, nous cessâmes nos récréations, et reprîmes nos promenades, comme auparavant.

En présence de l'attitude de l'Administration, attitude qui paraissait présager de nouvelles restrictions au peu de liberté que nous possédions, nous résolûmes de commencer une active campagne pour résister aux empiètements de nos geôliers, et tenter de faire apporter quelques modifications au règlement draconien qui nous régissait.

Il fut convenu que Maës demanderait, pour commencer, la suppression du parloir.

Il écrivit donc, le 21 octobre 1890, la lettre suivante au ministre de l'intérieur :

« A monsieur le ministre de l'Intérieur.

» Monsieur le ministre,

» Permettez-moi de m'adresser à vous pour obtenir l'autorisation de communiquer, dans ma cellule, avec mes amis, autorisation accordée aux détenus politiques par vos prédécesseurs.

» Actuellement, nous avons le droit, mes co-détenus et moi, de communiquer ainsi avec nos parents. Pourquoi ne pourrions-nous pas communiquer aussi avec nos amis? Nous n'avons aucune commission à leur faire faire, et si cela était, nous nous servirions aussi bien de nos parents. Nous n'avons pas davantage à leur apprendre quoi que ce soit, ni des actes du gouvernement, ni des ministères, ni des Chambres, ni des nouvelles de l'intérieur ou de l'étranger.

» La suppression des visites dans les cellules nous paraît donc sans utilité aucune pour l'ordre ou la morale publique.

« Quant aux personnes qui viendront me voir, je déclare, en toute sincérité, que ce sont des intimes qui ne me viennent voir que par amitié, et qui, à coup sûr, ne se chargeraient d'aucune commission susceptible de compromettre leur repos et le mien.

» J'attends, monsieur le ministre, votre décision pour vous adresser la liste des personnes avec lesquelles je désire communiquer.

» Dans l'espoir d'une réponse favorable, je vous présente, Monsieur le ministre, mes salutations.

» L. MAËS.

» Sainte-Pélagie, le 21 octobre 1890. »

Le lendemain, persuadé que la lettre de notre ami ne parviendrait pas au ministre, mais serait arrêtée dans les bureaux du service pénitentiaire, j'écrivis personnellement à M. Constans, dans les termes suivants :

« Prison de Sainte-Pélagie, le 22 octobre 1890.

» *A monsieur Constans, ministre de l'Intérieur.*

» Monsieur le ministre,

» Quelque inefficaces que soient, généralement, les réclamations adressées par des vaincus à leurs vainqueurs, ou par des prisonniers à celui qui les détient sous les verrous, nous nous permettons, cependant, de nous adresser à vous, pour vous dire combien le règlement imposé actuellement aux détenus politiques est peu conforme à la tradition républicaine, et à l'humanité, à la fois.

» Nous osons espérer qu'attirer votre attention sur les petites misères que nous endurons suffira pour y mettre fin.

» Bonaparte ne mettait pas les bonapartistes en prison.

» La République, ou plutôt ceux qui se dissimulent sous cette étiquette, y mettent les républicains.

» Nous ne voyons pas grand mal à cela : il est logique que ceux qu'on veut déloger de leurs positions cherchent à s'y maintenir, et se défendent, par tous les moyens, y compris la prison, contre les attaques auxquelles ils sont en butte.

» Mais, cette défense ne doit pas dépasser certaines mesures.

» Nous sommes, en quelque sorte, des prisonniers de guerre, et nous désirerions être traités sur ce pied, un peu dans notre intérêt, beaucoup dans l'intérêt de la République.

» Qu'on nous enferme comme nuisibles par notre polémique aux intérêts de certaines classes, très bien ! mais qu'au moins on nous nourrisse suffisamment pour ne pas nous anémier à jamais ; qu'on ne nous place pas dans la catégorie des détenus de droit commun, en nous mettant, dans nos relations, au parloir, avec nos amis ou nos parents, sous la surveillance d'un gardien qui se croit le devoir de boire nos paroles, à leur tombée de nos lèvres, d'épier nos moindres gestes, et d'étendre même sur nos visiteurs une sollicitude qui peut provenir d'un bon cœur, mais qui n'en est pas moins humiliante ; qu'on ne nous mette pas enfin dans l'impossibilité

de ne pas tomber dans la misère la plus noire, en ne nous laissant pas la faculté de veiller à nos intérêts et aux intérêts de nos familles, personnellement.

» Nous ne sommes ici, monsieur le ministre, riches, ni les uns, ni les autres. On ne peut pourtant pas nous faire un crime de cette pauvreté. Aussi, notre régime alimentaire est-il insuffisant.

» Ce n'est pas avec une gamelle d'un bouillon quelconque, 100 grammes de viande encore plus quelconque, une cuillerée de légumes et 50 centilitres de vin, qu'un homme, même sans grand appétit, peut se sustenter. On nous laisse le choix entre le restaurant et la cuisine de la maison. C'est très bien ! mais pourquoi ne nous accorde-t-on pas la permission de prendre les vivres de la prison, et de faire venir, en même temps du dehors, ce qui nous paraît nécessaire à notre consommation ? L'entrepreneur, seul, bénéficie de cette mesure, et quelque intéressant qu'il soit, il est de toute nécessité qu'on remédie à une situation qui ne nous permet pas de manger le nécessaire.

» Actuellement, monsieur le ministre, avec votre autorisation, nos parents peuvent pénétrer dans nos chambres, et nos amis au parloir. Croyez-vous que si nous avons quelques communications avec le dehors, elles se font par le parloir ! Non, mais par nos parents qui, décemment, ne sauraient être surveillés.

» A quoi donc sert le parloir ?

» A nous humilier tout simplement par la présence d'un gardien à des entretiens dans lesquels nous ne disons, dès lors, que ce que nous voulons bien dire.

» Il y a eu des abus de commis, m'objecterez-vous ! où ne s'en commet-il pas ! Et d'ailleurs pourquoi rendre responsable de ce que l'on doit appeler dans vos bureaux l'*inconduite* d'un seul, toute une catégorie de détenus à qui, nous n'en doutons pas, vous ne voudriez pas manquer d'égards !

» Maintenant, monsieur le ministre, j'arrive à un point délicat ; le droit de sortir, sur parole, au moins trois fois par mois.

» J'éprouve quelque répugnance à vous rappeler que la Restauration, la Monarchie de Juillet et le second empire autorisaient ces sorties ; qu'Armand Carrel sortait à sa volonté, que Proudhon, pour ne citer que les plus illustres, sortait aussi, une fois par semaine. Ce que ces régimes ont fait pour leurs adversaires, la République ne le doit-elle pas à ceux qui sont siens et que l'aveuglement et la haine des partis ont seuls considérés comme des ennemis ?

» Socialistes-révolutionnaires, tous ceux qui sont à Sainte-Pélagie ! socialistes-révolutionnaires, c'est peut-être mal à vos yeux, mais ils n'en sont pas moins républicains et bons républicains.

» Les condamnations qui nous frappent ne sauraient s'étendre à nos familles.

» De fait, cela est.

» Mis dans l'impossibilité de gagner notre vie, est-ce nous qui en souffrons le plus ! Non ! Nous sommes nourris (mal, il est vrai) et logés. Mais les nôtres ?

» Ces sorties, monsieur le ministre, ne seraient pas bien dangereuses pour la paix publique, et nous permettraient d'assurer le sort de ceux qui nous sont chers.

» L'humanité et le désir de ne frapper que ceux qui luttent, sans étendre la punition à leur entourage, vous feront un devoir, monsieur le ministre, d'examiner s'il est possible au gouvernement républicain d'être aussi juste et aussi libéral que la Restauration, la Monarchie de Juillet ou l'Empire.

» En résumé, nous vous demandons :

» 1° l'autorisation de pouvoir ajouter aux vivres de la prison, sans, pour cela, être forcés de nous fournir complètement au dehors.

» 2° le droit de sortir, *sur parole*, une fois tous les dix jours, pour la protection et la conservation de nos intérêts.

» 3° la suppression du parloir et le rétablissement de toutes les visites dans les cellules.

» Encore une fois, ces demandes ne peuvent surprendre un ministre républicain. Nous sollicitons, purement et simplement, le retour aux anciens règle-

ments, et confluants dans votre républicanisme, nous attendons une réponse qui ne pourrait être douteuse, et nous vous prions, monsieur le ministre, d'accepter tous nos respects.

» Vos détenus,

» ÉMILE COURET, ACHILLE BALLIÈRE. »

Ballière, en effet, signa cette lettre avec moi.

La réponse fut celle que, en nous-mêmes, nous attendions.

M. Herbette tailla sa meilleure plume, et en quatre pages du style le plus administratif qu'il put trouver, il s'efforça de nous faire entendre qu'il n'avait rien compris à notre demande.

Nous sollicitons des modifications au règlement.

Il nous informa que, pour nous satisfaire, il faudrait modifier ledit règlement.

On n'est pas plus... bureaucrate !

Aussi, dès ce jour, et en présence d'un mauvais vouloir à ce point évident, nous décidâmes que, désormais, nous cesserions de réclamer, et prendrions, autant que possible, toutes les libertés que nous jugerions nécessaires.

En attendant la démolition promise de notre demeure, et pour ennuyer le pouvoir, nous décidâmes de lui rappeler, sans cesse, que nous ne nous considérons que comme des prisonniers de guerre. Aussi, le 7 novembre, j'envoyai au ministre la nouvelle lettre suivante :

« Prison de Sainte-Pélagie, le 7 novembre 1890.

» Monsieur le Ministre,

» J'ai eu l'honneur de vous écrire, le 22 octobre dernier, pour vous demander quelques modifications au régime des détenus politiques. Que je me sois mal exprimé, ou qu'on m'ait mal compris, c'est probable, car on m'a répondu à côté de toutes les questions posées. Nous ne pouvons faire autrement que nous soumettre, et M. Herbette aura toujours raison, même sous un ministère républicain.

» Pour le moment, monsieur le Ministre, puisque toutes les modifications au règlement sollicitées sont impossibles, je me borne à vous demander l'ouverture du parloir et des cellules, à midi, pour nos visiteurs.

» Actuellement, nous ne sommes visibles qu'à une heure, et cela nous gêne beaucoup. Le ministère ne sera peut-être pas très entamé par cette mesure qui nous donnerait satisfaction, et j'ose espérer que vous ne refuserez pas de la prendre.

CHAPITRE XVI

Ces messieurs du Conseil général de la Seine. — Nouvelle lettre au Ministre. — Les visites à midi. — Une candidature à Sainte-Pélagie. — On ne sort pas! — La colère de M. Herbette. — Nouveaux détenus. — Les « politiques » à la Santé. — Le droit d'écrire. — Odieuse persécution. — Mesures sauvages. — « Ne vous plaignez pas! » — Mise en liberté de Ballière. — La presse nous soutient. — La grande colère du directeur. — Visite d'un inspecteur général. — « Rendez-nous nos cuvettes! » — Un conseiller général éconduit. — Le pot de terre triomphe du pot de fer. — Sainte-Pélagie sera désaffectée. — Proposition d'amnistie.

Le 25 octobre, une commission du Conseil général composée de MM. Alpy, Foussier, Lucipia, Réties, Caumeau, et cinq ou six autres, vint visiter l'aménagement de Sainte-Pélagie. Nous n'avons pu nous procurer le rapport de ces messieurs, mais de la conversation que nous avons eue avec eux, il résulte ceci : on est très mal logé dans cette prison. La maison doit être démolie. Les détenus seraient bien mieux à la Santé.

» Je vous prie de me croire, monsieur le Ministre, votre très prisonnier.

» EMILE COURET. »

Cette lettre eut le sort de toutes les précédentes : une réponse, non du ministre, mais de M. Herbette (1) et réponse négative, bien entendu.

Il nous restait à savoir si le détenu politique pouvait poser sa candidature aux élections, et sortir comme « au bon vieux temps », pour la défendre.

Je posai donc la question au ministre, en lui expliquant que la loi qui m'avait frappé ne m'avait pas retiré mes droits politiques, et que je ne croyais pas qu'il pouvait m'être interdit d'en réclamer le libre usage ; que je lui demandais de m'autoriser à sortir de prison sur parole, et pendant tout le temps que durerait la période électorale ; qu'il était inutile de lui rappeler le sauf-conduit accordé à Henri Rochefort, candidat en 1869, par l'administration impériale ; qu'il ne pouvait se refuser à faire suspendre mon écrou et à me permettre, par cette mesure, de me présenter aux électeurs dans toute la plénitude de mon indépendance.

(1) Nous nous permettrons, à ce propos, de recommander à cet ancien détenu politique que le hasard plaça à la tête du service pénitentiaire, nous ne savons pour quel motif, de ne jamais publier sa correspondance. Elle pourrait lui nuire dans le cas où il se présenterait à l'Académie française.

En même temps, j'adressai à un journal ami une lettre dans laquelle j'expliquai le sens de ma candidature, et conjurai les électeurs de ne point voter pour moi.

Je n'étais pas armé pour la lutte, et j'eus été désolé que les braves gens du XVIII^e arrondissement eussent pu me croire candidat autrement que pour avoir la solution d'une question intéressante pour tous les prisonniers politiques.

La lettre parue dans la *Cocarde* excita la fureur de M. Herbette.

Elle avait échappé à la vigilance de la Direction, et il fut envoyé aussitôt deux dépêches à M. Patin pour lui demander compte de cette infraction au règlement.

M. Patin, tout ému, me fit appeler par deux fois, et en unissant tout ce que nous pouvions avoir d'intelligence et de bonne volonté, nous finîmes par comprendre que nous ne comprenions rien du tout aux phrases embarrassées de M. le directeur du service pénitentiaire.

Après avoir mûrement réfléchi, et mis à la torture nos deux cerveaux, nous décidâmes sans pouvoir, cependant, nous appuyer sur un texte qui ne relevait que du sphinx ou des somnambules, que ces deux dépêches, dans l'intention de celui qui les avait envoyées, devaient se résumer ainsi :

Interdiction absolue de publier dans la presse

quoique ce soit, sans l'autorisation du ministère.

Refus non moins absolu de me laisser sortir.

Sur ces entrefaites, deux nouveaux détenus vinrent grossir notre petite colonie. De six nous montâmes à huit.

Cabot, imprimeur d'un manifeste adressé aux soldats, le 1^{er} mai, et Brunet, condamné à une amende qu'il ne put payer, pour avoir placardé des affiches du petit journal hebdomadaire le *Père Peinard* : le premier, trois mois de prison ; le second, quatre.

La maison était pleine. On procéda alors au cubage de nos cellules, pour savoir si on pourrait nous doubler, tripler, ou quadrupler, et le Directeur nous déclara qu'en attendant la décision du Ministère, il demanderait l'internement à la Santé des nouveaux condamnés qui pourraient avoir droit à l'hospitalité de Sainte-Pélagie.

Jusqu'au 20 novembre, il avait été permis aux prisonniers de faire insérer dans les journaux quotidiens ou périodiques des articles scientifiques ou littéraires, mais, à cette époque, la Direction intervint, et nous demanda de faire consacrer cette tolérance.

— C'est une simple formalité à remplir ! nous dit M. Patin ; écrivez-moi une lettre dans laquelle vous demanderez la reconnaissance de ce droit.

Le mot « piège » est peut-être un peu dur pour

qualifier la conduite de notre geôlier en cette circonstance.

Quoi qu'il en soit, manquant absolument de défiance, nous déférâmes à sa demande.

La réponse fut que tout écrit destiné à la publicité d'un journal quotidien ou d'une revue, ne devait sortir de la prison qu'après avoir été *approuvé* par les « autorités compétentes ».

M. Herbette établissait, pour les « politiques », la censure.

Nous protestâmes, mais ce fut inutile. Chacun de nous se conduisit, alors, comme il le jugea bon ; tandis que les uns cessaient leur collaboration dans les feuilles publiques, les autres la continuèrent, bravant, à leurs risques et périls, les foudres ministérielles.

Il y a un principe de droit qui prétend que tout ce qui n'est pas défendu est permis.

A Pélagie, c'est cet axiome renversé qui est en vigueur.

On ne saurait trop en prendre à son aise avec des adversaires, et Direction et Ministère s'accordent de l'accord le plus parfait sur ce point.

L'administration n'hésite jamais quand elle trouve à molester les détenus politiques ; elle a si bien pris l'habitude de les considérer, non comme des adversaires, mais comme des criminels, qu'elle se garde

bien de laisser passer, sans en tirer profit, la moindre occasion de leur être désagréable.

Aussi, le 2 décembre 1890, sans que nous pûmes en savoir le véritable motif, le gardien préposé au service général vint faire le relevé des objets qui se trouvaient dans nos cellules, et nous déclarer qu'il allait procéder à l'enlèvement de tout ce qui n'était point réglementaire. On bouleversa nos lits pour en retirer un matelas et une couverture; on fit disparaître également les cuvettes et les pots à eau dont nous nous servions pour notre toilette.

Nous nous réunîmes aussitôt pour délibérer sur la situation nouvelle, et, d'un accord commun, nous résolûmes de protester contre cette double mesure. Il gelait à dix degrés. Le moment était propice pour faire aboutir nos réclamations.

Sur la demande de mes amis, je rédigeai immédiatement la lettre suivante :

« Prison de Sainte-Pélagie, 2 décembre 1890.

» Monsieur le Directeur,

» La presse jusqu'à ce jour a eu la bonne habitude de prendre la défense de ses membres molestés, surtout lorsqu'ils se trouvent en prison.

» Nous osons espérer qu'aujourd'hui, elle ne faillira pas à ce devoir, et nous aidera, par une large publicité, à protester contre les tendances de

l'administration de Sainte-Pélagie, et du Ministère dont elle se fait, sans aucun doute, l'exécutrice des basses-œuvres.

» On ne se contente plus de nous donner une nourriture infecte, et dont plusieurs de nous ne peuvent manger; on ne se contente plus de nous traiter comme jamais la Restauration, la Monarchie de Juillet ou l'Empire n'ont traité leurs adversaires; on ne se contente plus de nous soumettre à une surveillance de tous les instants, aussi injurieuse et humiliante pour notre dignité, que tracassière pour les parents et amis qui viennent nous visiter; on en vient à nous traiter en gens dont on veut détruire la résistance par les mesures les plus vexatoires.

» Ce matin, à neuf heures, on nous a enlevé nos matelas, et on ne nous a laissé que deux couvertures de laine, sales et presque percées à jour, insuffisantes à nous protéger contre le froid; on nous a supprimé nos cuvettes et nos pots à eau, et, désormais, si nous voulons nous laver, nous serons forcés d'aller le faire dans la cour.

» Un pareil régime est insupportable. Nous n'en voulons plus, et nous ferons le nécessaire pour le faire cesser.

» Veuillez donc, monsieur le Directeur, nous aider dans cette campagne qui intéresse tous les membres de la presse, et recevoir l'expression de nos sentiments les plus distingués :

» Emile Couret, L. Maës, A. Ballière, Georges Brunet, Gaston Dumont, G. Cabot, Ernest Gégout, Ch. Malato, détenus politiques.

» Pour copie conforme,

» EMILE COURET. »

En moins de deux heures, quarante copies de cette lettre furent faites, et jetées à la poste à l'adresse de tous les journaux de Paris. Une copie en fut également envoyée au Directeur de la prison, et à l'entrepreneur, M. Lhermitte.

Inutile de dire que ces deux messieurs, devant nous, se rejetèrent, l'un sur l'autre, la responsabilité du fait accompli.

Sur ces entrefaites, à trois heures de l'après-midi, notre ami Ballière était remis en liberté.

Toute la presse fit chorus avec nous, et, pendant plus de huit jours, ne cessa de demander une amélioration à notre sort.

Le ministère s'était ému, et, dès le 4 décembre, nous avait envoyé un inspecteur général des services administratifs, M. Puibaraud, avec la charge de recueillir nos doléances.

Ce fonctionnaire fut charmant; nous assura, comme toujours, de la sollicitude du ministre, et nous pria de rédiger une note qui pût servir de base à son rapport.

Voici cette note telle que je la composai et que mes co-détenus voulurent bien la signer :

« Monsieur l'Inspecteur général,

» Lors de votre visite, ce matin, vous avez exprimé le désir de voir exposées par nous, dans une note, les réclamations que nous avons à formuler, et que vous voudrez bien soumettre à M. le ministre de l'intérieur.

» Voici ce que nous désirons :

» 1° Une amélioration de la nourriture qui nous est servie. Vous avez été à même de juger du bien-fondé de cette réclamation : les vivres sont malpropres, au point qu'il nous a été donné d'y trouver des vers — et, de plus, insuffisants.

» 2° La fourniture par l'administration, de couvertures, de bois, de cuvettes et de pots à eau, pour que les faits qui ont motivé votre venue ne puissent se renouveler.

» 3° L'éclairage, le soir, de nos cellules, de la tombée de la nuit à neuf heures au *minimum*. On en fournit au Dépôt, et il n'est pas de prison où les détenus restent totalement privés de lumière.

» 4° L'autorisation de publier, sous notre nom, ou sous notre pseudonyme, des articles purement littéraires ou scientifiques, dans la presse quotidienne.

» 5° La suppression du parloir et la permission

pour tous nos parents ou amis, dûment autorisés, de nous voir dans nos cellules, en dehors de la surveillance d'un gardien. Ces visites avaient lieu, même en 1883, de neuf heures du matin à cinq heures du soir.

» Nous demandons leur rétablissement dans les mêmes conditions, et aux mêmes heures.

» On nous objectera peut-être, monsieur l'Inspecteur général, que c'est la refonte du règlement que nous demandons.

» C'est cela même, en effet, et après vos bonnes paroles de ce matin, nous nous permettons d'espérer que vous voudrez bien nous appuyer dans nos revendications.

» Veuillez agréer, etc... »

Le directeur de Pélagie prit connaissance de cette lettre, et avant même toute autre intervention, nous fit donner un matelas, une cuvette, un pot à eau, et une grande bougie pour chaque cellule, et pour deux jours.

Le 6 décembre, le conseiller général Georges Berry voulut pénétrer jusqu'à nous. On le lui interdit. La question fut portée au conseil, deux jours après.

« Vous savez, déclara M. G. Berry, devant cette assemblée, que des plaintes ont été adressées, dans ces derniers temps, aux journaux et à plusieurs membres de cette assemblée, au sujet du régime de

la prison de Sainte-Pélagie où sont enfermés les détenus politiques.

» J'ai voulu m'assurer par moi-même du bien fondé de ces réclamations. Le directeur de l'établissement m'a refusé de voir, non seulement les détenus, ce que je ne demandais pas d'ailleurs, mais même les locaux et leur aménagement dont on se plaignait.

» Cela est d'autant plus surprenant que plusieurs fois déjà, j'ai pénétré dans cet établissement départemental avec mon titre de conseiller du département, sans aucun empêchement, ce qui ne m'a pas peu confirmé dans cette persuasion que les détenus politiques avaient raison.

» Bien qu'il ait muré sa prison, le directeur a convenu toutefois que des taquineries avaient été faites aux détenus par l'entrepreneur : on leur a enlevé, m'a-t-il dit, un matelas, une couverture, juste au moment des grands froids ; la cuvette et le pot à eau même, dont ils se servaient, leur ont été repris, alors qu'ils en avaient le plus besoin, et que l'eau était gelée dans la cour. Il a ajouté qu'il déplorait ces faits et avait essayé d'y remédier ; il ne m'a pas caché que la nourriture était insuffisante pour ceux qui ne la faisaient pas venir du dehors...

» A tout cela, il a déclaré qu'il ne pouvait rien, puisqu'il existait un cahier des charges régissant l'administration intérieure de l'établissement.

» Telle est la situation qui nous a été exposée par le directeur et que je n'ai pas eu le pouvoir de contrôler. Aussi, en présence du refus formel de me laisser pénétrer dans un immeuble départemental, j'ai dû, en me retirant, faire toutes mes réserves.

» J'ajoute qu'il existe à Sainte-Pélagie une promiscuité déplorable entre les détenus de droit commun et les détenus pour faits de politique ou de presse (1).

» Malgré les dénégations du directeur, je suis sûr que tous les services, magasins, greffes, etc., sont communs, sauf le logement et les salles de repos (2).

» Cette promiscuité résulte de cette prison où sont enfermés indistinctement voleurs et journalistes. Il y a là une lacune à combler.

» Ce sera aussi la seule façon de ne plus avoir pour les uns et les autres un règlement (3) et un cahier des charges uniques, cause tout ce mal. Et, à ce propos, je dois déclarer que l'entrepreneur-concessionnaire qui a signé le cahier des charges m'a écrit tout à l'heure, pour démentir les affirmations de la direction, qui lui renvoyait toute la responsabilité. Il déclare qu'aucune taquinerie n'a été faite aux détenus par lui, et il se met à la disposition du conseil général pour se disculper de ces allégations.

(1) Complètement inexact.

(2) Egalemeut inexact.

(3) M. Berry joue de malheur. Les règlements sont différents.

» De plus, M. le ministre de l'intérieur, par l'intermédiaire de M. Herbette, a bien voulu m'informer qu'un inspecteur avait été désigné pour faire la lumière sur la question : attendons cette lumière, et souhaitons surtout qu'elle nous éclaire le plus tôt possible.

» Mais, comme nous pourrions attendre longtemps, et qu'il s'agit de prendre des mesures immédiates, je crois qu'il est nécessaire de séparer, avant la fin de l'année, les détenus politiques des détenus de droit commun.

» Il sera facile, pour cela, d'affecter un immeuble départemental vacant à l'incarcération des détenus politiques ; ce sera le seul moyen de les soustraire à un règlement unique et à une promiscuité inévitable à Sainte-Pélagie.

» C'est pourquoi j'ai l'honneur de déposer la proposition suivante :

» Le Conseil,

» Délibère :

» L'administration est invitée à s'entendre avant la fin de l'année, avec l'Etat, pour l'aménagement d'un immeuble départemental destiné à recevoir exclusivement les détenus politiques et à les soustraire à un régime inacceptable.

» Signé : GEORGES BERRY, CHAUVIÈRE. »

M. Vaillant intervint alors, et pour donner plus de poids à la protestation du Conseil, déposa une demande d'amnistie :

« Nous, représentants de la population républicaine-socialiste et ouvrière de Paris, nous ne voulons pas qu'il y ait un seul républicain ou socialiste, ou gréviste, dans les prisons de la République, et nous protestons contre le maintien de Cyvoct au bagne.

» C'est pourquoi je dépose la proposition suivante pour laquelle je demande l'urgence :

« Le Conseil général,

» Considérant :

» Que les condamnés politiques sont soumis, à Sainte-Pélagie, à des vexations auxquelles, sous l'Empire même, et d'après leur déclaration, les républicains condamnés n'étaient pas exposés.

» Que le Gouvernement ne met en liberté que les monarchistes et les boulangistes.

» Emet le vœu d'une amnistie pleine et entière de tous les citoyens républicains et grévistes condamnés pour cas de réunion, de presse, de grève, et pour faits connexes.

» Signé : VAILLANT, CHAUVIÈRE,
LONGUET, ROUANET (1). »

(1) *Bulletin municipal officiel* du mardi 9 décembre 1890, p. 3717 et suiv.

Ces deux projets de délibération ont été adoptés à l'unanimité des conseillers, moins trois — trois *républicains* !

En 1887, lors de la discussion du budget des prisons, M. Vaillant avait déjà demandé, au nom de la commission dont il était le rapporteur, la désaffectation de Sainte-Pélagie, en s'appuyant sur l'avis du conseil d'hygiène et de salubrité.

Cet avis était ainsi conçu :

« Cet immeuble est l'une des prisons les plus défectueuses du département de la Seine.... cours profondes, humides, sombres.... humidité et obscurité plus grandes encore à l'intérieur.... Sauf les ateliers, nul local n'est éclairé au gaz.... les chambres des détenus sont privées de toute lumière artificielle. » Et M. Vaillant ajoutait : « Il faut donc insister pour que, au plus tôt, par la construction d'une prison salubre, hors des murs de Paris, la prison de Sainte-Pélagie puisse être évacuée et désaffectée (1) ».

Le 5 novembre 1888, la commission n'ayant pas encore exécuté la délibération du Conseil général, M. Vaillant demanda les causes de ce retard, et M. le secrétaire général de la Préfecture de police lui répondit : « Il est exact que la commission d'hygiène, par l'organe du docteur Collin, a déclaré que Sainte-

(1) Rapport présenté par M. Vaillant, au nom de la première commission du budget du service pénitentiaire pour 1888, p. 10.

Pélagie était dans des conditions déplorables au point de vue hygiénique, et réclamé sa désaffectation dans le plus bref délai possible.

» Je n'ai pas d'autre avis à émettre. Je me borne-
rai sur ce point à me joindre à M. Vaillant pour
demander au Conseil général de trancher aussi
promptement que possible la grande question de la
réorganisation des prisons de la Seine (1). »

Il a fallu les plaintes des détenus politiques
de 1890 pour rappeler au Conseil général que la
prison de la rue du Puits-de-l'Ermite n'avait pas
encore disparu.

Il a voté, une fois de plus, la désaffectation ! Aura-
t-elle lieu !

Toujours est-il que des renseignements certains
nous permettent d'affirmer que les détenus poli-
tiques seront, avant peu, transférés dans une maison
départementale où ils seront seuls, et suivant l'ex-
pression de M. Fallières, alors ministre de la jus-
tice, « considérés plutôt comme des officiers aux
arrêts que comme des prisonniers. »

Sainte-Pélagie aura vécu !

(1) *Bulletin municipal officiel* du mardi 6 novembre 1888,
p. 2333.

CHAPITRE XVII

De 1891 à nos jours. — Édouard Drumont. — Les anarchistes.
— Une épidémie de typhus. — Mesures arbitraires. — Con-
clusion.

Après mon départ de Sainte-Pélagie, le premier
hôte célèbre qui y fut interné fut le célèbre anti-
sémite Édouard Drumont.

Édouard Drumont, dans ses livres, dans la *Libre
Parole*, avait attaqué durement les ploutocrates.
Ceux-ci se vengèrent durement aussi, et l'écrivain
dut payer de six mois de prison quelques phrases
contre les amis de M. le baron de Rothschild.

Il se rencontra à Pélagie avec des anarchistes
auxquels dans son journal il sut rendre justice.
Il les considéra comme de braves gens, et, au-
jourd'hui qu'un exil volontaire l'a mis à même
d'exprimer plus franchement encore que par le passé

son opinion, il est certain qu'il regrette de ne pas les avoir à ses côtés dans la lutte entreprise contre l'opportunisme.

A Sainte-Pélagie Drumont fut bien traité. Il ne connut aucune des amertumes du règlement, et ses articles parvinrent inviolés et régulièrement à la *Libre Parole* qui, sous le pseudonyme de Silvio Pellico, les inséra.

De nombreux amis le visitèrent pendant sa captivité, et son journal n'eut pas à souffrir de son incarcération.

En 1893 — j'étais alors à la prison de Clairvaux — où le duc d'Orléans laissa de si mauvais souvenirs! — une épidémie de typhus éclata dans la prison de la rue de la Clef.

D'abord, le directeur, sur les instructions de son chef hiérarchique, M. Duflos, directeur du service pénitentiaire, refusa de se prêter aux interviews des journalistes curieux, mais il dut céder, et sans avouer que le typhus était dans sa maison, il voulut bien reconnaître qu'on avait constaté l'existence de migraines, de maux de gorge, de fièvres.

Quant au typhus, naturellement, il n'avait jamais osé venir jusqu'à la vieille mesure!

Les détenus politiques n'avaient pas les mêmes raisons de se taire que l'excellent M. Patin.

Ils protestèrent énergiquement, et Gaston Méry, qui eut l'occasion de les voir, put écrire :

« J'arrive dans la cellule de Zévaco. Je le trouve allongé sur son lit.

» Je suis tout d'abord frappé par sa mine fatiguée, son teint plombé. Sa femme est à ses côtés. Sans lui dire tout d'abord ce que pense de lui et de sa maladie le directeur, je lui demande comment il va.

— Un peu mieux cette après-midi. Ce matin, ça n'allait pas. J'avais une fièvre de cheval... Quand j'ai la fièvre, moi, j'ai peur et je ne puis rester au lit. Je me suis donc levé. Je suis allé faire un tour dans les cellules des camarades... Mais je ne me tenais pas debout... J'ai dû revenir me coucher... J'avais des frissons... Le médecin m'a ordonné différentes choses : purgatif, potion à l'antipyrine, que sais-je!... Dans quelques jours, je serai complètement rétabli. Mais si vous m'aviez vu dimanche!... Toute la matinée, j'ai eu le délire, puis une migraine atroce, fièvre, et tout ce qui s'ensuit. Trois fois par jour le médecin me faisait mettre un thermomètre sous les aisselles pour prendre ma température... Bref je n'en menais pas large.

» Alors, l'interrompant :

— Le directeur prétend que vous jouez la comédie...

» A ces mots Zévaco, que la fièvre excite encore, s'emporte. Morel, Durey, Pemjean, qui nous ont rejoints, protestent avec énergie. Pas malade, ce pauvre Zévaco! je renonce à peindre la surprise

indignée de tous ses compagnons. Et, de fait, les propos que m'a tenus le directeur sont incompréhensibles. Lui-même a dit à Morel textuellement, il y a deux jours : « Le seul qui soit malade, c'est » Zévaco. »

Quant à Martinet il ne voulut jamais avouer qu'il avait le typhus, et comme la presse demandait sur l'initiative de Séverine l'élargissement des détenus politiques de Sainte-Pélagie, il crut devoir réclamer, en même temps, celui des prisonniers de Clairvaux autrement traités que les premiers.

— Je me porte comme le Pont-Neuf! dit-il aux journalistes et à l'inspecteur général. Tous, à part moi, ont été plus ou moins malades — mais pas du typhus, entendez-vous bien — de l'influenza. Le plus atteint de tous a été Zévaco. Lui, sans parti pris, a été sérieusement malade.

— Je ne protesterai pas, ajouta Martinet, si on nous met en liberté, mais il y a à Clairvaux des « politiques » aussi intéressants que nous et je demande également leur mise en liberté : Ce sont Émile Couret, quinze mois de prison pour un article de *l'Égalité*; Sébastien Faure, dix-huit mois pour une conférence, dans le midi; Bourguier et Berthault deux ans, ainsi que Fortuné Henry, le fils de l'ancien membre de la Commune : tous frappés pour des délits qui remontent à 1890!

En réalité, le typhus n'a jamais frappé personne à

Sainte-Pélagie, mais aussi bien de l'enquête faite par l'inspecteur délégué par le ministère de l'Intérieur que des renseignements recueillis par la presse parisienne, il ressort qu'une véritable épidémie de grippe a régné à Sainte-Pélagie, pendant plus d'un mois.

A la suite du rapport du bureau des prisons, le Conseil des Ministres s'émut, et le 20 avril 1893, il fut décidé qu'aucune mesure de faveur ne serait prise en faveur de Zo d'Axa et de Gérault-Richard.

Les décisions ministérielles ne sont jamais que provisoires, heureusement! — Aussi, le 13 mai, les portes de Sainte-Pélagie s'ouvrirent-elles pour plusieurs détenus politiques qui furent rendus à la liberté, par mesure de libération conditionnelle, avant l'expiration de leurs peines.

Les bénéficiaires de cette mesure furent : Michel Zévaco, condamné à six mois de prison, pour un discours dans une réunion publique, et qui n'avait plus qu'un mois et quelques jours à faire; Pemjean, qui avait fait quatre mois sur huit; Durey, gérant du *Père Peinard*, et Camille de Sainte-Croix.

Quant à Gérault-Richard, il avait été relâché quelques jours auparavant, en vertu d'une grâce accordée par le Président de la République.

Ces diverses mesures furent l'épilogue de la campagne de presse entreprise à propos de l'épidémie d'influenza qui s'était déclarée dans la maison d'arrêt de la rue de la Clef.

Une pétition, signée par plus de deux cents journalistes, avait été remise au ministre de l'Intérieur à l'effet d'obtenir la libération des condamnés politiques, mais, en crainte d'événements graves, le ministre avait voulu attendre que le 1^{er} mai fût passé.

Aujourd'hui plus que jamais, la vieille prison doit disparaître.

C'est le vœu du Conseil général de la Seine. Puisse-t-il être exaucé !

En attendant, l'ancien directeur du Dépôt, M. Fabre, un galant homme, un esprit cultivé, interprète le règlement au mieux des intérêts de tous.

La tradition aurait-elle changé ? Nous le désirons vivement, et, pour nous, et pour tous ceux qui, à notre époque, sont exposés, de par leur franchise, à passer quelques jours ou quelques mois à l'ombre des murs épais de Sainte-Pélagie !

FIN

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES DÉTENUS POLITIQUES DE SAINTE-PÉLAGIE

On sait avec quel soin jaloux l'Administration pénitentiaire veille sur les registres d'érou.

Les consulter est impossible, et si cette impossibilité a du *bon* en ce qui concerne les *droit commun*, ce même *bon* n'existe pas quand il s'agit des *politiques*.

Divulguer les noms des premiers peut porter atteinte à leurs intérêts, sinon à leur réputation.

Pour les autres, c'est les glorifier, en quelque sorte.

Aussi, le Ministère de l'Intérieur et la Préfecture de Police refusent-ils de communiquer aux historiens les listes des victimes des Gouvernements qui se sont succédé en France.

Dans ces conditions, le lecteur comprendra que des oublis, des omissions — toujours involontaires

Béranger (1),	1820-1830	Bigot,	1851
Bérard (2),	1832	Billery,	1848-1849
Bérard,	1851	Billot,	1835
Beretta,	1849-1850	Bisson,	1848-1849
Bergau,	1851	Bisson,	1849-1850
Bernard,	1848-1849	Bixio (4),	1851
Bernard,	1851	Blain (E.),	*
Bernicaut,	1851	Blancq,	1848-1849
Berryer-Fontaine,	1834	Blanquet,	1851
Bert,	1820-1830	Blanqui, 1835, 1860, 1861	
Bert,	1849-1850	Blay,	1851
Berthier,	1832	Blick,	1848-1849
Berthomet,	1851	Blin,	1857-1858
Bertin,	1848-1849	Blondeau,	1830-1840
Bertrand,	1820-1830	Bochamp,	1848-1849
Bertrand,	1851	Bocquet,	1849-1850
Bertrand,	1857-1858	Boison,	1862
Besse (3),	1851	Boiteux,	1851
Bessonneau,	1848-1849	Boivin,	1830-1840
Beugnet,	1851	Bolâtre,	1875
Beurier,	1851	Bomard,	1857-1858
Beurthe,	1862	Bondu,	1851
Bézar, d,	1851	Bonhomme,	1851
Bézières (Victor),	1830-1840	Bonias,	1832
Bibrant,	1851	Bonnaire (5),	1820-1830

(1) Le chansonnier populaire.

(2) L'auteur des *Cancans*.

(3) Représentant de la Dordogne.

(4) Représentant du Doubs.

(5) Le général Bonnaire, mort dans la prison.

Bonnard (de),	1849-1850	Bouthier,	1851
Bonnefon (1),	1890	Bouticard,	1851
Bonnefond,	1835	Bouvenaut,	1851
Bonnerot,	1862	Bouvier,	1851
Bonnet,	1848-1849	Bouvier,	1878
Bonnin	1820-1830	Boyer,	1832
Boret,	1851	Boyer,	1851
Bossan,	1848-1849	Bramet,	1851
Bossu,	1851	Brasseur,	1866-1867
Bouas (2),	1849-1850	Brast,	1851
Boubée (Simon) (3),	1882	Bratiano (J.),	1854
Boncelot,	1832	Braux (4),	1820-1830
Boucher,	1851	Bréant,	1851
Bougeard,	1865	Brémont,	1848-1849
Bouquerol,	1851	Bretagne,	1862
Boulabert,	1885	Breton,	1851
Boulat,	1851	Breveau,	*
Boulliet,	1830-1840	Briant (Baron de),	1832
Boulogne (Achille),	1890	Brideau,	1867
Bouquand,	1851	Brienne,	1857-1858
Bouquet,	1851	Brière,	1848-1849
Bourgoin,	1830-1840	Britaut,	1851
Bourguignon,	1851	Brille,	1851
Bouriot,	1851	Brissat,	1851
Bouron,	1851	Brosse,	1832
Boussin,	1851	Broussin,	1851

(1) Ex-directeur-gérant du *Triboulet*, un de nos plus distingués écrivains.(2) Auteur de *Quatre hommes et un caporal*.(3) Rédacteur à la *Gazette de France*.

(4) Emile de Braux, le célèbre chansonnier.

Brunet,	1851	Canis (4),	1851
Brunet (Georges),	1890	Canon,	1851
Brussard,	1851	Cantagrel,	1872
Brutinel-Nadal,	1850	Cantel,	1848-1849
Bruyère,	1851	Capen,	1851
Bruot,	1851	Capoul,	1885
Burgard (1),	1851	Caraguel (Etienne),	1851
Bussièrès,	1852	Carence,	1851
Bussy (H. de),	1832	Carier,	1857-1858
Buvigné (2),	1849-1850	Carlu,	1848-1849
C			
Cabaret,	1851	Garon,	1851
Cabaron,	1848-1849	Carré,	1851
Cabot (Gabriel),	1890	Carrel (Armand),	1830
Cachet,	1851	Cassano,	1878
Caffin,	1851	Casse,	1851
Caillava (J.) (3),	1890	Casse (Germain) (5),	1862-1867
Caillet,	1851		
Calais,	1851	Castagnary (6),	1864
Callavaz (Achille),	1866	Castagnié,	1849-1850
Callé,	1851	Castau,	1832
Camuset,	1795	Castelin (André) (7),	1890
Campué,	*	Cauchois-Lemaire (8),	1833
		Cauline,	1851
		Caussidière,	1834

(1) Représentant du Haut-Rhin.

(2) Ex-représentant du peuple.

(3) Ex-gérant de l'*Egalité*.

(4) Avocat.

(5) Depuis député, puis gouverneur de la Guadeloupe.

(6) Depuis directeur des Beaux-Arts.

(7) Alors Directeur de la *Cocarde*, et député de l'Aisne.(8) Rédacteur au *Bon Sens*.

Cantinot,	1851	Chatelain,	1820-1830
Cellier,	1832	Chatel (3),	1849-1850
Cervin,	1848-1849	Chaudey (4),	1871
Chabérin,	1851	Chaumette,	1860-1861
Chaigneau,	*	Chausse (5),	*
Chaix (1),	1851	Chauvelot,	1849-1850
Chamblatius,	1851	Chauvière (6),	1869
Chambrand,	1851	Chavois,	1851
Champion,	1851	Chevalier,	1851
Champy,	1851	Chevillon,	1851
Chaponi,	1873	Chevretot,	1851
Chapron,	1851	Chevretot (Louis),	1851
Charbonnié,	1857	Chevière,	1851
Charbonnier de la Guesne-		Chirac (7),	1889
rie,	1832	Cholat (8),	1851
Charnay (Maurice) (2),	1893	Choteau,	1848-1849
Charrey,	1851	Chouteau,	1867
Charuel,	1851	Chrétien,	1851
Charveau,	1851	Cladel (Léon) (9),	1876
Charvet,	1851	Clarier,	1851

(1) Représentant des Hautes-Alpes.

(2) Rédacteur à la *Petite République*.(3) L'abbé Chatel, dit le *Primat des Gaules*.

(4) Gustave Chaudey, ex-adjoint au maire de Paris, fusillé à Sainte-Pélagie.

(5) Depuis conseiller prud'homme et conseiller municipal de Paris.

(6) Aujourd'hui député du XV^e arrondissement de Paris.(7) Auteur de nombreux livres contre la Banque; condamné pour la préface de *Mes Dossiers*, ouvrage de Numa Gilly.

(8) Représentant de l'Isère.

(9) Condamné pour « *Une Maudite* », article paru dans l'*Événement*.

Claude,	1868	Coquet,	1851
Clémenceau (1),	1862	Coquille,	1851
Clément,	1857-1858	Corbeau,	1851
Clément (J.-B.),	1870	Cornu (4),	1867
Cocher,	1851	Cortey,	1794
Cochillard,	1848	Cosson,	1863-1864
Coindet,	1851	Courbet (5)	
Colfavru (2),	1851	Courcelles,	1851
Colin,	1857-1858	Couret (Emile) (6),	1890
Colin (fils),	1832	Courier (Paul-Louis),	1820-
Colin (père),	1832		1830
Collet,	1830-1840	Cournet (7),	1849-1850
Collet,	1851	Courot,	1851
Collignon,	1851	Courtay	1830-1840
Collin,	1849-1850	Courtois	1848
Colombat,	1832	Courty	1858-1859
Colzy,	1851	Cousin (Victor),	1851
Combalot (3),	1840-1847	Couttet,	1851
Combe,	1851	Couvrard,	1851
Combray,	1848-1849	Créancy,	1862
Coutier,	1851	Crevat,	1834
Copineau,	1854	Crié (A),	1883

(1) Depuis député.

(2) Représentant de Saône-et-Loire; depuis, député de Seine-et-Oise.

(3) Ecclésiastique distingué.

(4) Professeur de philosophie.

(5) Le peintre célèbre.

(6) Condamné, le 13 février 1890, à six mois de prison et 1,000 francs d'amende pour provocation à l'insurrection, et à quinze mois et 3,000 francs d'amende, le 6 avril de la même année.

(7) Depuis membre de la Commune de Paris.

Crosnier,	1851	Deherme,	1888
Cuisinier,	1848-1849	Deitché,	1851
Cunard,	1835	Delacroix,	1851
Cunot,	1851	Delahaye,	1848-1849
Cuny,	1830-1840	Delahaye,	1851
		Delahaye (1),	1892
		Delamarre,	1851
		Delat	1851
		Delaulne,	1832
Dacosta,	1851	Delahuny,	1830-1840
Dalot,	1848-1849	Delavay,	1830-1840
Dambreville.	1848-1849	Delaville.	1851
Dancé,	1857-1858	Delbetz (2),	1851
Danton,	1830-1840	Delbreuil (3),	1854
Daoul	1832	Delbrouk,	1849-1850
Dargent	1848-1849	Delcamp,	1851
Daumier,	1830-1840	Delclos,	1851
Dautresme,	1867	Delente,	1834
Davancier,	1830-1840	Delescluze,	1854
David,	1851	Deley (Pierre),	1857-1858
Daxheloffer,	1832	Delézie,	1851
Debray,	1851	Delfour,	1851
Debret,	1851	Deliquet,	1851
Debrot,	1867	Delort,	1851
Decharencé,	1851	Delpierre (4),	1890
Degré,	1848-1850		

D

(1) Ancien député.

(2) Représentant de la Dordogne.

(3) Rédacteur de la *Gazette du Midi*.

(4) Gérant de *l'Intransigeant*; y retourna en 1892 et y est encore en 1894.

Delprat,	1851	Dominile,	1848-1849
Delsue,	1851	Dormoy,	1878-1883
Demange,	1851	Dormoy,	1887
Demaret,	1851	Donas,	1848-1849
Deminata,	1851	Dourille (H.),	1843
Dentu (1),	1832	Dreyfus (4),	1874
Denus,	1851	Drouart,	1851
Depacter,	1851	Drouelle,	1851
Deranin,	1848-1849	Droust,	1851
Derene,	1851	Dubarry,	1851
Dereure,	1870	Duberttrand,	1851
Desailly,	1851	Dubois,	1820-1830
Descary,	1851	Dubois,	1851
Deschamps,	1851	Dubois (J.),	1866-1867
Desclaux,	1851	Dubois (Philippe) (5),	1894
Descloux,	1832	Dubos,	1851
Descoins,	1851	Dubos (D ^r),	1857-1858
Desloges,	1849-1850	Dubosc,	1851
Desmazeaux,	*	Dubraus,	1851
Deubela,	1885	Ducange (Victor),	1820-1830
Devertus (2),	1887	Duchâteau,	1851
Deville (Gabriel) (3),	1876	Duchâtelet,	1830-1840
Devouzy,	1851	Duchêne (G.),	1846-1847 et
Didier,	1851		1866-1867
Dieudé,	1832	Ducleuziou,	1862

(1) L'éditeur.

(2) Ex-rédacteur anarchiste au *Cri du Peuple*.

(3) Ex-rédacteur au *Socialiste de J. Guesde*.

(4) Camille Dreyfus, aujourd'hui directeur de la *Nation* et ancien député de Paris.

(5) Rédacteur à *l'Intransigeant*.

Ducret (1),	1893	Dutertre,	1832
Ducros,	1851	Dutez,	1851
Dufresne,	1848-1849	Duteil,	1851
Dugatte,	1851	Dutillet,	1833
Dujardin,	1848-1849	Duverdier,	1851
Dumas,	1851	Duvergier (3),	1821
Dumineray,	1863-1864	Duvergier de Hauranne (4),	1851
Dumoulin,	1832		1851
Dumoustier,	1851	Duvernois (Clément),	1866
Dupin,	1830-1840		
Dupinpoux,	1851	E	
Duplex,	1794	Edel,	1848-1849
Dupont-Athase,	1849	Edet,	1851
Dupoty (2),	1840-1847	Edling,	1851
Durand,	1851-	Enne (Francis) (5),	*
	1857-1858	Ernoul,	1851
Durey,	1893	Ecrivieux (d'),	1832
Durier,	1848-1849	Esnée,	1851
Durin,	1835	Espach,	1851
Durin,	1849-1850	Etiam,	1851
Duseigneur,	1851	Eudes (6),	1866-1867
Dusoubs,	1851	Eyma (Xavier),	1866-1867

(1) Ex-directeur de la *Cocarde*, poursuivi pour publication de faux documents, fut, pendant son séjour à Pélagie, indemnisé par le Ministère de l'Intérieur, M. Dupuy étant titulaire du portefeuille.

(2) Rédacteur à la *Réforme*.

(3) Colonel Duvergier, s'évada de Sainte-Pélagie.

(4) Représentant du Cher.

(5) Romancier populaire.

(6) Ex-délégué à la Guerre, sous la Commune, mourut en 1888 de la rupture d'un anévrisme, au milieu d'un discours, en réunion publique, lors de la grève des terrassiers.

F			
		Feuillâtre,	1848-1849
		Feuillâtre,	1854
		Filiâtre,	1876
Fabre,	1851	Finel,	1851
Fabre,	1858-1859	Fiolet,	1849-1850
Fabre (Dr),	1858-1859	Fischer,	1848-1849
Faille,	1848-1849	Fizanne,	1832
Faivre,	1848-1849	Fizelière (De la) (4),	1857
Fallard,	1835	Flament,	1851
Farcot,	1851	Fleury,	1851
Farest,	1851	Fleury (Madame),	1794
Fargues,	1832	Florac (de),	1832
Faroux,	1851	Floriac (de),	1832
Fatou,	1851	Fomberteaut (fils),	1835
Faucon,	1851	Fomberteaut (père),	1835
Faure (1)	1851	Fontaine,	1851
Faure (Emile),	1866-1867	Fontaines,	1834
Feauveau,	1851	Fonvielle,	1866-1867
Fenet,	1849-1850	Fortier,	1851
Fermanel,	1848-1849	Fortier (Auguste),	1832
Fermet,	1865	Fougère,	1851
Ferrand,	1851	Fouillout,	1851
Ferreyrol (2)	1890	Fourestier,	1885
Ferrier (Emile) (3),	1890	Fournier,	1834
Feugray,	1851		

(1) Représentant du Rhône.

(2) J.-B. Ferreyrol, condamné à quinze jours de prison pour avoir édité *La Naiade* de M. Larocque.

(3) Directeur de la *Voie ferrée*. A fait quatre jours de prison et inscrit son nom sur tous les murs et dans toutes les cellules. *Ubique scribuntur nomina...* On sait le reste.

(4) Rédacteur de la *Patrie*.

Fouy,	1832	Gabra,	1854
Fragot,	1851	Gagnot,	1851
Framery (Raoul),	*	Gaillard,	1830-1840
François,	1848-1849	Gaillard,	1887-1889
François,	1857-1858	Gaker,	1851
Francoz,	1851	Galais (Léonard),	1820-1830
Fraseau,	1851	Gallot,	1851
Fraud,	1848-1849	Galois,	1830-1840
Frayse (Ph.) (1),	1890	Galtier,	1848-1849
Frémont,	1835	Gambon (2),	1851
Erion,	1851	Garnier (3),	1858
Erior,	1848-1849	Gastineau (B.) (4),	1866-
Friquet,	1851		1867
Fritet,	1851	Gatelet,	1851
Frizon,	1851	Gaunier,	1848-1849
Fruseau,	1851	Gauthier,	1857-1858
		Gautier (Emile) (5),	1883
		Gavaut,	1851
		Geambier,	1851
		Gebel,	1862

G

Gaboriau (Emile), 1851

(1) Gérant du *Suffrage universel* d'Angoulême. Venu exprès à Paris pour faire quarante-huit heures de prison, se fit accompagner par toute sa famille.

(2) Représentant de la Nièvre.

(3) Editeur du livre condamné de J.-P. Proudhon, *De la Justice dans la Révolution et dans l'Eglise*.

(4) Benjamin Gastineau, publiciste et romancier. Depuis, directeur de la Bibliothèque Nationale, sous la Commune.

(5) Condamné à cinq ans de détention pour le complot de Lyon, par la cour d'assises du Rhône, en 1882. Commença sa peine à Clairvaux, la finit à Pélagie. — Aujourd'hui, rédacteur au *Figaro*, au *XXIX^e Siècle*, à l'*Eclair*, etc.

Gégout (Ernest) (1),	1890-	Gilles,	1851
	1891	Gilly (Numa) (5),	1889
Genay (2),	1889	Girard,	1851
Genevet,	1851	Girardin (de) fils, 1866-1867	
Genoude (de) (3), 1830-1840-		Giraud,	1890
	1847	Girault,	1885
Genouillé,	1867	Godard,	1851
Genton,	1866-1867	Godefroy-Cavaignac,	1834
Geoffroy,	1832	Godichet,	1867
Geoffroy,	1835	Golloboff,	1851
Gérard,	1854	Gomez,	1854
Géraud,	1857-1858	Gonnet,	1851
Gérault-Richard (4), 1891-		Gorand,	1867
	1893-1894	Goret,	1851
Gerbeaud,	1878	Gorgnan,	1851
Gerbeaut,	1851	Gornion,	1851
Gerbier,	1862	Gossier,	1848-1849
Germain,	1851	Goualard,	1851
Gervais (Dr),	1832	Goujon,	1831
Gervais (de Caen), 1830-1840		Goulard,	1851
Gibrenne,	1851	Goullé (Albert) (6),	1894

(1) Ancien sous-préfet et inspecteur du service des enfants assistés de la Seine. Depuis anarchiste; aujourd'hui publiciste.

(2) Gérant de la *Lanterne*.

(3) Directeur de la *Gazette de France*.

(4) Alors secrétaire de la *Bataille*, aujourd'hui directeur du *Chambard*. Condamné en octobre 1894 pour outrages au Président de la République, en dépit, ou plutôt à cause de la magnifique plaidoirie de Jaurès, est aujourd'hui à Sainte-Pélagie pour un an.

(5) Ancien député de Nîmes, condamné comme auteur de *Mes dossiers*.

(6) Le sympathique écrivain socialiste.

Gout,	1851	Guesde (Jules) (3),	1881
Gradet,	1848-1849	Guichard,	1851
Graigil,	1851	Guichet,	1849
Granger,	1867	Guillemin,	1851
Grangier,	1851	Guillon,	1851
Granschelager,	1851	Guillot,	1851
Grante,	1851	Guillot,	1865
Grauce,	1887	Guimbal,	1851
Grefte,	1867	Guinard,	1834
Grégoire,	1851	Guion (4),	1849-1850
Greppo (1),	1851	Guioné,	1862
Grillot,	1865	Guiot jeune,	1849
Grimont,	1851	Guitton,	1851
Grinet,	1848-1849	Guyot (Yves) (5),	1857
Gris,	1851		
Grisier,	1820-1830	H	
Grobety,	1832		
Grosieux,	1848-1849	Haguenaer (6),	1890
Grousset (Pascal) (2), 1870		Halley,	1851
Guetineux,	1848-1849	Hamon, (7),	1889
Guénifey,	1851	Haray,	1851
Guérin,	1832	Harbreville,	1851
Guérout,	1851	Hardy,	1851

(1) Représentant du Rhône. Aujourd'hui sénateur.

(2) Ancien délégué aux affaires étrangères sous la Commune, publiciste remarquable et député de la Seine.

(3) Chef de l'école collectiviste française.

(4) Rédacteur à la *Démocratie parisienne*.

(5) Depuis ministre des travaux publics.

(6) Gérant de l'*Eclair*.

(7) Depuis réfugié à Londres, pour s'assurer le droit de penser et d'écrire librement.

Hassenfratz,	1830-1840	Hubert,	1830-1840
Hayot,	1867	Hubert,	1834
Helly,	1862	Hubert,	1851
Hébert,	1851	Huet,	1848-1849
Henon,	1862	Huguel,	1851
Henri,	1848-1849	Huguenin,	1851
Henry (1),	1853	Humbert (Joseph),	1866-
Henry,	1851		1867
Herbette,	1848-1849	Humblot,	1851
Herbette (2),	1869	Huppi,	1851
Hermann,	1867	Huquet,	1851
Hermé,	1862	Hurard,	1851
Hervagaux (3),	1890	Huré,	1851
Hervieux,	1848-1849	Hutinet,	1851
Héry,	1858		
Heuzé,	1867	I	
Hévrard,	1851		
Hilaire,	1851	Ihler,	1851
Hilbey,	1857-1858	Imbert,	1834
Hivert,	1851	Isambert,	1865
Hoquet,	1848-1849		
Houbre,	1851	J	
Houssoy,	1851		
Huard,	1866-1867	Jacobéus (4),	1830-1840
Huart,	1851	Jacquard,	1851
Hubard,	1854	Jacquelart,	1867

(1) Rédacteur du *National*.

(2) Depuis directeur du service pénitentiaire !

(3) Rédacteur-gérant à la *Croix*.

(4) Tué, lors d'une émeute, à Sainte-Pélagie.

Jacques,	1857-1858	Jourdiou,	1851
Jacquet,	1848-1849	Jouy,	1820-1830
Jacquet,	1851	Jouy,	1830-1840
Jacquot (1),	1858-1859	Juban,	1851
Jamot,	1851	Juin,	1857
Janot,	1830-1840	Juin (Mme),	1794
Jarbeau,	1851	Jujeubert,	1851
Javelot,	1862	Julot,	1851
Jay,	1820-1830	Jurandon,	1851
Jean,	1851	Justa,	1851
Jeanne,	1831	Justice,	1848-1849
Jeannon (François),	1866-		
	1867	K	
Jeau,	1848-1849		
Jechter,	1832	Kaman,	1848-1849
Jenty,	1851	Kauffmann,	1832
Jeulin,	1851	Kersabiec (de),	1832
Jeunesse,	1866-1867	Kergomard,	1874
Jidot,	1851	Kettler,	1851
Joannès (Vivien),	1857-1858	Koning (Victor),	1863
Joernon,	1831		
Joffran,	1851	L	
Johanne,	1862		
Joly (Maurice),	1865	Labardie,	1851
Joret (2),	1851	Laboulaye (3),	1851
Joubert,	1851	Lacaze (4),	1889
Jourdan,	1857-1858		

(1) Eugène Jacquot, dit de Mirecourt, auteur des *Biographies*.

(2) Représentant du Gers.

(3) Représentant du Bas-Rhin.

(4) Gérant de l'*Autorité*.

Lachambaudie (1),	1830-1840	Lamy,	1851
Lacher,	1851	Landolphe,	1834
Lacroix (2),	1865	Landowski (Louis),	1866
Lafargue,	1851	Landry,	1830-1840
Lafargue (3),	1883-1885-	Lange (Madame),	1794
	1892	Langlois,	1849
Lafargues,	1862	Langlois,	1851
Lafauche,	1851	Laoût,	1832
Lafond,	1851	Lapelouze,	1820-1830
Lafont (4),	1851	Lapéra,	1851
Lagrange (5),	1851	Lapierre (Marc),	1889
Lahache,	1851	Laplain (8),	1832
Laity (6),	1849-1850	Larcher,	1888
Labourcey,	1866-1867	Lardivée,	1862
Lambert,	1851	Largillière,	1866
Lameure,	1851	Larocque (9),	1890
Lamennais (7),	1841	Las,	1867
Lamery,	1851	Latour-Maubourg (10),	1832
Lampiérier,	1851	Latrade (11),	1851
		Laugardière (de),	1854

(1) Le fabuliste.

(2) L'éditeur.

(3) Le socialiste bien connu.

(4) Représentant du Lot.

(5) Représentant de la Seine.

(6) Depuis sénateur.

(7) L'abbé Lamennais.

(8) Ancien garde du corps.

(9) Condamné comme auteur de la *Naiade*, troisième livre de la série des *Voluptueuses*. Mort en décembre 1890, à Bicêtre, après un court passage à Sainte-Pélagie.

(10) Général Latour-Maubourg.

(11) Représentant de la Corrèze.

Laurent,	1867	Lecouvreur,	1832
Laurent de Saint-Julien,	1833	Lecreux (3),	1887
	1862	Ledet,	1851
Laurent-Lapp (J.),	1862	Ledoux,	1851
Laval (Comte de),	1793	Ledrand,	1851
Laval-Montmorency,	1794	Leduc,	1830-1840
Lavaud,	1862	Leduc,	1848-1849
Laverdurie (1),	1820-1830	Lefèvre,	1835
Lavigne (2),	1870	Lefèvre,	1851
Lavignière,	1851	Lefort,	1851
Leballeur-Levilliers,	1866-	Legolff,	1851
	1867	Legrand,	1848-1849
Lebel,	1848-1849	Legrand,	1851
Lebel,	1851	Legris,	1851
Lebon (Napoléon),	1830-	Lemaire,	1851
	1840	Lemaître,	1851
Leboucher,	1885	Leneveux,	1857-1858
Lebrun,	1832	Lennox,	1830-1840
Lebrun,	1851	Lenoir,	1851
Leclerc,	1849-1850	Léonard,	1857-1858
Leclerc,	1851	Léoutre (4),	1849-1850
Lecommandeur,	1851	Lepage,	1820-1830
Lecomte,	1848-1849	Lepage,	1830-1840
Lecoq,	1848-1849	Lepage,	1851
Lécorché,	1851	Lepage,	1866-1867

(1) Le capitaine Laverdurie s'évada en même temps que le colonel Duvergier.

(2) Ancien Gouverneur des Invalides.

(3) Paul Lecreux, dit Jacques France, sculpteur de talent, auteur de la *République des Communes*.

(4) Gérant de la *Réforme*.

Le Petit (Alfred) (1),	1889	Linez,	1851
Lepierrare,	1851	Lion,	1851
Lépine,	1851	Lissagaray (4),	1870
Lepisseu,	1832	Lizon,	1851
Lerat,	1862	Lockroy	*
Le Reverend,	1875	Loisel,	1851
Le Roy (Achille) (2),	1880	Lone,	1851
Lerude,	1848-1849	Longin,	1851
Lesage,	1848-1849	Longuet,	1851
Lesage,	1889	Longuet (Charles) (5),	1865
Leseure,	1880	Lorinet,	1851
Lepinasse,	1851	Lotin,	1851
Letitre,	1851	Lourdet,	1851
Levé,	1851	Loursel,	1851
Levéque,	1851	Louvel,	1851
Levraud (Edmond),	1867	Luguet,	1857-1858
Levrault (Léonce),	1866	Lux,	1854
Leychat,	1832	Lyon,	1851
Leydet (3),	1851		
Lhuilier,	1851	M	
Liberten,	1851		
Ligu,	1851	Madet (6),	1851
Limousin,	1865	Madriuguac,	1851
Limozin,	1867	Maës (7),	1883-1887-1890

(1) Le caricaturiste, directeur de la *Charge*.

(2) Publiciste et libraire socialiste.

(3) Représentant des Basses-Alpes.

(4) Ancien directeur de la *Bataille*.

(5) Ancien conseiller municipal de Paris.

(6) Représentant de l'Allier.

(7) Léon Maës, secrétaire de la première *Bataille*, puis secrétaire de rédaction de la *Cocarde*.

Magalon,	1820-1830	Maret (Henry) (5),	*
Magnan,	1832	Maryot,	1851
Magnier,	1848-1849	Marliat,	1832
Maillet,	1854	Mariette,	1854
Mailly (1),	1849-1850	Marquet,	1832
Malarmé,	1830-1840	Marquet,	1835
Malato (2),	1890	Marrais,	1851
Malespine,	1870	Marrast (6),	1830-1840
Mallet,	1851	Martet,	1848-1849
Malvar,	1851	Martin,	1848-1849
Mané,	1830-1840	Martin,	1851
Mangar,	1851	Martin (L.-A.) (7),	1858
Mangin,	1863-1864	Martin-Bernard,	1834
Manoury,	1851	Martinet,	1891-1892-1893
Marc-Dufraisse (3),	1851	Massieu,	1851
Marchadié,	1866-1867	Mauguet,	1851
Marchal,	1840-1847	Maur,	1851
Marchand,	1851	Maurice,	1851
Marchand,	1860-1861	Mayence (8),	1892
Marchebout (4),	1820-1830	Mazile,	1854
Marconille,	1851	Mégros,	1851
Marène,	1830-1840	Meilé,	1867

(1) Caricaturiste.

(2) Charles Malato, auteur d'une *Philosophie de l'Anarchie* et condamné à 15 mois de prison comme rédacteur de l'*Attaque*.

(3) Représentant de la Dordogne.

(4) Le lieutenant Marchebout s'évada avec le colonel Duvergier et le capitaine Laverdurie.

(5) Aujourd'hui député et rédacteur en chef du *Radical*.

(6) Le célèbre Armand Marrast.

(7) Auteur de *Les vrais et les faux catholiques*.

(8) Gérant du *Père-Peinard*.

Pellicier,	1851	Pilette (Désiré),	1849-1850
Pellier,	1851		1857-1858
Pemjean,	1893	Pillard d'Arkaï,	1887-1889
Penet,	1851	Pilottel,	1869
Peney,	1851	Pinard,	1851
Perdhuit (Gauthier),	1878-1883	Pinel-Grandchamp(3),	1848-1849
Perdiguier (1),	1851	Pinson,	1851
Perlin,	1851	Pinton,	1851
Pernot,	1851	Pipard,	1832
Perraton,	1848-1849	Pipelart,	1851
Perrin,	1851	Piquant,	1851
Perrinet,	1862	Piron,	1851
Perse,	1851	Placet,	1851
Petit,	1848-1849	Poisson,	1851
Petit,	1851	Poncelet,	1832
Petit (Madame),	1794	Poncet,	1851
Petit-Jean,	1830-1840	Ponchet,	1885
Pétrolle,	1851	Ponnat (de),	1865
Peyrat (A.),	1867	Pons (de),	1794
Philippon (2),	1830-1840	Pons (4),	1887-1888
Piault,	1851	Poriot,	1851
Picaret,	1851	Potor,	1851
Pichat (Laurent),	1863-1864	Pottier,	1851
Pichot,	1848-1849	Pouget,	1848-1849
Piégard,	1832	Poupart-Davyl,	1863-1864
Pignolet,	1832	Pouret,	1857-1858

(1) Représentant de la Seine.

(2) Directeur de la *Caricature*.

(3) Alors maire du XII^e arrondissement.

(4) Gérant de la *Révolution cosmopolite*.

Pousset,	1851	Ramette,	1848-1849
Pradel (1),	1820-1830	Ranc (A.) (3),	1866-1867
Prégermain,	1851	Raspail (Eugène),	1835
Prévost,	1848-1849-1851	Raspail (Vincent),	1834
Prévost de Lapalme,	1832	Raspail (Xavier),	1874
Prieu-Velloni,	*	Rasse,	1851
Protot (Eugène),	1866-1867	Ratelier,	1851
Prudhomme,	1851	Raucourt (Madame),	1794
Pug (de la),	1832	Ravez,	1857-1858
Pyat (Félix),	1840-1847-1870	Redon,	1848-1849
		Regnard (Albert),	1866
		Régnier,	1857-1858
		Régnier (Simon),	1830-1840
		Rémond,	1851
		Rémy,	1851
		Renard,	1851
		Renaud (4),	1851
		Renaut,	1851
		Repessay,	1851
		Reveillon,	1851
		Rey,	1851
		Rey (marquis de),	1793
		Rhéville (de),	1851
		Ricard (Xavier de),	1864
		Richard,	1848-1849
		Richardet (5),	1851

Q

Quatrehomme,	1848-1849
Quétin,	1835
Quétin,	1849-1850-1851
Quinier,	1851

R

Rabelle,	1851
Racconi,	1830-1840
Racot,	1804
Racouchot (2),	1851
Ragon,	1851
Ragot,	1851

(1) Eugène de Pradel, poète-improvisateur.

(2) Représentant de Saône-et-Loire.

(3) Aujourd'hui sénateur, et directeur du *Paris*.

(4) Représentant des Basses-Pyrénées.

(5) Représentant du Jura.

Richepin (1),	1876	Rosset,	1858-1859
Richet (Nestor),	1866	Rossignol,	1831
Rieffel,	1889	Rouchon,	1851
Rigaud,	1851	Roucoux,	*
Rigault (Raoul) (2),	1861	Roues,	1851
Robert,	1851	Rousseau,	1851
Robin,	1851	Roussel,	1848-1849
Robin,	1865	Roussier,	1887
Robinet, 1848-1849-1867		Roux,	1848-1849
Robrer,	1835	Roux,	1851
Roche (Achille), 1820-1830		Rouxel,	1851
Roche, 1848-1849		Ruant,	1851-1854
Rochefort (3),	1870	Rudet,	1858-1859
Rodin, 1848-1849		Ruiter,	1851
Roger,	1832		
Roger,	1851	S	
Rognes,	1851		
Rojon,	1831	Sabatier,	1851
Roland (Madame) (4), 1793		Sabre,	1848-1849
Romeron,	1851	Sagnier,	1874
Rose, 1830-1840		Saint-Martin,	1848

(1) Le poète de la *Chanson des Gueux*.

(2) Procureur de la Commune, fusillé en 1871.

(3) (Henri), directeur de l'*Intransigeant*.

(4) • Du 5 juin 1793, Marie-Jeanne Philipon, femme Rolland, ex-ministre, âgée de trente-neuf ans, native de Paris, y demeurant, rue de la Harpe, 51; le dit ordre motivé d'après la lettre trouvée chez l'ex-ministre Roland, la fuite de son mari, la suspicion de sa complicité avec lui, et la notoriété de ses liaisons avec des conspirateurs contre la liberté et la clameur publique qui s'élève contre elle. »

Dans la colonne des sorties :

« Du dixième jour du deuxième mois appelé Brumaire de l'an II

Sainte-Croix (Camille de)	Schmitt,	1848	
	1893	Schmitt,	1851
Salgue,	1849	Schotte,	1851
Salmon (1)	1813	Seguin,	1848-1849
Sambuc,	1830-1840	Seigneur,	1851
Sanson (André),	1848	Seigneurgent,	1835
Sarazin,	1851	Sellier,	1851
Sarrut,	1830-1840	Sémart,	1851
Sattler (2),	1890	Senenick,	1851
Sauga,	1848-1849	Senique, 1848-1849, 1860-	
Sauher,	1851		1861
Saunier,	1851	Senné,	1849-1850
Sauchette,	1848-1849	Sens,	1862
Sauvestre,	1863-1864	Sépin,	1848-1849
Savary,	1851	Sherer (4),	1862
Savine (3),	1889	Sheurer-Kestner (5),	1862
Schar,	1851	Shumaker,	1851
Schardel,	1887	Simon,	1851

de la République, en vertu d'un mandat d'arrêt décerné par le tribunal révolutionnaire extraordinaire, établi par décret de la Convention nationale, du 10 mars 1793, en date de ce jour, Marie-Jeanne Philipon, femme Roland, ex-ministre, écrouée ci-contre a été extraite des prisons de céans, et transférée à la maison de justice de la Conciergerie. »

(1) « Du 19 janvier 1813, Salmon, ex-employé au ministère de la guerre, trente-trois ans, extrait, le 11 mai 1813, pour contracter mariage au XI^e arrondissement; réintégré le même jour.

(2) Gérant de la *Jeune République*.

(3) L'éditeur; condamné avec Numa Gilly et Chirac pour la publication de *Mes dossiers*.

(4) Comme rédacteur du *Temps*. Depuis sénateur.

(5) Depuis sénateur. Condamné à quatre mois de prison et à 2,000 francs d'amende.

Simon,	1857-1858	Taythe,	1851
Sirven (Alfred) (1),	1860	Terme,	1866-1867
	1861-1862-1863-1864	Thévenin,	1868
Soin.	1851	Thevenot,	1851
Sombreuil (de),	1794	Thierry,	1830-1840
Sonnier,	1851	Tbierry,	1851
Sornet,	1866-1867	Thiers,	1851
Soucy (comte de),	1832	Thirion,	1851
Soucy (vicomte de),	1832	Thiriet,	1878-1883
Souyères,	1849-1850	Thizé,	1851
Sourdieu,	1851	Thomas (3),	1840-1847
Spol (A.)	1867	Thomas,	1848-1849
Stiler,	1851	Thomas,	1851
Subil (Pierre)	1866-1867	Thouret (Antony),	1830-
Surselin,	1851		1840
Suzanne,	1832	Thouret (4),	1851
		Tébara,	1894
		Tillet (Du),	1832
		Totfin,	1848
		Topin,	1851
		Toquet,	1851
		Torreno (Comte de),	1816
		Toupriant,	1832
		Tourande,	1851
		Tournadre,	1893

T

Tabillion,	1851
Taine (E.)	*
Tallien,	1851
Tandon (2),	1849-1850
Taris,	1851
Taule,	1862

(1) A séjourné trois fois à Sainte-Pélagie : excitation à la haine et au mépris du gouvernement; outrage à un culte reconnu; dif-famation.

(2) Rédacteur à la *Démocratie pacifique*.

(3) Gérant du *National*.

(4) Représentant du Nord.

Tournai,	1857-1858	Vachez,	1851
Tourneur,	1851	Vacquerie	*
Toussaint (1),	1894	Vagnet,	1851
Touzet,	1848-1849	Vaillant,	1851
Trabert,	1851	Vaisner,	1865
Trappier,	1851	Vaissier (Félix),	1866-1867
Trebagay,	1851	Valat,	1857-1858
Trehet,	1851	Valentin (4),	1851
Treilhard-Latérisse (2)	1851	Valle,	1851
Trélat (D ^r),	1832-1834	Vallée,	1890
Tribout,	1848-1849	Vallès (Jules),	*
Tridon, 1862, 1863, 1866-		Vallet,	1851
		Vallier,	1851
		Vanery,	1851
Tronquet,	1848-1849	Vanier,	1850
Trusson,	1851	Vanryckeghem,	1851
Tumanden,	1851	Varcollier,	1851
Turenne,	1854	Vassard,	1851
		Vassel,	1862
		Vaubernier (Jeanne),	1798
		Vauclin,	1851
		Vaudelin,	1862
		Vaudet,	1851
		Vaudier,	1848-1849

U

Urbistondo (Eguia d') 1832

V

Vacherot (3) 1860-1861

(1) Député de Paris : huit jours de prison à l'occasion de la grève de Trignac.

(2) Représentant du Cantal.

(3) Auteur de la *Démocratie*, fut condamné, en 1859, à un an de prison, 10,000 francs d'amende, et à la privation de ses droits civils et politiques; son défenseur Emile Ollivier fut suspendu. En appel, la prison fut réduite à trois mois.

(4) Représentant du Bas-Rhin.

Vaudin,	1858	Villeneuve, 1860-1861, 1866-	
Vaugrigneux,	1840-1847		1867
Vaugroonninger,	1851	Villeneuve (Emile),	1867
Vauthier (1),	1851	Villers (A.),	1885
Vautravers,	1851	Viterne,	1830-1840
Vautrin,	1851	Viton,	1854
Vercheval,	1848-1849	Vitte,	1851
Vergé,	1851	Vitu,	1849 1850
Vergoin (2),	1890	Vitu,	1857-1858
Verlière (Alfred),	1867	Vivier,	1891
Vermorel,	1862	Voilier (4),	1849-1850
Verneuil (Dr),	1862	Volondat,	1851
Véron,	1830-1840	Vaulotep,	1851
Verrin,	1851		
Verroud,	1851	W	
Verteuil de Feuillas (3),		Walter,	1851
1840-1847		Waré,	1830-1840
Vial,	1851	Wast,	1849-1850
Vicaire,	1851	Winsberg,	1851
Vié,	1849-1850	Y	
Vigneron,	1851	Yocht,	1851
Vignerte,	1834		
Vigney,	1851	Z	
Vigouroux,	1831	Zanoff,	1830-1840
Villain,	1834	Zévaco,	1890-1893
Villaret,	1885	Zo d'Axa,	1893-1894

(1) Ex-représentant.

(2) Ancien député de Seine-et-Oise.

(3) Gérant de la *France*.(4) Gérant de la *Mode*.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE	vii
AVANT-PROPOS	xv

CHAPITRE PREMIER

Situation de Sainte-Pélagie. — Rue du Puits-de-l'Ermité. — Premières impressions. — Les deux façons de s'y rendre. — L'allocution du directeur. — Les cellules. — Mobilier. — Inscriptions. — La journée du détenu. — Les grandes lignes du règlement.	1
--	---

CHAPITRE II

Sainte-Pélagie. — Sa légende. — Refuge de filles repenties. — Prison politique. — Les massacres de Septembre. — Madame Roland. — On paie son loyer ! — Régime alimentaire. — Une belle société. — Mémoires et notices historiques. — Scènes étranges. — Tacite et Plutarque. — Lettre à Robes- pierre. — Projet de suicide. — Adieux à la vie. — Dernières pensées. — Testament. — Elle veut vivre. — Transfert à l'Abbaye. — Sur l'échafaud.	24
--	----

CHAPITRE III

Autres victimes de la Révolution. — Joséphine La Pagerie. — Sœur Agathe. — Les actrices du Théâtre-Français. — Une petite noce. — Un ordre de Collot d'Herbois. — Fouquier-Tinville en colère. — Labussière. — Le citoyen Camuset. — Les Thermidoriens. — Le poète Roucher. — Sainte-Pélagie sous le Directoire. — Un abri contre la police. — Sous l'Empire. 44

CHAPITRE IV

Sous la Restauration. — La prison est toujours pleine ! — Édifiante statistique. — Le général Bonnaire. — Évasion du colonel Duvergier. — Eugène de Pradel. — Un journal à Sainte-Pélagie. — Les tribulations d'un poète 64

CHAPITRE V

Deux poids et deux mesures. — Béranger. — Ses chansons de prison. — La vigne du chansonnier. — Il regretta Sainte-Pélagie. — Une appréciation de Th. Muret. — Les bontés de l'administration. — Paul-Louis Courier. — La fin de la Restauration. — La Révolution ouvre les portes de la prison 83

CHAPITRE VI

Le sort des révolutions. — Les détenus de Juillet. — Défauts ordinaires de l'Administration. — Aventures plaisantes. — Sorti sans le savoir. — Le Pavillon des Princes. — Enlèvement des Sabines. — La prière du soir. — Les craintes d'un directeur. — Républicains et légitimistes. — Le martyr politique. — Un *pandæmonium*. — Réunions philosophiques et littéraires. — Dissentiments entre détenus. — Il n'y a plus de place. — « Ce bon Bérard ! » — Curieuse anecdote. — « Donne ton cachot, drôle ! » — Suicide émouvant. 100

CHAPITRE VII

L'affaire des « Prouvaires ». — Un complot à Sainte-Pélagie. — « Delenda Carthago ! » — Le poète Pignolet. — La police sait tout ! — Tuons le directeur ! — « Voilà ma clef ! » — Le signal de la révolte. — La fermeture. — La consigne est de ronfler. — Résultats de la conjuration. — Le roi des chiffonniers. — Les républicains à Sainte-Pélagie. — Les provocations du Gouvernement. — Les légitimistes font leur devoir. — Lâcheté du pouvoir. — Fusillade dans les escaliers. — Mort de Jacobéus. — Les soldats traînent son cadavre. — Exaspération des détenus. — Huit jours de cachot. — Résistance de Raspail. — Union des légitimistes et des républicains. — Les journées des 5 et 6 juin 1832. — Raspail, prisonnier, dirige le mouvement. — Les employés à genoux. — Une nuit d'angoisses. — Mille insurgés en prison 122

CHAPITRE VIII

Le choléra à Sainte-Pélagie. — Madame de Florac. — Raspail et les enfants détenus correctionnellement. — Une page de son œuvre. — Les habiletés de M. Prat. — Régime de la prison. — Un casino joyeux. — M. Fortier et sa tentative d'évasion. — Transfert à Bicêtre. — Les sévérités du règlement. — Le procès d'avril. — Toujours les républicains en prison. — L'anniversaire du 21 janvier. — Scènes de violence. — Évasion de vingt-huit détenus. — « La République déserte ! » — Noms des condamnés. — Le procès des « familles. » — L'insurrection du 12 mai 1839. 144

CHAPITRE IX

Lamennais. — Un an de prison. — Son entrée à Sainte-Pélagie. — Le régime de la maison. — « Journal de ma prison. » — Félix Pyat. — Histoire d'une malle et d'un auxiliaire. — « Ah ! Ah ! Vous n'avez pas de confiance ! » — Proud'hon. — Sa première incarcération à Sainte-Pélagie. — Description de sa cellule. — Le régime. — Lettre au ministre de l'inté-

rieur. — Le droit de sortir. — Ennuis des premiers jours. — Son mariage. — Ses travaux. — Le deuxième séjour. — Occupations. — Le 2 décembre. — Ce qu'il pense de Napoléon III. — On peut et on doit travailler en prison. — De 1849 à 1851. — Le duel de Cournet 168

CHAPITRE X

Sainte-Pélagie sous l'Empire. — De Mirecourt et le Salon de la Gomme. — Ses publications. — Louis-Auguste Martin et les malades de la Pitié. — Les « auxiliaires ». — Policiers et voleurs. — Alfred Sirven. — Au Pavillon de la Dette. — Faveurs octroyées. — Au cachot. — Blanqui. — Sa vie en prison. — Liberté relative. — Victor Koning et ses recours en grâce. — Du champagne. — Le règlement de 1867. — On ne l'a jamais appliqué. — Arthur Ranc. — Le costume des détenus politiques. — Les réclamations en 1868. — Gilbert Martin. — Charges contre l'Empereur. — Administration peu clairvoyante. — Jules Vallès. — Alphonse Humbert. — Délits politiques et délits de droit commun. — Henri Rochefort. — Lissagaray. — Le 4 septembre 1870. 196

CHAPITRE XI

Sous la Commune. — Un oubli du Gouvernement du 18 mars. — Les critiques de la réaction. — Augustin Ranvier. — Le personnel. — Exécution de Chaudey. — Les trois gendarmes. — Deux vicaires et un bedeau. — L'armée de l'ordre. — Après le triomphe. 219

CHAPITRE XII

La troisième République. — Les républicains en prison. — Xavier Raspail. — Après le père, le fils ! — Il refuse de monter en voiture cellulaire. — Sa résistance et son triomphe. — Léon Cladel. — Promenades dans la cour. — Manque d'impressions. — Jean Richepin et la « *Chanson des Gueux* ». — Une poésie. — Sigismond Lacroix. — Simon Boubée. — Le

régime de l'époque. — Les auxiliaires. — Cadeau du « père Grévy. » — Emile Gautier. — « Vive l'anarchie ! » — Une aggravation de peine. — Paul Lafargue. — Louis Desprez. — Alfred Le Petit. — Deux portraits du directeur. 232

CHAPITRE XIII

L'arrêté du 4 janvier 1890. — Moins de liberté que sous l'Empire. — Les articles du nouveau règlement. — Un directeur qui s'en tient à la lettre. 253

CHAPITRE XIV

Le 1^{er} Mai. — Socialisme et Bourgeoisie. — Nombreuses condamnations pour délits de presse. — Journalistes au Dépôt. — Pléthore de locataires. — Le gérant de « la Croix ». — Le 14 juillet. — Le marquis de Morès. — La chatte « Pélagie ». — Travaux des détenus. — Les belles malades de la Pitié. — L'amour en prison. — Mon arrivée à Sainte-Pélagie. — Pourquoi j'y fus. — Premières impressions. — Mes camarades. — L'éditeur Ferreyrol. — Achille Ballière. — « Le voilà, monsieur Larocque ! » 265

CHAPITRE XV

Les dettiers au pavillon des Princes. — Léon Maës. — Confirmation du principe. — A la messe. — Les reliques de Sainte-Pélagie. — Brûlons du bois ! — Nos promenades et nos jeux. — Les libertés diminuent. — Tentative d'assimilation des détenus politiques aux détenus de droit commun. — Premières résistances opposées. — La suppression du Parloir. — Lettre au ministre de l'Intérieur. — Retour offensif. — Amélioration de la nourriture. — Toutes les visites dans les cellules. — Droit de sortir sur parole. — M. Herbette répond. — Son triple refus. 286

CHAPITRE XVI

Ces messieurs du Conseil général de la Seine. — Nouvelle lettre au ministre. — Les visites à midi. — Une candidature

à Sainte-Pélagie. — On ne sort pas ! — La colère de M. Her-
 bette. — Nouveaux détenus. — Les « politiques » à la Santé.
 — Le droit d'écrire. — Odieuse persécution. — Mesures sau-
 vages. — « Ne vous plaignez pas ! » — Mise en liberté de
 Ballière. — La presse nous soutient. — La grande colère du
 directeur. — Visite d'un inspecteur général. — « Rendez-nous
 nos cuvettes ! » — Un conseiller général éconduit. — Le pot
 de terre triomphe du pot de fer. — Sainte-Pélagie sera désaf-
 fectée. — Proposition d'amnistie. 302

CHAPITRE XVII

De 1891 à nos jours. — Edouard Drumont. — Les anarchistes.
 — Une épidémie de typhus. — Mesures arbitraires. —
 Conclusion. 319

LISTE ALPHABÉTIQUE des détenus politiques de Sainte-Péla-
 gie. 325

DERNIÈRES PUBLICATIONS

Collection in-18 à 3 fr. 50 le volume.

AICARD (JEAN). — L'Ébis bleu. Roman.	1 vol.
— Fleur d'abîme. Roman.	1 vol.
ARÈNE (PAUL). — Dommine. Roman.	1 vol.
BERTIN (G.). — Madame de Lamballe.	1 vol.
BOUSSENARD et MALIN. — Orphelin	1 vol.
CAHU (TH.). — Un Amour dans le Monde.	1 vol.
CATERS (L. DE). — Confession d'une Femme du Monde. Roman.	1 vol.
COURET (ÉMILE). — Histoire complète de la prison politique de Sainte-Pélagie, depuis sa fondation jusqu'à nos jours.	1 vol.
DAUDET (ALPHONSE). — Rose et Ninette. Mœurs du jour. — Frontispice de Marold.	1 vol.
— L'Obstacle. — Collection Guillaume. illustrée.	1 vol.
— La Menteuse. Illustrations de Myrbach.	1 vol.
DANRIT (CAPITAINE). — La Guerre de demain. III. de P. de Semant. (Guerre de Forteresse, 2 vol.; En Rase Campagne, 2 vol.; En Ballon, 2 vol.)	6 vol.
DEMESSE (HENRI). — La Petite Fifi	1 vol.
— La Petite Orpheline.	1 vol.
DRUMONT (ÉDOUARD). — Mon Vieux Paris. Illustr. de G. Coindre.	1 vol.
DUBOIS (FÉLIX). — Le Péril Anarchiste. 70 illustrations.	1 vol.
DUVAL (GEORGES). — Napoléon.	1 vol.
— Napoléon III. Enfance. Jeunesse.	1 vol.
FIGUIER (LOUIS). — Les Bonheurs d'Outre-tombe.	1 vol.
FLAMMARION (CAMILLE). — La Fin du Monde. Illustré.	1 vol.
GÉRARD (D ^r). — Le Médecin de Madame. Roman professionnel.	1 vol.
GINA SAXEBEY. — Cœurs passionnés. Roman.	1 vol.
GRANDIN (MARIE). — Impressions d'une Parisienne à Chicago.	1 vol.
KISTEMAECKERS FILS (HENRY). — Par les Femmes. Roman parisien.	1 vol.
— L'Amour à nu.	1 vol.
HOUSSAYE (ARSÈNE). — Notre-Dame de Thermidor.	1 vol.
HUCHER (FRÉDÉRIK). — Œuvre de Chair	1 vol.
LAMBERT (ALBERT). — Sur les Planches. Études de mise en scène.	1 vol.
MALOT (HECTOR). — En Famille. Illustré.	2 vol.
— Amours de Jeune.	1 vol.
— Amours de Vieux.	1 vol.
HECTOR MALOT (MADAME). — Le Prince. Roman.	1 vol.
MARTINEAU (A.). — Madagascar.	1 vol.
PONT-JEST (RENÉ DE). — L'Agence Blosset. Roman.	1 vol.
— Lettres volées. Roman.	1 vol.
PUIBARAUD (LOUIS). — Les Malfaiteurs de profession. Illustr. de L. Gras.	1 vol.
RENARD (JULES). — Poil-de-Carotte.	1 vol.
SALES (PIERRE). — Les Madeleine. Roman.	1 vol.
XANROF. — Lettres ouvertes	1 vol.
YANN NIBOR. — Chansons et Récits de Mer. Illustrés	1 vol.

PARIS. — IMP. G. MARPON ET E. FLAMMARION, RUE RACINE, 26.

41 88ST 4502
BR3
02/96 53-005-00 GBC